

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018

Rapport général



Février 2021

Ministère de l'économie, des
finances et du développement

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice



Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018

Rapport général

Directeur Général : Boureima OUEDRAOGO

Directeur Technique : Jean Edouard Odilon DOAMBA

Chef de service : KONCOBO Zakaria

Equipe de rédaction : Boureima OUEDRAOGO, Jean Edouard Odilon DOAMBA, KONCOBO Zakaria, OUEDRAOGO Mady, BATIONO Jérémie Y., ZARE K. Mohamed, COMPAORE Abdou Aziz, OUEDRAOGO Zakaria, TAMINI Edmond Y., SAWADOGO Kadsongo, SANGARE Seydou, OUEDRAOGO Hamidou, NIGNAN Gafarou, KABORE Barbi, GUENE Hervé, GNESSIEN Bouakarou, BAZONGO Baguinebié, ZONGO Beb-zinda, SERME Dramane, ILBOUDO Harouna, SAWADOGO Angèle, TIENDREBEOGO Paul, COULIBAY Idrissa.

Lecteurs : SANKARA Abdoulaye, BONKOUNGOU Emilie, BARRY Ousmane, OUEDRAOGO Théophile, OUEDRAOGO Ousmane, OUEDRAOGO Idrissa, TIENDREBEOGO François, BAKOUAN André, TOGO Karim, OUEDRAOGO Moussa, OUEDRAOGO David Téléphore, KAMBOU Didier, SEGUEDA Théophile, ZOUGRANA Daouda

Mise en forme : OUEDRAOGO Hamidou

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et de la Commission de l'UEMOA à travers le Programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les Conditions de vie des ménages (PHMECV)



AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a réalisé, avec succès en 2018, la première enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages (EHCVM). Ladite enquête a été réalisée dans les 8 pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec l'appui technique et financier de l'UEMOA.

La réalisation de l'EHCVM répond au besoin d'adopter une méthodologie harmonisée pour faciliter les comparaisons des indicateurs clés de suivi des politiques publiques, notamment les Objectifs du développement durable (ODD) entre les pays de l'Union. De plus, elle répond aux besoins de disposer des informations actualisées pour orienter la planification et pour évaluer les progrès vers l'atteinte des cibles définies lors de l'élaboration du plan national de développement économique et social (PNDES). Par ailleurs, les résultats de cette enquête constituent des évidences pour évaluer l'état actuel des conditions de vie de la population burkinabè et mesurer les progrès réalisés.

L'EHCVM a couvert tout le territoire national burkinabè. Le niveau de représentativité des données collectées concerne les milieux de résidence (urbaine et rurale) et les 13 régions administratives du pays. L'EHCVM présente une similarité dans son contenu avec les enquêtes passées dans la mesure où l'ensemble des indicateurs issus des enquêtes précédentes ont été pris en compte aussi bien dans une perspective de mise à jour que de permettre une analyse dynamique de ces derniers. Toutefois, l'EHCVM constitue une rupture profonde en ce qui concerne l'estimation de la consommation et du niveau de vie des ménages. En effet, les enquêtes antérieures collectaient les données de consommation alimentaire en valeur monétaire. Dans le cas de l'autoconsommation par exemple, les ménages valorisent leur propre consommation. Au niveau de l'EHCVM, ce sont les quantités qui ont été collectées et la valorisation a été faite pendant le traitement. Pour que cette valorisation puisse être aisément faite, deux questionnaires communautaires ont été introduits parallèlement à la collecte des données auprès des ménages. Un questionnaire sur les unités non standard pour la conversion des quantités consommées en unités standard et un questionnaire sur les prix administrés au niveau des marchés dans les zones de dénombrement, ont été utilisés.

L'analyse des données a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, ingénieurs statisticiens économistes, ingénieurs statisticiens et de géographes) de l'INSD et du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et a bénéficié de l'appui d'experts internationaux commis par l'UEMOA, la Banque mondiale et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

Le présent rapport est le fruit d'un engagement du gouvernement burkinabè pour le développement de la statistique, d'un appui technique et financier de l'UEMOA et d'un effort de l'INSD. Il présente seize chapitres :

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|
| 1. Présentation générale du pays, Objectifs et Méthodologie de l'enquête | 6. Sécurité alimentaire | 12. Entreprises familiales non agricoles |
| 2. Caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages | 7. Habitat, Eau et Assainissement | 13 . Epargne et crédit |
| 3. Education, Alphabétisation et Scolarisation | 8. Agriculture | 14. Revenu et Avoirs des ménages burkinabé en 2018 |
| 4. Emploi et Chômage | 9. Elevage | 15. Transferts reçus et versés par les ménages |
| 5. Santé générale | 10. Dépenses de consommation | 16. Filets de sécurité et Indicateurs de pauvreté. |
| | 11. Chocs et stratégies de survie | |

Je saisis l'occasion pour remercier le Gouvernement burkinabè qui déploie des efforts pour le développement de la statistique. Je remercie également l'UEMOA pour son appui technique et financier sans oublier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la production du présent rapport.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du mérite de l'Economie et des finances

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	ii
SOMMAIRE	1
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS	9
RESUME	11
CHAPITRE 1.:PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	13
CHAPITRE 2.: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES	21
CHAPITRE 3.: EDUCATION ; ALPHABETISATION ET SCOLARISATION.....	29
CHAPITRE 4.: EMPLOI ET CHOMAGE	49
CHAPITRE 5.: SANTÉ GÉNÉRALE	65
CHAPITRE 6.: SECURITE ALIMENTAIRE.....	81
CHAPITRE 7.: HABITAT, EAU ET ASSAINISSEMENT	85
CHAPITRE 8.: AGRICULTURE.....	93
CHAPITRE 9.: ELEVAGE	101
CHAPITRE 10.: DÉPENSES DE CONSOMMATION.....	109
CHAPITRE 11.: CHOCS ET STRATÉGIES DE SURVIE	115
CHAPITRE 12.: ENTREPRISES FAMILIALES NON AGRICOLES	123
CHAPITRE 13.: EPARGNE ET CRÉDIT	131
CHAPITRE 14.: REVENU ET AVOIRS DES MÉNAGES BURKINABÉ EN 2018.....	137
CHAPITRE 15.: TRANSFERTS MONÉTAIRES REÇUS ET VERSÉS PAR LES MENAGES.....	143
CHAPITRE 16.: FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ ET INDICATEURS DE PAUVRETE.....	151
CONCLUSION.....	157
TABLE DES MATIERES.....	159

LISTE DES FIGURES

Figure 2. 1 : Pyramide des âges de la population totale résidente.....	26
Figure 2.2: Age moyen, âge médian de la population par milieu et région de résidence	27
Figure 2. 3 : Répartition (%) de la population selon le lien avec le chef de ménage.....	28
Figure 3. 1:Evolution du taux d’alphabétisation (%) des adultes de 1961 à 2018.....	31
Figure 3.2 : Raisons de non fréquentation de la population.....	40
Figure 3.3:Satisfaction de l’enseignement reçu à l’école selon le milieu de résidence	42
Figure 3.4 : Répartition (%) des élèves par type de problème rencontrées au cours de la scolarité	44
Figure 3. 5 : Structure des dépenses moyennes d’éducation par élève	48
Figure 5.1: Proportion (%) de malades par type de maladie déclarée	68
Figure 5. 2: Proportion des personnes ayant consulté un centre de santé selon le type de services de santé consultés	73
Figure 5. 3: Problèmes de visites dans les centres de santé.....	76
Figure 7. 1 : Proportion (%) des ménages selon le statut d’occupation du logement	88
Figure 7. 2 : Proportion (%) de ménages ayant accès aux TIC par milieu et région de résidence	89
Figure 7. 3 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d’approvisionnement en eau de boisson	90
Figure 7. 4 : Proportion (%) des ménages selon le principal mode d’éclairage du logement	92
Figure 7.5:Proportion (%) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisine.....	92
Figure 8.1:Répartition (%) des parcelles agricoles selon le mode de gestion et d’occupation	94
Figure 8.2:Proportion(%) des ménages agricoles selon la principale source d’eau utilisée dans la parcelle. 95	
Figure 8. 3: Répartition (%) de la production selon le principal mode de stockage	99
Figure 9. 1 : Répartition (%) des ménages éleveurs selon les espèces d’animaux élevés	103
Figure 10. 1: Evolution des dépenses de consommation moyennes annuelles par ménage et par tête	112
Figure 10. 2: Evolution des taux de croissance des dépenses moyennes par tête et de celles par ménage	113
Figure 10. 3: Répartition (%) des dépenses de consommation par fonction de consommation	114
Figure 11. 1: Répartition (%) des ménages ayant développé une stratégie de survie (principale) selon le type	121
Figure 11. 2: Proportion (%) des ménages selon le type de stratégie de survie secondaire développée	122
Figure 13.1:Proportion (%) de la population (15 ans ou plus) disposant d’au moins un compte	132
Figure 13. 2:Raisons (%) de non demande de crédits.....	134
Figure 13. 3:Répartition (%) de la population selon la principale utilisation du crédit obtenu	135
*Figure 14. 1: Répartition (%) du revenu total selon certaines caractéristiques sociodémographiques du CM	139
Figure 14. 2: Répartition (%) du revenu total des ménages par sources de revenu	139
Figure 15. 1 : Répartition (%) des bénéficiaires de transferts reçus selon le sexe et le niveau d’instruction 148	
Figure 15. 2 : Répartition (%) des transferts émis selon le sexe et le niveau d’instruction des bénéficiaires de	149

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Structure de l'échantillon par région administrative de résidence	17
Tableau 1.2 : Structure de l'échantillon par milieu de résidence	17
Tableau 1.3: Résultat global du taux de réponse de l'EHCVM-2018	19
Tableau 2.1: Répartition (%) des ménages par région et selon le milieu de résidence	21
Tableau 2.2: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon certaines caractéristiques du Chef de ménage.....	22
Tableau 2.3: Répartition (%) des ménages selon le niveau d'instruction et le secteur institutionnel du Chef de ménage	23
Tableau 2.4 : Ages moyen et âge médian des chefs de ménages.....	24
Tableau 2.5 : Taille des ménages selon le milieu de résidence, Burkina Faso	24
Tableau 2.6: Répartition de la population par région et le milieu de résidence selon le sexe	25
Tableau 2.7 : Répartition (%) de la population par l'état matrimonial et selon le milieu de résidence	28
Tableau 3.1: Taux d'alphabétisation en 2018.....	32
Tableau 3.2: Proportion (%) des individus des 25 ans ou plus ayant fréquenté une école formelle par milieu de résidence selon la région, le sexe, le groupe d'âge et certaines caractéristiques du ménage (1/2).....	33
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population selon le niveau d'instruction.....	35
Tableau 3.4: Taux d'alphabétisation, taux brut de fréquentation scolaire (TBFS), et Nombre d'étudiants /100 000 habitants Burkina Faso, 2018	37
Tableau 3.5: Taux net de fréquentation scolaire (TNFS) selon certaines caractéristiques du chef de ménage, Burkina Faso, 2018.....	38
Tableau 3.6: Taux d'échec, abandon et d'achèvement (%) (1/2).....	39
Tableau 3.6 : Répartition (%) des élèves selon le type d'école fréquentée	41
Tableau 3.7 : Age moyen d'entrée à l'école selon le milieu de résidence (1/2)	43
Tableau 3.8 : Type d'éducation non formelle fréquenté et personnes âgées de 6-24 ayant suivi une éducation non formelle selon quelques caractéristiques	45
Tableau 3.9: Les dépenses d'éducation des ménages et sa part dans les dépenses totales des ménages .	47
Tableau 4.1 : Répartition (%) des populations en âge de travailler (15 ans ou plus) et des 15, Burkina Faso 2018	51
Tableau 4.2: Répartition (%) des personnes en âge de travailler selon la situation dans l'emploi par région et milieu de résidence	52
Tableau 4.3: Répartition (%) des personnes en âge de travailler selon la situation dans l'emploi par sexe, niveau d'instruction, et âge.....	53
Tableau 4.4: Répartition (%) de la population occupée selon le secteur institutionnel de l'emploi principal (%)	54
Tableau 4.5: Répartition (%) de la population occupée selon la branche d'activités	55
Tableau 4.6: Emploi vulnérable, pluriactivité et salarisation des actifs occupés.....	57
Tableau 4.7: Situation dans l'emploi des actifs occupés par région, par milieu de résidence et par sexe	58
Tableau 4.8: Taux de chômage (%).....	60
Tableau 4.9: Répartition (%) des demandeurs d'emploi selon leur statut	61
Tableau 4.10: Canaux de recherche d'emplois par les chômeurs	62
Tableau 4.11: Aspirations des chercheurs d'emplois	63
Tableau 5.1: Taux de morbidité selon le sexe.....	66
Tableau 5.2: Proportion des personnes morbides dont l'activité est affectée et temps de l'activité affecté par la maladie.....	67

Tableau 5.3:Proportion des personnes ayant consulté un service de santé ou un guérisseur (30 derniers jours) selon le sexe.....	69
Tableau 5.4: Proportion (%) des personnes malades n'ayant pas consulté selon le motifs de la non consultation des centre de santé	71
Tableau 5.5:Proportion (%) des personnes malades n'ayant pas consulté par motifs de la non consultation des centre de santé selon le type de maladie	72
Tableau 5.6: Personnel de santé consulté.....	74
Tableau 5.7 : Niveau de satisfaction des personnes ayant consulté un service de santé	75
Tableau 5.8: Proportion (%) des personnes ayant consulté un service de santé par type de maladie selon le niveau de satisfaction	76
Tableau 5.9 : Pourcentage des personnes ayant consulté au premier lieu de consultation selon la distance parcourue	77
Tableau 5.10: proportion (%) des personnes ayant des difficultés de santé particulières	78
Tableau 5.11: Couverture des personnes par une assurance maladie et parrainage	79
Tableau 6.1: sous-alimentation et ampleur de sous-alimentation.....	82
Tableau 6.2:Consommation moyenne alimentaire en énergie et en macronutriments au Burkina Faso, 2018	83
Tableau 7.1:Répartition (%) des ménages par type de logement et selon le milieu de résidence du ménage	85
Tableau 7.2 : Proportion (%) de ménages vivants dans un état de promiscuité.....	86
Tableau 7.3: Répartition (%) par strates des ménages selon la nature du mur, du toit et du sol en matériaux définitifs	87
Tableau 7.4 : Proportion (%) des ménages ayant des toilettes saines, évacuant sainement les ordures et les eaux usées	91
Tableau 8.1 : Proportion (%) des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol.....	95
Tableau 8.2: Proportion (%) des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol.....	96
Tableau 8.3: Proportion (%) des parcelles agricoles selon le Type de fertilisant utilisé, Burkina Faso, 201t..	97
Tableau 8.4: Proportion (%) des ménages selon la principale culture pratiquée au cours de la campagne 2018-2019	97
Tableau 8.5: Répartition (%) des ménages agricoles selon le type de clients ayant acheté leurs produits....	98
Tableau 8.6:Nombre moyen de mains d'œuvres familiale et non familiale par type d'activité durant la campagne agricole 2017/2018	99
Tableau 9.1 : Proportion (%) des ménages pratiquant l'élevage selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....	102
Tableau 9.2 : Proportion (%) des ménages éleveurs selon le nombre d'espèces animales possédées selon le milieu et la région de résidence.....	103
Tableau 9.3 : Effectif du cheptel par espèce animal possédé par les ménages	104
Tableau 10.1: Dépense totale, moyenne et par tête de consommation de ménages au Burkina Faso en 2018	111
Tableau 10.2 : Dépenses alimentaires et non alimentaires selon le mode d'acquisition.....	113
Tableau 10.3 : Dépense de consommation selon les déciles	114
Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages ayant été affectés par un moins un choc selon le milieu de résidence.....	116
Tableau 11.2: Répartition (%) des ménages selon la nature du choc.....	117
Tableau 11.3: effets des chocs sur les revenus et avoirs	118
Tableau 11.4: effets des chocs sur l'agriculture et élevage	120

Tableau 12.1:Proportion (%) des ménages possédant au moins une entreprise non agricole (ENA) par milieu de résidence et région.....	124
Tableau 12.2 : Nombre d'entreprises non agricoles par région et milieu de résidence selon le statut de pauvreté	125
Tableau 12.3: Nombre d'entreprises non agricoles par sexe, niveau d'instruction, branche d'activité et quintile de niveau de vie selon le statut de pauvreté	126
Tableau 12.4: Répartition (%) des entreprises familiales selon la principale source de financement de démarrage par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage.....	127
Tableau 12.5: Répartition (%) des entreprises familiales selon la formule juridique par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage	128
Tableau 12.6:Proportion (%) d'entreprises familiales non agricoles disposant des éléments d'identification par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage	129
Tableau 13.1: Proportion (%) des populations ayant accès au crédit	133
Tableau 14.1:Répartition (%) du revenu total des ménages par milieu et région de résidence.....	138
Tableau 14.2 : Revenu total des ménages (en milliards de FCFA) par milieu et région de résidence selon la source de revenu	140
Tableau 14.3: Revenu des ménages (en milliards de FCFA) par sources et selon les quintiles de consommation	141
Tableau 14.4: Proportion (%) des ménages selon les biens possédés.....	142
Tableau 15.1:Proportion des ménages ayant reçu ou versé un transfert monétaire.....	144
Tableau 15.2: Répartition (%) des ménages selon le lieu de résidence de l'expéditeur	145
Tableau 15.3:Répartition (%) des transferts versés selon le lieu de destination	146
Tableau 15.4:Proportion (%) des transferts reçus selon le principal motif.....	146
Tableau 15.5:Proportion (%) des transferts versés selon le principal motif	147
Tableau 15.6: Répartition (%) des ménages selon le principal canal de transferts reçus	147
Tableau 15.7:Répartition (%) des ménages selon les lieux de destination des transferts émis par les ménages	150
Tableau 16.1: Proportion (%) des ménages ayant bénéficié d'un programme de filets sociaux	152
Tableau 16.2: Proportion (%) des ménages bénéficiaires de programme de filets sociaux selon le type ...	154
Tableau 16.3:Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence et la région.....	156

LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque mondiale
CAPI	: Computer assisted personal interviewing (collecte de données assisté par ordinateur)
CFA	: Communauté Financière Africaine
CIST	: Conférence internationale des statisticiens du travail
CM	: Chef de Ménage
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNRST	: Centre national pour la recherche scientifique et technique
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSP	: Catégorie Socio Professionnelle
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Social
DMS	: Durée Moyenne de Scolarisation
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des ménages
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
ENEC	: Enquête nationale sur l'effectif du cheptel
ENESI	: Enquête National sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENP	: Etude Nationale Prospective
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
EVS	: Espérance de Vie Scolaire
INS	: Institut National de Statistique
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAEP	: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAP	: Programme d'Action Prioritaire
PDDEB	: Programme Décennal de Développement de l'Education de Base
PDDSEB	: Programme Décennal de Développement Stratégique de l'Education de Base
PHMECV	: Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquête sur les Conditions de Vie
PNDES	: Plan National pour le Développement Economique et Social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PN-EAP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable

SNAT	: Schéma national d'aménagement du territoire
SFD	: Systèmes financiers décentralisés
TA	: Taux d'Achèvement
TBFS	: Taux Brut de Fréquentation Scolaire
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TNFS	: Taux Net de Fréquentation Scolaire
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
ZD	: Zone de Dénombrement

RESUME

Les pays de l'UEMOA organisent de façon régulière des enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Les données issues de ces travaux permettent d'apprécier les conditions de vie des populations à l'intérieur des Etats, mais ne permettent pas des comparaisons entre les Etats du fait d'un ensemble d'éléments liés aux méthodes et conditions de collecte de ces données. Pour pallier cette insuffisance, la Commission de l'UEMOA met en œuvre un Programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (PHMECV). Elle a bénéficié dans ce cadre de l'appui technique et financier de la Banque mondiale a pour objectif d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans ses Etats membres. Ainsi, l'EHCVM a été lancée dans chacun des pays membres de l'UEMOA.

Au Burkina Faso, l'étude a été réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2018. Elle a porté sur un échantillon de 7 020 ménages et a mobilisé d'importantes ressources financières et matérielles. La collecte des données s'est déroulée en deux vagues comptant chacune la moitié de l'échantillon. Débutée en septembre 2018, elle a pris fin en juillet 2019. La mise en place d'une équipe de veille et l'usage des supports électroniques a permis de contrôler la cohérence des données durant tout le processus. Les informations collectées dans le cadre de cette opération ont fait l'objet d'un traitement et ont permis de procéder à des analyses sur des thématiques qui abordent au moins 15 secteurs clés, à même de rendre compte aussi fidèlement des conditions de vie des ménages burkinabè.

L'analyse des données montre que de façon globale, le milieu urbain, les régions du Centre et des Hauts-Bassins, les ménages dirigés par des chefs instruits et non pauvres présentent les meilleurs indicateurs dans les différents domaines. Les régions du Sahel et dans une moindre mesure de l'Est accusent de nombreux retards par rapport aux autres.

L'incidence de la pauvreté se situe à 41,4% au niveau national en 2018. De plus, nos résultats montrent que cinq habitants sur dix du milieu rural sont pauvres contre un habitant sur dix en milieu urbain. Deux régions se démarquent des autres selon l'incidence de la pauvreté qui sévit au sein de leur population. La région du Centre, où la pauvreté monétaire a une incidence faible (5,3%) et la région du Nord qui compte plus de pauvres au sein de sa population, soit 70,9%.

L'une des caractéristiques essentielles de la population burkinabè est sa jeunesse, car plus de la moitié (53,4%) ont moins de 18 ans. Les femmes représentent 51,8% de cette population.

Dans le domaine de l'éducation, les défis sont énormes, car la population adulte est majoritairement analphabète (61,7%). Les inégalités de scolarisation entre filles et garçons ont connu une baisse, mais elles sont persistantes selon la zone ou la région de résidence.

De même, le taux de chômage connaît une baisse, car il est de seulement 2,9%. Toutefois, le sous-emploi demeure une contrainte majeure, car il est estimé à 39,1%.

Le pays connaît une dégradation de l'état global de la santé par rapport à la situation de 2014. En effet, 29,5% des burkinabè ont souffert d'une maladie ou ont subi une blessure ou un accident. Parmi cette population morbide, 59,6% ont connu une morbidité sévère. Les principales causes de cette morbidité sont par ordre d'importance, le paludisme, les problèmes respiratoires et les problèmes gastriques.

A ces difficultés d'ordres sanitaires s'ajoutent les problèmes d'accès aux logements décentes. Environ 61,2% des ménages vivent dans des logements en matériaux précaires et 23,2% dans la promiscuité. Seulement 24,4% sont connectés au réseau de la SONABEL et 28,7% utilisent l'énergie solaire. Aussi, l'accès à l'eau reste limité de même que l'assainissement.

Six principales sources de revenus existent pour les ménages burkinabè. Elles ont permis au pays d'avoir un revenu total estimé à 6 621,8 milliards de FCFA en 2018. Les entreprises non agricoles représentent la moitié de ce revenu, suivi des revenus de l'emploi qui représentent le quart et l'agriculture qui procure 15% du revenu. A l'échelle des ménages, le revenu annuel moyen est estimé à 2,023 millions de FCFA et le revenu annuel par tête est de 0,477 million de FCFA. Ces revenus auraient pu connaître un niveau plus élevé si le niveau de productivité du secteur de l'agriculture était meilleur. La difficulté de ce secteur réside dans le fait que les

productions végétales et animales se font dans des conditions agro-climatiques contraignantes et le niveau d'équipement et de technicité est faible. De ce fait, le pays peine à assurer la sécurité alimentaire, augmentant ainsi les dépenses de consommation des ménages.

Les entreprises familiales occupent une place importante dans l'économie burkinabè, car il en existe au moins 2,1 millions. Ces entreprises exercent dans un contexte national marqué par un faible taux de bancarisation (12,3%). Toutefois, l'utilisation des services financiers (22,3%) connaît une nette amélioration grâce à l'avènement du mobile Banking. Outre les revenus tirés des activités conduites par les populations, les transferts monétaires constituent une importante source de revenu pour les ménages burkinabè. Environ 33% des ménages ont reçu au moins un transfert monétaire au cours des 12 mois précédents l'enquête. Le montant total reçu a doublé en passant de 111 milliards CFA en 2014 à 202 milliards FCFA en 2018. Le montant moyen par ménage ayant reçu un transfert en 2018 est de 132 319 FCFA.

Les ménages burkinabè subissent assez régulièrement des chocs qui ont des impacts négatifs sur leurs revenus, les avoirs, la production, les stocks et les achats alimentaires, etc. Face à ces chocs, plusieurs stratégies sont développées parmi lesquelles l'utilisation de sa propre épargne (55,2%), le recours à l'aide des parents ou d'amis (21,3%) et le changement d'habitude de consommation (9,0%). Peu de ménages bénéficient de l'aide de l'Etat.

Parmi les programmes de filets sociaux de sécurité étudiés, les prises en charge des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes enregistrent les meilleures performances (48,6%), car plus de ménages pauvres y ont accès. L'un des défis majeurs de ces actions est l'amélioration des méthodes de ciblage des ménages pauvres et vulnérables.

CHAPITRE 1. :PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Cette partie vise d'abord, à présenter le contexte sociodémographique et économique du Burkina Faso ainsi que ses différentes politiques de réduction de la pauvreté. Elle aborde ensuite l'aperçu méthodologique de l'enquête en faisant un focus sur les innovations majeures par rapport aux enquêtes passées.

1.1. Présentation générale du pays

1.1.1 Contexte géographique et sociopolitique

1.1.1.1 Situation géographique

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé situé dans la boucle du fleuve Niger avec une superficie de 274 200 km². Il est découpé en 19 régions administratives et 45 provinces.

Le pays jouit d'un climat tropical de type soudano-sahélien qui alterne deux saisons inégalement réparties dans le temps et dans l'espace : une saison sèche et une saison pluvieuse. Les précipitations moyennes annuelles sont très faibles, de courtes durées et réparties de façon disparate sur le territoire national. Elles varient entre 300 mm en moyenne dans les régions du Nord et 1 200 mm au Sud du pays.

1.1.1.2 Situation socio-politique

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest est en proie à l'insécurité marquée par une série d'attaques terroristes et de conflits intercommunautaires. Au Burkina Faso les premières attaques terroristes ont lieu en 2015 et se sont multipliées par la suite. Elles ont principalement pour cible les populations civiles, les forces de défense et de sécurité (FDS), les écoles et les centres de santé. Les conflits intercommunautaires ont fait, entre 2013 et 2017, 8424 victimes dont 2 585 en 2017 (MFSNF, 2017). Quatre régions sont principalement touchées par ces fléaux : la Boucle du Mouhoun, l'Est, le Nord et le Sahel.

La dégradation du climat sécuritaire a pour conséquences la détérioration de la situation sanitaire et socio-économique dans ces régions et le déplacement des populations en proie à la famine, aux maladies et aux problèmes de logement. Elle a engendré une pauvreté soutenue ainsi qu'un accès limité aux services sociaux de base, occasionnant des besoins importants en santé, en éducation, et en eau, hygiène et assainissement.

1.1.2 Contexte socio-démographique

Le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) réalisé en 2006 établissait la population totale du Burkina Faso à 14 017 262 habitants avec 51,71% de femmes et 77,30% vivant en milieu rural (INSD, 2008). Le taux de croissance démographique, l'un des plus élevés de l'Afrique de l'Ouest est estimé à 3,1%. À ce rythme de croissance démographique, la population burkinabè atteindra 20 millions d'habitants en 2018.

La population majoritairement jeune. Plus de la moitié (56,9%) de la population avait moins de 20 ans en 2006. Cette situation donne sans doute au pays de bonnes perspectives pour son développement en termes de dividendes démographiques à condition, que cette population soit bien éduquée et en bonne santé. Le contexte actuel du pays est marqué par des difficultés pour satisfaire ces préalables au développement. En

vue d'articuler les ressources du pays et les besoins des populations, plusieurs actions sont entreprises pour une meilleure maîtrise de la natalité et de la fécondité. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de population (PNP).

De façon globale, le secteur de l'éducation au Burkina Faso se caractérise par une réduction des inégalités d'éducation entre filles et garçons au primaire. Cependant, elles se renforcent entre les régions du pays. En effet, les régions confrontées aux défis sécuritaires se caractérisent par des taux de scolarisation assez bas. Dans le Sahel par exemple, il est de 27,5% pour les garçons et 27% pour les filles. Dans l'une de ses provinces, notamment le Soum le TBS est de 12,6% ; soit 13% pour les garçons et 12,2% pour les filles. Ces indicateurs montrent que les défis de l'éducation se renouvellent avec de nouvelles problématiques telles que la scolarisation dans les zones à forts défis sécuritaires.

Par ailleurs, un grand nombre d'indicateurs de santé ont connu une amélioration au cours de la dernière décennie grâce la mise en œuvre des différentes politiques notamment, la politique nationale de développement sanitaire (PNSD). Ainsi, le taux de mortalité infantile est passé de 108,6‰ en 1998 à 43‰ en 2015 (INSD, annuaire statistique, 2017) et la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes est passée respectivement de 2% et 0,1% en 2014 à 1,4% et 0,04% en 2017.

L'accès des ménages aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène constitue aussi une préoccupation majeure pour les populations. Le taux d'accès à ces services, bien qu'en augmentation depuis quelques années, reste faible. En effet, en 2017, près de 20 ménages sur 100 n'ont pas accès à une source améliorée d'eau de boisson ; seulement 24% utilisent des toilettes améliorées (INSD, EIPBF, 2017).

Prenant la pleine mesure de la situation au plan national, le Burkina Faso a formulé des politiques nationales et sectorielles pour promouvoir l'accès à ces différents biens et services. Il s'agit par exemple de la Politique sectorielle environnement, eau et assainissement (PS-EEA) et de la Politique sectorielle de l'énergie (PSE) 2014-2025 qui symbolisent l'engagement des plus hautes autorités du pays. De même, le Burkina Faso met en œuvre une politique du logement à travers le développement de programmes d'accès aux logements sociaux dans les différentes villes du pays. Ces programmes se traduisent par de nombreux progrès, mais les défis restent énormes.

1.1.3 Contexte économique

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture et la production minière. En effet, l'agriculture contribue à hauteur de 28,7% au PIB (INSD, Comptes Nationaux, 2017) et occupe 75% de la population active (INSD, ERI-ESI, 2018). Le pays est le deuxième exportateur de coton en Afrique de l'Ouest derrière le Mali. Cette activité était la principale source de devises, mais depuis 2008, le pays a orienté son économie vers le développement de la production minière, notamment celle de l'or. Ainsi, plusieurs mines industrielles ont été mises en exploitation sous licences octroyées à des entreprises privées. L'or est ainsi devenu le premier produit d'exportation, donc la première source d'entrée de devise dans le pays. Sa part dans les exportations est passée de 16,6% en 2010 à 66,2% en 2018 (INSD, annuaire statistique, 2020).

Malgré, les performances enregistrées par le pays, les perspectives de croissance économique restent compromises par le climat sécuritaire et la chute du prix du coton et de l'or.

La pauvreté recule faiblement. En 2014, 40,1% des burkinabé vivaient avec moins de 153 530 FCFA considéré comme seuil de pauvreté (INSD, EMC-2014). Ils étaient 46,7% en 2009 (INSD, EICVM-2009). Elle touche plus le milieu rural avec un indice de 47,5% (3,7% pour le milieu urbain). En outre, les régions les plus touchées par la pauvreté sont le Nord et le Centre-Sud où près de 7 personnes sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté (INSD, 2015).

Pour lutter contre la pauvreté et réaliser les Objectifs du développement durable (ODD), le Burkina Faso a adopté en 2016 le Plan national de développement économique et social PNDES (2015-2020). Le PNDES traduit l'ambition d'atteindre les ODD grâce à un taux de croissance soutenu de 7,7 % par an afin de réduire la pauvreté à 35 % en 2020.

1.2. Objectifs et méthodologie de l'enquête

1.2.1 Cadre Institutionnel

L'EHCVM a été instituée par le conseil des ministres de l'UEMOA et adoptée par le Burkina Faso. Le projet est mis en œuvre par l'INSD avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale et de la Commission de l'UEMOA.

Le suivi du déroulement des travaux de l'enquête est assuré par un comité de pilotage composé de représentants de différents ministères. L'UEMOA et la banque mondiale participent au comité en tant qu'observateurs représentant les Partenaires techniques et financiers. Un comité technique est chargé de la supervision de l'enquête.

1.2.2 Objectifs de l'enquête

L'EHCVM a pour principal objectif de produire des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Elle vise aussi à fournir des données pour l'évaluation des politiques publiques.

Plus spécifiquement, elle vise à produire des indicateurs relatifs à la pauvreté, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, aux entreprises familiales non-agricoles, à la consommation, aux dépenses alimentaires et non alimentaires, aux revenus, à l'épargne et au crédit, à l'habitat, l'eau et l'assainissement, aux chocs et stratégies de survie, à l'agriculture et à l'élevage.

1.2.3 Présentation des outils de collecte

L'EHCVM comporte un questionnaire ménage administré à chaque ménage échantillon et un questionnaire communautaire ayant un volet sur les prix administrés au niveau de chaque unité primaire de sondage (Zone de Dénombrement, ZD).

- **Questionnaire ménage (18 sections)**

Les sections 1 à 4 traitent des caractéristiques individuelles des membres du ménage : démographie, éducation, santé et emploi. Ces sections constituent les modules de base pour toute enquête sur les conditions de vie des ménages car ils fournissent des indicateurs importants. De plus, ils constituent des facteurs explicatifs pour d'autres phénomènes.

Les sections 5, 11, 12, 16, 17 et 18 du questionnaire ménage sont toutes consacrées aux différentes sources de revenus, complétant ainsi les revenus tirés de l'emploi. La section 5 traite des entreprises familiales non-agricoles ; les sections 16 et 17 des entreprises agricoles (agriculture et élevage) et les sections 11 et 12 traitent des revenus ne provenant pas de l'exercice d'un emploi.

Les sections 8 à 10 qui abordent les consommations alimentaires et non-alimentaire, servent de modules de base pour le calcul des indicateurs de pauvreté. Afin de les cerner avec le plus d'exactitude possible, certaines

consommations figurent dans des modules spécifiques. C'est le cas notamment des dépenses en éducation et en santé qui sont plutôt consignées dans ces modules.

Les autres sections sont relatives aux caractéristiques du logement (section 6), aux avoirs du ménage (section 7), à l'épargne (section 13), aux chocs et stratégies de survie (section 14) et aux filets sociaux (Section 15). Le module sur les caractéristiques du logement contient aussi les informations relatives aux dépenses en logement (loyer, eau, électricité, etc.).

Tous ces modules sont suffisamment détaillés pour permettre de faire des analyses approfondies de différents phénomènes en relation avec la pauvreté.

- **Questionnaire communautaire**

S'agissant du questionnaire communautaire, il renseigne sur les caractéristiques de la communauté devant aider à mieux comprendre les conditions de vie des ménages. Parmi ces caractéristiques, il y a notamment les questions d'accès aux infrastructures socioéconomiques de base. Ce questionnaire renseigne aussi sur les prix à la consommation dans la localité.

- **Application de collecte**

Sur la base des différents questionnaires conçus, une application CAPI a été développée à l'aide du logiciel Survey Solution et installée sur des tablettes pour la collecte.

1.3. Champ de l'EHCVM

Pour des besoins de conformité au principe de comptabilité nationale, le champ social est constitué de l'ensemble des ménages, toutes catégories confondues, nationaux ou africains, résidant sur le territoire national. Sont exclus de ce champ, les ménages collectifs (camps militaires, casernes, hôpitaux, etc.), les ménages ayant un statut diplomatique et les sans domiciles fixes.

Le champ géographique de l'EHCVM est le territoire national burkinabè. Le niveau de représentativité des données collectées concerne les milieux de résidence (urbaine et rurale) et les 13 régions administratives du pays.

Le champ des biens et services est constitué de l'ensemble des biens, quel que soit leur état à l'acquisition (neuf ou usagé) et des services consommés par les ménages. Ces biens et services concernent aussi bien, les achats, les transferts (cadeaux versés ou reçus) que l'autoconsommation.

Le champ temporel de l'enquête a couvert une période de 12 mois de collecte en raison de trois mois de collecte dans chaque semestre. L'EHCVM est une enquête par vague en nombre de deux. La première vague a eu lieu aux mois de septembre, octobre et novembre 2018 et la deuxième aux mois d'avril, mai et juin 2019.

1.3.1 Plan de sondage

Le plan de sondage adopté est celui d'un sondage aréolaire stratifié à deux degrés. La stratification est faite avant le tirage des unités primaires et basée sur l'urbanisation des agglomérations (urbain, rural). Le premier degré a consisté au tirage des zones de dénombrement (ZD) échantillons, et le second degré au tirage des ménages échantillons dans ces ZD tirées.

- **Description de la base de sondage**

La base de sondage des unités primaires ou zones de dénombrement (ZD) de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages est constituée de la liste des zones de dénombrement définies lors de la cartographie préalable du RGPH-2006. L'INSD a mis à jour certaines ZD en 2008 et 2013. Le tirage des unités primaires a été fait sur la base de ce fichier actualisé.

Le dispositif de l'enquête harmonisée a prévu une répartition aléatoire de l'échantillon des ZD en deux sous-échantillons représentatifs au niveau national, en milieu urbain, en milieu rural et dans chacune des 13 régions administratives. Une opération de dénombrement a été réalisée sur l'ensemble des ZD tirées au premier degré pour constituer la base de sondage des unités secondaires ou ménages.

- **Méthode de sondage**

La technique de sondage utilisée dans le cadre de cette enquête est un sondage stratifié à deux degrés :

- ✓ Au premier degré, 585 zones de dénombrement sont tirées avec des probabilités proportionnelles à la taille de la population issue du fichier des ZD du RGPH-2006 mise à jour ;
- ✓ Au second degré, un échantillon de 12 ménages est tiré à probabilité égale et de façon systématique dans chacune des zones de dénombrement. Ces ménages sont tirés à partir de la liste des ménages recensés lors de l'opération de dénombrement réalisée dans les 585 ZD échantillon.

L'enquête devant se dérouler par vague, l'échantillon des ZD est réparti de façon aléatoire en deux sous échantillons. Chaque sous-échantillon devrait être déployé pour une vague de collecte.

- **Détermination de la taille**

La méthodologie qui a conduit à la détermination de la taille de l'échantillon s'est basée sur les renseignements fournis par les données de l'Enquête multisectorielle continue de 2014 (EMC-2014) et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-2006).

La dépense totale des ménages a été considérée comme variable d'intérêt et le coefficient de variation comme critère d'appréciation du niveau de précision au niveau national, en milieu urbain, en milieu rural et au niveau régional.

Les hypothèses de base qui ont permis la fixation de la taille de l'échantillon portent essentiellement sur la nécessité de disposer d'indicateurs significatifs au niveau national, par milieu de résidence et régional ainsi que de groupes socio-économiques. Le coefficient de variation ne devrait pas excéder 2% au niveau national, 5% en milieu urbain et en zone rural et 10% dans chacune des treize régions administratives du pays. Tenant compte de toutes ces contraintes, la taille totale de l'échantillon a été estimée à 7020 ménages répartis de la façon suivante :

Tableau 1.1 : Structure de l'échantillon par région administrative de résidence

REGION	Nombre de ménages	Nombre de ZD	Erreur relative (%)
Hauts-Bassins	720	60	6,7
Boucle Du Mouhoun	588	49	5,1
Sahel	456	38	5,2
Est	540	45	4,0
Sud-Ouest	540	45	7,9
Centre-Nord	504	42	4,7
Centre-Ouest	492	41	4,0
Plateau Central	420	35	6,0
Nord	444	37	4,9
Centre-Est	576	48	5,0
Centre	816	68	4,0
Cascades	456	38	5,0
Centre-Sud	468	39	4,7
Burkina Faso	7020	585	1,5

Tableau 1.2 : Structure de l'échantillon par milieu de résidence

Milieu	Nombre ménages	Nombre ZD	Erreur relative (%)
Urbain	3024	252	3,5
Rural	3996	333	1,9

1.3.2 Personnel et activités de l'EHCVM

Pour assurer une bonne exécution de l'enquête, un comité technique a été mis en place sous la responsabilité du Directeur Général de l'INSD et du Directeur des statistiques sur les conditions de vie des ménages. En outre, des cadres de l'INSD, des personnes ressources et des représentants de l'UEMOA, de la Banque mondiale et d'AFRISTAT ont assuré l'adaptation du plan de sondage, la conception des questionnaires, la formation du personnel d'enquête, le traitement et l'analyse des données.

L'EHCVM est une enquête à un seul passage car chaque ménage a été enquêté une seule fois mais en deux vagues dus au fait que l'échantillon a été divisé en deux sous échantillons de taille comparable. Pour la première vague l'enquête s'est déroulée en trois étapes principales : le dénombrement des ménages des zones échantillonnées, le pré-test et l'enquête principale. La deuxième vague n'a été concernée que par le pré-test et l'enquête principale. Pour chacune de ces étapes, une formation a été dispensée aux agents de collecte à cet effet.

Le dénombrement s'est déroulé du 08 août au 08 septembre 2017. Soixante (60) agents enquêteurs et vingt (20) contrôleurs répartis en vingt équipes ont effectué les travaux de cartographie et de mise à jour de la liste des ménages des ZD sélectionnées pour l'enquête.

Le pré-test a été réalisé en mai 2016 pour adapter le questionnaire papier et une enquête pilote a été réalisée au mois de novembre 2017 par les contrôleurs et a porté sur des zones d'enquêtes ne faisant pas partie des ZD de l'échantillon principal. D'une manière générale, l'enquête pilote a permis de tester le dispositif prévu pour l'enquête et d'identifier des problèmes concernant la formulation et la traduction en langues nationales. Pendant la formation des enquêteurs pour la phase principale de l'enquête, deux (2) jours ont été également consacrés aux enquêteurs pour administrer le questionnaire dans certains secteurs de la ville de Ouagadougou, ce qui leur a permis de se familiariser avec l'outil.

La collecte des données de l'enquête principale a duré six (6) mois, subdivisée en deux vagues correspondant chacune à une durée de 3 mois de collecte. Ces deux vagues sont espacées de trois mois. La première vague s'est déroulée sur la période de septembre, octobre et novembre 2018 et la deuxième vague en avril, mai et juin 2019. Pendant chaque vague, 50% de l'échantillon est enquêté. Pour cette étape, soixante (60) et soixante-six (66) agents enquêteurs ont été recrutés respectivement pour la vague 1 et pour la vague 2. Ils ont tous reçu une formation complète sur tous les volets de l'enquête. Ces agents ont une expérience en matière de collecte des données et ont au moins le BAC. La formation qui a duré 39 jours, a comporté une phase théorique et une phase pratique.

Au terme de la formation, quatre-vingts (80) agents ont été retenus : vingt (20) chefs d'équipes, soixante (60) agents de collecte ont été retenus. Les chefs d'équipes ont reçu une formation complémentaire axée sur le contrôle technique, l'organisation et la logistique, le contact avec les autorités et les populations. Vingt (20) équipes ont été constituées pour la collecte des données. Chaque équipe est composée d'un chef d'équipe et de trois agents de collecte. Des superviseurs ayant une expérience en matière de collecte de données ont assuré le suivi des équipes sur le terrain. La collecte des données a été réalisée en utilisant l'application CAPI.

1.3.3 Traitement des données

Les données collectées ont été éditées en vue de vérifier la cohérence interne des réponses. Cette vérification finale a été réalisée par l'INSD avec l'appui de la Banque mondiale, de l'UEMOA et d'AFRISTAT.

1.3.4 Innovations majeures de l'EHCVM

L'EHCVM présente une similarité dans son contenu avec les enquêtes passées sur les conditions de vie de ménages dans la mesure où l'ensemble des indicateurs issus des enquêtes précédentes ont été pris en compte aussi bien dans une perspective de mise à jour que de permettre une analyse dynamique de ces derniers. Toutefois, l'EHCVM constitue une rupture profonde en ce qui concerne l'estimation de la consommation et du niveau de vie des ménages. En effet, les enquêtes antérieures collectaient les données de consommation alimentaire en valeur monétaire. Dans le cas de l'autoconsommation par exemple, les ménages valorisaient leur propre consommation. Au niveau de l'EHCVM, ce sont les quantités qui ont été

collectées et la valorisation a été faite pendant le traitement. Pour que cette valorisation puisse être aisément faite, deux questionnaires communautaires ont été introduits parallèlement à la collecte des données auprès des ménages. Un questionnaire sur les unités non standard pour la conversion des quantités consommées en unités standard et un questionnaire sur les prix administrés au niveau des marchés dans les zones de dénombrement, ont été utilisés.

1.3.5 Bilan de la collecte des données

Pour une taille initiale de 7020 ménages visés, 7010 ménages ont été effectivement enquêtés, soit un taux de participation de 99,86%. Ce taux très élevé minimise le biais de non-réponses et permet ainsi de valider tous les indicateurs calculés à partir des données de l'EHCVM avec une significativité statistique acceptable. Ce taux élevé de réponses est aussi lié à l'utilisation de ménages de remplacement.

Tableau 1.3: Résultat global du taux de réponse de l'EHCVM-2018

Résultat de l'interview	Effectifs	Fréquence (%)
Accepté, ménage sélectionné	6 523	92,92
Accepté, ménage de remplacement	487	6,94
A refusé	10	0,14
Total	7020	100

CHAPITRE 2. : CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES

Ce chapitre comporte deux sections. La première est consacrée aux caractéristiques des ménages et la seconde présente les caractéristiques de la population.

2.1. Caractéristiques des ménages

2.1.1 Répartition spatiale des ménages

Au Burkina Faso, la plupart des ménages résident en milieu rural. En effet, sept ménages burkinabè sur dix résident dans ce milieu. Les régions du Centre et des Hauts Bassins enregistrent les plus fortes proportions avec respectivement 17,7% et 11,1% des ménages du pays. Par contre, ces proportions sont faibles (moins de 5%) dans les régions des Cascades, du Sud-Ouest et du Plateau-Central. En dehors des régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les deux plus grands centres urbains du pays, la majorité des ménages résident en milieu rural dans les autres régions (77 à 94%).

Tableau 2.1: Répartition (%) des ménages par région et selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Total
Ensemble	31,3	68,7	100
Régions			
Boucle du Mouhoun	10,3	89,7	8,8
Cascades	22,7	77,3	4
Centre	91,7	8,3	17,5
Centre-Est	19,4	80,6	7,6
Centre-Nord	10,1	89,9	6,5
Centre-Ouest	16,3	83,7	8,5
Centre-Sud	11,2	88,8	4,9
Est	8,1	91,9	8,2
Hauts Bassins	55,8	44,2	11,1
Nord	16,3	83,7	6,8
Plateau-Central	8,8	91,2	4,4
Sahel	6,3	93,7	7,6
Sud-Ouest	13,3	86,7	4,1

2.1.2 Caractéristiques des chefs de ménages

Les caractéristiques du chef de ménage analysées dans cette sous-section sont le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction, la catégorie socio-professionnelle et le secteur institutionnel de l'activité. L'âge moyen, l'âge médian du chef de ménage et les liens de parenté avec ce dernier sont également des caractéristiques analysées.

- **Sexe du chef de ménage**

Au Burkina Faso, la majorité des ménages sont dirigés par des hommes. En effet, 86,2% des chefs de ménages sont des hommes en 2018 (Tableau 2.2). Cette proportion est davantage plus élevée en milieu rural (87,8%).

- **Situation matrimoniale du chef de ménage**

Dans l'ensemble, huit chefs de ménage sur dix (84,2%) sont mariés soit monogames (59,7%) soit polygames (24,5%). Les chefs de ménage célibataires qui représentent 4,3% dans l'ensemble sont plus rencontrés en milieu urbain (11,8%) qu'en milieu rural (0,9%) (Tableau 2.2). Quant aux chefs de ménage veufs/ves, ils représentent 8,4%, les divorcés 0,8% et les séparés 0,9%. Tout comme les célibataires, les chefs de ménage veufs/ves, divorcés, séparés sont nettement plus rencontrés en milieu urbain qu'en milieu rural.

- **Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage**

Les chefs de ménage « Travailleur pour compte propre » représentent 90,8% des chefs de ménage (Tableau 2.2). Ils sont suivis des ouvriers ou employés (3,4%) et des cadres moyens (2,9%). C'est en milieu urbain que se trouve plus de chefs de ménages cadres supérieurs (2,8%), cadres moyens (8,2%) et ouvriers ou employés qualifiés (5,4%).

Tableau 2.2: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon certaines caractéristiques du Chef de ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Sexe du CM			
Masculin	82,5	87,8	86,2
Féminin	17,5	12,2	13,8
Situation matrimoniale du CM			
Célibataire	11,8	0,9	4,3
Marié(e) monogame	62,1	58,6	59,7
Marié(e) polygame	10	31,1	24,5
Union libre	2,2	1	1,4
Veuf(ve)	10,7	7,3	8,4
Divorcé(e)	1,7	0,5	0,8
Séparé(e)	1,5	0,7	0,9
Catégorie socio-professionnelle du CM			
Cadre supérieur	2,8	0,2	1
Cadre moyen	8,2	0,4	2,9
Ouvrier ou employé qualifié	5,4	0,4	1,9
Ouvrier ou employé simple	3,7	0,4	1,5
Manœuvre	0,6	0,1	0,2
Patron	1,7	0,2	0,7
Travailleur pour compte propre	75,9	97,6	90,8
Autre (aide familial, apprenti)	0,4	0,6	0,5
Ne sait pas	1,2	0,1	0,5

- **Niveau d'instruction et le secteur institutionnel du chef de ménage**

La majorité (91,5%) des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins est la proportion des chefs de ménage. Par ailleurs, la plupart des chefs de ménage exercent dans le secteur institutionnel « entreprise individuelle ». En effet, 85,7% des chefs de ménage sont dans les entreprises individuelles. Le secteur public emploie 5,5% des chefs de ménage. Quant au secteur « grande entreprise privée », il occupe 3,6% des chefs de ménage (Tableau 2.3).

Tableau 2.3: Répartition (%) des ménages selon le niveau d'instruction et le secteur institutionnel du Chef de ménage

Niveau d'instruction du CM	Pourcentage
Aucun	91,5
Primaire	4,1
Secondaire 1er cycle	1,8
Secondaire 2e cycle	1,1
Supérieur	0,6
Ne sait pas	0,9

Secteur institutionnel de l'activité du CM	
Administration publique	4,1
Entreprise publique	1,1
Grande entreprise privée	3,6
Entreprise individuelle	85,7
Entreprise associative	0,5
Organisme International/ ONG	0,1
Ménage	4,4
Ne sait pas	0,4

- **Age moyen du chef de ménage selon le sexe**

L'âge moyen des chefs de ménage au niveau national est de 46,4 ans (Tableau 2.3). Cet âge moyen est quasiment le même quel que soit le milieu de résidence. Les chefs de ménage femme ont un âge moyen plus élevé (49 ans) que celui des hommes (46 ans).

Au niveau régional, des disparités existent. L'âge moyen est plus élevé chez les chefs de ménage des régions du Plateau-Central (50,9 ans) et du Nord (49,6 ans) et moins élevé (en dessous de la moyenne nationale) dans les régions des cascades (43,1 ans), de la Boucle du Mouhoun (43,5 ans), du Sahel (43,6 ans) et de l'Est (44,4 ans).

- **Age médian du chef de ménage par sexe**

La moitié des chefs de ménage ont un âge minimum de 45 ans. Cet âge médian est quasiment identique en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est de cinq (5) ans plus élevé chez les femmes que chez les hommes chefs de ménage.

Des disparités régionales existent. En effet, les chefs de ménage de la région du Plateau-central ont un âge médian plus élevé (50 ans) comparativement à ceux qui résident dans la région des Cascades (41ans).

Tableau 2.4 : Ages moyen et âge médian des chefs de ménages

	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	46,0	49,0	46,4	44,0	49,0	45,0
Milieu de résidence						
Urbain	45,3	49,8	46,1	43,0	49,0	44,0
Rural	46,3	48,5	46,5	45,0	50,0	45,0
Régions						
Boucle du Mouhoun	43,9	38,8	43,5	42,0	45,0	43,0
Cascades	43,9	39,5	43,1	41,0	39,5	41,0
Centre	45,4	50,2	46,2	43,0	53,0	44,0
Centre-Est	46,5	46,8	46,6	45,0	45,0	45,0
Centre-Nord	48,3	48,4	48,3	47,0	47,0	47,0
Centre-Ouest	48,0	50,1	48,4	45,0	46,0	45,5
Centre-Sud	46,1	57,8	48,3	45,0	57,0	46,0
Est	43,9	49,0	44,4	42,0	48,0	43,0
Hauts Bassins	45,0	51,3	45,7	44,0	51,0	45,0
Nord	49,3	51,9	49,6	45,0	55,0	46,0
Plateau-Central	51,2	49,7	50,9	49,0	52,0	50,0
Sahel	43,5	46,2	43,6	41,0	55,0	42,0
Sud-Ouest	47,3	48,9	47,6	45,0	49,0	46,0

2.1.3 Taille des ménages

Au Burkina Faso, la taille moyenne des ménages est de 6,5 personnes en 2018 (**Tableau 2.4**). Des disparités existent selon le milieu de résidence et la région. En effet, les ménages comptent en moyenne 7 personnes en milieu rural et 5 personnes en milieu urbain. Au niveau des régions, les tailles moyennes des ménages varient de 5,1 au Centre à 8,3 dans le Centre-Nord. Selon le sexe, les ménages dirigés par les hommes comptent en moyenne plus de personnes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 2.5 : Taille des ménages selon le milieu de résidence, Burkina Faso

	Urbain	Rural	Total
Ensemble	5,3	7,0	6,5
Région			
Boucle du Mouhoun	5,6	7,4	7,2
Cascades	5,8	6,9	6,7
Centre	5	6,1	5,1
Centre-Est	5,8	7,1	6,8
Centre-Nord	6,4	8,5	8,3
Centre-Ouest	4,8	6,5	6,3
Centre-Sud	5,2	5,8	5,7
Est	5,5	7,1	7
Hauts Bassins	6	7,1	6,5
Nord	5,5	8,2	7,7
Plateau-Central	5,9	7	6,9
Sahel	6	5,9	5,9
Sud-Ouest	5,5	6,9	6,8
Sexe			
Masculin	5,5	7,4	6,8
Féminin	4,7	4,3	4,4

2.2. Caractéristiques de la population

2.2.1 Structure de la population par région et par milieu de résidence

La population du Burkina Faso est estimée à 20,2 millions dont 51,8% de femmes en 2018 (Tableau 2.6). Le rapport de masculinité, évalué à 93 hommes pour 100 femmes est en baisse par rapport à celui de 2014 (EMC) qui était estimé à 95 hommes pour 100 femmes.

La répartition selon le milieu de résidence et la région présente des disparités. La population burkinabè est essentiellement rurale (74,3%) quel que soit le sexe. Les régions du Centre et des Hauts Bassins sont les plus peuplées avec des proportions établies respectivement à 13,6% et 11,1% de la population totale résidente. Par contre, les régions des Cascades, du Centre-Sud et du Sud-Ouest présentent de faibles proportions (moins de 5%) de la population totale (Tableau 2.6).

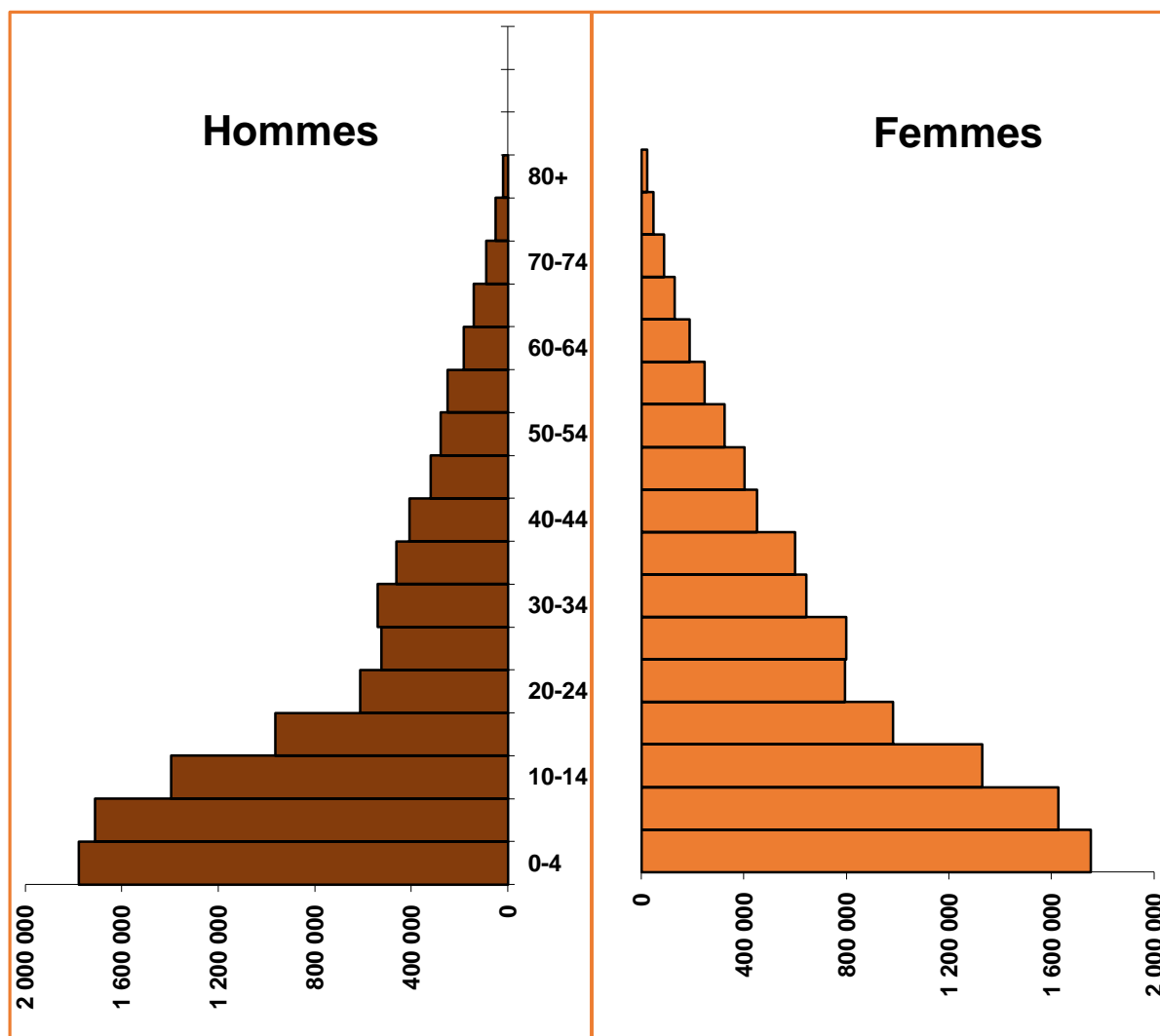
Tableau 2.6: Répartition de la population par région et le milieu de résidence selon le sexe

	Masculin		Féminin		Total		Rapport de masculinité
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Sur 100
Ensemble	9 759 339	48,2	10 484 519	51,8	20 243 858	100,0	93,1
Milieu de résidence							
Urbain	2 479 677	25,4	2 716 225	26	5 195 902	25,7	91,3
Rural	7 279 662	74,6	7 768 294	74	15 047 956	74,3	93,7
Région							
Boucle du Mouhoun	976 328	10,0	1 002 870	9,6	1 979 198	9,8	97,4
Cascades	380 430	0,4	443 379	4,2	823 809	4,1	85,8
Centre	1 317 821	13,5	1 431 075	13,6	2 748 896	13,6	92,1
Centre-Est	765 055	7,8	845 080	0,8	1 610 135	8,0	90,5
Centre-Nord	818 095	8,4	871 786	8,3	1 689 881	8,3	93,8
Centre-Ouest	768 942	7,9	876 530	0,8	1 645 472	8,1	87,7
Centre-Sud	421 446	4,3	451 429	4,3	872 875	4,3	93,4
Est	876 910	0,9	903 134	8,6	1 780 044	8,8	97,1
Hauts Bassins	1 095 487	11,2	1 148 110	11,0	2 243 597	11,1	95,4
Nord	797 478	8,2	837 027	8,0	1 634 505	8,1	95,3
Plateau-Central	420 958	4,3	530 017	5,1	950 975	4,7	79,4
Sahel	711 678	7,3	685 118	6,5	1 396 796	6,9	103,9
Sud-Ouest	408 711	4,2	458 964	4,4	867 675	4,3	89,1

2.2.2 Structure par sexe et par âge de la population

La pyramide des âges du Burkina Faso présente une base large qui se rétrécit sensiblement au fur et à mesure que l'âge avance (**Figure 2.2**). Cette forme de pyramide montre que la population burkinabè est jeune et a une forte fécondité. Ainsi, les enfants de moins de cinq (05) ans sont les plus représentés avec 17,4% (3 530 357). Les personnes de moins de 15 ans sont estimées à 9,6 millions soit 47,4% de la population totale du pays et constituent une énorme charge sociale pour le pays. Par ailleurs, le rétrécissement rapide du sommet de la pyramide traduit une mortalité élevée de la population notamment aux âges avancés. En effet, les personnes âgées de 65 ans ou plus ne représentent que 3,3% de la population totale.

Figure 2. 1 : Pyramide des âges de la population totale résidente

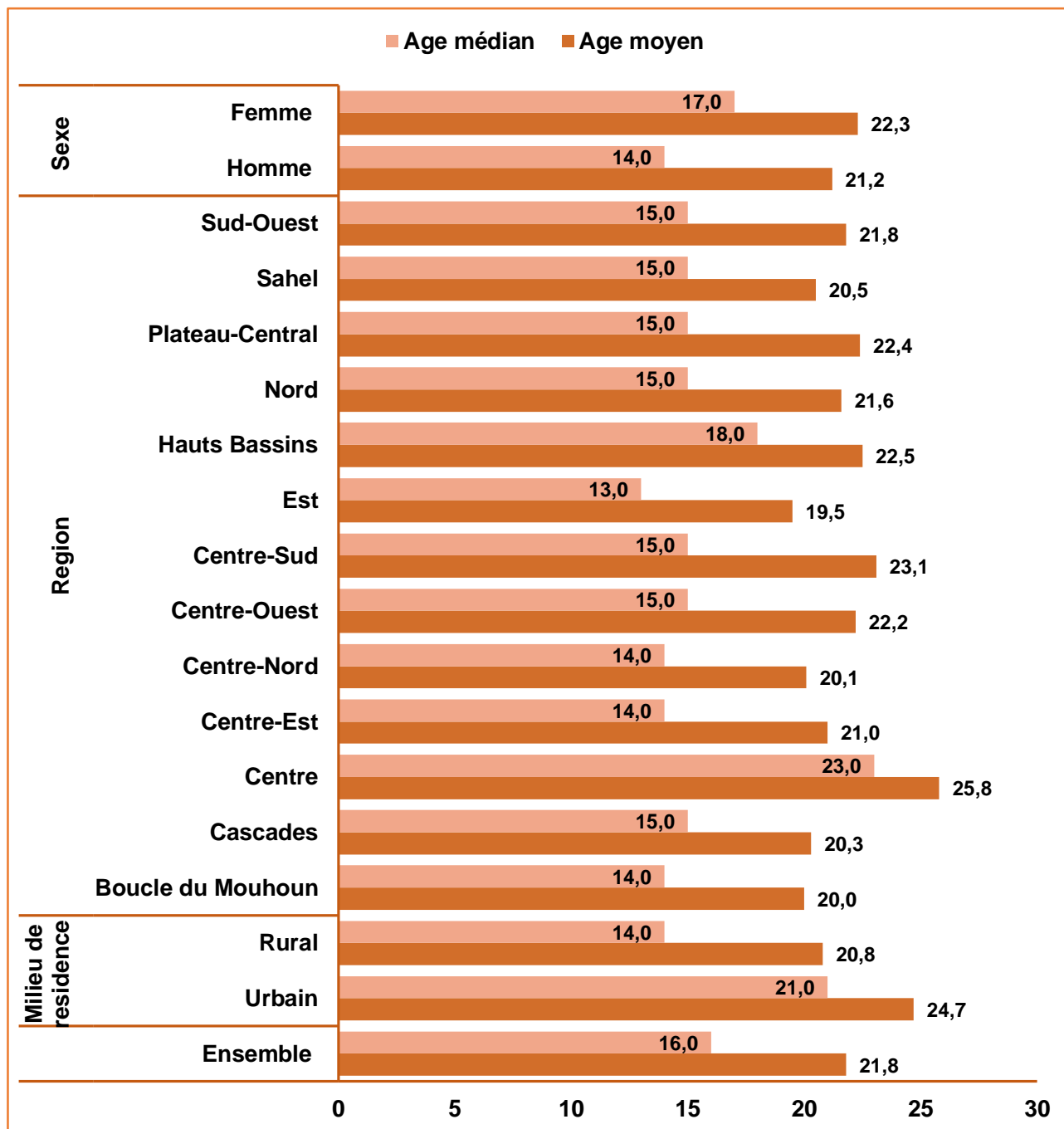


2.2.3 Ages moyen et médian de la population

La population du Burkina Faso a en moyenne 21,8 ans en 2018. La moyenne d'âge est plus élevée chez les femmes (22,3 ans) que chez les hommes (21,2 ans). Selon le milieu de résidence, les populations urbaines ont en moyenne 3,9 ans de plus que celles qui résident en milieu rural dont l'âge moyen est estimé à 20,8 ans. L'âge moyen varie de 19,5 ans pour la région de l'Est à 25,8 ans pour la région du Centre (**Figure 2.3**).

L'âge médian de la population burkinabè est de 16 ans (**Figure 2.3**). L'âge médian des hommes est de 14 ans et celui des femmes de 17 ans, soit de 3 ans de plus que les hommes. Selon le milieu de résidence, l'âge médian est de 7 ans de plus en milieu urbain qu'en milieu rural où l'âge médian des populations est de 14 ans. La même configuration est observée au niveau régional. Les régions abritant les grands centres urbains ont des âges médians plus élevés que les autres. Ainsi, au Centre et dans les Hauts-Bassins les âges médians des populations sont respectivement de 23 ans et 18 ans. Les autres régions présentent des âges médians compris entre 13 et 15 ans.

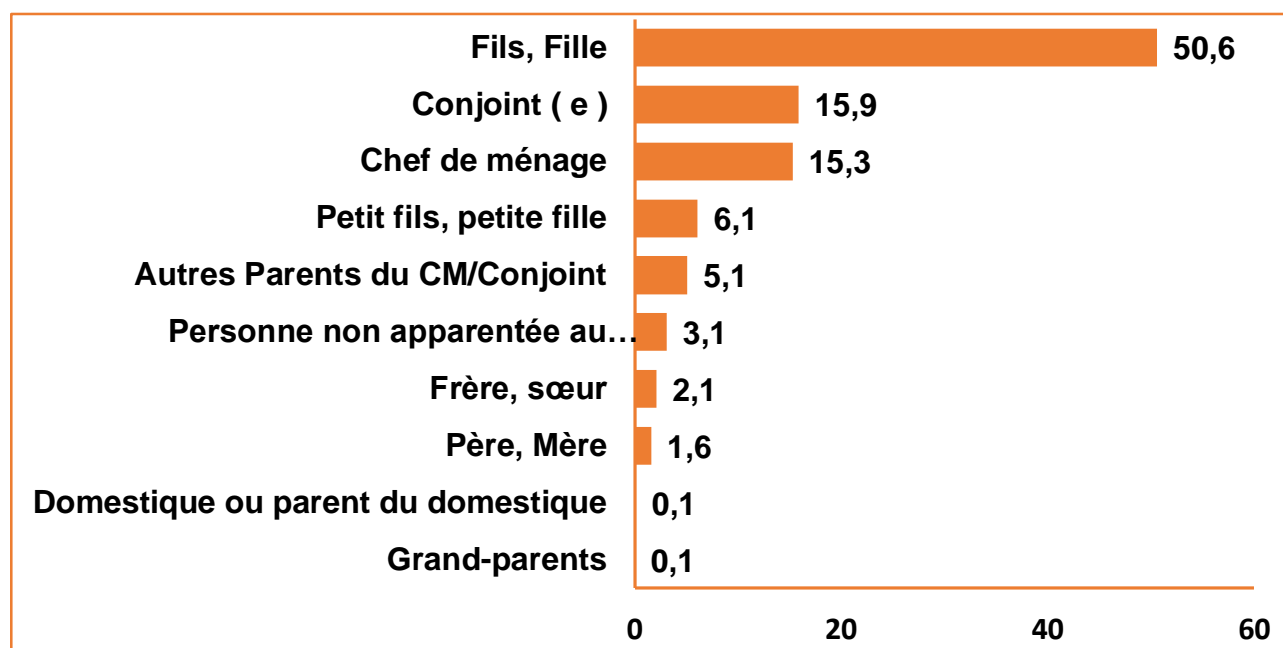
Figure 2.2: Age moyen, âge médian de la population par milieu et région de résidence



2.2.4 Lien de parenté des membres avec le chef de ménage

Le lien de parenté des membres du ménage avec le chef permet d'identifier la relation qui unit chaque membre avec le chef du ménage. Dans l'ensemble, les ménages sont caractérisés par une structure de parenté dominée par les descendants directs (fils/fille) qui représentent 50,6% des membres. Les conjoints (es) et les petits enfants suivent respectivement avec 15,9% et 6,1%. Les personnes non apparentées représentent 3,1% de l'ensemble des membres.

Figure 2. 3 : Répartition (%) de la population selon le lien avec le chef de ménage



2.2.5 Etat matrimoniale de la population résidente selon le milieu de résidence

La population burkinabè âgée de 15 ans ou plus est dans sa majorité mariée (56,1%) soit en régime monogamie (36,8%), soit en polygamie (19,3%). L'état matrimonial de la population varie selon le milieu de résidence. Les proportions des célibataires, des unions libres, des mariés monogames et des divorcés sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. Par contre, c'est en milieu rural que la polygamie est plus fréquente. En effet, 24,2% des personnes qui vivent en milieu rural sont en situation de polygamie contre 7,9% de celles résidant en milieu urbain (**Tableau 2.7**).

Tableau 2.7 : Répartition (%) de la population par l'état matrimonial et selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	44,7	33,7	37,0
Union libre	1,6	0,6	0,9
Marié monogame	38,9	36,0	36,8
Marié polygame	7,9	24,2	19,3
Veuf (Ve)	5,5	4,9	5,1
Divorcé(e) ou Séparé(e)	1,6	0,6	0,9

CHAPITRE 3. : EDUCATION ; ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

L'éducation est très importante pour le développement et la croissance économique d'un pays. Ainsi, il est nécessaire de disposer des indicateurs clés pour un meilleur suivi et évaluation du système éducatif. C'est dans cette optique que ce chapitre aborde les indicateurs relatifs à l'éducation. Il analyse le niveau d'éducation globale de la population burkinabè. Ces analyses portent sur plusieurs aspects du secteur de l'éducation dont le niveau de fréquentation scolaire et d'alphabétisation, l'achèvement, la durée moyenne de la scolarisation, l'âge moyen d'entrée à l'école et les dépenses d'éducation effectuées par les ménages. Ces informations sont traitées de sorte à mettre en relief l'état de l'éducation au niveau national et les disparités qu'il présente selon le sexe, la région, le milieu de résidence et les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage. L'ensemble de ces structures permet de rendre compte de la situation de l'éducation au niveau préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire et supérieur.

3.1. Concepts et définitions

Pour une lecture bénéfique de ce document, il est utile et nécessaire que les lecteurs aient la même compréhension d'un certain nombre de concepts, de termes ou d'expressions relatives à la scolarisation et à l'alphabétisation. Les définitions suivantes sont tirées du manuel recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisées dans le système statistique national.

Niveau d'instruction/éducation : Le niveau d'instruction ou éducation correspond à la dernière classe du cycle d'enseignement suivi avec ou sans succès par une personne. Il s'agit du niveau acquis dans un centre régulier d'enseignement.

Taux d'instruction : le taux d'instruction est défini comme étant le rapport du nombre de personnes instruites âgées de 10 ans et plus sur l'effectif de la population totale du même groupe d'âge.

Population scolarisée : Est considérée comme population scolarisée, toutes les personnes ayant fréquenté ou qui fréquentent un établissement scolaire (école primaire, établissement d'enseignement secondaire, supérieur, etc.).

Population scolaire : c'est l'ensemble des personnes qui fréquentent toujours un établissement d'enseignement régulier.

Population scolarisable : la population scolarisable est l'ensemble des enfants ayant l'âge de fréquenter un cycle d'enseignement donné.

Taux d'alphabétisation des jeunes : pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans sachant lire et écrire dans une langue quelconque.

Taux d'alphabétisation des adultes : pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque.

Taux Brut de Fréquentation Scolaire au Primaire : rapport entre le nombre d'enfants scolaires au primaire et le nombre d'enfants scolarisables au primaire (c'est-à-dire ayant entre 6-11 ans depuis 2008) exprimé en pourcentage.

Taux Net de Fréquentation Scolaire au Primaire : rapport entre le nombre d'enfants scolarisables au primaire (c'est-à-dire ayant entre 6-11 ans depuis 2008) et effectivement scolarisés et le nombre d'enfants scolarisables au primaire exprimé en pourcentage.

Taux Brut de Fréquentation Scolaire au Post-primaire : rapport entre le nombre d'enfants scolaires au post-primaire et le nombre d'enfants scolarisables au post-primaire (c'est-à-dire ayant entre 12-15 ans depuis 2008) exprimé en pourcentage.

Taux Net de Fréquentation Scolaire au Post-primaire : rapport entre le nombre d'enfants scolarisables au post-primaire (c'est-à-dire ayant entre 12-15 ans depuis 2008) et effectivement scolarisés et le nombre d'enfants scolarisables au post-primaire exprimé en pourcentage.

Taux Brut de Fréquentation Scolaire au Secondaire : rapport entre le nombre d'enfants scolaires au secondaire second cycle et le nombre d'enfants scolarisables au secondaire second cycle (c'est-à-dire ayant entre 16-18 ans depuis 2008) exprimé en pourcentage.

Taux Net de Fréquentation Scolaire au Secondaire : rapport entre le nombre d'enfants scolarisables au secondaire second cycle (c'est-à-dire ayant entre 16-18 ans depuis 2008) et effectivement scolarisés et le nombre d'enfants scolarisables au secondaire second cycle exprimé en pourcentage.

Taux Brut de Fréquentation Scolaire Tous niveaux confondus : rapport entre le nombre d'enfants scolaires et le nombre d'enfants scolarisables (c'est-à-dire ayant entre 06-23 ans depuis 2008) exprimé en pourcentage.

Taux Brut de Fréquentation Scolaire Tous niveaux confondus : rapport entre le nombre d'enfants scolarisables (c'est-à-dire ayant entre 6-23 ans depuis 2008) et effectivement scolarisés et le nombre d'enfants scolarisables exprimé en pourcentage.

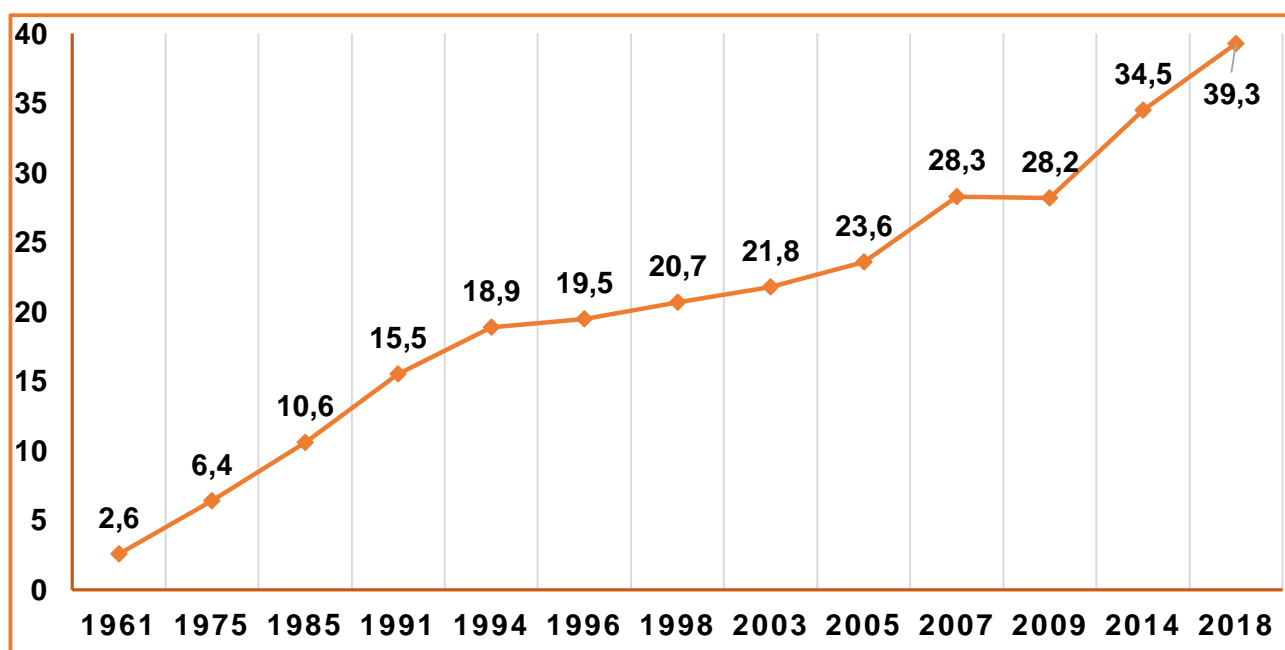
L'espérance de vie scolaire (EVS) ou durée attendue de scolarisation est le nombre d'années qu'une personne qui entre à l'école espère passer dans le système scolaire. Elle est calculée selon les différentes âges compris entre 3 et 25 ans. Elle est égale à la somme des taux de fréquentation scolaires aux différents âges de 3 à 25 ans.

3.2. Alphabétisation

3.2.1 Alphabétisation et sa dynamique

L'alphabétisation renvoie à la capacité d'un individu à lire et à écrire un petit texte dans une langue quelconque. En 2018, l'EHCVM situe le taux d'alphabétisation des adultes à 39,3%. La proportion des adultes sachant lire et écrire dans une langue quelconque a connu une hausse moyenne annuelle de 1,2 points de pourcentage sur la période de 2003 à 2018. Nonobstant, cette progression, le niveau d'alphabétisation demeure faible.

Figure 3. 1: Evolution du taux d'alphabétisation (%) des adultes de 1961 à 2018



3.2.2 Alphabétisation selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Le niveau d'alphabétisation varie selon le milieu de résidence. Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. En effet, chez les adultes, il est de 69,9% en milieu urbain contre 25,7% dans le milieu rural, soit un écart de 44 points de pourcentage. De plus, le taux d'alphabétisation des adultes en zone urbaine est près de deux fois la moyenne nationale et celui du milieu rural est de 15 points de pourcentage inférieur au taux national. Pour les jeunes de 15 à 24 ans, il est de 86,6% en milieu urbain contre 46,4% en milieu rural. Chez les jeunes de 15 à 34 ans, le taux est de 82,0% en milieu urbain et de 36,3% en milieu rural.

Avec un taux d'alphabétisation des adultes (75,9%) qui vaut deux fois le taux national, la région du Centre se distingue nettement du reste des douze autres régions. Elle est suivie de loin par la région des Hauts Bassins avec un taux d'alphabétisation des adultes de 43,1%. La région du Sahel, avec un taux d'alphabétisation de 21,4% possède la population la moins alphabétisée des treize régions du Burkina Faso. A l'exception des régions du Centre et des Hauts-Bassins, toutes les autres régions ont un taux d'alphabétisation inférieur au taux national.

Le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans présente des disparités entre les régions. La région du Centre a le taux (90,7%) le plus élevé comparativement aux autres où les taux se situent entre 29,1 et 72,2%.

L'analyse selon le sexe de l'individu indique que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes, indépendamment de l'âge. Un homme sur deux âgé de 15 ans est alphabétisé tandis qu'une femme sur trois l'est. Toutefois, cet écart est plus faible pour la population jeune. En effet, le taux d'alphabétisation des hommes de 15-24 ans est estimé à 64% contre 55% pour les femmes ; soit un écart de 9 points de pourcentage.

3.2.3 Alphabétisation dans les langues

Dans le cadre de l'EHCVM, les langues d'alphabétisation considérées sont le français, les langues nationales et les autres langues. L'analyse des taux d'alphabétisation selon les langues d'alphabétisation révèle de très fortes disparités.

Langue officielle du Burkina Faso, le français est de loin la première langue d’alphabétisation, avec un taux de 34,6% en 2018. En milieu urbain, deux personnes sur trois savent lire et écrire en français contre une personne sur cinq en milieu rural. Des disparités existent entre les régions. La région du Centre a le taux le plus élevé (73,3%) contrairement aux douze autres régions où les taux varient entre 10,6% et 40%. Les régions de l’Est (21,5%), du Centre-nord (17,8%) et du Sahel (10,6%) ont les plus faibles taux d’alphabétisation en français.

Les autres langues étrangères occupent la deuxième position avec un taux d’alphabétisation estimé à 16,8% en 2018. En milieu urbain, ce taux est de 32,5% contre 9,7% en milieu rural. C’est essentiellement dans les régions du Centre (38,5%), de la Boucle du Mouhoun (20,0%), du Centre-ouest (15,4%) et du Centre-est (14,2%) que l’on rencontre relativement beaucoup de personnes alphabétisées dans d’autres langues étrangères.

La proportion des adultes alphabétisés en langues locales est faible au plan national (3,6%). Le constat est le même quel que soit le milieu de résidence. En effet, ce taux est aussi bas en milieu rural (2,8%) qu’en milieu urbain (5,2%). Ce taux est plus élevé dans les régions de l’Est (6,6%), du Centre (6,4%), de la Boucle du Mouhoun (4,3%) du Plateau central (5,9%) et des Cascades (5,5%). Dans les autres régions, ce taux est en dessous de la moyenne nationale (3,6%). Cette situation pourrait être mise en relation avec la présence et le dynamisme des ONG et associations intervenant dans le domaine de l’alphabétisation dans les régions. C’est le cas de la région de l’Est avec l’Association Tin Tua qui met en œuvre des programmes d’alphabétisation en langues locales dans les villages depuis plus de 20 ans.

Tableau 3.1:Taux d'alphabétisation en 2018

	Taux d'alphabétisation par catégorie d'âge			Taux d'alphabétisation des langues		
	Adultes toute langue	Jeunes de 15-24 ans	Jeunes de 15-34 ans	Français	Langues nationales	Autres langues
Ensemble	39,3	58,9	50,9	34,6	3,6	16,8
Milieu de résidence						
Urbain	69,9	86,6	82	66,9	5,2	32,5
Rural	25,7	46,4	36,3	20,1	2,8	9,7
Région						
Boucle du Mouhoun	38,2	54,6	45	26,9	4,3	20
Cascades	36,5	56,9	43,9	34,1	5,5	13,7
Centre	75,9	90,7	87,1	73,3	6,4	38,5
Centre-Est	29,7	56	44,1	26,9	1	14,2
Centre-Nord	22,1	38,8	30,3	17,8	2,4	7,8
Centre-Ouest	31,7	58,2	45,5	26,8	2,4	15,4
Centre-Sud	32,4	72,2	54,1	30,1	3,2	11,4
Est	29,4	45,1	38,4	21,5	6,6	10,8
Hauts Bassins	43,1	61,1	53,7	40	1,3	12,2
Nord	27,5	53,7	42,2	26,4	1,2	9,8
Plateau-Central	32,4	63,7	51,2	25,5	5,9	9
Sahel	21,4	29,1	25,7	10,6	1,6	11,1
Sud-Ouest	29,8	57,6	45,5	28,4	3,4	6,6
Sexe						
Masculin	49,2	63,9	59,9	41,8	4,3	22,2
Féminin	31	54,5	43,5	28,5	2,9	12,2

3.3. Scolarisation et fréquentation scolaire

L'analyse des indicateurs est faite aux différents niveaux de scolarisation (primaire, post-primaire, secondaire et tous niveaux confondus) selon le milieu et la région administrative de résidence, le sexe, le niveau d'instruction du chef de ménage et le niveau de vie du ménage.

3.3.1 Fréquentation scolaire de la population de 25 ans et plus

La proportion de la population de 25 ans et plus ayant fréquenté une école formelle est de 23,6%. Cette proportion est cinq fois plus élevée en milieu urbain (54,0%) qu'en milieu rural (0,0%). Par ailleurs, seule la région du Centre (59,8%) enregistre une proportion supérieure à 50% alors que dans les autres régions, moins la moitié de leur population a fréquenté une école formelle. Elle est plus élevée chez les hommes (30,7%) que chez les femmes (17,7%).

La proportion des personnes de 25 ans et plus ayant fréquenté une école formelle varie selon certaines caractéristiques du chef de ménage (CM). Elle est élevée dans les ménages dirigés par les femmes (33,7%) que dans les ménages dirigés par hommes (22,6%). Aussi, elle est plus élevée (85,0%) dans les ménages dont le CM est cadre supérieur ou cadre moyen et faible (16%) dans ceux dirigés par des aides familiales ou travailleurs indépendants. De plus, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus la proportion l'est. Cette proportion qui est de 8,0% pour les ménages dont le Chef n'a aucun niveau, atteint 94,0% pour les ménages dont le chef a un niveau supérieur.

Plus la taille du ménage est élevée, moins la proportion des personnes de 25 ans et plus ayant fréquenté une école formelle est élevée. Dans les ménages de taille variant entre une et quatre personnes, cette proportion est de 38,9% alors qu'elle est moins de 20% dans les ménages de plus de 7 personnes.

Tableau 3.2: Proportion (%) des individus des 25 ans ou plus ayant fréquenté une école formelle par milieu de résidence selon la région, le sexe, le groupe d'âge et certaines caractéristiques du ménage (1/2)

	Urbain	Rural	Total
Ensemble	54	10	23,6
Région			
Boucle du Mouhoun	53,2	15	18,6
Cascades	49,8	16,8	24,1
Centre	63,2	21,9	59,8
Centre-Est	36,9	9,3	14,6
Centre-Nord	37,6	5,9	8,8
Centre-Ouest	66,8	7,3	15,6
Centre-Sud	37,7	13,8	16,4
Est	48,7	4,7	8,1
Hauts Bassins	44,2	17	32,2
Nord	32	7,2	10,3
Plateau-Central	33,6	9,7	11,5
Sahel	25,9	4,3	5,7
Sud-Ouest	40,6	12,5	15,7
Sexe			
Masculin	63	14,8	30,8
Féminin	45,5	6,3	17,7
Sexe du CM			
Homme	53,4	9,9	22,6
Femme	57,5	10,7	33,7
CSP du CM			
Cadre supérieur	85	85,9	85,1

Tableau 3.2: Proportion (%) des individus des 25 ans ou plus ayant fréquenté une école formelle par milieu de résidence selon la région, le sexe, le groupe d'âge et certaines caractéristiques du ménage (2/2)

	Urbain	Rural	Total
Cadre moyen/agent de maîtrise	88,4	77,9	87,3
Ouvrier ou employé qualifié	62,4	39,9	60,6
Ouvrier ou employé non qualifié	49,6	13,1	37,7
Manœuvre, aide-ménagère	47,3	11,6	34,4
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	55,7	0	46,8
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	73,9	11,5	23,2
Aide familial	30,9	13,3	15,3
Travailleur pour compte propre	41,3	9,3	14,7
Patron	61,5	24,6	52,8
Classe de taille de ménage			
1-4 pers	66,9	14,1	38,9
5-6 pers	53	11,3	25,1
7-8 pers	51,6	7,7	19,9
9-11 pers	42,9	9,8	18,5
12 pers et +	41	8,1	14,4
Niveau d'éducation du CM			
Aucun niveau	23,6	4,3	8
Primaire	71,5	57,2	64,6
Post primaire	80,6	60,6	75,7
Secondaire	85,7	85,6	85,7
Supérieur	94,9	74,8	94
Groupe d'âge			
25-29 ans	72,2	19,9	37,3
30-34 ans	67,3	15	32,5
35-39 ans	58,1	10,4	25,9
40-44 ans	53,8	9,3	23,6
45-49 ans	48,5	6,3	18
50-54 ans	40,3	4,3	13,8
55-59 ans	37,1	3,2	12,4
60-64 ans	32,5	4,5	12,4
65 ans et plus	20,1	1,2	6,9

3.3.2 Niveau d'instruction

Au Burkina Faso en 2018, quatre personnes sur cinq n'ont aucun niveau d'instruction (tableau 3.3). La proportion des personnes ayant le niveau d'instruction primaire est de 10,3% en 2018. Celles des niveaux secondaire et supérieur sont respectivement de 7,7% et 2,7%.

La proportion de la population qui n'a aucun niveau d'instruction est élevée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, elle est plus élevée en milieu rural (89,6%) qu'en milieu urbain (49,8%). En outre, la proportion pour ceux de niveau supérieur est faible quel que soit le milieu de résidence. En effet, elle est seulement de 9,7% pour ceux du milieu urbain et de 0,3% pour ceux du milieu rural. Dans les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel plus de 90% de la population n'a aucun niveau d'instruction et la région du Centre a la plus faible proportion (44,1%).

Au regard du sexe, la proportion de la population n'ayant aucun niveau d'instruction reste élevée chez les femmes (82,1%) comme chez les hommes (79,1%). Excepté le niveau d'instruction supérieur où la proportion

d'hommes (2,9%) instruits est supérieure à celle des femmes (0,9%), elle est restée sensiblement égale à celle des femmes pour les autres niveaux d'instruction.

Tableau 3.3: Répartition (%) de la population selon le niveau d'instruction

	Aucun	Primaire	Post primaire	Secondaire	Supérieur
Ensemble	79,4	10,3	5,2	2,5	2,7
Milieu de résidence					
Urbain	49,8	18,3	14	8,2	9,7
Rural	89,6	7,5	2,1	0,5	0,3
Région					
Boucle du Mouhoun	80,9	13,6	3	0,7	1,8
Cascades	74,4	15,8	4,2	4,1	1,6
Centre	44,1	14,4	17,6	9,6	14,3
Centre-Est	84,5	8,5	4,3	1,9	0,7
Centre-Nord	91,5	5,3	2,3	0,6	0,3
Centre-Ouest	87	6,7	3	1,3	1,9
Centre-Sud	82,9	13,9	2,5	0,4	0,3
Est	91,6	3,9	2,4	1,7	0,3
Hauts Bassins	71,2	20,4	5,2	2	1,2
Nord	91,6	3,9	3,5	0,7	0,4
Plateau-Central	89,9	8,2	1,2	0,2	0,4
Sahel	91,5	6	2,1	0,3	0,1
Sud-Ouest	83,3	8,2	4,3	3,8	0,3
Sexe					
Masculin	79,1	10,4	5,2	2,5	2,9
Féminin	82,1	9,1	5,2	2,7	0,9
Groupe d'âges					
Moins de 15 ans	82,6	9,6	4,2	1,8	1,8
15-24 ans	76,2	11,2	6,6	2,9	3,2
25-35 ans	71,9	12,4	7,2	3,7	4,9
36-59 ans	78,3	10,1	5,2	3,1	3,2
60 ans et plus	83,1	8,7	4,5	1,9	1,8

3.3.3 Taux brut de fréquentation scolaire

Au préscolaire, le taux brut de fréquentation scolaire (TBFS) est globalement très faible (3,3%). Il est prépondérant en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, le taux brut de fréquentation préscolaire en 2018 est 16,4% en milieu urbain contre seulement 0,4% dans le milieu rural. Dans la région du Centre, ce taux est le plus élevé (21,3%) et est à moins de 4% dans les douze autres régions. Dans les ménages dont le chef est une femme, le taux est plus élevé (7,4%) que dans les ménages dirigés par les hommes (2,9%). Par ailleurs, dans les ménages dont le chef a au moins un niveau secondaire, le taux est plus élevé (plus de 40%).

Au primaire, le TBFS est de 79,7% (Tableau 3.4). Il est de 112,0% en milieu urbain et de 71,8% en milieu rural. Dans les régions du Centre et du Centre-Sud, ce taux est plus de 100%. Le taux le moins élevé (42,3%) est enregistré dans la région du Sahel. Ce taux est pratiquement le même chez les hommes (79,6%) que chez les femmes (79,9%). Dans les ménages où le niveau d'instruction du CM est élevé, le TBFS est plus élevé.

Au post-primaire, le TBFS est de 50,2% (Tableau 3.4). Ce taux est de 101,8% en milieu urbain et de 35,04% en milieu rural. Au niveau régional, la région du Centre a le taux le plus élevé (102, 2%) tandis que la région du Sahel a le taux le plus faible (8,7%). Par ailleurs, ce taux est moins élevé chez les hommes (46,8%) que chez les femmes (53,7%). Toute comme au primaire, ce taux est plus élevé dans les ménages où le chef a un niveau d'instruction élevé.

Le TBFS au secondaire est de 22,8% (Tableau 3.4). Il est plus élevé en milieu urbain (59,4%) qu'en milieu rural (7,7%). A l'instar du TBFS au post-primaire, la région du Centre a le taux le plus élevé (69,9%) et celle du Sahel le taux le plus faible (5,6%). L'analyse selon le sexe montre que le taux est plus élevé (23,7%) chez les hommes que chez les femmes (21,9%).

Tableau 3.4: Taux d'alphabétisation, taux brut de fréquentation scolaire (TBFS), et Nombre d'étudiants /100 000 habitants Burkina Faso, 2018

	Taux d'alphabétisation (15 ans ou plus)	Préscolaire	Primaire	Post primaire	Secondaire	Nombre d'étudiants /100 000 habitants
Ensemble	39,3	3,3	79,7	50,2	22,8	637
Milieu de résidence						
Urbain	69,9	16,4	112,0	101,8	59,4	1870
Rural	25,7	0,4	71,8	35,0	7,7	22
Régions						
Boucle du Mouhoun	38,2	1,4	65,2	39,1	12,6	49
Cascades	36,5	1,6	81,2	54,5	19,5	22
Centre	75,9	21,3	121,1	102,2	69,9	2780
Centre-Est	29,7	2,2	82,2	47,5	11,3	129
Centre-Nord	22,1	0,6	57,6	29,3	5,8	91
Centre-Ouest	31,7	2,1	74,7	46,6	15,5	737
Centre-Sud	32,4	1,3	101,0	51,9	16,7	273
Est	29,4	0,4	70,3	47,2	9,9	35
Hauts Bassins	43,1	3,9	94,8	55,5	32,7	316
Nord	27,5	0,8	84,3	42,9	13,6	190
Plateau-Central	32,4	2,8	88,7	55,6	11,5	75
Sahel	21,4	0,3	42,3	8,7	5,6	13
Sud-Ouest	29,8	1,0	83,0	49,5	12,3	88
Sexe						
Masculin	49,2	3,6	79,6	46,8	23,7	914
Féminin	31,0	3,0	79,9	53,7	21,9	418
Sexe du CM						
Masculin	38,0	2,9	78,1	48,1	21,2	640
Féminin	51,6	7,4	95,2	67,2	36,0	606
Niveau d'instruction du CM						
Aucun niveau	28,0	1,1	74,8	40,4	14,4	168
Primaire	64,2	5,5	105,9	79,1	33,6	570
Post primaire	78,7	10,8	101,4	105,2	84,5	390
Secondaire	90,6	44,8	101,2	126,7	71,4	2276
Supérieur	95,4	42,4	100,5	127,7	51,9	9593
Taille du ménage						
1-4 pers	49,3	8,0	95,4	72,3	32,4	1142
5-6 pers	40,8	5,9	78,3	53,0	31,5	972
7-8 pers	39,9	2,2	83,5	51,2	18,0	711
9-11 pers	35,6	1,6	79,2	47,9	24,5	201
12 pers et +	31,2	0,9	73,6	42,1	14,5	140

3.3.4 Taux net de fréquentation scolaire

Au préscolaire, le taux net de fréquentation scolaire (TNFS) est très faible (2,8%) en 2018. Il est plus élevé en milieu urbain (13,9%) qu'en milieu rural (0,3%). Dans la région du Centre, le taux est le plus élevé (18,8%) et plus faible dans la région du Sahel (0,2%). En outre, le taux est plus élevé chez les garçons (3,1%) que chez les filles (2,5%). De même, il est plus élevé (6,3%) dans les ménages dont le Chef est une femme que dans

les ménages dirigés par les hommes (2,5%). Par ailleurs, il est plus élevé dans les ménages dont le chef a un niveau secondaire et plus (37,7%).

Au primaire, le TNFS est de 54,6% en 2018 (Tableau 3.5). Il est plus élevé en milieu urbain (80,4%) qu'en milieu rural (48,3%). Le taux est de plus élevé (85,9%) dans la région du Centre et plus faible dans le Sahel (27,4%). Il est presque similaire chez les hommes (55,0%) que chez les femmes (54,2%). Aussi, c'est dans les ménages dirigés par des CM avec un niveau d'instruction plus élevé que le TNFS est élevé.

Au post-primaire, le TNFS est de 18,7% (Tableau 3.5). Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (39,1% contre 12,7%). La région du Centre a le taux le plus élevé (42,1%) et le Sahel a le taux le plus faible (3,6%). En outre, ce taux est de 17,2% chez les hommes et de 20,3% chez les femmes. Par ailleurs, c'est dans les ménages dirigés par des CM ayant un niveau d'instruction plus élevé que le taux est élevé.

Le TNFS au secondaire est de 4,7% (Tableau 3.5). Ce taux est de 11,7% en milieu urbain et seulement 1,8% en milieu rural. La région du Centre enregistre le taux le plus élevé (14,0%) et le Centre-Nord a le taux le plus faible (0,7%). En outre, il est plus élevé (5,5%) chez les femmes que chez les hommes (3,8%). Par ailleurs, c'est dans les ménages dirigés par des CM ayant un niveau d'instruction plus élevé que le taux est élevé.

Tableau 3.5: Taux net de fréquentation scolaire (TNFS) selon certaines caractéristiques du chef de ménage, Burkina Faso, 2018

	Taux net de fréquentation scolaire (TNFS)			
	Préscolaire	Primaire	Postprimaire	Secondaire
Ensemble	2,8	54,6	18,7	4,7
Milieu de résidence				
Urbain	13,9	80,4	39,1	11,7
Rural	0,3	48,3	12,7	1,8
Région				
Boucle du Mouhoun	1,2	50,1	17,1	3,4
Cascades	1,4	55,8	18,5	3,7
Centre	18,8	85,9	42,1	14
Centre-Est	0,9	58,7	18,7	1,8
Centre-Nord	0,5	37,3	8,5	0,7
Centre-Ouest	2,1	49,4	14	3
Centre-Sud	1,2	67,8	21,1	6,5
Est	0,3	49,4	14,5	1,5
Hauts Bassins	3	62,5	20,4	6,4
Nord	0,6	54,5	17,8	3,4
Plateau-Central	2,4	55,6	17,9	1,7
Sahel	0,2	27,4	3,6	1,8
Sud-Ouest	0,7	59	18,1	2,9
Sexe				
Masculin	3,1	55	17,2	3,8
Féminin	2,5	54,2	20,3	5,5
Sexe du CM				
Masculin	2,5	53,6	18,7	4,7
Féminin	6,3	64,4	19,2	4,5
Niveau d'instruction du CM				
Aucun niveau	0,8	50,1	14,2	2,5
Primaire	5	74,7	30,8	8,8
Postprimaire	7,8	79,2	48,8	14,5
Secondaire	37,8	77,7	52,3	18,2
Supérieur	37,7	79,6	48,9	18,1

3.3.5 Taux d'achèvement

Le taux d'achèvement est de 41,3% au primaire, 14,6% au post-primaire et 6,8% au secondaire. Ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le niveau d'enseignement considéré. De même, il est plus élevé dans la région du Centre et est plus faible dans le Sahel quel que soit le niveau d'enseignement considéré. Il est aussi plus élevé chez les garçons que chez les filles.

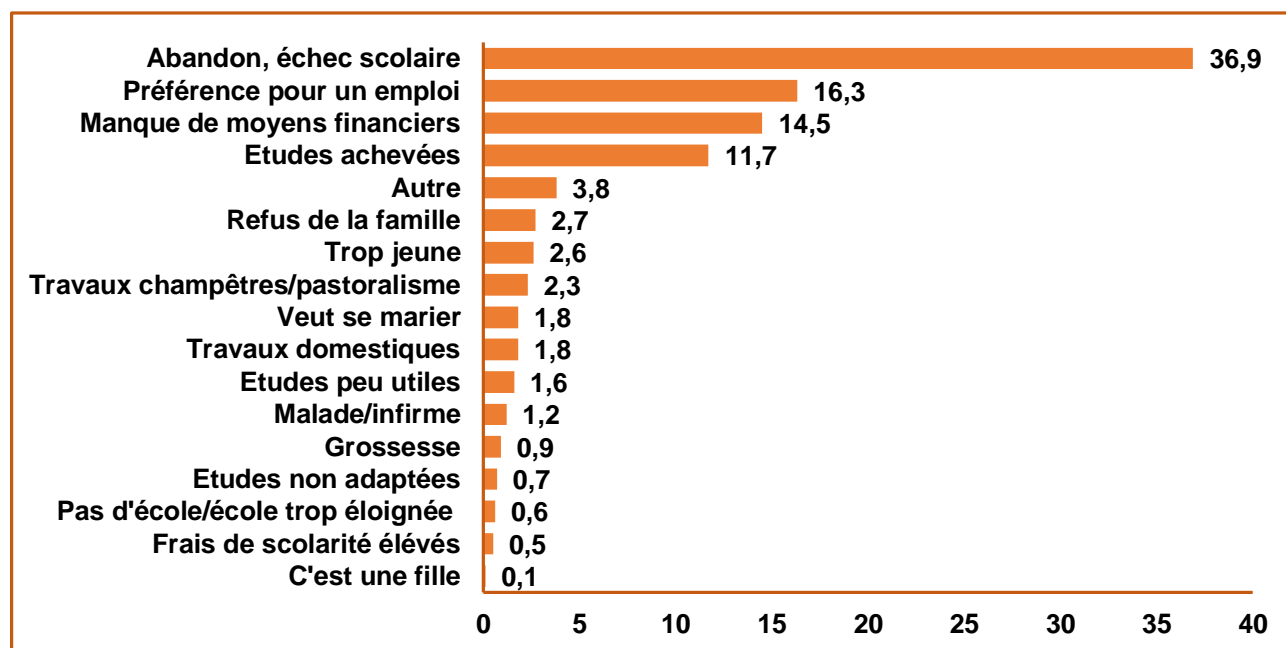
Tableau 3.6: Taux d'échec, abandon et d'achèvement (%) (1/2)

	Taux d'échec scolaire/abandon (%) en 2017/2018	Primaire	Post primaire	Secondaire
Ensemble	0,1	41,3	14,6	6,8
Milieu de résidence				
Urbain	0,1	68,1	34,3	19,8
Rural	0,2	31,7	5,5	0,4
Région				
Boucle du Mouhoun	0,7	30,2	11,2	1,3
Cascades	0,4	40	11,2	1,5
Centre	0,1	69,4	42,4	29
Centre-Est	0,2	44,2	13,8	1,4
Centre-Nord	0,4	24,9	7,3	0,8
Centre-Ouest	0	41,1	8,2	4,7
Centre-Sud	0	57,3	11,7	2,5
Est	0	30,7	3,4	0,4
Hauts Bassins	0	43,3	16,3	2,3
Nord	0	41,3	8,7	3,6
Plateau-Central	0,1	50,2	5,6	0,4
Sahel	0	8,2	1,9	0,4
Sud-Ouest	0	39,5	12,5	1,4
Sexe de l'individu				
Masculin	0,2	39,1	19	7,3
Féminin	0	43,5	10,7	6,5
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	0,1	36	9,4	3,4
Primaire	0,3	59	19,2	4,1
Post primaire	0,2	70	37,3	10,9
Secondaire	0,1	70	45,8	21,2
Supérieur	0	64,3	49,9	52,7
Nombre de personnes				
1-4 pers	0	53,6	14,2	6,7
5-6 pers	0,1	47,2	19	9,4
7-8 pers	0,2	43,9	12,8	9,7
9-11 pers	0,3	38,1	18,4	3,8
12 pers et +	0	32,1	9,2	4,9

3.3.6 Raisons de la non fréquentation scolaire

Plusieurs raisons sont avancées pour justifier la non-fréquentation de certains élèves au cours de l'année scolaire 2017/2018. La principale raison est « l'échec ou l'abandon de la scolarité » (36,9%). Elle est suivie par la « préférence pour un emploi » (16,3%) et le « manque des moyens financiers » (14,5%).

Figure 3.2 : Raisons de non fréquentation de la population



3.3.7 Type d'école fréquentée

L'enseignement est essentiellement assuré par l'Etat à travers les établissements d'enseignement publics. En effet, 75,6% des scolaires en 2017/2018 ont fréquenté dans des établissements d'enseignement publics. Toutefois, une proportion importante de scolaires (15,9%) ont eu recours aux services des établissements privés non religieux. La proportion des scolaires ayant fréquenté un établissement d'enseignement public est la plus élevée quel que soit le milieu de résidence. Néanmoins, elle est plus élevée en milieu rural (91,0%) qu'en milieu urbain (49,6%). Le milieu urbain enregistre également la plus forte proportion d'élèves fréquentant des établissements privés non religieux (34,5%) comparé au milieu rural (4,6%).

La proportion des élèves dans les établissements publics est plus faible dans la région du Centre (39%). Dans toutes les autres régions les élèves fréquentent plus les établissements d'enseignement public (au moins 65,4%). Les établissements d'enseignement privé non religieux enregistrent la deuxième plus grande proportion d'élèves dans toutes les régions exceptées les régions du Sud-ouest, du sahel et de la Boucle du Mouhoun. Pour ces trois dernières régions, c'est plutôt les établissements d'enseignement privé religieux qui regorgent plus d'élèves après le public.

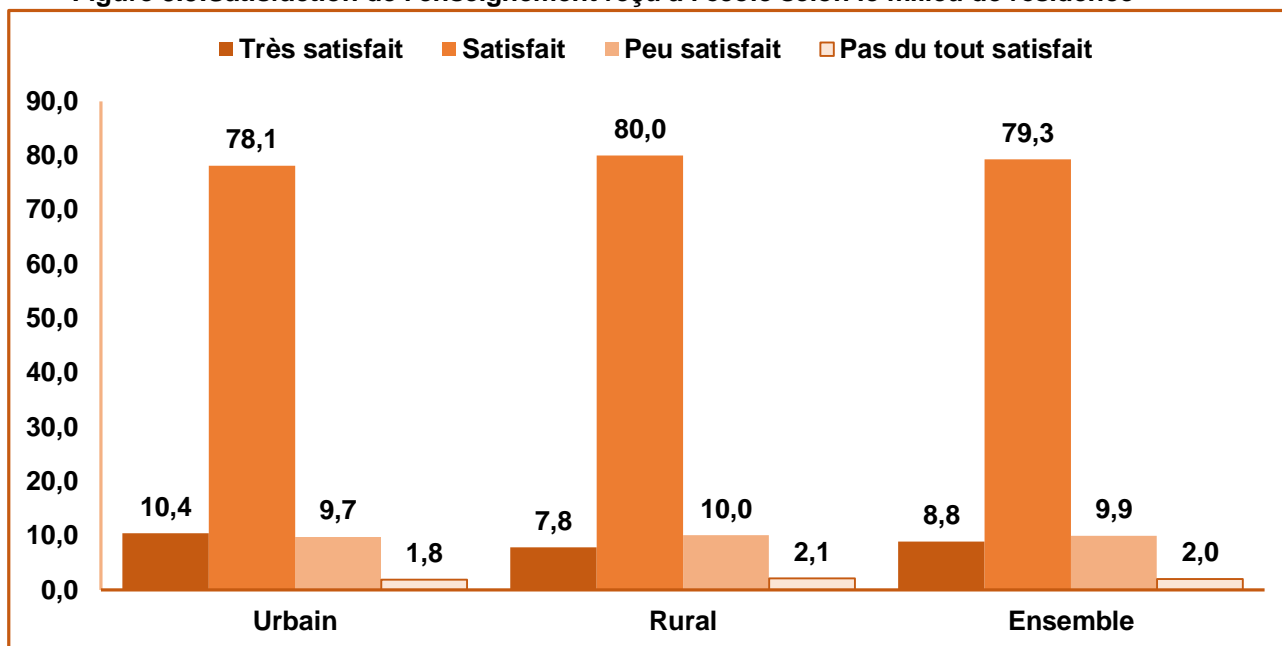
Tableau 3.7 : Répartition (%) des élèves selon le type d'école fréquentée

	Public	Privé religieux	Privé non religieux	Privé international	Communautaire	Autre
Ensemble	75,5	7,6	15,9	0,4	0,4	0,3
Milieu de résidence						
Urbain	49,6	14,3	34,5	0,9	0,2	0,4
Rural	91	3,6	4,6	0,1	0,4	0,3
Région						
Boucle du Mouhoun	87	6,9	4,7	0,3	0,8	0,3
Cascades	82,4	7,4	6,4	0	3,6	0,2
Centre	39	14,2	44,9	1,6	0	0,2
Centre-Est	85,9	5,4	8,3	0,1	0,1	0,1
Centre-Nord	92,4	2,5	5	0	0,1	0
Centre-Ouest	87,4	3,8	8,8	0	0,1	0
Centre-Sud	89,7	4,2	5,3	0	0,1	0,6
Est	85,6	5,7	8,6	0	0,1	0
Hauts Bassins	65,4	13,2	19,7	0,1	0,3	1,2
Nord	91,5	2,5	6	0	0	0
Plateau-Central	85,3	3,5	8,4	0	1,5	1,3
Sahel	97,1	1,9	1	0	0	0
Sud-Ouest	89,2	7,5	3,1	0	0,1	0
Sexe						
Masculin	77	7,2	14,7	0,4	0,3	0,4
Féminin	73,8	8,1	17,1	0,3	0,4	0,2
Niveau d'instruction du CM						
Aucun niveau	83,3	5,3	10,6	0,1	0,3	0,3
Primaire	70,9	10,2	18	0	0,7	0,3
Post primaire	46,9	17,2	35,5	0	0	0,2
Secondaire	44	18,5	35,6	0,8	0,5	0,6
Supérieur	38,2	11,8	43,5	5,5	0,1	0,9

3.3.8 Niveau de satisfaction des apprenants

Les scolaires sont en grande majorité satisfaits de l'enseignement reçu à l'école aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, le degré de satisfaction exprimé par ces derniers dépasse 78% quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, ils sont 9,9% à déclarer être peu satisfait ou non satisfait.

Figure 3.3: Satisfaction de l'enseignement reçu à l'école selon le milieu de résidence



3.3.9 Age moyen d'entrée à l'école

Au Burkina Faso, l'âge officiel d'entrée à l'école qui était de 7 ans, est de 6 ans depuis 2008. En 2018, la moyenne d'âges d'entrée à l'école des scolaires et des personnes ayant fréquenté l'école et qui n'y sont plus au moment de l'enquête est de 6,6 ans. La médiane est de 7 ans.

L'écart est relativement faible entre le milieu urbain et le milieu rural. L'âge moyen d'entrée à l'école en milieu urbain est de 6,4 ans contre 6,8 ans en milieu rural.

Dans la région du Centre, les enfants vont à l'école plus jeunes (6,3 ans en moyenne) relativement aux autres régions. L'âge moyen d'entrée à l'école est plus élevé dans la région du Sahel (7 ans).

Les filles et les garçons entrent à l'école pratiquement aux mêmes âges. En effet, les garçons entrent en moyenne à l'école à 6,7 ans et les filles à 6,6 ans.

L'âge moyen d'entrée à l'école des enfants varie selon le niveau d'instruction du chef de ménage. Les chefs de ménages ayant un niveau d'instruction élevé ont tendance à scolariser leurs enfants plus jeunes. Cet âge moyen est de 6,2 ans dans les ménages dont le chef a le niveau supérieur, alors qu'il est de 6,7 ans dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction ou a le niveau primaire.

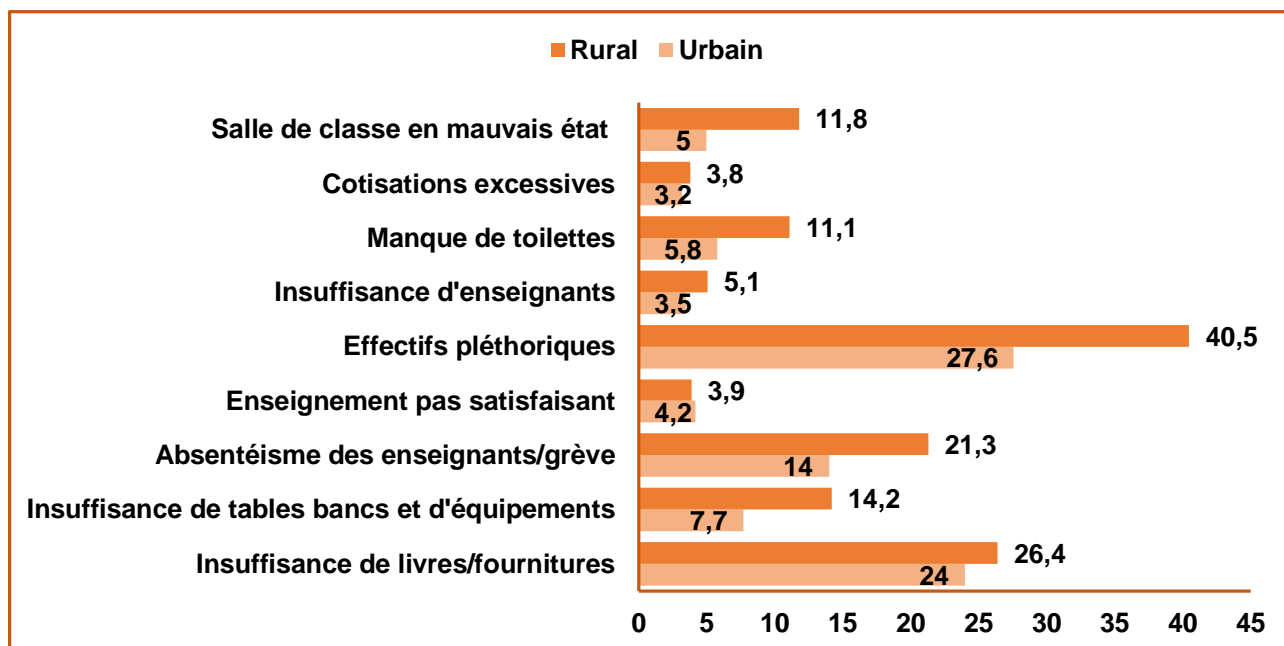
Tableau 3.8 : Age moyen d'entrée à l'école selon le milieu de résidence (1/2)

	Urbain	Rural	Ensemble
Région			
Boucle du Mouhoun	6,6	6,8	6,8
Cascades	6,5	6,7	6,7
Centre	6,3	6,7	6,3
Centre-Est	6,6	6,8	6,8
Centre-Nord	6,6	6,9	6,8
Centre-Ouest	6,5	6,8	6,7
Centre-Sud	6,7	6,7	6,7
Est	6,5	7	6,9
Hauts Bassins	6,6	6,8	6,7
Nord	6,5	6,8	6,7
Plateau-Central	6,4	6,8	6,8
Sahel	6,6	7	7
Sud-Ouest	6,5	6,7	6,7
Sexe			
Masculin	6,4	6,8	6,7
Féminin	6,4	6,8	6,6
Niveau d'éducation du CM			
Aucun niveau	6,4	6,8	6,7
Primaire	6,6	6,8	6,7
Post primaire	6,4	6,8	6,5
Secondaire	6,2	6,6	6,3
Supérieur	6,1	6,7	6,2

3.3.10 Problèmes rencontrés

Les problèmes rencontrés par les élèves dans le cadre de leur scolarité sont multiples et variés. Ainsi, en milieu urbain, les problèmes majeurs évoqués sont les effectifs pléthoriques (40,5%), l'insuffisance de livres ou de fournitures (26,4%) et l'absentéisme des enseignants/grèves (21,3%). En milieu rural les effectifs pléthoriques (27,6%), l'insuffisance de livres ou de fournitures (24,0%) et l'absentéisme des enseignants/grèves (14,0%) ont été également évoqués par les élèves. En milieu urbain, 11,1% des élèves ont évoqué le manque de toilettes dans leur établissement comme problème.

Figure 3.4 : Répartition (%) des élèves par type de problème rencontrés au cours de la scolarité



3.3.11 Education non formelle

Les indicateurs de l'éducation non formelle traités dans cette sous-section concernent uniquement la population de 6 à 24 ans, c'est-à-dire celle qui a l'âge normal d'être dans le système d'éducation formel.

L'école coranique est prépondérante dans tous les sous-groupes des individus concernés. En effet, à l'échelle nationale, sur 100 individus ayant fréquenté une école non formelle, 75 l'ont fait dans une école coranique.

Bien que le taux de fréquentation scolaire reste faible (50%), il y a peu d'enfants qui suivent une éducation non formelle. En effet, la proportion des individus de 6 à 24 ans ayant suivi une éducation non formelle est de 5%.

Tableau 3.9 : Type d'éducation non formelle fréquenté et personnes âgées de 6-24 ayant suivi une éducation non formelle selon quelques caractéristiques

	Ecole coranique	Formation professionnelle	Cours d'alphabétisation	Autres	Personnes de 6-24 ayant suivi une éducation non formelle
Ensemble	75,3	1,8	18,5	4,5	5
Milieu de résidence					
Urbain	80,4	5,7	10,4	3,6	1,9
Rural	74,1	0,9	20,3	4,7	6,1
Région					
Boucle du Mouhoun	88,6	0,1	10,3	1	11,4
Cascades	84,5	5	9,9	0,6	5,7
Centre	79,8	4,5	9	6,7	1,2
Centre-Est	87,8	5,1	6,6	0,5	6,3
Centre-Nord	71,2	1,1	21,6	6,1	3,7
Centre-Ouest	69,2	0,8	23,4	6,6	3
Centre-Sud	62,2	2,9	28,1	6,9	3,9
Est	23,8	1,4	67,7	7,2	3,7
Hauts Bassins	79,2	1,8	15,2	3,9	3,4
Nord	91,7	1,7	3,1	3,5	5,3
Plateau-Central	64,2	0	22,3	13,4	7,7
Sahel	96,4	0,4	1,8	1,4	10,2
Sud-Ouest	30,9	5	53,7	10,4	2,3
Sexe					
Masculin	80,3	1,5	14,7	3,5	5,8
Féminin	65,8	2,4	25,4	6,4	4,3
Niveau d'éducation du CM					
Aucun niveau	75,3	1,6	18,7	4,3	5,8
Primaire	72,1	3,8	18,7	5,3	2
Post primaire	46,8	5,9	30,5	16,8	0,7
Secondaire	82,1	1,3	5,8	10,8	0,6
Supérieur	94,7	4,6	0,7	0	7,2

3.3.12 Dépenses d'éducation

Cette partie est consacrée à l'analyse du volume et de la structure des dépenses d'éducation effectuées par les ménages en 2018. L'analyse est faite au niveau national, selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages et de leurs membres.

3.3.12.1 Volume des dépenses d'éducation

En 2018, les ménages burkinabè ont dépensé 221,4 milliards de Francs CFA pour l'éducation de leurs enfants. Ces dépenses d'éducation se décomposent en frais de scolarité (140,2 milliards de Francs CFA), fournitures scolaires (71,7 milliards de Francs CFA), autres frais (9,4 milliards de Francs CFA).

La répartition du volume des dépenses, par niveau d'enseignement se présente comme suit :

- ✓ Préscolaire : 7,4 milliards de Francs CFA ;
- ✓ Primaire : 63,0 milliards de Francs CFA ;

- ✓ Post-primaire : 72,3 milliards de Francs CFA ;
- ✓ Supérieur : 48,1 milliards de Francs CFA.
- ✓ Secondaire : 30,6 milliards de Francs CFA ;

Ainsi, 32,6% des dépenses d'éducation des enfants des ménages sont consacrées au post-primaire et seulement 3,3% des dépenses d'éducation au préscolaire.

La dépense moyenne par élève selon le niveau d'enseignement est de 98 000 FCFA pour le préscolaire, 21 000 FCFA pour le primaire, 71 700 FRANCS CFA pour le post-primaire, 118 000 FCFA pour le secondaire et 430 000 Francs CFA pour le supérieur.

La ventilation de la dépense totale d'éducation des ménages par milieu de résidence fait ressortir que les ménages urbains ont dépensé 164,4 milliards de Francs CFA (74,2%) et les ménages ruraux 57,0 milliards de Francs CFA (25,8%). Le milieu urbain, qui n'abrite que le quart de la population du pays, représente les trois quarts de la dépense totale d'éducation effectuée par les ménages.

La dépense moyenne par élève est de 97 750 Francs CFA en milieu urbain, soit près de cinq fois celle du milieu rural (20 400 Francs CFA).

Les ménages de la région du Centre ont effectué 56,6% de la dépense totale d'éducation. Ils sont suivis de ceux des régions des Hauts-Bassins (10,0%) et du Centre-Ouest (4,7%). Les ménages des régions du Sahel (0,9%), du Sud-ouest (2,2%), du Centre-sud (2,4%) et des Cascades (2,4%), sont ceux qui ont moins dépensé en termes de volume.

En termes de dépense par élève, la région du Centre vient en tête avec une moyenne de 137 000 Francs CFA par élève. Elle est suivie des Hauts-Bassins (41 700 Francs CFA) et des Cascades (31 025 Francs CFA). La dépense par élève est relativement moins élevée dans les régions du Sahel (15 500 Francs CFA), du Centre-Nord (21 800 Francs CFA) et le Centre-Sud (22 000 Francs CFA).

Sur les 221,4 milliards de Francs CFA dépensés en 2018 par les ménages pour la scolarisation de leurs enfants, 115 milliards (52%) sont destinés à l'éducation des filles et 106 milliards (48%) pour les garçons. La dépense moyenne en éducation des filles est de 52 200 Francs CFA et de 46 800 F CFA pour les garçons.

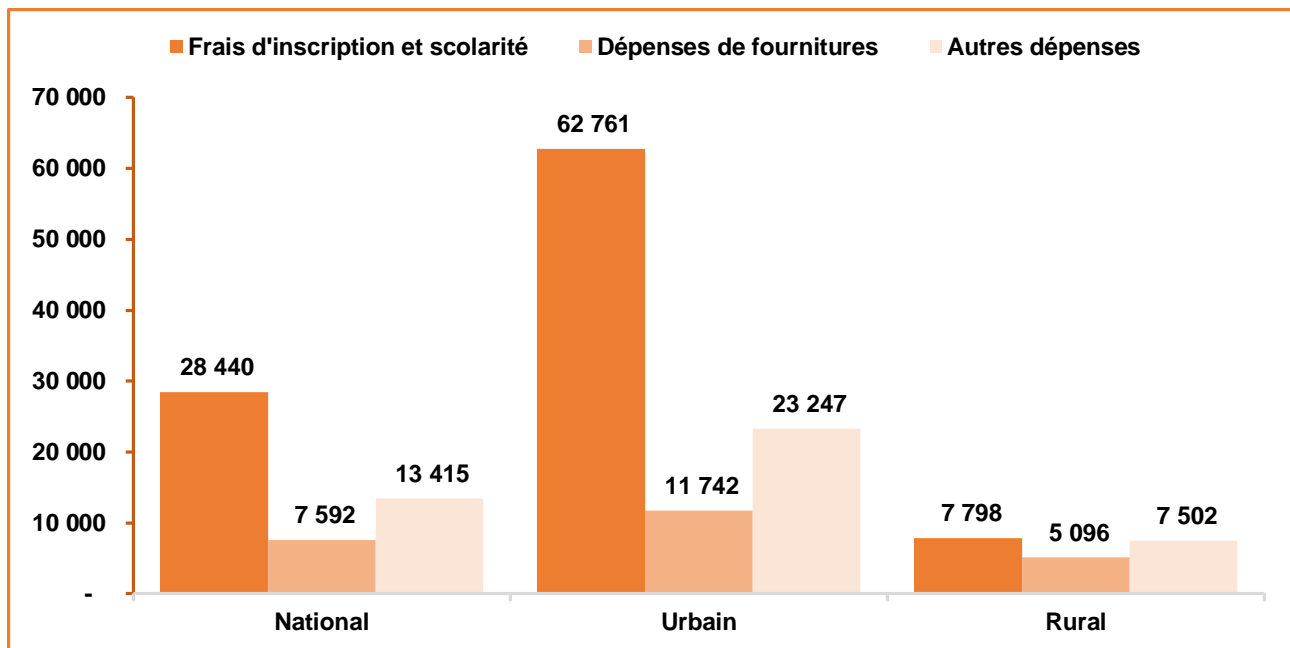
Tableau 3.10: Les dépenses d'éducation des ménages et sa part dans les dépenses totales des ménages

	Dépense totale	Dépense moyenne	Part dans la dépense totale
Ensemble	221 359 701 341	49 447	100
Niveau d'éducation			
Préscolaire	7 368 257 830	98 127	3,3
Primaire	62 983 970 404	20 829	28,5
Post primaire	72 246 388 706	71 776	32,6
Secondaire	30 620 489 898	118 035	13,8
Supérieur	48 140 594 503	430 424	21,7
Milieu de résidence			
Urbain	164 343 220 583	97 750	74,2
Rural	57 016 480 758	20 396	25,8
Région			
Boucle du Mouhoun	8 174 238 663	23 267	3,7
Cascades	5 404 101 947	31 027	2,4
Centre	125 207 093 694	137 069	56,6
Centre-Est	9 830 278 591	26 914	4,4
Centre-Nord	5 760 721 627	21 823	2,6
Centre-Ouest	10 418 882 050	26 768	4,7
Centre-Sud	5 255 839 480	22 023	2,4
Est	8 526 921 572	24 958	3,9
Hauts Bassins	22 065 799 305	41 767	10,0
Nord	8 417 084 304	23 536	3,8
Plateau-Central	5 506 352 942	24 638	2,5
Sahel	1 933 620 725	15 559	0,9
Sud-Ouest	4 858 766 441	23 665	2,2
Sexe des scolaires			
Masculin	106 475 966 333	46 777	48,1
Féminin	114 883 735 008	52 209	51,9
Sexe du CM			
Masculin	194 448 889 930	49 655	87,8
Féminin	26 909 871 785	48 005	12,2
Niveau d'éducation du CM			
Aucun niveau	94 974 531 542	29 724	42,9
Primaire	26 362 722 996	45 713	11,9
Post primaire	26 690 518 037	79 869	12,1
Secondaire	19 417 170 799	111 850	8,8
Supérieur	53 913 818 340	273 933	24,4

3.3.12.2 Structure des dépenses d'éducation

En moyenne, l'éducation de chaque élève a coûté au ménage 49 500 F CFA. Cette dépense se décompose de 28 400 F CFA pour les frais de scolarité, 7600 F CFA pour les frais de fournitures et 13 400 F CFA pour les autres frais tels que le transport, la cantine, les cours de soutien à domicile. En outre, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux quel que soit le type de dépenses d'éducation.

Figure 3.5 : Structure des dépenses moyennes d'éducation par élève



CHAPITRE 4. : EMPLOI ET CHOMAGE

Ce chapitre fournit des informations sur l'emploi et le chômage conformément à la résolution adoptée en octobre 2018 par la 19^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) organisée par l'Organisation internationale du travail (OIT), aux pratiques nationales et sous régionales au sein des Etats membres d'AFRISTAT.

Il est organisé en cinq sous sections à savoir : la population en âge de travailler, la situation d'activités des personnes en âge de travailler, la situation des actifs occupés et la sous-utilisation de la main d'œuvre.

4.1. Définitions des concepts

Population en âge de travailler : Il s'agit de la population âgée de 15 ans ou plus.

Emploi : est considérée en situation d'emploi (ou actif occupé) une personne en âge de travailler qui au cours d'une semaine de référence ou des sept (07) derniers jours s'est engagée ne serait-ce qu'une heure dans une activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Chômage au sens du BIT : est considérée en situation de chômage (ou actif inoccupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- ✓ Être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- ✓ Avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours ;
- ✓ Être disponible pour prendre un emploi dans les quinze (15) prochains jours.

Main d'œuvre : elle est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) en situation d'emploi (au sens du BIT) ou en situation de chômage. Anciennement, la main-d'œuvre était appelée population active.

Personnes hors de la main d'œuvre (au sens du BIT) : il s'agit des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage (au sens du BIT). Anciennement, ils étaient qualifiés de population inactive.

Taux d'activité : c'est le rapport (en pourcentage) entre l'ensemble de la main-d'œuvre et la population en âge de travailler.

Taux d'emploi : c'est le rapport (en pourcentage) entre la main-d'œuvre occupée et la population en âge de travailler.

Taux de chômage au sens du BIT : c'est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de chômage au sens du BIT et de la main d'œuvre.

Main d'œuvre potentielle : elle est constituée des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage et qui sont soit :

- ✓ **Des demandeurs d'emplois non disponibles** : c'est-à-dire des personnes ayant recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours ;
- ✓ **Des demandeurs potentiels disponibles** : c'est-à-dire des personnes n'ayant pas recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui sont disponibles pour travailler dans les 15 jours ; c'est par exemple un chômeur découragé qui ne fait plus de démarches mais qui est prêt à travailler tout de suite si on lui proposait un emploi.

Main d'œuvre élargie : elle est la somme de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

Taux de sous-emploi lié à la durée du travail ou sous-emploi visible : le sous-emploi lié à la durée du travail caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) travaille involontairement

moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40h ii) disponible pour travailler plus et/ou iii) à la recherche d'un travail supplémentaire. Le taux de sous-emploi visible s'obtient en rapportant le sous-emploi visible à la main d'œuvre active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : Le sous-emploi invisible est la situation de l'actif occupé dont le revenu horaire issu de l'emploi principal au cours du mois de référence est inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur. La valeur de cette norme est égale au rapport du SMIG (30 684 FCFA) au nombre d'heures de travail par mois calculé sur la base de 40 heures de travail par semaine (177,02 FCFA/heure). Le niveau du revenu issu de l'emploi et le nombre d'heures consacré à l'emploi principal sont les éléments qui déterminent la situation de sous-emploi invisible. Le taux de sous-emploi invisible s'obtient en rapportant le sous-emploi invisible à la main d'œuvre active occupée.

Taux d'emploi vulnérable : l'emploi vulnérable caractérise les emplois des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Le taux d'emploi vulnérable est égal à la part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

Taux de pluriactivité : c'est le rapport du nombre de personnes exerçant une ou plusieurs activités secondaires, à la population active occupée.

Taux de salarisation : c'est le rapport du nombre d'actifs salariés, à la population active occupée. Autrement dit, il désigne le nombre d'emplois salariés sur le nombre total d'emplois.

4.2. Population en âge de travailler

La population en âge de travailler constitue la part des personnes de 15 ans ou plus dans l'ensemble de la population. A côté de ce groupe de personnes, les personnes de 15 -64 ans constitue souvent un groupe cible au cœur de l'analyse des activités économiques.

La population en âge de travailler est estimée à 52,6% de l'ensemble de la population burkinabè en 2018 (Tableau 4.1). Elle est plus représentée en milieu urbain (63,5%) qu'en milieu rural (48,9%). De l'ensemble de la population féminine, plus de la moitié, soit 55,1% ont l'âge de travailler. Cette proportion est de 50% chez les hommes. En dehors des régions du Centre (66,4%) et des Hauts-Bassins (57,5%), les autres régions affichent des proportions de population en âge de travailler en dessous de la moyenne nationale.

Ces proportions se réduisent légèrement mais gardent la même configuration quand on considère les personnes de 15-64 ans (Tableau 4.1). Ainsi, la proportion des personnes âgées de 15-64 ans dans l'ensemble est de 49,3% en 2018. Elle est de l'ordre de 44 à 47% dans les régions sauf les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui affichent respectivement 62,3% et 54,3%.

Tableau 4.1 : Répartition (%) des populations en âge de travailler (15 ans ou plus) et des 15, Burkina Faso 2018

	15 ans ou plus	15-64 ans
Ensemble	52,6	49,3
Milieu de résidence		
Urbain	63,5	59,6
Rural	48,9	45,7
Région		
Boucle du Mouhoun	48,3	46,4
Cascades	50,2	47,4
Centre	66,4	62,3
Centre-Est	49,6	46,4
Centre-Nord	47,7	44,7
Centre-Ouest	50,2	45,9
Centre-Sud	51,7	47
Est	47,6	45,4
Hauts Bassins	57,5	54,3
Nord	50,3	46,3
Plateau-Central	50,4	45,1
Sahel	50,1	48
Sud-Ouest	50,2	46,7
Sexe		
Masculin	50	46,5
Féminin	55,1	51,9

4.2.1 Situation d'activités des personnes en âge de travailler

4.2.1.1 Situation d'activités des personnes en âge de travailler par région et milieu de résidence

En général, une personne en âge de travailler est soit dans l'emploi (actif occupé), soit au chômage ou inactive.

✓ Actifs occupés

Au Burkina Faso, les personnes qui sont dans l'emploi représentent 57,1% de l'ensemble en 2018 (Tableau 4.2). Ce taux d'emploi reste le même aussi bien en milieu urbain (57,4%) qu'en milieu rural (56,9%).

Des disparités existent entre les régions. En effet, les régions du Centre-Sud et de l'Est cumulent les taux d'emploi les plus élevés (68,5%) tandis que les régions du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun enregistrent les plus faibles taux d'emploi (43,3% respectivement 42,1%). Le taux est en dessous de la moyenne nationale (57,1%) dans les régions du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et du Centre-Ouest. La majorité des personnes dans l'emploi sont sous-employées. En effet, 78,7% des actifs occupés sont dans la situation de sous-emploi en 2018 au niveau national.

✓ Chômeurs

En 2018, les personnes en âge de travailler en situation de chômage représentent 1,2%. Elles sont fortement plus représentées en milieu urbain (3,6%) qu'en milieu rural (0,2%). Comparativement à la moyenne nationale, les chômeurs sont très peu représentés dans dix régions (moins de 1%). Les régions du Centre et des Hauts-Bassins cumulent respectivement les plus forts taux de chômage (4,4% respectivement 1,4%) (Tableau 4.2).

✓ Taux d'activité

Au niveau national le taux d'activité est de 58,3% en 2018. Il est de 60,9% en milieu urbain et de 57,1% en milieu rural. Ce potentiel productif est plus important dans les régions du Centre-Sud (68,6%) et à l'Est (68,9%) que dans les autres régions. Il est très faible dans les régions du Centre-Nord (42,3%) et la Boucle du Mouhoun (43,9%) comparativement aux autres régions (Tableau 4.2).

Tableau 4.2: Répartition (%) des personnes en âge de travailler selon la situation dans l'emploi par région et milieu de résidence

	Situation dans l'emploi			Chômeur	Taux d'activité	TF cherchant emploi (MOP)	TF cherchant pas	Inactif
	Occupé	Sous-emploi visible	Sous-emploi invisible					
Ensemble	57,1	39,1	5,9	1,21	58,3	1,7	17,7	22,3
Milieu de résidence								
Urbain	57,4	24,2	14,2	3,6	60,9	0,5	4	34,5
Rural	56,9	46,2	2,1	0,2	57,1	2,2	23,8	16,9
Région								
Boucle du Mouhoun	43,3	37,2	3,8	0,5	43,9	2,8	16,5	36,9
Cascades	54,1	35,1	7,9	1	55,2	1,2	25,9	17,8
Centre	57,8	24,3	15,6	4,4	62,1	0,3	2	35,5
Centre-Est	57,4	47,8	2,6	0,4	57,8	1,9	21,3	19
Centre-Nord	42,1	48,5	4,3	0,2	42,3	0,8	42,6	14,3
Centre-Ouest	50,1	49,7	3,1	0,5	50,7	0,3	33,1	15,9
Centre-Sud	68,5	45,3	1,8	0,1	68,6	0,2	13	18,3
Est	68,5	45,6	1,4	0,5	68,9	6	7,6	17,4
Hauts Bassins	61,4	22,5	7,3	1,4	62,7	1,9	11,5	23,8
Nord	57,7	36,3	4,7	0,7	58,4	3,7	25,1	12,8
Plateau-Central	65,2	53,6	4	0,6	65,8	1	15,1	18,2
Sahel	61,3	55,2	2	0,2	61,5	0,2	21,9	16,5
Sud-Ouest	63,3	55,3	2,7	0,3	63,5	0,9	21	14,6

4.2.1.2 Situation d'activités des personnes en âge de travailler par sexe, niveau d'instruction et groupe d'âges

En 2018, les hommes sont plus occupés que les femmes au Burkina Faso. En effet, ils sont à 68,3% occupés à un emploi et seulement 47,5% des femmes le sont en 2018. En outre, le taux d'emploi est plus élevé pour les personnes de niveau supérieur et faible pour celles qui ont un niveau secondaire. Les personnes sans niveau d'instruction et primaire sont employées respectivement à 60,6% et 60,2%. Par ailleurs, les personnes de la tranche 25-64 ans sont les mieux employées par rapport aux personnes d'autres âges (Tableau 4.3).

Tableau 4.3: Répartition (%) des personnes en âge de travailler selon la situation dans l'emploi par sexe, niveau d'instruction, et âge

	Situation dans l'emploi			Chômeur	Taux d'activité	TF cherchant emploi	TF cherchant pas	Inactif
	Occupé	Sous-emploi visible	Sous-emploi invisible					
Sexe								
Masculin	68,3	30	6,6	1,3	69,6	1,5	12,2	16,6
Féminin	47,5	50,2	5	1,2	48,7	1,8	22,3	27,2
Niveau d'instruction								
Aucun	60,6	43,7	3,7	0,4		1,8	19,6	17,5
Primaire	60,2	32	8,8	1,6		2	16,8	19,4
Post-primaire	39,7	30,1	13,7	2,1		1,4	16,6	40,2
Secondaire	42,9	17,8	12,6	5,4		1,2	5,5	44,9
Supérieur	67,3	24,3	13,9	8,4		0,3	0,3	23,7
Groupe d'âges								
15-24	34	42,7	8,6	1,4	35,3	2,6	26,6	35,5
25-34	64,1	36,8	8,1	2,6	66,7	2	17,8	13,5
35-64	73,7	37,5	4,2	0,5	74,1	1	12,3	12,5
65 ans +	44,5	53,9	1,7	0,1	44,7	0,1	5,2	50

4.2.2 Emploi et type d'employeur

Les entreprises privées sont les plus grandes pourvoyeuses d'emplois au Burkina Faso. En effet, 95,6% des actifs occupés travaillent dans une entreprise privée. La proportion de ceux qui exercent dans les structures de l'Etat/collectivités locales (1,8%) ou dans les entreprises publiques ou parapubliques (0,9%) est faible. En outre, les entreprises associatives emploient environ 1,2% des actifs. Quant aux Ambassades et organismes internationaux (0,1%) et les ménages (0,4%), ils emploient dans des proportions très faibles les actifs. Concernant les structures publiques et parapubliques, elles emploient 25 fois plus d'actifs en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, on constate que, les structures publiques et parapubliques emploient au moins sept fois plus d'actifs ayant au moins le niveau secondaire que ceux ayant au plus le niveau post-primaire.

Tableau 4.4: Répartition (%) de la population occupée selon le secteur institutionnel de l'emploi principal (%)

	Etat / Collectivités locales	Entreprise publique/ Parapublique	Entreprise privée	Entreprise associative	Ménage comme employeur de personne Domestique	Organisme international /Ambassade
Ensemble	1,8	0,9	95,6	1,2	0,4	0,1
Milieu de résidence						
Urbain	6,7	3,4	87,1	1,2	1,3	0,3
Rural	0,3	0,1	98,3	1,2	0,1	0
Région						
Boucle du Mouhoun	1	0,2	89,4	9,3	0,1	0
Cascades	1,7	1,4	96,5	0,1	0,2	0
Centre	8,1	4,1	84,1	1,5	1,9	0,4
Centre-Est	1	0,1	98,6	0,1	0,1	0,1
Centre-Nord	0,5	0,1	99,2	0	0,1	0
Centre-Ouest	1,1	1,1	97,6	0,1	0,2	0
Centre-Sud	1	0,2	98,6	0,2	0	0
Est	1,3	0,2	98,3	0,1	0	0,1
Hauts Bassins	1,1	0,6	97,6	0,4	0,3	0
Nord	0,7	0,4	98,7	0,1	0,1	0
Plateau-Central	0,3	0,3	99,2	0,1	0,2	0
Sahel	0,3	0,1	99,2	0,1	0,4	0
Sud-Ouest	1	1,1	97,6	0,1	0,2	0
Sexe						
Masculin	2,5	1,2	94,6	1,2	0,3	0,1
Féminin	1,2	0,6	96,5	1,2	0,5	0
Niveau d'instruction						
Aucun	0,2	0,1	98,1	1,3	0,3	0
Primaire	0,2	0,2	97,9	1	0,7	0,1
Post primaire	3,1	1,3	94,2	0,8	0,5	0,1
Secondaire	21,6	11,2	65,3	1,5	0,2	0,3
Supérieur	28,6	13,6	53,4	1,9	0,7	1,9
Groupe d'âges						
15-24	0,2	0,1	96,9	2	0,7	0
25-34	2,3	1	95,4	1	0,2	0
35-64	2,7	1,4	94,6	0,9	0,2	0,1
65 ans +	0,4	0	98,8	0,4	0,4	0

4.2.3 Emploi et branche d'activités

Les actifs occupés au Burkina Faso exercent principalement dans la branche agriculture qui occupe plus des deux tiers (67,7%) de l'ensemble (Tableau 4.4). Elle est suivie de loin des branches d'activités telles que le commerce (8,8%), les industries (6,9%) et les services personnels (4,2%).

En milieu rural et dans presque toutes les régions (sauf le Centre), l'agriculture demeure la principale branche d'activités pourvoyeuse d'emplois (85,1%). Cependant en milieu urbain, les emplois sont plus portés par le commerce (23,7%) et les services personnels (14,4%).

Les hommes et les femmes pratiquent majoritairement l'agriculture (respectivement 64% ; 71,3%). En outre, la proportion de l'emploi agricole décroît avec le niveau d'instruction. Elle est beaucoup plus pratiquée par des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (76,6%). Les personnes ayant le niveau supérieur sont plus occupés les services (33,4%). De plus, les jeunes actifs (77,7%) et les vieux actifs (76,3%) pratiquent plus l'agriculture que les autres âges. Le commerce est davantage pratiqué par les actifs de 25-34 ans (10,1%) et de 35-64 ans (10,2%).

Tableau 4.5: Répartition (%) de la population occupée selon la branche d'activités

	Agricul- ture	Elevage /pêche	Indust- ries extrac- tives	Autres indust- ries	BTP	Comm- erce	Resta- urant /hôtel	Trans- port /comm- unicati- on	Educa- tion /santé	Servic- es perso- nnels	Autre s servi- ces
Ensemble	67,7	2,7	1,6	5,3	1,9	8,8	1,8	1	2,2	4,2	2,7
Milieu de résidence											
Urbain	13,5	1,3	1,3	12,4	6,4	23,7	5	3,8	8	14,4	10,3
Rural	85,1	3,2	1,7	3	0,5	4	0,8	0,2	0,4	0,9	0,2
Région											
Boucle du Mouhoun	83,8	1,7	0,6	4,7	0,4	5	0,5	0,5	1,1	1,1	0,7
Cascades	66,7	2,9	1	8,5	1,8	10	1,9	0,8	2,4	2,6	1,3
Centre	8,2	1,2	1	11	8,2	20,5	6,1	3,8	8,9	17,3	13,9
Centre-Est	67,7	2,5	2,4	5,4	1,8	12,6	1,4	0,8	1,1	3,2	1
Centre-Nord	85,5	3,9	2,1	1,7	0,4	4,1	0,4	0,1	0,6	0,7	0,4
Centre- Ouest	81,3	3,8	0,1	2,7	1	4,6	0,7	0,3	2,1	2,2	1,1
Centre-Sud	78,1	4,5	1,6	1,7	1,2	7,5	1,8	0,4	1,3	1,5	0,4
Est	88,1	2,3	0,7	1,6	0,2	1,3	2,4	0,1	0,8	1,3	1,1
Hauts Bassins	55,4	0,9	0,8	7,6	2,1	17,3	1,9	2,5	2,2	6,5	2,7
Nord	84,3	1,2	3,5	2,5	0,7	4,8	0,5	0,3	0,6	0,7	0,8
Plateau- Central	78,4	2,4	2,8	5,5	0,8	6,5	0,9	0,3	0,7	1,1	0,6
Sahel	77,5	10,8	3,9	2,2	0,1	3,4	0,2	0,1	0,3	1,4	0,2
Sud-Ouest	71,2	0,2	2,3	13,6	0,9	4,8	1,3	0,4	1,2	2,8	1,2
Sexe											
Masculin	64	3,5	2,8	3,5	3,7	8	1	2	2,8	5,1	3,5
Féminin	71,3	2	0,5	7	0,1	9,6	2,5	0,1	1,7	3,3	1,9
Niveau d'instruction											
Aucun	76,6	3,4	1,6	4,6	0,9	7,5	1,2	0,6	0,3	2,7	0,8
Primaire	54,1	1,7	2,7	9,3	3,3	14,1	2,7	2,2	0,6	7,2	2,1
Post primaire	53,1	0,5	1,2	5,7	4,7	11,3	3,8	2,1	3,8	9,5	4,3
Secondaire	20,6	0,6	0,5	5,9	6,9	12,1	3,7	1,1	22,1	6,8	19,7
Supérieur	2,3	2	0,3	3,3	5,7	4,8	2	3,5	37	5,9	33,4
Groupe d'âges											
15-24	77,7	3,1	1,8	3,2	1,8	5,6	1,4	0,6	0,4	3,3	1
25-34	62	2,2	2,5	6,1	1,9	10,1	1,9	1,4	3,2	5,1	3,4
35-64	64,1	2,6	1,1	6,3	2	10,2	2	1,2	2,9	4,3	3,4
65 ans +	76,3	4,2	0,2	3,9	1	7,8	1,1	0,1	0,5	3,1	1,8

4.2.4 Emplois vulnérables, pluriactivités et salarisation

✓ Emploi vulnérable

Au niveau national, 79,7% des travailleurs occupent un emploi vulnérable. La vulnérabilité des emplois est plus fréquente en milieu rural (93,5%) qu'en milieu urbain (12,8%). Elle reste élevée dans toutes les régions en dehors du Centre (40,5%) qui abrite le plus grand centre urbain (Ouagadougou) du pays (Tableau 4.6). Le taux de vulnérabilité baisse lorsque le niveau d'instruction augmente. En effet, la proportion des travailleurs occupent un emploi vulnérable est de 10,1% dans le groupe de ceux ayant un niveau supérieur tandis qu'elle est de 90,1% chez ceux qui n'ont aucun niveau instruction. De plus, les femmes (85,7%) sont plus exposées aux emplois vulnérables que les hommes (74,6%). Par ailleurs, l'emploi vulnérable est prépondérant chez les individus des tranches d'âge 35-64 ans (82%) et 65 ans ou plus (93,7%).

✓ Pluriactivités

Au niveau national, le taux de pluriactivité est de 34,4%. Il est plus élevé en milieu rural (44,2%) qu'en milieu urbain (12,8%). La pluriactivité est plus fréquente chez les hommes (40,9%) et chez les personnes occupées qui n'ont aucun niveau d'instruction (39,4%). Les régions du Centre-Nord et du Plateau-Central sont les plus concernées par la pluriactivité. En revanche, elle est moins fréquente dans la région du Centre (Tableau 4.6).

✓ Salarisation

Au Burkina Faso, 17,1% des actifs occupés sont des salariés (Tableau 4.6). Le taux de salarisation est plus élevé chez les hommes actifs occupés (22,0%) que chez les femmes (11,4%). Le taux augmente avec le niveau d'instruction et atteint 85,0% pour les actifs de niveau supérieur. En outre, il est plus élevé dans les régions du Centre (51,3%), des Hauts-Bassins (18,7%) et est plus faible dans les régions de l'Est (4,9%) et du Centre-Sud (5,0%).

Le revenu mensuel moyen est de 105 675 Francs CFA au Burkina Faso et est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Il est en outre plus élevé dans les régions du Sahel (133 410 Francs CFA), du Centre (132 594 Francs CFA) et de l'Est (110 631 Francs CFA) et du Centre-Ouest (109 755 Francs CFA) et plus faible dans les régions du Nord (52 794 Francs CFA) et du Plateau Central (39 266 Francs CFA). Le salaire moyen atteint 223 542 Francs CFA chez les individus de niveau supérieur tandis qu'il est de 53 692 Francs CFA pour ceux du niveau primaire.

Le taux de bas salaire est de 28,3% au niveau national. Il est plus élevé chez les actifs occupés en milieu rural (44,3%) que chez ceux du milieu urbain (24,9%) (Tableau 4.6). En outre, les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Nord et du Nord enregistrent les taux de bas salaire les plus élevés tandis que celles du Centre et du Centre-Est présentent les plus faibles taux.

Le taux de bas salaire est plus élevé chez les femmes (41,3%) et dans le groupe des individus n'ayant aucun niveau d'instruction (40,9%).

Tableau 4.6: Emploi vulnérable, pluriactivité et salarisation des actifs occupés

	Taux d'emploi vulnérable	Taux de pluriactivité	Taux de salarisation	Revenu mensuel moyen	Taux de bas salaire
Ensemble	79,7	34,4	17,1	105 675	28,3
Milieu de résidence					
Urbain	49	12,8	44,2	117 248	24,9
Rural	93,5	44,2	4,6	63 876	44,3
Région					
Boucle du Mouhoun	89,4	34,8	8,4	79 572	43,5
Cascades	78,6	35,7	17,8	75 872	43,4
Centre	40,5	9,6	51,3	132 594	20,8
Centre-Est	85,3	37,7	10,6	78 253	21
Centre-Nord	92	55	7,4	72 984	44,9
Centre-Ouest	87,9	45	9,7	109 755	34,9
Centre-Sud	87	39,6	5	87 657	40,7
Est	93,9	47	4,9	110 631	25,9
Hauts Bassins	76,5	24,3	18,7	71 562	36
Nord	89,7	37,6	9,1	52 794	48,1
Plateau-Central	85,2	48,5	7,8	39 266	32,5
Sahel	93,3	44,9	6,4	133 410	31,2
Sud-Ouest	91	40,4	7,2	85 126	33,9
Sexe					
Masculin	74,6	40,9	22	118 984	22,8
Féminin	85,7	26,5	11,4	75 299	41,3
Niveau d'instruction					
Aucun	90,1	39,4	7,5	85 378	40,9
Primaire	73,5	30,6	20,8	53 692	38,7
Post primaire	54,7	18,4	36	67 495	27,1
Secondaire	24,1	12,7	71,8	143 717	12,5
Supérieur	10,1	11,7	85	223 542	9,8

4.2.5 Sous-utilisation de la main d'œuvre

Les actifs occupés au Burkina Faso sont touchés par le sous-emploi. Deux types de sous-emploi sont analysés dans cette sous-section. Il s'agit du sous-emploi visible et du sous-emploi invisible.

✓ **Sous-emploi visible**

Au niveau national, 39,1% des actifs sont sous-employés en 2018. Le sous-emploi visible touche plus les femmes que les hommes (Tableau 4.7). En effet, 50,2% des femmes occupées effectuent moins de 40h de travail par semaine contre 30,0% des hommes ayant un emploi. Les actifs occupés résidant en milieu rural sont les plus exposés au sous-emploi visible. En effet, 46,2% de ceux-ci sont sous-employés en milieu rural contre 24,2% en milieu urbain. Dans les régions du Sud-Ouest (55,3%), du Sahel (55,2%) et du Plateau-Central (53,6%), les actifs occupés sont sous-employés comparativement à ceux des régions du Centre (24,3%) et des Hauts-Bassins (22,5%).

✓ **Sous-emploi invisible**

Contrairement au sous-emploi visible, le niveau du sous-emploi invisible est moins élevé (Tableau 4.7). Dans l'ensemble, il touche 5,9% des travailleurs au Burkina Faso en 2018.

Les hommes sont plus en situation de sous-emploi invisible que les femmes. Parmi les femmes actives occupées, seulement 5,0% d'entre elles ont un revenu inférieur au SMIG (30 684 FCFA). Au niveau des hommes, ce taux est de 6,0%.

Le taux de sous-emploi invisible en milieu urbain (14,2%) est sept fois plus élevé qu'en milieu rural (2,1%). Au plan régional, les régions du Centre (15,6%), des Cascades (7,9%) et des Hauts-Bassins (7,2%) sont les plus touchées par le sous-emploi invisible avec respectivement.

Tableau 4.7: Situation dans l'emploi des actifs occupés par région, par milieu de résidence et par sexe

	Occupé	Sous-emploi visible	Sous-emploi invisible
Ensemble	57,1	39,1	5,9
Milieu de résidence			
Urbain	57,4	24,2	14,2
Rural	56,9	46,2	2,1
Région			
Boucle du Mouhoun	43,3	37,2	3,8
Cascades	54,1	35,1	7,9
Centre	57,8	24,3	15,6
Centre-Est	57,4	47,8	2,6
Centre-Nord	42,1	48,5	4,3
Centre-Ouest	50,1	49,7	3,1
Centre-Sud	68,5	45,3	1,8
Est	68,5	45,6	1,4
Hauts Bassins	61,4	22,5	7,3
Nord	57,7	36,3	4,7
Plateau-Central	65,2	53,6	4
Sahel	61,3	55,2	2
Sud-Ouest	63,3	55,3	2,7
Sexe			
Masculin	68,3	30	6,6
Féminin	47,5	50,2	5

4.2.6 Chômage du moment

✓ Chômage au sens du BIT

Au niveau national, le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est de 1,21% en 2018 (Tableau 4.8). Le chômage chez les femmes (1,2%) est presque identique à celui constaté chez les hommes (1,2%). Selon le milieu de résidence, le chômage est plus élevé en milieu urbain (3,5%) qu'en milieu rural (0,2%). Des disparités existent entre les régions en 2018. En effet, le chômage au sens du BIT est quasi inexistant dans plusieurs régions notamment celle du Centre-Sud du Sahel et du Centre-Nord. Par contre, il est plus élevé dans la région du Centre (4,3%) où le taux dépasse celui du niveau national (1,2%). Ensuite, elle est suivie de la région des Hauts-Bassins avec un taux de chômage de 1,3%.

Le taux de chômage au sens du BIT varie selon le niveau d'instruction (Tableau 4.8). En effet, plus le niveau d'instruction est élevé plus le taux de chômage est élevé. Il est de 8,34% chez les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur contre 4,78% au niveau secondaire et 0,39% chez ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction. Cela s'explique du fait que l'offre d'emploi pour le niveau supérieur est faible par rapport à la demande.

✓ Chômage au sens large

Le chômage au sens large se différencie de celui au sens du BIT par la main d'œuvre potentielle. Il prend donc en compte les chômeurs découragés et les chômeurs non disponibles dans la période de référence. Cet indicateur du chômage est mieux adapté au contexte du Burkina que celui au sens du BIT même s'il ne cerne pas tout le contour des réalités existantes.

Au niveau national, le chômage au sens large touche 2,9% des personnes de 15 ans ou plus en 2018 (Tableau 4.8). Les femmes (3%) et les hommes (2,8%) sont exposés de la même façon au chômage selon sa définition au sens large. Selon le milieu de résidence, le chômage au sens large garde la même configuration que le chômage au sens du BIT. En effet, il est de 4,0% en milieu urbain contre 2,4% en milieu rural. Par contre au niveau régional, la même logique n'est pas conservée. La région de l'Est devance les régions à grands centres urbains avec un taux de 6,5%. Elle est suivie des régions du Centre, du Nord, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins avec respectivement 4,6%, 4,4%, 3,5% et 3,2% de chômeurs. Les autres régions ont chacune un taux de chômage inférieur au taux national établi à 2,9%.

Le chômage au sens large augmente avec le niveau d'instruction jusqu'au secondaire où il atteint son maximum à 15,2%. Au supérieur, il s'établit à 9,7% tout en restant largement au-dessus des taux estimés chez les personnes à faible niveau d'instruction. Quant au niveau des âges, les jeunes actifs (15-34 ans) sont plus touchés comparativement aux personnes de 35 ans ou plus.

Tableau 4.8: Taux de chômage (%)

	Au sens BIT	Au sens Large
Ensemble	1,21	2,9
Milieu de résidence		
Urbain	3,51	4
Rural	0,18	2,4
Région		
Boucle du Mouhoun	0,54	3,4
Cascades	1,03	2,2
Centre	4,28	4,6
Centre-Est	0,41	2,3
Centre-Nord	0,22	1
Centre-Ouest	0,54	0,9
Centre-Sud	0,14	0,3
Est	0,42	6,5
Hauts Bassins	1,27	3,2
Nord	0,74	4,4
Plateau-Central	0,59	1,6
Sahel	0,19	0,4
Sud-Ouest	0,25	1,1
Sexe		
Masculin	1,24	2,8
Féminin	1,18	3
Niveau d'instruction		
Aucun	0,4	0,6
Primaire	1,6	3,3
Post-primaire	2,1	4,9
Secondaire	5,4	15,2
Supérieur	8,4	9,7
Groupe d'âges		
15-24	1,6	4
25-34	2,4	4,4
35-64	0,4	1,4
65 ans +	0,1	0,3

4.2.7 Primo-demandeurs d'emploi et anciens actifs occupés

Les primo-demandeurs d'emploi et les anciens actifs occupés sont des catégories de chômeurs. Un primo demandeur d'emploi est le chômeur qui recherche son premier emploi tandis que l'ancien actif occupé est celui qui a perdu son emploi.

Au niveau national, les demandeurs potentiels d'emplois sont majoritairement des primo-demandeurs (72,5%), c'est-à-dire en quête de leur premier emploi en 2018 (Tableau 4.9). Ce fait constat est valable quel que soit le milieu de résidence et les caractéristiques sociodémographiques considérées. Trois femmes sur quatre en situation de chômage sont des primo-demandeurs d'emploi contre 69,5% des chômeurs hommes.

En milieu rural, 82,4% des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi. Les primo-demandeurs sont majoritaires dans toutes les régions sauf au Sahel (38,6%), au Centre-Est (43,9%) et au Centre-Sud (43,8%) où c'est plutôt le caractère « ancien occupé » qui domine.

Selon le niveau d'instruction, 91% et 87,6% des chômeurs qui ont respectivement un niveau secondaire et supérieur sont des primo-demandeurs d'emploi. Ce taux est encore plus bas au niveau des chômeurs de niveau primaire et sans niveau d'instruction avec respectivement 53,4% et 60,8% de primo-demandeurs.

La proportion des primo-demandeurs diminue avec l'âge. En revanche, celle des anciens occupés augmente progressivement avec l'âge.

Tableau 4.9: Répartition (%) des demandeurs d'emploi selon leur statut

	Ancien occupé	Primo demandeur
Ensemble	27,5	72,5
Milieu de résidence		
Urbain	28,8	71,2
Rural	17,6	82,4
Région		
Boucle du Mouhoun	35	65
Cascades	15,7	84,3
Centre	29,9	70,1
Centre-Est	56,1	43,9
Centre-Nord	42	58
Centre-Ouest	29,1	70,9
Centre-Sud	56,2	43,8
Est	16,8	83,2
Hauts Bassins	16,7	83,3
Nord	8,3	91,7
Plateau-Central	20,4	79,6
Sahel	61,4	38,6
Sud-Ouest	28	72
Sexe		
Masculin	30,5	69,5
Féminin	24,8	75,2
Niveau d'instruction		
Aucun	39,2	60,8
Primaire	46,6	53,4
Post primaire	30,8	69,2
Secondaire	9	91
Supérieur	12,4	87,6
Groupe d'âges		
15-24	12,2	87,8
25-34	28,5	71,5
35-64	71,5	28,5
65 ans +	100	0

4.2.8 Principaux canaux de recherche d'emploi

Au Burkina Faso, plusieurs canaux s'offrent aux chômeurs pour leur recherche d'emploi. Parmi eux, le plus utilisé par les chômeurs est la relation personnelle ou des parents (Tableau 4.10). En effet, 75,7% des chômeurs l'utilisent pour la recherche d'emploi. Ce canal reste le moyen privilégié de recherche d'emploi dans presque toutes les régions, quel que soit le milieu de résidence, le sexe et l'âge.

Par ailleurs, dans les régions du Centre-Ouest et des Cascades, se sont respectivement les canaux « concours auprès des employeurs » et « démarche personnelle » qui sont privilégiés. La démarche personnelle est utilisée par 37,1% des chercheurs d'emplois.

Selon le niveau d'instruction, 88,3% des chômeurs qui ont un niveau supérieur utilisent le concours auprès des employeurs, suivi de 68,0% qui utilisent les petites annonces sur internet et 61% qui recherchent de l'emploi à travers leurs relations personnelles ou familiales. Au niveau national, 25,9% de chômeurs et 28,9% des chômeurs résidant en milieu urbain utilisent le canal de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Les cabinets de placement sont moins développés et moins utilisés par les chercheurs d'emploi (Tableau 4.10).

Tableau 4.10: Canaux de recherche d'emplois par les chômeurs

	Relations personnelles ou parents	Concours auprès des employeurs	Petites annonces internet	ANPE	Cabinet de placement	Démarches personnelles
Ensemble	75,7	48,2	43,1	25,9	13,5	37,1
Milieu de résidence						
Urbain	80,1	52,4	48,4	28,9	15,3	36,5
Rural	71,8	17,5	4,1	4,1	0,6	41
Région						
Boucle du Mouhoun	88,3	40	18,4	1	0	34,4
Cascades	52,6	15,2	16	9,7	1,5	56,2
Centre	81,5	52,6	50,5	31,3	19,1	42,5
Centre-Est	54,1	27,9	22,5	27,9	0	37
Centre-Nord	82,1	44,4	19,4	11,2	0	33,7
Centre-Ouest	60,7	83,4	54,1	22,2	0	14,4
Centre-Sud	65,5	71	9,3	71	0	27,1
Est	46,5	47,3	19,6	6,3	1,5	56
Hauts Bassins	72,7	48,3	43,2	30,6	14,1	17,6
Nord	48,7	30,2	27,7	5,2	0	7,7
Plateau-Central	95,8	16,2	22,1	0	0	58,3
Sahel	85,7	19,7	41,9	16,2	2,8	44,5
Sud-Ouest	41,1	25,2	28,2	6,6	0	31
Sexe						
Masculin	80,1	55	55,9	26,5	21,7	39,6
Féminin	71,8	42,4	32,1	25,4	6,5	34,9
Niveau d'instruction						
Aucun	76,3	19,1	28,1	12,7	6,3	32,1
Primaire	88	24,3	19,6	6,2	3,2	50,5
Post primaire	87,8	32,3	42,8	6,7	1,3	45,9
Secondaire	64,1	81,9	57	55,7	16,6	18,7
Supérieur	61,2	88,3	68	50,6	44,6	41,2
Groupe d'âges						
15-24	76,7	43	32,7	15,4	3,2	22
25-34	70,9	61,7	54,1	34,5	23,3	41
35-64	87,9	17,3	33,3	23,9	6,1	61,2
65 ans +	100	0	0	0	0	18,3

4.2.9 Aspirations des chercheurs d'emploi

Au Burkina Faso, la moitié des chômeurs (52,9%) sont prêts à accepter n'importe quel type d'emploi offert et ce, quel que soit le milieu de résidence (Tableau 4.11). En revanche, 19,8% sont disposés à exercer un emploi dans le secteur public, 16,2% dans le privé et 10,2% aspirent à leur propre compte dans le secteur non agricole. Les chômeurs qui désirent exercer dans l'exploitation agricole sont peu nombreux (0,3%).

Les chômeurs désirant travailler à leur propre compte dans le secteur non agricole sont plus concentrés dans la région du Centre-Est (64,4%). Pour le secteur public, il est plus admiré par les chômeurs du Centre-Sud (43,8%) et les chômeurs de niveau d'instruction secondaire (53,2%). Le secteur privé quant à lui, est plus convoité par les chômeurs des régions du Sahel (38,9%) et du Sud-Ouest (30,3%). Les jeunes chômeurs aspirent plus aux emplois du public tandis que les personnes de 35 ans ou plus comptent sur leur propre initiative privée dans les secteurs autre qu'agricole.

Tableau 4.11: Aspirations des chercheurs d'emplois

	Salarié public	Salarié privé	Exploitant agricole	Propre compte non agricole	Indifférent
Ensemble	19,8	16,2	0,3	10,8	52,9
Milieu de résidence					
Urbain	21,7	17,6	0,4	7,4	52,9
Rural	5,5	6,5	0	35,7	52,3
Région					
Boucle du Mouhoun	8,8	2,4	0	14,6	74,1
Cascades	10,8	11,9	0	28,6	48,8
Centre	17	16,5	0	7,1	59,5
Centre-Est	27,9	7,7	0	64,4	0
Centre-Nord	35,7	3,4	0	14,7	46,2
Centre-Ouest	12,8	6,4	0	3,1	77,7
Centre-Sud	43,8	29	0	0	27,1
Est	22,6	18,7	0	27,1	31,6
Hauts Bassins	33,9	24,4	2,3	14,8	24,6
Nord	17,3	12,9	0	0	69,8
Plateau-Central	24,4	6,8	0	6,2	62,5
Sahel	13	38,9	0	0	48,1
Sud-Ouest	38,2	30,3	0	26,7	4,8
Sexe					
Masculin	20,1	15,4	0,7	9,1	54,7
Féminin	19,5	16,9	0	12,3	51,3
Niveau d'instruction					
Aucun	11,4	16,8	0	29,7	42,1
Primaire	1,8	13,9	0	10,2	74,1
Post primaire	5,5	20,5	0	6,8	67,3
Secondaire	53,2	7,2	1,5	0	38
Supérieur	25,9	23	0	5,4	45,8
Groupe d'âges					
15-24	14,4	18	0,9	10,9	55,9
25-34	27,5	14,3	0	9	49,1
35-64	7,5	19,3	0	16,3	56,9
65 ans +	0	0	0	18,3	81,7

CHAPITRE 5. : SANTÉ GÉNÉRALE

Ce chapitre porte sur la santé de la population en 2018. Les données collectées permettent d'apprécier l'état de santé de la population, la fréquentation des formations sanitaires, les difficultés d'accès, le niveau de satisfaction des usagers de services de santé, l'accès à l'assurance maladie et les dépenses de santé.

5.1. Concepts et définitions

Morbidité : état de souffrance d'une maladie ou d'une blessure/accident.

Le taux de morbidité des 30 derniers jours : mesure la proportion d'individus qui ont souffert d'une maladie ou ont subi une blessure/accident au cours des 30 derniers jours ayant précédé le jour de l'enquête.

Morbidité sévère : état de souffrance d'une maladie ou d'une blessure/accident ne permettant pas de mener les activités quotidiennes normalement.

Le taux de morbidité sévère des 30 derniers jours correspond à la proportion d'individus dont une maladie ou une blessure/accident a empêché de mener normalement les activités quotidiennes au cours des 30 jours ayant précédé le jour de l'enquête.

Taux de consultation : pour une population donnée, le taux de consultation d'un professionnel de santé est la proportion des individus de cette population ayant consulté un professionnel de la santé au cours d'une période donnée.

Handicap : le handicap est une limitation des possibilités physique, mentale et/ou psychologique d'une personne, due à une déficience congénitale ou acquise au cours de son existence. Cette limitation des possibilités empêche la personne de maîtriser tous les aspects de son environnement et des contraintes de la vie quotidienne. Dans le cas de la présente étude, lorsque les capacités physique, mentale et/ou psychologique de la personne sont exercées avec beaucoup de difficultés ou ne sont plus du tout exercées, on parle de handicap majeur.

Prévalence du handicap : la prévalence du handicap est la proportion des personnes présentant un handicap dans une population donnée. Pour un type de handicap donné, la prévalence correspond à la proportion des personnes présentant ledit handicap.

Assurance maladie : selon le lexique, l'assurance maladie est un terme générique englobant l'ensemble des dispositifs chargés d'assurer un individu face à des risques liés à la maladie, aux accidents du travail, à l'invalidité, à la maternité et au décès. Une assurance maladie est contractée auprès d'une compagnie d'assurance et elle prend généralement en charge les consultations, les examens médicaux, les frais de pharmacie et les frais d'hospitalisation. L'assurance maladie peut être contractée par l'employeur (Etat, entreprises publiques, grandes entreprises privées, organismes internationaux) ou par une personne du ménage, par exemple le chef de ménage.

5.2. Morbidité de la population

Au Burkina Faso, 29,5% de la population ont souffert d'une maladie ou ont subi une blessure/accident. Ce taux était de 20,7% au quatrième trimestre de 2014 (INSD, EMC-2014) et s'est détérioré de 8,8 points par rapport à celui de 2018.

La morbidité varie selon le milieu de résidence. En effet, la proportion d'individus qui ont souffert d'une maladie ou ont subi une blessure/accident est plus élevée en milieu urbain (32,7%) qu'en milieu rural (28,4%). Ceci laisse penser que la population urbaine est plus vulnérable mais pourrait aussi s'expliquer par les différences de perception de la maladie entre les populations urbaines et les populations rurales ; les dernières semblent accorder moins d'attention à certaines situations de maladie.

La morbidité sévit plus dans les régions de l'Est (43,6%), du Centre-Sud (35,0 %) et du Plateau central (32,3 %) contrairement à celles du Sud-Ouest (21,9%), du Nord (22,9%) et du Centre-Nord (25,0%) où les taux sont

plus bas. Le taux de morbidité dans la région de l'Est (taux le plus élevé) est presque le double de celui du Sud-Ouest (taux le plus faible), témoignant ainsi des différences notables entre les régions dans la prévalence de la morbidité.

Les tranches d'âges dans lesquelles la morbidité est plus élevée sont celles des vieilles personnes de plus de 60 ans (41,5%) et des enfants de moins de 5 ans (39,0%). La tranche de 15 à 24 ans est celle dans laquelle les individus ont été le moins malades. Au-delà de 24 ans, les taux de morbidité augmentent avec l'âge.

Tableau 5.1: Taux de morbidité selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	28,2	30,7	29,5
Milieu de résidence			
Urbain	30,6	34,5	32,7
Rural	27,4	29,4	28,4
Région			
Boucle du Mouhoun	20,4	20,5	20,5
Cascades	26,4	26,8	26,6
Centre	29,3	32,8	31,1
Centre-Est	27,2	32,1	29,8
Centre-Nord	23,6	26,4	25
Centre-Ouest	30,9	30,1	30,5
Centre-Sud	32,7	37,1	35
Est	40,3	46,8	43,6
Hauts Bassins	30,9	32,9	31,9
Nord	21,7	24	22,9
Plateau-Central	33,3	31,6	32,3
Sahel	28,2	31,9	30
Sud-Ouest	20,9	22,7	21,9
Groupe d'âges			
5 ans ou moins	39,6	38,3	39
6-14 ans	24,2	24,7	24,4
15-24 ans	20,6	25,6	23,3
25-39 ans	22,8	28,7	26,2
40-59 ans	28,9	35	32,2
65 ans et plus	39,5	43,4	41,5

5.2.1 Personnes morbides empêchées de mener leur activité quotidienne normale

En 2018, 59,6% des personnes morbides ont été empêchées de mener leur activité quotidienne normale par la maladie. Parmi elles, 80,6% ont eu leur activité affectée durant moins d'une semaine par la maladie et 6,4% ont eu leur activité affectée durant plus de deux semaines par la maladie.

Selon le milieu de résidence, la proportion des personnes morbides qui ont été empêchées de mener leur activité quotidienne normale par la maladie varie peu et ceci selon la durée d'affectation de l'activité. Elle est respectivement de 56,9% et 60,6% en milieu urbain et en milieu rural.

En considérant les régions, la proportion des personnes morbides qui ont été empêchées de mener leur activité quotidienne normale par la maladie varie de 41,2% à l'Est à 76,1% au Nord. En tout, neuf régions sur les treize ont des proportions supérieures à la valeur nationale. Par ailleurs, la proportion des personnes morbides qui ont été empêchées de mener leur activité quotidienne normale par la maladie durant plus de deux semaines varie de 2,9% dans la région du Sahel à 11,8% dans la région du Plateau-Central.

Les proportions des personnes morbides qui ont été empêchées de mener leur activité quotidienne normale par la maladie sont plus importantes chez les personnes âgées de 5 ans ou moins (63,1%) et chez celles de 65 ans ou plus (64,7%). Aussi, la proportion des personnes morbides dont l'activité est affectée durant plus

d'une semaine augmente en continue avec l'âge alors que celle dont l'activité est affectée moins d'une semaine diminue continuellement avec l'âge.

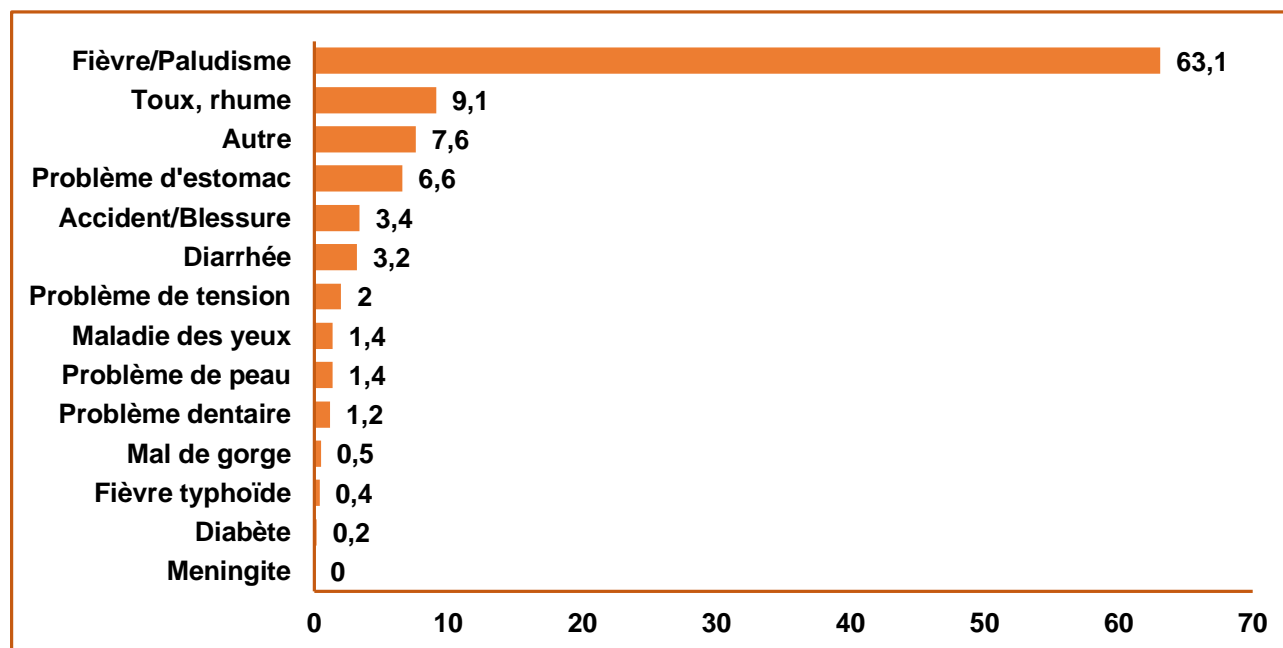
Tableau 5.2: Proportion des personnes morbides dont l'activité est affectée et temps de l'activité affecté par la maladie

	Personnes morbides dont l'activité est affectée	Moins d'une semaine	Entre une et deux semaines	Plus de deux semaines
Ensemble	59,6	80,6	12,9	6,4
Urbain	56,9	81,4	12,5	6,1
Rural	60,6	80,4	13,1	6,6
Boucle du Mouhoun	50,5	81,8	11,6	6,7
Cascades	55,2	85,6	8,5	6
Centre	59,8	80,6	13	6,3
Centre-Est	59,1	83,4	9,4	7,2
Centre-Nord	71	83,6	11,4	5
Centre-Ouest	65	75,5	16,7	7,8
Centre-Sud	69,2	79,2	16,1	4,6
Est	41,2	79,3	14,2	6,5
Hauts Bassins	52,3	78,8	15,2	6
Nord	76,1	86,6	8,5	5
Plateau-Central	68,2	76,5	11,7	11,8
Sahel	67,8	83,2	13,9	2,9
Sud-Ouest	66,5	73,5	15,4	11,2
Masculin	59,7	80,1	12,6	7,3
Féminin	59,4	81,1	13,2	5,7
5 ans ou moins	63,1	89,5	9,2	1,2
6-14 ans	57	86,3	10,8	2,8
15-24 ans	60,4	81,3	13,1	5,5
25-39 ans	56,7	78,9	14,1	7,1
40-59 ans	56,4	68,7	18,8	12,5
65 ans et plus	64,7	55,3	19,6	25,1
Non pauvre	59,3	80,3	13	6,8
Pauvre	60,2	81,4	12,8	5,8

5.2.2 Principaux problèmes de santé

La Fièvre/paludisme constitue la première cause de morbidité au Burkina. En effet, six personnes malades sur dix ont souffert de Fièvre/paludisme au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête. Elle est suivie des problèmes respiratoires (9,1%) et des problèmes gastriques (6,6%). Les autres pathologies telles que le diabète (0,2%), la fièvre typhoïde (0,3 %), les maux de gorge (0,5 %), les problèmes dentaires (1,2%), les maladies de peau (1,4%) et des yeux (1,4%) ont été moins fréquentes.

Figure 5.1: Proportion (%) de malades par type de maladie déclarée



5.2.3 Consultation dans les formations sanitaires

Il s'agit, dans cette partie, d'analyser des données et des indicateurs qui nous renseignent sur le comportement de la population en cas de maladie ou de problème de santé. Ces données et indicateurs portent sur l'incidence des consultations, le type de formation sanitaire consulté, les problèmes rencontrés lors des consultations, la satisfaction des personnes malades après à la consultation, ainsi que les raisons de non-consultation.

En cas de problème de santé, la personne concernée peut consulter un centre de santé moderne (y compris les pharmacies) ou un guérisseur traditionnel, comme elle peut décider de ne consulter aucun soignant qu'il soit de type moderne ou traditionnel. Dans la suite de l'analyse, l'accent sera mis sur les consultations dans les centres de santé (y compris les pharmacies) de type moderne et les termes « formation sanitaire » et « centre de santé » leur seront consacrés.

5.2.4 5.6.1. Personnes morbides ayant consultées un centre de santé

La proportion des personnes en état morbide ayant recherché des soins de santé dans une formation sanitaire ou auprès d'un guérisseur traditionnel/marabout est de 57,4%. Toutefois, 42,6% des personnes ayant rencontré un problème de santé au cours des 30 derniers précédant l'enquête n'ont consulté ni centre de santé ni un guérisseur traditionnel/marabout.

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les personnes malades consultent les formations sanitaires dans les mêmes proportions.

Dans onze (11) régions sur les treize (13) du pays, plus de la moitié des malades ont consulté dans un centre de santé. Sept (7) régions ont un taux de consultation supérieur à la moyenne nationale (57,4%). Les plus forts taux de consultation sont dans les régions des Cascades (70,7%), du Plateau central (66,9%) et du Sud-Ouest (65,4%). Les faibles taux se situent dans les régions du Sahel (48,1%) et de la Boucle du Mouhoun (47,5%).

Le niveau de consultation est plus élevé dans les groupes vulnérables. En effet, trois (3) enfants malades sur quatre (4) âgés de 0 à 5 ans (75,2%) ont été amenés dans un centre de santé pour consultation. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans malades, 54,9% ont été dans un centre de santé pour consultation. Cependant, pour les malades dont l'âge est compris entre 6 et 59 ans, la fréquentation des formations sanitaires ne semble pas différer d'un groupe à l'autre.

Les personnes pauvres qui ont eu un problème de santé consultent moins que celles qui sont non pauvres en 2018. En effet, 54,8% des personnes pauvres qui ont eu un problème de santé ont effectué une consultation contre 58,8% des personnes non pauvres.

Tableau 5.3: Proportion des personnes ayant consulté un service de santé ou un guérisseur (30 derniers jours) selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	56,8	58	57,4
Milieu de résidence			
Urbain	55,6	56,9	56,3
Rural	57,2	58,5	57,9
Région			
Boucle du Mouhoun	48,1	46,9	47,5
Cascades	67,1	73,7	70,7
Centre	54	52,7	53,3
Centre-Est	60,4	61,1	60,8
Centre-Nord	63,5	64,3	63,9
Centre-Ouest	55	57,5	56,4
Centre-Sud	57,2	59,7	58,6
Est	56,1	57,2	56,7
Hauts Bassins	53,2	60,7	57,1
Nord	58,4	60,8	59,7
Plateau-Central	67,5	66,5	66,9
Sahel	50,8	45,7	48,1
Sud-Ouest	67,7	63,6	65,4
Groupe d'âges			
5 ans ou moins	76,4	73,9	75,2
6-14 ans	49,4	52,3	50,9
15-24 ans	45,2	53,8	50,3
25-39 ans	39,7	54,8	49,2
40-59 ans	51,4	48,9	49,9
60 ans et plus	55,3	54,5	54,9
Statut de pauvreté			
Non pauvre	57,2	60,1	58,8
Pauvre	55,9	53,8	54,8

5.3. Consultation dans les formations sanitaires

5.3.1 Principales raisons de non-consultation dans les formations sanitaires

En ce qui concerne les raisons de non-consultation d'un service de santé formel, la plus fréquente est l'automédication. En effet, 66,7% des malades n'ont pas consulté parce qu'ils pratiquent l'automédication. Une autre raison la plus fréquente (19,2%) est la négligence de la maladie (consultation pas nécessaire). Aussi, 9,0% des patients n'ont pas consulté pour manque d'argent.

Quel que soit le milieu de résidence, l'automédication reste la principale cause de non-consultation dans les formations sanitaires. Toutefois elle est plus fréquente en milieu urbain (72,1%) qu'en milieu rural (64,4%). Le manque d'argent est la raison évoquée par 10,6% des malades en milieu rural pour justifier la non-consultation des centres de santé.

Dans toutes les régions du pays, la non-consultation se justifie principalement par l'automédication. En effet, exception faite des régions de la Boucle du Mouhoun, du Plateau Central et du Sud-Ouest, plus de la moitié des non-consultations trouvent leur raison dans l'automédication. Cette raison est plus fréquente dans les régions du Centre-Est (78,6%), des Hauts-Bassins (74,9%) et du Centre-Nord (73,6%) et moins fréquente dans les régions de la Boucle du Mouhoun (48,1%), du Plateau Central (49,3%) et du Sud-Ouest (52,1%). Le manque d'argent est évoqué par 16,4% des malades de la région de la Boucle du Mouhoun, 19,5% de ceux du Plateau Central et 31,3% des malades du Sud-Ouest.

Entre les hommes et les femmes, les principales raisons de non consultation semblent être identiques même si les hommes (20,3%) avancent plus fréquemment que la consultation n'est pas nécessaire comparativement aux femmes (18,2%).

Quel que soit le groupe d'âges considéré, l'automédication est le premier motif de non-consultation des malades. Concomitamment, les personnes malades considérant que la consultation n'est pas nécessaire sont les mêmes qui privilégient l'automédication.

L'automédication reste le premier motif de non-consultation aussi bien pour les pauvres que pour les non pauvres.

Tableau 5.4: Proportion (%) des personnes malades n'ayant pas consulté selon le motifs de la non consultation des centre de santé

	Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Automédication	Pas de confiance	Peur du résultat	Refus	Manque d'argent	Autre
Ensemble	19,2	0,4	1,9	66,7	0,4	0,5	0,5	9	1,4
Milieu de résidence									
Urbain	19,5	0,4	0,1	72,1	0,1	0,5	0,5	5,1	1,6
Rural	19,1	0,4	2,7	64,4	0,5	0,5	0,5	10,6	1,3
Région									
Boucle du Mouhoun	22,4	0,2	5,6	48,1	0,5	5	1,6	16,4	0,2
Cascades	12,7	0	1,6	72,7	0	0	0	6,9	6,2
Centre	22,8	0,1	0	71,3	0	0	0,3	4,3	1,2
Centre-Est	13,5	0	0,8	78,6	0,5	0	0,8	5,6	0,2
Centre-Nord	12,9	0	4,3	73,6	0,4	0	0	5,1	3,7
Centre-Ouest	24,1	0,6	6,6	58	1	0	1,1	8,4	0,2
Centre-Sud	14,7	0,4	1,1	72,4	0,5	0	0,1	9,6	1,1
Est	27,2	0,4	1,3	63,4	0,6	0	0,2	5,5	1,4
Hauts Bassins	14,6	0,5	0,5	74,9	0,1	1	0,5	6,7	1,2
Nord	14,4	0,9	0,9	71,1	0,8	0	0,4	11,6	0
Plateau-Central	24,3	1	0	49,3	1,1	0	0,2	19,5	4,6
Sahel	16	0,6	2,1	67,4	0	0	0	12,8	1,1
Sud-Ouest	10,3	0,5	0	52,1	0	0	1,4	31,3	4,4
Sexe									
Masculin	20,3	0,3	1,9	65,9	0,5	0,6	0,4	9	1,2
Féminin	18,2	0,5	2	67,3	0,3	0,5	0,6	9,1	1,6
Groupe d'âges									
5 ans ou moins	17,8	0	3,1	72	0,6	0,7	0,4	4,1	1,4
6-14 ans	19,5	0,2	3	67,7	0	0,5	0,3	7,8	0,9
15-24 ans	20,4	0,1	1,9	69,4	0,6	0,6	0,4	5,5	1,1
25-39 ans	20,7	0,6	1,2	65,4	0,1	0,5	0,6	9,6	1,3
40-59 ans	21	0,7	0,6	61,6	0,5	0,7	0,2	13,6	1,1
60 ans et plus	10,8	1,1	0,8	60,9	1,2	0	1,8	18,9	4,5
Statut de pauvreté									
Non pauvre	17,5	0,5	1,3	70,3	0,3	0,8	0,5	7,1	1,7
Pauvre	22,1	0,3	3	60,2	0,5	0,1	0,5	12,5	0,8

5.3.2 Raison de non consultation des centres de santé selon le type de maladie

La raison de non consultation des centres de santé par les personnes moribides varient selon le type de maladie. Toutefois, l'automédication est la principale raison de non consultation pour la majorité des maladies. Elle est la raison de non consultation pour deux personnes sur trois en 2018. Elle est aussi la seule raison de non consultation de deux maladies que sont la Fièvre typhoïde et la Méningite.

Outre l'automédication, la consultation n'est pas nécessaire et le manque d'argent sont deux autres principales raisons de non consultation de centre de santé. Le manque d'argent est la raison de consultation pour la moitié des personnes qui souffrent de Problème de peau pendant que pour le diabète, 62,5% des personnes moribides ne consultent pas les centre de santé par ce qu'elles considèrent la consultation pas nécessaire.

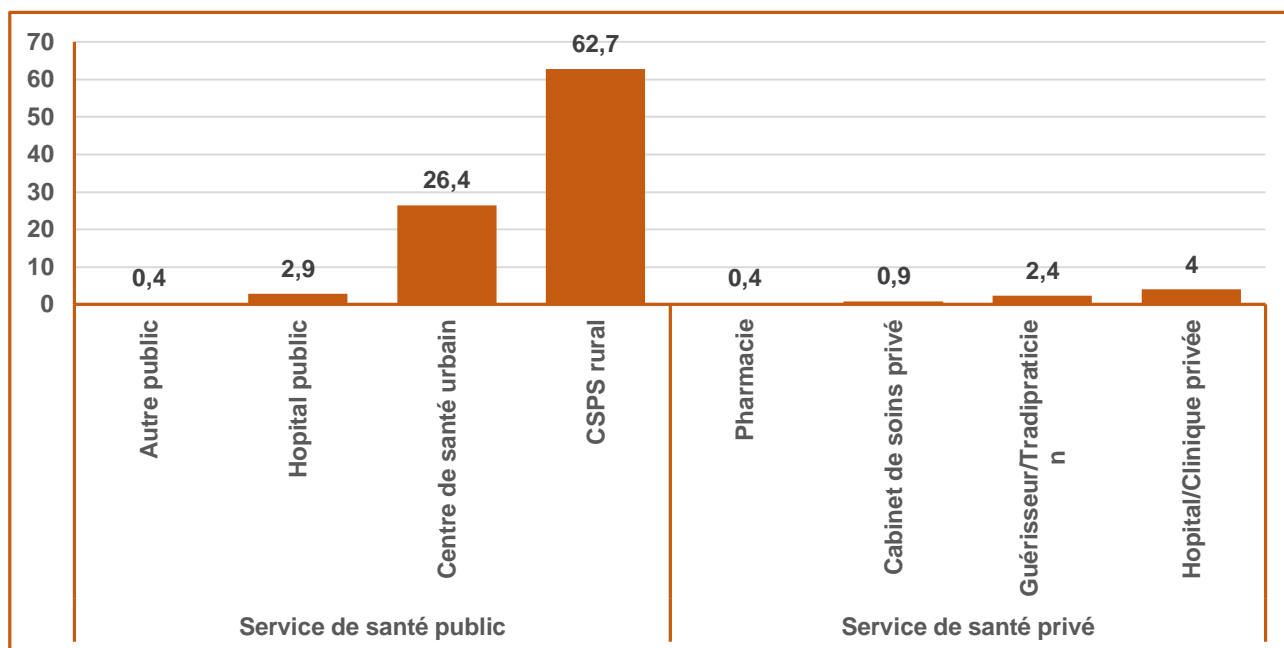
Tableau 5.5: Proportion (%) des personnes malades n'ayant pas consulté par motifs de la non consultation des centre de santé selon le type de maladie

	Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Automédication	Pas de confiance	Peur du résultat	Refus	Manque d'argent	Autre
Fièvre/Paludisme	15,3	0,2	1,7	74,1	0,3	0,3	0,3	6,9	1,0
Diarrhée	20,6	0,0	4,4	67,8	1,1	1,0	0,0	4,2	0,9
Accident/Blessure	31,0	0,0	5,4	51,3	0,0	3,2	0,5	7,8	0,9
Problème dentaire	18,0	0,0	1,0	71,0	0,0	0,0	0,0	9,3	0,8
Problème de peau	20,1	0,3	0,0	25,9	1,1	0,0	2,1	50,5	0,0
Maladie des yeux	12,9	11,3	0,0	39,8	1,5	0,0	3,6	26,6	4,3
Problème de tension	12,2	1,4	0,0	51,1	3,5	1,7	3,2	16,6	10,3
Fièvre typhoïde	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Problème d'estomac	10,3	0,1	2,4	71,7	0,1	0,3	0,9	12,8	1,5
Mal de gorge	21,0	0,0	1,6	68,3	0,0	0,9	0,0	5,6	2,6
Toux, rhume	39,1	0,3	2,1	49,8	0,0	1,1	0,9	6,1	0,5
Diabète	62,5	0,0	0,0	37,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Méningite	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	15,3	0,6	0,7	49,8	1,8	0,0	0,6	25,9	5,3
Ensemble	19,2	0,4	1,9	66,7	0,4	0,5	0,5	9,0	1,4

5.3.3 Répartition des consultations selon le type de formations sanitaires

Au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, les formations sanitaires les plus consultées sont les centres de santé ruraux (62,7% des consultations), les centres de santé urbains (26,4%), et les hôpitaux et cliniques privés (4,0%). Les moins fréquentées sont les cases de santé, les cabinets privés dentaires et ophtalmologiques et les autres centres de santé publics avec 0,2% de consultations reçues dans chaque type de ces centres.

Figure 5. 2: Proportion des personnes ayant consulté un centre de santé selon le type de services de santé consultés



5.3.4 5.6.4. Personnel de santé consulté

En 2018, l'infirmier/sage-femme qui reçoit 84% des consultations de l'ensemble des personnes morbiges est de loin le personnel de santé le plus consulté, suivi des médecins avec 12,4% des consultations reçues.

Le personnel Infirmier /sage-femme a été consulté par 90,3% des personnes morbiges en milieu rural. En milieu urbain, elles ont eu moins recours à ce type personnel de santé pour leur consultation (67,8%). Les médecins ont été plus consultés par les malades en milieu urbain (28,7%) qu'en milieu rural (6,1%).

Quelle que soit la région, les personnes morbiges consultent plus le personnel infirmier/sage-femme que les autres personnels de santé. Toutefois, les médecins sont plus consultés dans les régions du Centre, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins que dans les autres régions.

Les infirmiers/sage-femmes ont été les plus consultés quel que soit le groupe d'âge (supérieur à 68,4%). Par ailleurs, les médecins ont été plus consultés par les anciennes générations (24,7% pour les personnes de 60ans et plus et 7,8% les enfants de moins de 5ans).

Les personnes morbiges du statut pauvres consultent plus le personnel Infirmier /sage-femme (91,5%) que les personnes morbiges non pauvres (80,5%).

Tableau 5.6: Personnel de santé consulté

	Médecins	Dentiste	Infirmier /sage-femme	Pharmacien	Autres	Guérisseur/ Tradipraticien
Ensemble	12,4	0,3	84	0,5	0,4	2,3
Milieu de résidence						
Urbain	28,7	0,4	67,8	1,3	0,3	1,6
Rural	6,1	0,3	90,3	0,2	0,3	2,6
Région						
Boucle du Mouhoun	7,6	0	87,9	0	0,2	4,4
Cascades	5,3	0,1	89,7	0	0,5	4,5
Centre	33,4	0,4	62,7	2,3	0,4	0,8
Centre-Est	8,3	0,6	90,4	0,1	0	0,5
Centre-Nord	2,7	0,1	95,8	0	0	1,4
Centre-Ouest	4,5	0,3	91	0	0,1	4,1
Centre-Sud	31,9	1,1	65,2	0,2	0	1,6
Est	9,4	0	86,1	1,2	1,2	2,1
Hauts Bassins	19,8	0,5	77,8	0	0	1,9
Nord	4,2	0,5	92,4	0	0,9	2,1
Plateau-Central	1,4	0,4	95,2	0	0,5	2,5
Sahel	3,4	0	90,4	0	1	5,2
Sud-Ouest	6,3	0,4	89,8	0,1	0,2	3,1
Sexe						
Masculin	12,4	0,2	84,5	0,5	0,4	2,1
Féminin	12,5	0,5	83,7	0,5	0,5	2,5
Groupe d'âge						
5 ans ou moins	7,8	0,3	90,7	0	0,3	0,8
6-14 ans	8,5	0,2	87,3	0,6	0,4	3
15-24 ans	13,8	0,3	83,4	0,4	0,3	1,8
25-39 ans	16,3	0,6	79	1	0,5	2,7
40-59 ans	19,7	0,3	74,2	0,9	0,4	4,5
65 ans et plus	24,7	0,5	68,4	0,9	0,3	5,2
Statut de pauvreté						
Non pauvre	15,9	0,3	80,5	0,6	0,4	2,3
Pauvre	5,1	0,4	91,5	0,2	0,5	2,4

5.4. Satisfaction des usagers des formations sanitaires

Les usagers des services de santé ont été dans leur majorité satisfaits des prestations reçues lors de leur première consultation (88,1%). Cependant, 12% des usagers des services de santé ont déclaré être peu satisfaits ou pas du tout satisfaits (Tableau 5.7).

Le niveau de satisfaction des usagers ne diffère pas selon le milieu de résidence. Il est de 87,7% pour les usagers du milieu rural et 88,9% pour le milieu urbain. Toutefois, 11,2% des usagers des formations sanitaires du milieu rural et 12,3% du milieu urbain ne sont pas du tout satisfaits.

Dans toutes les régions à l'exception du Sahel (77,8%), plus de 80% des usagers sont satisfaits ou très satisfaits des consultations faites dans les formations sanitaires. Six régions (Nord, Cascades, Hauts Bassins, Centre-Nord, Plateau Central, Sud-Ouest et Centre-Sud) ont des taux de satisfaction supérieurs à celui du niveau national qui est de 88,5%. Dans les régions du centre, du centre-Est, du Centre-Ouest et du Plateau-central, plus de 1% des usagers ne sont pas du tout satisfaits (Tableau 5.7).

Le niveau de satisfaction des consultations dans les formations sanitaires diffère peu selon que l'utilisateur du service soit un homme (88,3%) ou une femme (88,7%) (Tableau 5.7).

Les usagers des services de santé des différents groupes d'âge apprécient de manière indifférenciée la qualité des consultations. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré près de 90% des usagers sont satisfait/très satisfait. Cependant, les personnes âgées de 40 ans ou plus sont moins satisfaites que les autres.

Tableau 5.7 : Niveau de satisfaction des personnes ayant consulté un service de santé

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Ensemble	9,2	78,9	11	0,9
Milieu de résidence				
Urbain	9,4	79,5	10,1	1,1
Rural	9,1	78,6	11,4	0,9
Région				
Boucle du Mouhoun	6,8	76	16,2	1
Cascades	29,7	64	5,9	0,4
Centre	10,2	77,4	10,7	1,6
Centre-Est	0,6	81,7	16,6	1,1
Centre-Nord	29,1	61,8	8,4	0,7
Centre-Ouest	5,4	78,8	14	1,8
Centre-Sud	7,2	82,3	10	0,5
Est	6,6	81,5	11,7	0,2
Hauts Bassins	5,2	88,5	6	0,3
Nord	0,6	92,7	5,2	1,6
Plateau-Central	12,2	76,9	9	2
Sahel	11,5	67,2	21,1	0,3
Sud-Ouest	0,9	88,8	9,8	0,5
Sexe				
Masculin	9,8	77,9	11,2	1
Féminin	8,7	79,7	10,8	0,9
Groupe d'âges				
5 ans ou moins	9,5	80,5	9,6	0,4
6-14 ans	8,9	80,7	10,2	0,2
15-24 ans	9,4	80,3	9	1,3
25-39 ans	8,8	80,2	9,3	1,7
40-59 ans	10	73,5	14,4	2
65 ans et plus	7,4	69,4	21,3	1,9
Statut de pauvreté				
Non pauvre	9,4	77,7	11,8	1
Pauvre	8,7	81,2	9,3	0,8

5.4.1 Niveau de satisfaction des usagers des formations sanitaires selon le problème de santé

Le niveau de satisfaction des usagers des formations sanitaires dépend de leur problème de santé. En effet, les patients souffrant de la méningite (100%), la fièvre typhoïde (92,3%) et du paludisme (91,9%) sont les plus satisfaits des services tandis que chez ceux qui présentent des problèmes de peau, des maux d'yeux et des problèmes de tension, plus d'un usager sur quatre se dit peu ou pas satisfait.

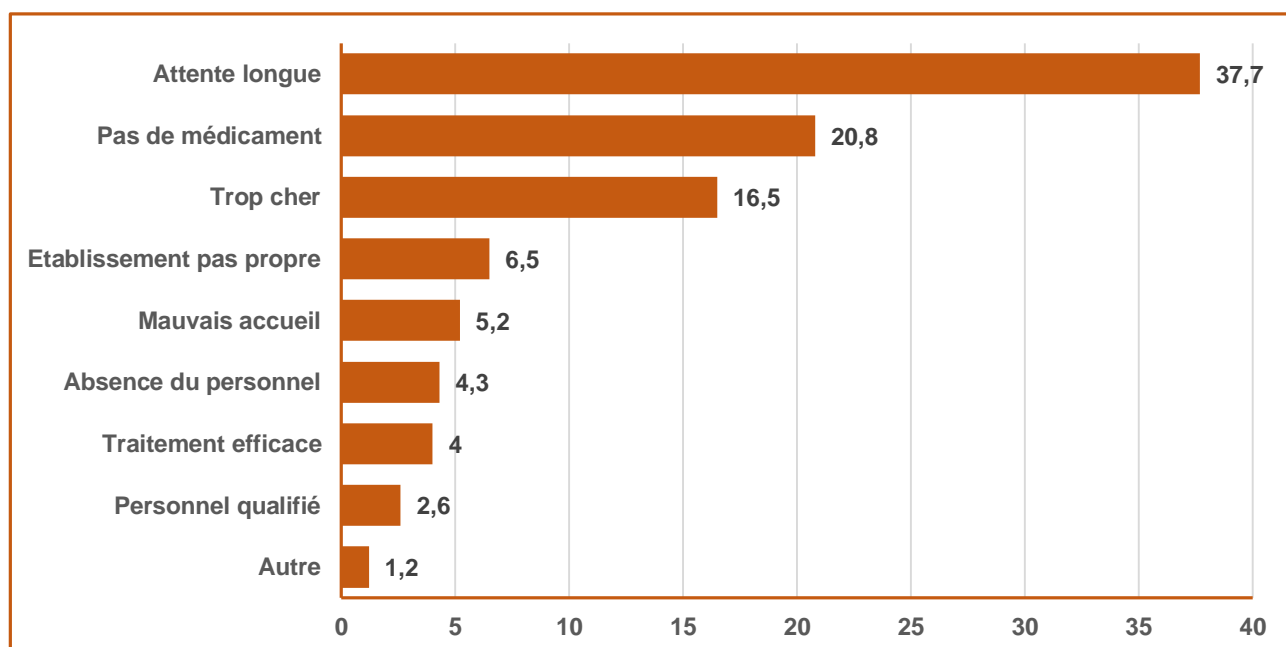
Tableau 5.8: Proportion (%) des personnes ayant consulté un service de santé par type de maladie selon le niveau de satisfaction

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Fièvre/Paludisme	9,6	82,3	8	0,1
Diarrhée	8,2	81,4	9,6	0,9
Accident/Blessure	9,7	73,6	14,8	1,9
Problème dentaire	2,7	80,8	16,2	0,3
Problème de peau	7	66,3	24,2	2,5
Maladie des yeux	9,3	61,6	28	1,1
Problème de tension	11	60,5	26,9	1,6
Fièvre typhoïde	2,1	90,2	7,7	0
Problème d'estomac	8	74,2	16,1	1,7
Mal de gorge	11,6	66,3	22,1	0
Toux, rhume	8,3	79,9	11,4	0,5
Diabète	4,2	78,5	17,3	0
Méningite	0	100	0	0
Autre	9,1	67,4	17,5	6

5.4.2 Principaux problèmes rencontrés lors de la consultation

Parmi les principaux problèmes rencontrés par les usagers lors la consultation, la longue attente demeure le principal (37,7%). Le manque de médicament (20,8%) et la cherté des soins (16,5%) sont les principaux problèmes qui viennent respectivement après la longue attente.

Figure 5. 3: Problèmes de visites dans les centres de santé



5.5. Distance parcourue pour la première consultation

En 2018, sur le plan national, près de trois quarts des usagers des centres de santé ont parcouru moins de 5 km pour leur première consultation. Les usagers ayant effectué la plus longue distance (plus de 5 km)

représentent 25,3% de l'ensemble des usagers. Bien que la proportion des usagers ayant parcouru moins de 5 km pour leur première consultation est élevée, des efforts restent à faire pour atteindre la cible fixée par le PNDES qui est de rendre accessible les services de santé à tous les usagers à moins de cinq km.

Des différences importantes existent entre milieu urbain et rural. En milieu urbain, 93,5% des malades ont parcouru moins de 5 km pour la première consultation dans un centre de santé alors que cette proportion est de 67,1% en milieu rural, soit une différence de 27,1 points de pourcentage. Toutefois, 33,0% des patients du milieu rural ont parcouru plus de 5 km pour se faire consulter pour la première fois dans un centre de santé.

La proportion des usagers parcourant des distances de plus de 5 km pour leur première consultation est élevée dans les régions des Cascades (36,3%), de l'Est (40,8%) et du Sahel (34,6%) alors qu'elle est faible dans les régions du Centre (8,6%) et des Hauts Bassins (13,5%). Beaucoup d'efforts restent à faire dans les régions des Cascades et de l'Est pour atteindre la cible du PNDES.

Tableau 5.9 : Pourcentage des personnes ayant consulté au premier lieu de consultation selon la distance parcourue

	Moins de 1 Km	De 1 à moins de 2 Km	De 2 à moins de 5 Km	De 5 à moins de 10 Km	10 Km ou plus
Ensemble	18,3	27,2	28,9	16,2	9,4
Milieu de résidence					
Urbain	30	39	24,5	3,9	2,6
Rural	13,8	22,6	30,7	20,9	12,1
Régions					
Boucle du Mouhoun	17,3	24,1	23,9	25,7	9
Cascades	21,8	22,9	19	15,4	20,9
Centre	32,3	33,6	25,5	5	3,6
Centre-Est	18,2	23,4	32,2	21,2	5
Centre-Nord	13,2	18	37,1	23,7	7,8
Centre-Ouest	15,7	33,6	27,8	11,3	11,5
Centre-Sud	8,9	32,6	29,1	18,6	10,8
Est	9,4	18,5	31,3	22,8	18
Hauts Bassins	25,1	36,1	25,4	8,9	4,6
Nord	23,2	31,6	29,7	8,4	7,1
Plateau-Central	16	18	34,1	20,7	11,2
Sahel	7,6	26,3	31,4	23	11,6
Sud-Ouest	16,6	29,4	28,1	18,2	7,7

5.6. Personnes ayant des difficultés de santé particulières

En 2018, avoir des difficultés pour « voir même avec les lunettes » (3,9%) et pour « marcher ou monter les escaliers » (3,8%) sont les handicaps qui touchent plus la population burkinabè. En outre, moins d'une personne sur cent (0,2%) de la population affirment ne pas pouvoir « voir même avec les lunettes » ou pouvoir « marcher ou monter les escaliers ».

Tableau 5.10: proportion (%) des personnes ayant des difficultés de santé particulières

	Voir même avec les lunettes	Entendre même avec une aide auditive	Marcher ou monter les escaliers	Se rappeler ou se concentrer	Accomplir des tâches comme se laver ou s'habiller	Communiquer ou se faire comprendre dans sa langue usuelle
Non, aucune difficulté	96,1	97,8	96,2	98,4	98,5	98,9
Oui, un peu de difficultés	3	1,6	2,5	1,3	1	0,6
Oui, beaucoup de difficultés	0,6	0,4	1	0,2	0,3	0,2
Ne peut pas du tout	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
Non-Concerné (moins de 5 ans)	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1

5.7. Couverture par une assurance maladie

En 2018 au Burkina Faso, la proportion d'individus ayant une assurance maladie reste très faible (0,5%). En d'autres termes, seulement une personne sur deux cents possède une assurance maladie. Le constat reste le même quel que soit le sexe. En effet, chez les hommes cette proportion est de 0,5% et de 0,4% chez les femmes.

L'accès à l'assurance maladie reste limité quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, les habitants du milieu urbain ont plus accès à ce service que ceux résidant en milieu rural. En effet, 1,6% des habitants du milieu urbain possède une assurance maladie contre seulement 0,1 % pour ceux du milieu rural.

La couverture de l'assurance maladie est plus élevée dans la région du Centre que dans les autres régions. En effet, exception faite de cette région où le taux de couverture de l'assurance maladie est de 2,9%, toutes les autres ont un taux de couverture inférieur au taux national.

Par ailleurs, deux personnes sur cinq ayant une assurance maladie sont assurés par leur employeur. Ce taux est 14,6% pour les personnes qui ont bénéficié des programmes de l'Etat.

Tableau 5.11: Couverture des personnes par une assurance maladie et parrainage

	Proportion	Parrain de l'assurance				
		Privé (individuel)	Etat /programm e	Etat Employeu r	Employeu r	Autre s
Ensemble	0,5	27,8	14,6	7	36,7	13,9
Sexe						
Masculin	0,5	23,6	14,6	10	38	13,8
Féminin	0,4	32,3	14,6	3,7	35,4	13,9
Milieu de résidence						
Urbain	1,6	27,1	12,9	8,1	36,8	15,2
Rural	0,1	32	25,3	0	36,6	6,1
Région						
Boucle du Mouhoun	0,2	10,8	89,2	0	0	0
Cascades	0,1	32,4	12,1	0	43,1	12,4
Centre	2,9	27,6	11,4	7,9	37,3	15,8
Centre-Est	0,1	0	49,6	0	0	50,4
Centre-Nord	0,2	98,9	0	0	1,1	0
Centre-Ouest	0,1	0	0	34,9	65,1	0
Centre-Sud	0	0	13,2	0	0	86,8
Est	0,2	9,3	0	0	90,7	0
Hauts Bassins	0,1	0	66,6	16,1	17,4	0
Nord	0	0	70,3	0	29,7	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0	0
Sahel	0,2	15	5,6	0	77	2,4
Sud-Ouest	0	0	100	0	0	0
Groupe d'âges						
5 ans ou moins	0,5	17,2	28,4	0	36,4	18
6-14 ans	0,2	35,8	19,5	0	26,3	18,3
15-24 ans	0,2	16,9	10,4	0	58,3	14,5
25-39 ans	0,8	33,8	2,7	3,5	46,3	13,6
40-59 ans	0,9	24,1	17,1	18,6	28,7	11,5
65 ans et plus	0,6	48,8	9,4	19,9	20,7	1,3
CSP du CM						
Cadre supérieur	14,5	37,7	14,2	10,4	24,2	13,6
Cadre moyen/agent de maîtrise	6	22,3	7,7	9,1	51,7	9,2
Ouvrier ou employé qualifié	3,6	4,5	0,8	2,5	56	36,2
Ouvrier ou employé non qualifié	0,6	89,2	0	0	10,8	0
Manoeuvre, aide-ménagère	0,9	0	0	0	100	0
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0	0	0	0	0	0
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0	0	0	0	0	0
Aide familial	0,3	0	100	0	0	0
Travailleur pour compte propre	0	0	78,5	0	16,5	5
Patron	0,3	92,2	0	0	7,8	0
Statut de pauvreté						
Non pauvre	0,8	28,3	13,1	7,1	37,4	14,1
Pauvre	0	0	100	0	0	0

CHAPITRE 6. : SECURITE ALIMENTAIRE

Au Burkina Faso, les situations de sécurité alimentaire établies au terme de chaque campagne agro-pastorale montrent que malgré une production souvent excédentaire au niveau national, de nombreuses populations restent toujours confrontées à une situation d'insécurité alimentaire plus ou moins prononcée. C'est ainsi que des programmes de soutien à la production ont été élaborés et mis en œuvre en vue de protéger les populations contre les situations de vulnérabilité vécues face à l'instabilité des productions alimentaires à tous les niveaux.

6.1. Analyse de la faim basée sur les expériences (FIES)

Les ménages burkinabè ont vécu des expériences de faim au cours de l'année 2018. L'expérience « avoir été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources » est celle qu'a vécu la plupart des ménages. En effet, un ménage sur deux (47%) au plan national a déclaré avoir été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources (**Tableau 6.1**).

Concernant les expériences de rupture de nourriture, l'expérience « n'avoir plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources » a été vécue par 20,8% des ménages. L'expérience « avoir eu faim mais vous n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger » est vécue par 17,6% de ménages et 8,6% ont déclaré « avoir passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources ». Selon le milieu de résidence, les ménages en milieu rural sont les plus exposés quel que soit l'expérience de l'insécurité alimentaires.

Tableau 6.1 : Niveau d'expérience de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence

Au cours des 12 derniers mois, vous ou d'autres membres de votre ménage :	Urbain	Rural	National
a été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources	35,6	52,2	47
n'avez pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources	34	51,4	45,9
avez mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources	44,2	67	59,8
avez dû sauter un repas parce que vous n'aviez pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger	21,3	30,5	27,6
avez mangé moins que ce que vous pensiez que vous auriez dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources	29,8	40,3	37
n'avait plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources	15,4	22,7	20,4
avez eu faim mais vous n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger	15,2	18,7	17,6
avez passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources	6,6	9,5	8,6

6.2. Analyse de la prévalence de la sous-alimentation

Au Burkina Faso, 30,8% de la population est sous-alimentée. Cette sous-alimentation est plus importante en milieu urbain (33,2%) qu'en milieu rural (25,2%). Au plan régional, la sous-alimentation est plus élevée dans la région du Nord avec 65,5% de prévalence contrairement à la région des Cascades où la prévalence est la plus faible (4,8%).

L'ampleur ou la profondeur de la sous-alimentation est le nombre de calories qu'il faut en moyenne par jour à chaque individu sous-alimenté pour le sortir de la sous-alimentation. Il est de 212,9 kcal/personne/jour au niveau national. Selon le milieu de résidence, l'ampleur de la sous-alimentation est de 248,5 kcal/personne/jour en milieu urbain et de 521,3 kcal/personne/jour en milieu rural. Sur le plan régional, la structure de l'ampleur de la sous-alimentation est similaire à celle de la prévalence de la sous-alimentation. Elle est très peu importante dans les Cascades (26,6 kcal/personne/jour) contrairement au Sud-Ouest, au Centre et au Nord où elle vaut respectivement 910,7 ; 758,9 et 505,5 kcal/personne/jour.

Tableau 6.1: sous-alimentation et ampleur de sous-alimentation

	Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du sous-alimentation (kcal/personne/jour)
Ensemble	30,8	212,9
Milieu de résidence		
Urbain	33,2	248,5
Rural	25,2	521,3
Région		
Boucle du Mouhoun	23,4	144,1
Cascades	4,8	26,6
Centre	33,1	758,9
Centre-Est	43,8	311,8
Centre-Nord	19,7	118,3
Centre-Ouest	33,8	224
Centre-Sud	12,1	71,5
Est	10,4	57,1
Hauts Bassins	33,8	281
Nord	65,5	505,5
Plateau-Central	15,2	309,3
Sahel	17,4	363,7
Sud-Ouest	43,3	910,7

6.3. Consommation alimentaire moyenne en énergie et en macronutriments

6.3.1 Consommation alimentaire moyenne en énergie par région et milieu de résidence en 2018

Les Burkinabè ont une consommation alimentaire en énergie de 2083 kcal/personne/jour en moyenne au plan national (**Tableau 6.3**). Cette consommation diffère selon le milieu de résidence. Elle est de 2094 kcal/personne/jour en zone urbaine contre 2079 kcal/personne/jour en milieu rural. Au niveau régional, les populations de huit régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre, Centre-Nord, Centre-Sud, Est, Plateau-Central, Sahel) ont une consommation énergétique moyenne au-dessus de la moyenne nationale. En effet, leurs consommations varient entre 2100 et 2700 kcal/personne/jour. Par contre, c'est dans la région du Sud-Ouest que les populations ont une consommation alimentaire en énergie la moins élevée comparativement à la moyenne nationale.

6.3.2 Consommation moyenne en macronutriments par région et milieu de résidence en 2018

La consommation alimentaire apporte plusieurs nutriments essentiels au bon fonctionnement de l'organisme dont les principaux sont les lipides, les glucides, les protéines et les fibres. Les glucides (344,4

grammes/personne/jour) sont les macronutriments les plus consommés par les ménages au niveau national en 2018. Quant aux autres macronutriments, la quantité totale consommée en grammes/personne/jour est de 60,4 pour les protéines, 42,3 pour les fibres et 41,6 pour les lipides (**Tableau 6.3**).

La prédominance de la consommation des macronutriments varie selon le milieu de résidence. En effet, les glucides et les fibres (respectivement 345,1 et 46,6 grammes/personne/jour) sont plus consommés dans le milieu rural et les lipides (46,6 grammes/personne/jour) sont les plus consommés en milieu urbain. Quant aux protéines, leur consommation moyenne est presque identique quel que soit le milieu de résidence. Quel que soit la région, la consommation des glucides est plus élevée que celle des autres macronutriments. La région des Cascades s'illustre également avec la plus forte consommation en glucide (427,2 grammes/personne/jour). Cependant, les fibres et les lipides restent peu consommées quel que soit le milieu et la région de résidence (**Tableau 6.3**).

Tableau 6.2: Consommation moyenne alimentaire en énergie et en macronutriments au Burkina Faso, 2018

	Energie (kcal/pers/jour)	Macronutriments (g/pers/jour)			
		Protéines	Lipides	Glucides	Fibres
Ensemble	2083	60,4	41,6	344,4	42,3
Milieu de résidence					
Urbain	2094	60,2	46,6	342,6	30
Rural	2079	60,5	39,9	345,1	46,6
Région					
Boucle du Mouhoun	2122	57,4	41,9	356	43,7
Cascades	2663	72,6	63,1	427,2	47,1
Centre	2106	62	48,2	341,5	27,1
Centre-Est	1842	52,8	38,8	301,1	37,4
Centre-Nord	2184	68,5	34,7	371,4	54,4
Centre-Ouest	1971	59,5	37,6	324,8	45,2
Centre-Sud	2345	68	45,6	389,8	47,9
Est	2326	70,9	46,4	376,7	55,6
Hauts Bassins	1965	53,4	42,3	324,9	34,6
Nord	1583	47,4	25,5	270,9	38,9
Plateau-Central	2243	65,3	43,8	369,4	49,3
Sahel	2272	64	37,6	395	48,8
Sud-Ouest	1840	53,3	45,2	282,2	38,7

CHAPITRE 7. : HABITAT, EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce chapitre présente la situation du logement, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et aux services énergétiques.

7.1. Situation du logement

Au Burkina Faso, les ménages habitent principalement dans des maisons individuelles simples en banco (42,5%) ou en dur (21,6%), des maisons traditionnelles en banco (13,9%) et des célibatériums (11,1%). Plus de la moitié des ménages vivent dans des logements précaires, c'est-à-dire faits en matériaux non définitifs comme le banco (56,4%) ou la paille (4,5%). Les maisons modernes de type villa n'abritent que 5,5% des ménages en 2018.

La répartition des ménages par type de logement présente une disparité selon le milieu de résidence. En milieu urbain, ce sont les maisons individuelles simples en dur (35,6%), les célibatériums (30,5%) et les maisons modernes de type villa (15,7%) qui prédominent. Par contre en milieu rural, la majorité des ménages vit dans des maisons individuelles simples en banco (55,5%). La précarité des logements touche plus le milieu rural que le milieu urbain.

Tableau 7.1: Répartition (%) des ménages par type de logement et selon le milieu de résidence du ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Maison moderne (Villa)	15,7	0,9	5,5
Immeuble/appartement	1,4	0,1	0,5
Maison individuelle simple en dur	35,6	15,2	21,6
Célibatériums	30,5	2,3	11,1
Maison individuelle simple en banco	13,9	55,5	42,5
Maison traditionnelle en banco	2,2	19,2	13,9
Case/paille	0,2	6,5	4,5
Autres	0,5	0,2	0,3

7.1.1 Situation de promiscuité dans les ménages

Le nombre moyen d'individus par pièces du logement d'un ménage permet d'appréhender la préservation de l'intimité des membres du ménage. Le ménage vit dans la promiscuité lorsque ce nombre dépasse trois (3).

Au Burkina Faso, un ménage sur cinq (23,2%) vit dans un état de promiscuité en 2018. Bien que le phénomène ait diminué depuis 2014 (28% selon l'EMC, 2014) ce chiffre interpelle sur la problématique de logement dans le pays.

La promiscuité sévit plus en milieu rural (29,2%) qu'en milieu urbain (10,1%). Selon les régions, elle est plus fréquente dans les régions du Centre-Nord et du Sahel où respectivement 59,3% et 46,9% des ménages vivent dans un état de promiscuité. Par contre, dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui comptent les deux plus grandes agglomérations, le phénomène est relativement moins fréquent. En effet, dans ces deux régions, seulement un ménage sur dix (respectivement 9% et 10,5%) vit dans la promiscuité.

La promiscuité est plus fréquente dans les ménages dirigés par un homme (24,4%) comparativement à ceux dont le chef est une femme (15,4%). Aussi, les ménages dirigés par un travailleur pour compte propre vivent plus dans la promiscuité que ceux des autres catégories socioprofessionnelles. En revanche, le phénomène

semble inexistant dans les ménages des cadres supérieurs et des stagiaires ou apprentis non rémunérés. Dans le premier cas, cela pourrait s'expliquer par le niveau de revenu leur permettant de mieux se loger. Par contre les stagiaires et les apprentis rémunérés ont moins de personnes à leur charge et donc des ménages de tailles relativement faibles.

Globalement, la proportion des ménages vivant dans la promiscuité augmente avec la taille du ménage. De 8,7% pour les ménages de moins de 5 personnes, elle atteint 47,6% pour les ménages de plus de 11 personnes.

Tableau 7.2 : Proportion (%) de ménages vivants dans un état de promiscuité

	Restreint	Large
Ensemble	23,2	76,8
Milieu de résidence		
Urbain	10,1	89,9
Rural	29,2	70,8
Région		
Boucle du Mouhoun	27,1	72,9
Cascades	18,9	81,1
Centre	9	91
Centre-Est	16,9	83,1
Centre-Nord	59,3	40,7
Centre-Ouest	23,9	76,1
Centre-Sud	14,9	85,1
Est	25	75
Hauts Bassins	10,5	89,5
Nord	24,7	75,3
Plateau-Central	32,7	67,3
Sahel	46,9	53,1
Sud-Ouest	16,1	83,9
Sexe du CM		
Homme	24,4	75,6
Femme	15,4	84,6
CSP du CM		
Cadre supérieur	0	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	4,7	95,3
Ouvrier ou employé qualifié	9,2	90,8
Ouvrier ou employé non qualifié	16,5	83,5
Manoeuvre, aide-ménagère	15,3	84,7
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	6,4	93,6
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0	100
Aide familial	28	72
Travailleur pour compte propre	27,2	72,8
Patron	9,7	90,3
Taille du ménage		
1-4 pers	8,7	91,3
5-6 pers	14,4	85,6
7-8 pers	41,5	58,5
9-11 pers	35	65
12 pers et +	47,6	52,4

7.1.2 Nature des matériaux de construction du logement principal

La précarité du logement est appréhendée par le type de matériau ayant servi soit à la construction du mur principal, soit à la construction du toit ou utilisé pour le revêtement du sol. Ces matériaux peuvent être définitifs (ciment, béton, marbre, tôle, tuiles...) ou non (banco, terre battue, paille, bois...).

La majorité des ménages du Burkina vit dans des logements dont le toit ou le sol est fait en matériaux définitifs (respectivement 80,5% et 63,3%). Par contre, ils ne représentent que 37,1% dont le mur principal du logement est fait de matériau définitif.

Que ce soit sur la qualité du mur principal, sur la nature du toit ou du sol, la précarité touche plus les ménages ruraux que les ménages urbains, mais l'inégalité est plus grande sur la qualité du mur. Pendant que 78% des ménages urbains ont le mur de leur logement en matériau définitif, seulement un ménage sur cinq est concerné en milieu rural.

Tableau 7.3: Répartition (%) par strates des ménages selon la nature du mur, du toit et du sol en matériaux définitifs

	Mur en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs
Ensemble	37,1	80,5	63,3
Milieu de résidence			
Urbain	78,4	98,3	94,7
Rural	18,4	72,4	48,9
Région			
Boucle du Mouhoun	21,4	79,1	55,1
Cascades	41,7	90,9	74,3
Centre	83,4	99,5	97,1
Centre-Est	59,7	81,3	81,8
Centre-Nord	11,5	80,4	49
Centre-Ouest	21,3	78,8	59,5
Centre-Sud	32,7	85	72,6
Est	11,6	58,2	34,5
Hauts Bassins	45,8	94,9	74,6
Nord	9,6	79,9	36
Plateau-Central	19,9	87,5	70,8
Sahel	25,8	33,4	19,9
Sud-Ouest	19,9	76,5	54,3
Sexe du CM			
Homme	36	79,5	62
Femme	43,9	87,2	71
CSP du CM			
Cadre supérieur	97,8	99,7	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	93	100	99,6
Ouvrier ou employé qualifié	82,2	97,6	96,7
Ouvrier ou employé non qualifié	58,5	90,9	78,4
Manoeuvre, aide-ménagère	51,9	89	81,5
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	41,9	100	72
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	50,4	89,1	87,9
Aide familial	11,5	79,6	53,2
Travailleur pour compte propre	25,5	75,9	54,8
Patron	82,8	97,3	94

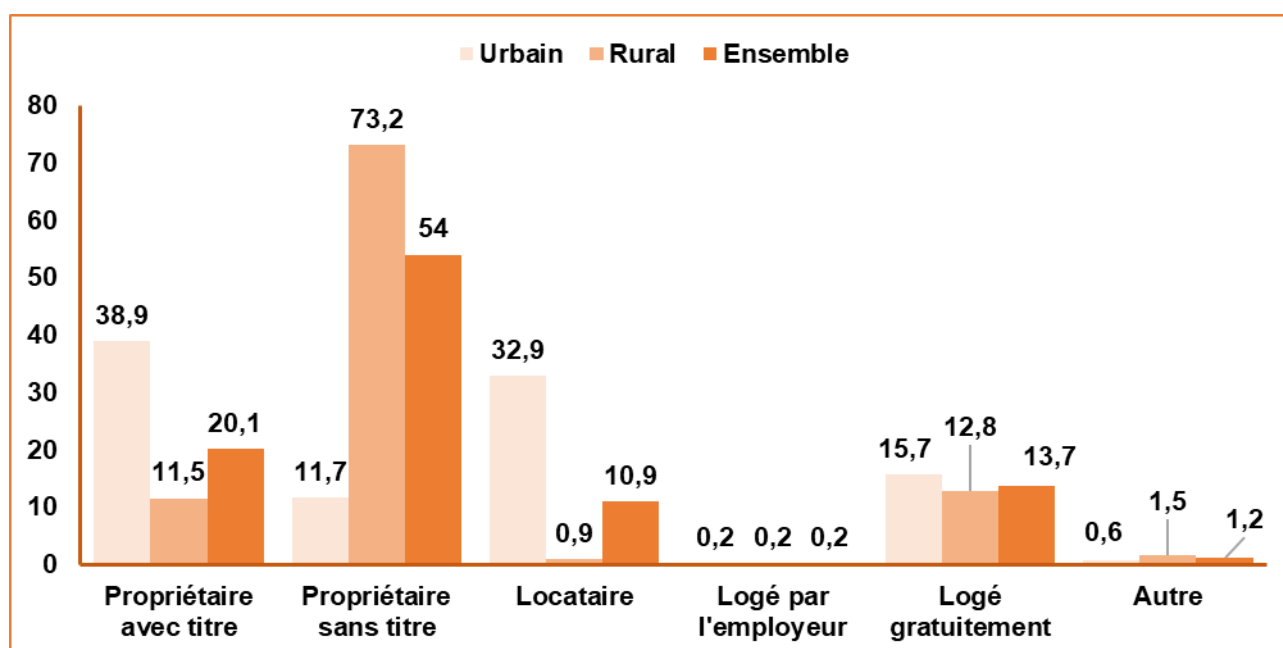
7.1.3 Statut d'occupation des logements

La majorité des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leur logement (74,1%). Cependant, plus de la moitié (54%) sont propriétaires sans aucun titre et, seulement un ménage sur quatre a un titre de sa propriété.

C'est en milieu rural que les ménages propriétaires sans titre sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 73,2% des ménages contre 11,7% en milieu urbain. Cette situation interpelle sur la nécessité de prendre des mesures pour éviter d'éventuelles crises foncières.

Les propriétaires avec titre (40%) et les locataires (32,9%) sont plus fréquents en milieu urbain. En milieu rural, les ménages propriétaires avec titres et les ménages locataires ne représentent que 11,5% et 0,9% respectivement.

Figure 7. 1 : Proportion (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement



7.2. Accès des ménages aux technologies de l'information et de la communication

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des moyens pour les ménages d'accéder à l'information, à l'instruction, etc. Elles constituent de nouvelles sources de richesse pour les pays en développement. L'accès aux TIC concerne l'accès du ménage à l'internet et aux chaînes de télévision par câble, satellite ou ADSL.

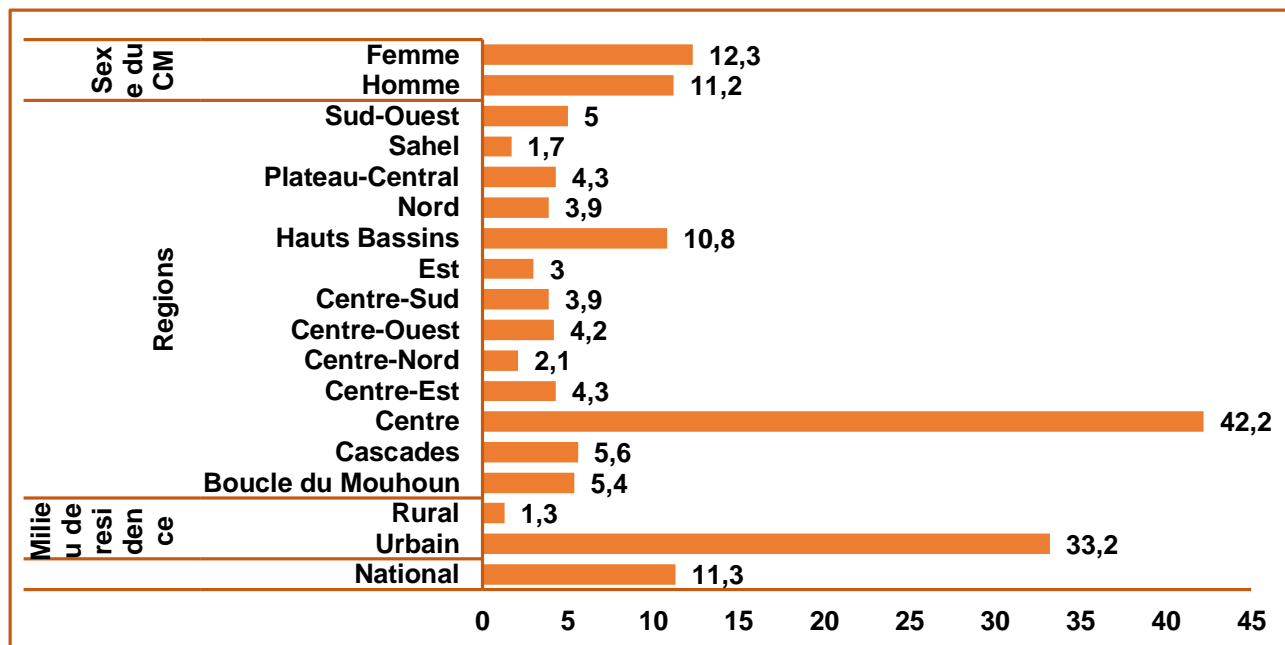
Au Burkina Faso, les ménages ont faiblement accès au TIC en 2018. En effet, seulement un ménage sur dix (11,3%) ont accès aux TIC. Ce faible taux cache encore de fortes disparités entre les milieux urbain et rural d'une part et entre les régions d'autre part.

Pendant que 33 ménages urbains sur 100 ont accès aux TIC, seulement 1 ménage sur 100 en a accès en milieu rural. Des efforts doivent être consentis par l'État dans la promotion des TIC surtout en milieu rural car elles peuvent contribuer au développement de ce milieu.

A l'instar des milieux urbain et rural, les régions présentent également des inégalités dans l'accès des ménages aux TIC. C'est dans la région du Centre que les ménages ont le plus accès aux TIC avec un taux d'accès de 42,2%. La région des Hauts-Bassins vient en deuxième position avec un taux quatre fois inférieur à celui du Centre, soit 10,8%. Les régions du Sahel (1,7%), du Centre-Nord (2,1%) et de l'Est (3%) se distinguent par un faible niveau d'accès aux TIC par les ménages comparativement aux autres régions.

L'écart entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes est relativement faible bien que les seconds aient plus d'accès aux TIC que les premiers respectivement de 11,2% et 12,3%.

Figure 7. 2 : Proportion (%) de ménages ayant accès aux TIC par milieu et région de résidence



7.3. Eau de boisson et assainissement

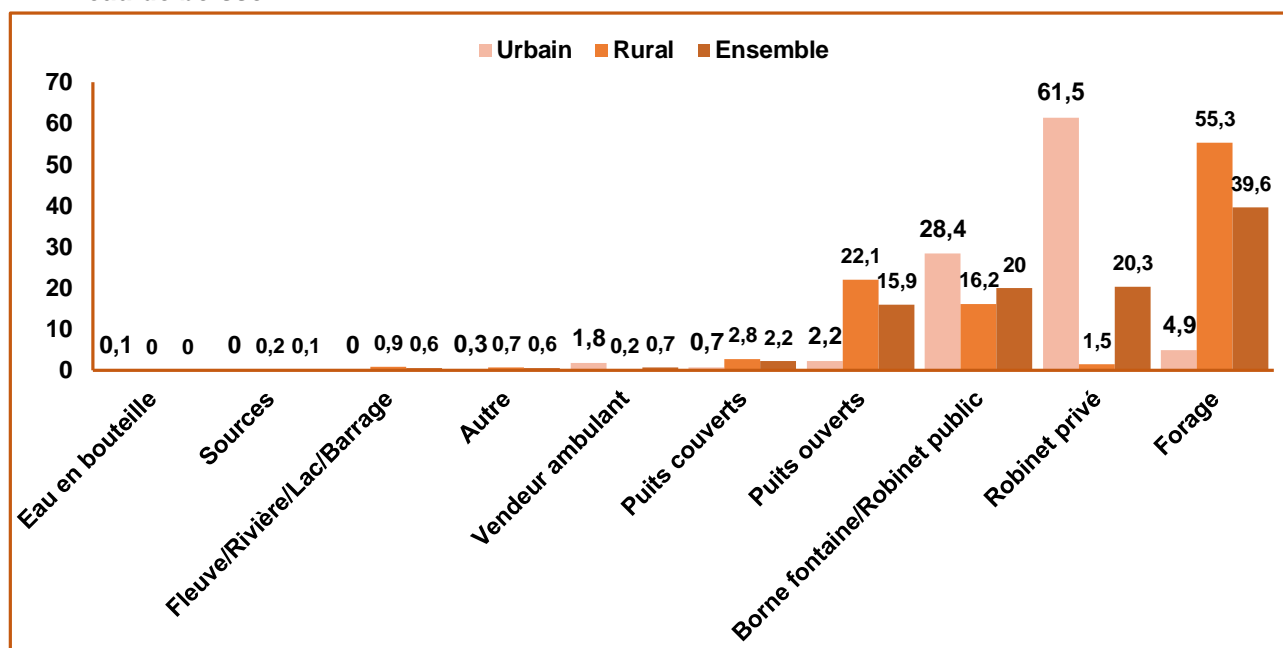
7.3.1 Sources d'approvisionnement en eau de boisson

L'accès universel à l'assainissement et à l'eau potable est un droit reconnu par la communauté internationale et matérialisé à travers l'objectif 6 des ODD et du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-EAP) au niveau national. Les sources d'approvisionnement améliorées en eau de boisson comprennent le robinet, les bornes/fontaines publiques, les puits à pompe, les forages, les puits creusés, les sources protégées et l'eau de pluie.

Au Burkina Faso, les ménages s'approvisionnent en eau de boisson principalement à travers les forages (39,6%), les robinets privés (20,3%) et publics (20%) et les puits (15,9%).

Si les robinets privés (61,5%), les bornes fontaines/robinets publics (28,4%) constituent en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson, en milieu rural les ménages ont recours majoritairement aux forages (55,3%), aux puits ouverts (22,1%) et aux bornes fontaines/ robinets publics (16,2%).

Figure 7. 3 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson



7.3.2 Accès à l'assainissement

Un ménage a accès à des toilettes saines s'il utilise une latrine améliorée (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique) . Au Burkina Faso 58% des ménages utilisent des toilettes saines en 2018. Cette proportion est de 95,3% en milieu urbain et de 41,4% en milieu rural.

L'accès aux toilettes saines présente de fortes disparités selon les régions. En effet, la proportion des ménages ayant accès aux toilettes saines varie entre 28% pour la région du Centre-Sud et 96,7% pour la région du Centre.

Les ménages dirigés par une femme utilisent plus les toilettes saines comparativement aux ménages dont le chef est un homme (respectivement 61,1% et 57,9%).

Selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, ce sont les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre qui accèdent le moins aux toilettes saines. A l'inverse, ce sont les ménages dont le chef est cadre supérieur qui utilisent plus des toilettes saines (99,2%).

L'évacuation saines des ordures est relativement faible au niveau national (24,2%) mais reste une habitude essentiellement urbaine. En effet, 62% des ménages urbains évacuent sainement leurs ordures, alors qu'ils ne sont que 6,8% en milieu rural à être concernés.

Quant à l'évacuation saine des eaux usées, elle est peu courante. En effet, seulement un ménage sur quatre s'y adonne. Elle est encore plus rare en milieu rural où seulement un ménage sur cent la pratique. Au niveau des régions, seuls les ménages de la région du Centre pratiquent mieux ce mode d'évacuation. En effet, un ménage sur quatre dans cette région évacue sainement les eaux usées en 2018.

Tableau 7.4 : Proportion (%) des ménages ayant des toilettes saines, évacuant sainement les ordures et les eaux usées

	Toilettes saines	Évacuation saine des ordures	Évacuations saines des eaux usées
Ensemble	58,4	24,2	4,4
Milieu de résidence			
Urbain	95,3	62,4	11,8
Rural	41,4	6,8	1
Région			
Boucle du Mouhoun	64,9	9,3	0,8
Cascades	64,1	26,8	0,8
Centre	96,7	74,4	18,8
Centre-Est	48	9	0,2
Centre-Nord	46,1	7,6	0,9
Centre-Ouest	50	6,6	0,2
Centre-Sud	28	4,4	1,7
Est	29,3	5,4	0,2
Hauts Bassins	71,6	42,4	2,5
Nord	44	7,4	0,2
Plateau-Central	48,3	1,4	6,3
Sahel	48,9	14,7	1,5
Sud-Ouest	40,1	13	2,8
Sexe du CM			
Homme	57,9	23,5	4,5
Femme	61,1	28,5	3,5
CSP du CM			
Cadre supérieur	99,2	92,5	37,1
Cadre moyen/agent de maîtrise	98,4	68	14,9
Ouvrier ou employé qualifié	95,1	64,5	8,7
Ouvrier ou employé non qualifié	78,1	43,7	5
Manoeuvre, aide-ménagère	82,8	32,1	0,3
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	81,1	51,1	0
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	55,7	37,6	2,1
Aide familial	50,5	15,4	1,7
Travailleur pour compte propre	49,1	14	1,6
Patron	92,1	54,7	16,5

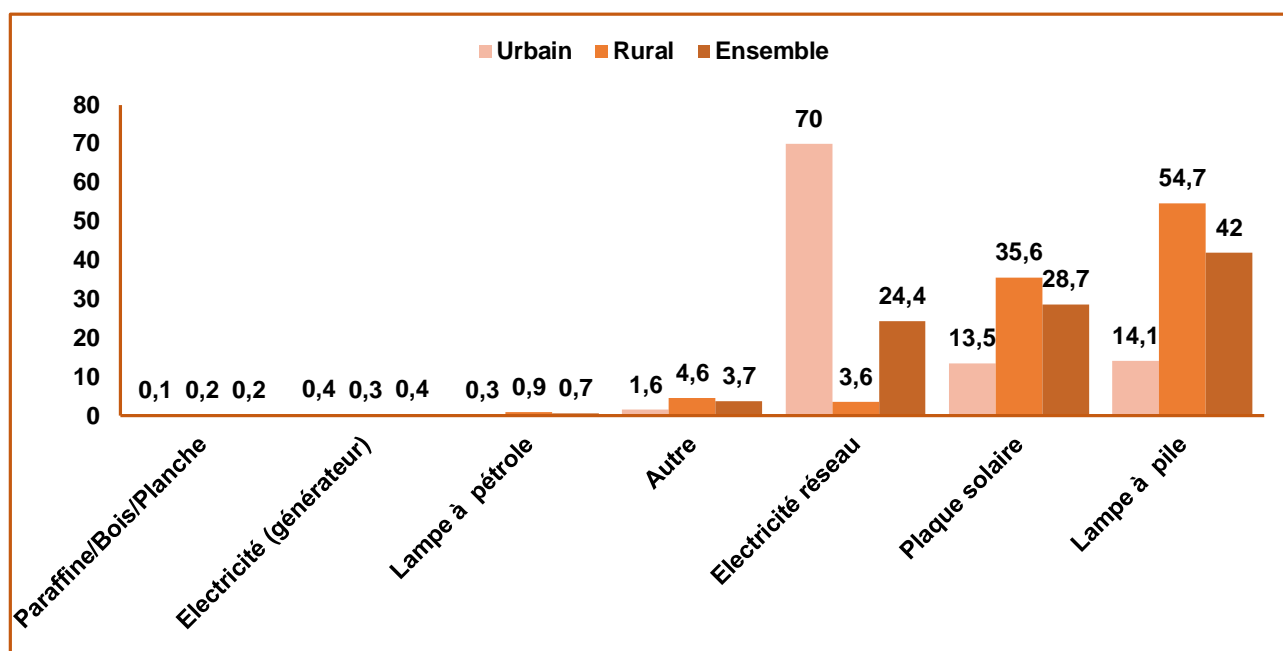
7.4. Sources d'Énergie utilisée par les ménages

7.4.1 Principal mode d'éclairage du logement

Les ménages au Burkina Faso utilisent diverses sources pour éclairer leurs logements. Les principaux modes d'éclairage sont : la lampe à pile utilisée par deux ménages sur cinq, la plaque solaire (un tiers des ménages) et l'électricité réseau (un ménage sur quatre).

Si l'électricité réseau est la plus répandue dans les villes (70%), en milieu rural, seulement 3,6% des ménages y ont accès. En revanche, la lampe à pile y est utilisée par plus de la moitié des ménages (54,7%), suivie de la plaque solaire (35,6%).

Figure 7.4 : Proportion (%) des ménages selon le principal mode d'éclairage du logement

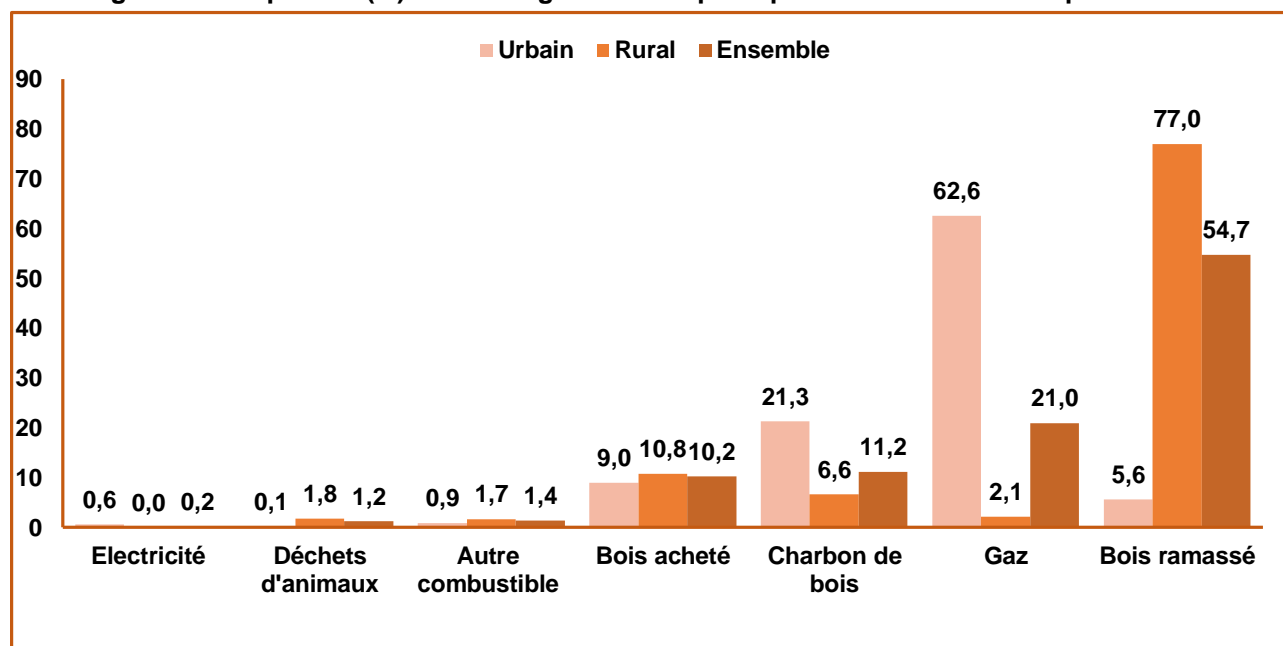


7.4.2 Principal combustible utilisé pour la cuisine

Au Burkina Faso, la majorité des ménages (64,9%) utilisent le bois, ramassé (54,7%) ou acheté (10,2%), pour la cuisine. Les autres principaux combustibles utilisés pour la cuisine sont le gaz (21,0%) et le charbon de bois (11,2%).

C'est en milieu rural que le bois ramassé est plus utilisé (77%). Les ménages de ce milieu utilisent faiblement le gaz (2%). Par contre les ménages urbains utilisent plus le gaz (62,6%) et du charbon de bois (21,3%). Les ménages utilisant l'électricité (moins de 1%) pour la cuisine sont encore très peu nombreux, même en milieu urbain.

Figure 7.5: Proportion (%) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisine



CHAPITRE 8. : AGRICULTURE

L'Agriculture regroupe plusieurs branches dont la production végétale, l'élevage, la pêche et la sylviculture. Dans ce chapitre, cette activité est circonscrite à la production végétale. Les caractéristiques des parcelles agricoles (superficies cultivées et cultures pratiquées, fertilité des sols, reliefs des parcelles, typologie des sols), des techniques d'exploitation des parcelles, de la main d'œuvre (l'accès, les salaires et l'utilisation), des productions agricoles (spéculations et quantités produites), de la gestion des productions (utilisation de la production agricole, stockage des cultures et vente des produits agricoles, puis des revenus tirés), des conflits sur les parcelles d'exploitation et des intrants et équipements agricoles, etc. y sont analysés.

8.1. Concepts et définitions

Parcelle : c'est une partie de terrain exploitée par un membre ou plusieurs membres du ménage et portant une seule culture ou une association de cultures.

La mécanisation agricole : elle désigne un terme plus large qui englobe tout le matériel agricole utilisé pour la production agricole. L'essentiel dans la mécanisation est que la technologie employée soit adaptée aux utilisateurs. Ainsi, la mécanisation agricole au sens large, peut être définie comme tout le matériel agricole employé à des fins agricoles. Elle se fait à l'extérieur de la ferme et comprend dans ce cas tous les travaux d'aménagement et de production à partir des travaux du sol jusqu'à la récolte. Elle peut aussi se faire à l'intérieur de la ferme et concerne dans ce cas toute la technologie pour la production animale et les opérations de transformation primaire des produits agricoles. En fonction des sources d'énergie, on distingue trois formes de mécanisation, à savoir la mécanisation manuelle, la mécanisation animale et la mécanisation motorisée.

La mécanisation manuelle : elle correspond à l'utilisation de la force musculaire de l'homme moyennant des outils très simples. Actuellement elle constitue le niveau de mécanisation le plus répandu dans les petites exploitations des pays en voie de développement. Elle comprend toute une panoplie d'outils tels que les machettes et des houes conçues de manière simple et fabriquées localement. Ces outils sont faciles à fabriquer, à utiliser, à entretenir et à réparer.

La mécanisation animale : elle correspond à l'emploi de l'énergie animale dans les travaux agricoles à la place de la force humaine. Le type et la race d'animaux de trait pouvant être utilisés dépendent des conditions propres à la région. Ils peuvent être des bœufs, des chevaux, des ânes des mulets ou des chameaux . Ainsi, l'emploi d'animaux localement adaptés est fortement utilisé compte tenu de leur capacité de s'habituer au climat et de leur résistance, dans certaines mesures, aux maladies et parasites locaux.

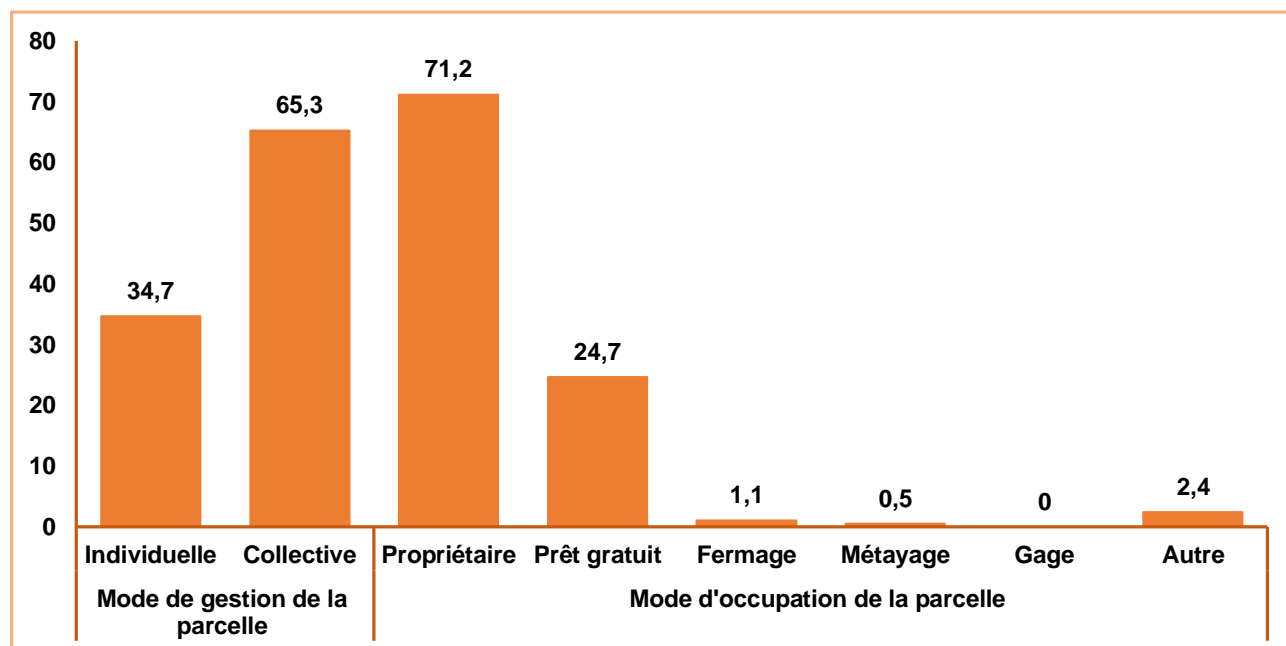
La mécanisation motorisée : elle correspond à l'utilisation de machines dont les principales sources d'énergie sont des moteurs à combustion thermique, électrique et parfois d'autres sources d'énergie telles que les énergies renouvelables. Elle représente le niveau de mécanisation le plus élevé et à plus forte intensité capitalistique. Son utilisation implique de fortes dépenses aussi bien au niveau de l'acquisition qu'au niveau du fonctionnement de l'équipement.

Valeur d'usage : le coût d'usage unitaire (coût d'usage par unité de capital) peut être présenté comme un certain pourcentage du prix d'achat d'un actif neuf, ce pourcentage étant composé de trois éléments qui s'additionnent approximativement. Ce sont un taux de rendement nominal, un taux d'amortissement pour un actif neuf et un taux nominal de variation du prix de l'actif. En général le coût d'usage unitaire dépend du temps et de l'âge du bien. Il s'applique pendant un exercice donné à un actif d'un âge donné.

8.2. Mode de gestion et d'occupation de la parcelle agricole

L'agriculture familiale est la principale forme de production agricole dans les pays en développement. Elle se caractérise par une gestion collective des parcelles agricoles qui sont par ailleurs détenues par des propriétaires terriens. Les terres agricoles du Burkina Faso ne dérogent pas à ce constat. En effet, sept parcelles agricoles sur dix sont exploitées par des ménages qui en sont propriétaires. Au niveau du mode de gestion, 65,3% des parcelles agricoles sont gérées de façon collective.

Figure 8.1: Répartition (%) des parcelles agricoles selon le mode de gestion et d'occupation



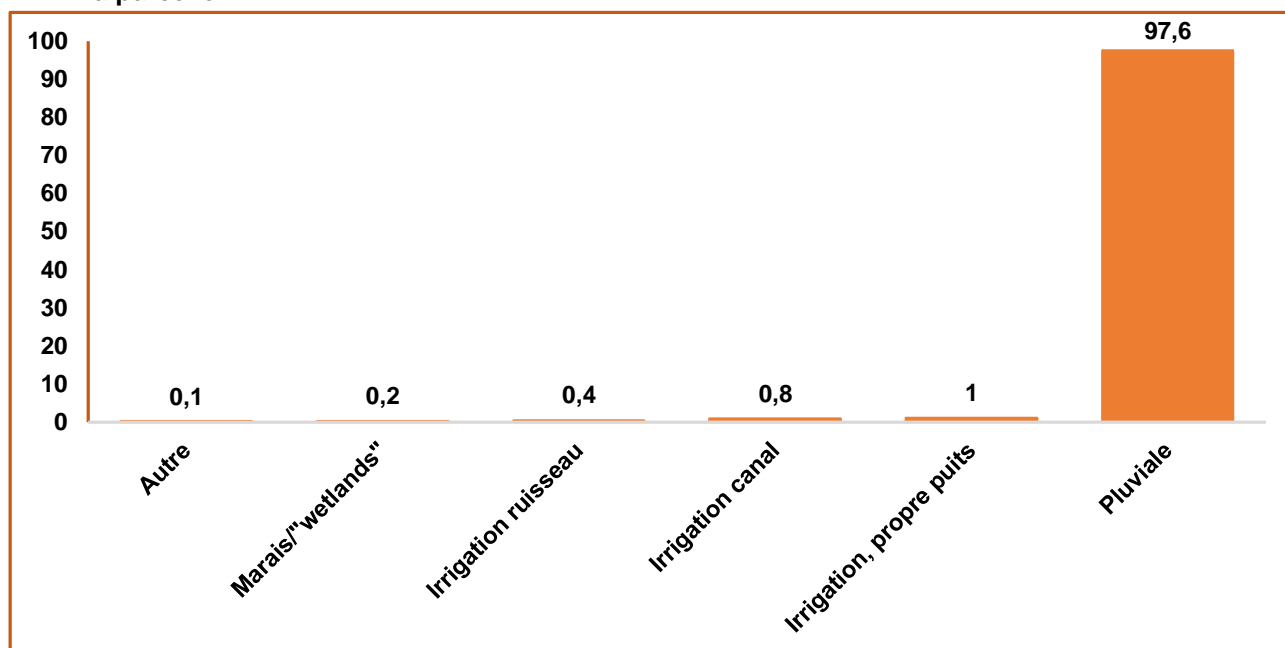
8.3. Mode d'acquisition des parcelles agricoles

Au Burkina Faso, le principal mode d'acquisition des terres agricoles est l'héritage. En effet, trois quarts des parcelles agricoles sont acquises par leg. L'acquisition des terres agricoles par achat reste encore faible (moins de 1,4%), derrière l'acquisition par dons (16,3%) ou par mariage (6,5%). La majorité des parcelles agricoles (97,5%), sont exploitées par des ménages ne disposant d'aucun document légal qui leur confère le droit à la propriété.

8.4. Source d'eau de la parcelle

Dans un contexte de changements climatiques, le principal défi de l'agriculture est la maîtrise de l'eau. L'irrigation est une solution privilégiée à la rareté et l'irrégularité des pluies pour des pays sahéliens comme le Burkina Faso. Dans le pays, l'agriculture est toujours exposée aux aléas de la pluviométrie. La grande majorité des agriculteurs burkinabè (97,6%) utilisent comme source d'eau la pluie, et seulement 2,2% d'entre eux font recours à l'irrigation.

Figure 8.2: Proportion(%) des ménages agricoles selon la principale source d'eau utilisée dans la parcelle



8.5. Qualité des sols

La majorité des terres agricoles exploitées (57,2%) du pays sont sableuses. Les terres agricoles argileuses et limoneuses représentent respectivement 23,2% et 13,5% des superficies agricoles exploitées. Sur cinq parcelles agricoles exploitées, trois d'entre elles sont jugées moyennement fertiles par les exploitants. Les terres jugées de bonne fertilité représentent 21,0% des superficies cultivées. C'est dans la région des Cascades que les parcelles fertiles sont les plus courantes selon l'avis des exploitants. En effet, dans cette région, 41,2% des parcelles agricoles sont jugées de « bonne » fertilité par les exploitants. Dans cette région, les terres agricoles exploitées sont 70,9% sableuses.

Tableau 8.1 : Proportion (%) des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol

	Type de sol de la parcelle				Degré de fertilité de la parcelle			
	Sableu x	Limoneu x	Argileu x	Glaci s	Autr e	Bonn e	Moyenne	Faible
Ensemble	57,2	13,5	23,2	3	3,1	21	61,2	17,8
Région								
Boucle du Mouhoun	53,8	11,6	26,9	3,3	4,3	18,7	65	16,3
Cascades	70,9	3	14,6	2,3	9,2	41,2	48,6	10,2
Centre	74,6	6,8	16,1	0	2,4	17,4	58	24,6
Centre-Est	62,1	16,2	19,8	1,2	0,7	11,3	66,6	22,1
Centre-Nord	45,8	20,1	32,4	0,9	0,8	11	67,6	21,3
Centre-Ouest	54,4	11,2	22,7	8,9	2,8	15,8	65,5	18,7
Centre-Sud	60,3	10,6	23	3,6	2,6	19,9	63,7	16,4
Est	48	23	27,3	1,6	0,1	5	73,8	21,2
Hauts Bassins	56,6	20,9	16,2	2,1	4,2	40,3	50,6	9
Nord	67,9	6,6	22,8	1,3	1,5	40,3	55,5	4,3
Plateau-Central	59,4	3,9	27,3	3,9	5,5	18,9	44,5	36,6
Sahel	62,8	12,4	24,3	0,2	0,2	12,8	62,4	24,8
Sud-Ouest	45,7	16,7	19	8,1	10,4	32	57,9	10

8.6. Mode de labour

Le labour permet d'accroître la fertilité des sols donc contribue à court terme à améliorer le rendement de la parcelle. Le processus de labour requiert des outils, dont certains nécessitent l'utilisation d'une force manuelle, d'un attelage et/ou d'un moteur.

Le labour attelé demeure le principal mode utilisé sur les parcelles agricoles (67,7%). Le labour manuel est pratiqué sur un quart des parcelles exploitées. Seulement 2,0% des parcelles sont exploitées par labour motorisé. Le labour manuel est majoritairement utilisé dans l'exploitation des parcelles dans les régions du Sahel (69,8%), du Nord (78,4%) et du Sud-Ouest (51,5%). Sur les parcelles agricoles dont l'exploitant est pauvre, il est utilisé plus fréquemment le labour manuel (26,2%) que sur celles qui sont exploitées par une personne non pauvre (22,5%).

Tableau 8.2: Proportion (%) des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol

	Sans labour	Manuel	Attelé	Motorisé
Ensemble	6,2	24	67,7	2
Région				
Boucle du Mouhoun	3,6	7,8	85,3	3,4
Cascades	6,9	4,9	87,1	1
Centre	7,5	30,5	61,6	0,3
Centre-Est	1,5	10,2	85	3,2
Centre-Nord	5,3	44,5	50	0,3
Centre-Ouest	15,2	17,3	67	0,5
Centre-Sud	0,9	11,1	86,2	1,7
Est	3,3	25,6	71	0,1
Hauts Bassins	4,8	9,3	81,5	4,5
Nord	12	52	35,7	0,3
Plateau-Central	3,3	13,6	78,4	4,7
Sahel	7,7	69,8	22,4	0,1
Sud-Ouest	13,5	51,5	30,1	4,9
Statut de pauvreté				
Non pauvre	5	22,5	69,8	2,6
Pauvre	8	26,2	64,6	1,2

8.7. Utilisation de fertilisants

Dans la perspective d'optimiser les exploitations des parcelles, les ménages font recours à la fumure organique, aux engrais ou encore aux produits phytosanitaires. L'utilisation de ces engrais diffère selon le milieu de résidence, la région ou le statut de pauvreté du ménage.

Les principaux fertilisants des sols sont les engrais inorganiques. Ils sont utilisés sur 37,4% des parcelles agricoles comme principal fertilisant. Un quart des parcelles agricoles sont traitées à l'aide de produits phytosanitaires comme principal fertilisant et 23,4% à l'aide de déchets d'animaux comme principal fertilisant. Les engrais inorganiques sont les plus utilisées comme principal fertilisant dans les régions du Centre-Est (52,7%) et Sud-Ouest (50,0%).

Sur plus de la moitié des parcelles agricoles des régions du Centre-Est et du Sud-Ouest, les ménages ont utilisé des engrais chimiques. Pendant ce temps dans les régions du Nord (41,2%) et du Centre-Nord (49,4%), les ménages utilisent principalement les déchets d'animaux pour fertiliser leurs parcelles agricoles. Quel que soit le statut de pauvreté de l'exploitant, l'utilisation des engrais inorganiques comme le principal fertilisant demeure prépondérante mais elle est moins fréquente sur les parcelles dont l'exploitant est pauvre.

Tableau 8.3: Proportion (%) des parcelles agricoles selon le Type de fertilisant utilisé, Burkina Faso, 201t

	Déchets d'animaux	Ordures ménagères	Engrais inorganiques	Produits phytosanitaires
Ensemble	23,4	15,1	37,4	24,3
Région				
Boucle du Mouhoun	20,1	13,8	41,8	24,3
Cascades	9,7	3,2	43,5	43,7
Centre	27,8	20	39,6	12,6
Centre-Est	16,8	11,9	52,7	18,6
Centre-Nord	49,4	31,9	14,5	4,3
Centre-Ouest	21,1	10,9	35,6	32,3
Centre-Sud	16	12	49,7	22,3
Est	25,5	11,1	34,6	28,7
Hauts Bassins	11,5	8,7	41	38,9
Nord	41,2	35,2	19,8	3,8
Plateau-Central	30,7	26,1	27,3	15,8
Sahel	55	28	16,2	0,8
Sud-Ouest	7,5	3,4	50	39
Statut de pauvreté				
Non pauvre	22,6	14	38,2	25
Pauvre	24,4	16,7	35,7	23

8.8. Principales cultures pratiquées

Au Burkina Faso, le Sorgho et le Maïs sont les deux principales spéculations produites. En effet, ils occupent respectivement 21,1% et 18,5% des parcelles exploitées. Le sorgho est la culture de prédilection pour les ménages pauvres. Ainsi, 24,2% des parcelles exploitées par les ménages pauvres sont allouées à la production du Sorgho. Cette proportion est de 19,0% pour les ménages agricoles non pauvres.

Tableau 8.4: Proportion (%) des ménages selon la principale culture pratiquée au cours de la campagne 2018-2019

	Mil	Sorgho	Riz Paddy	Maïs	Souchet	Fonio	Niébé	Voandzou	Arachide	Gombo
Ensemble	12,2	21,1	5,4	18,5	0	0,2	16,3	0,7	9,4	2,3
Statut de pauvreté										
Non pauvre	11,1	19	6,2	19,6	0	0,1	16	0,8	10,7	3,1
Pauvre	13,9	24,2	4,2	16,9	0	0,2	16,8	0,6	7,4	1,1

8.10. Principale clientèle

Pour la majorité des cultures (52,0%), la production est principalement écoulee sur le marché. L'Etat est aussi un client en la matière. En effet, 5,1% de la production agricole est vendue à l'Etat. Les principaux clients diffèrent d'une région à l'autre. Les producteurs des régions du Centre-sud et du plateau-central écoulent principalement leurs productions sur le marché. Ceux des régions du Centre-nord et du Sahel vendent plus aux particuliers ou aux ménages. Le marché reste le principal lieu d'écoulement de la production quel que soit le statut de pauvreté du producteur. Les producteurs pauvres vendent plus à l'Etat et aux coopératives par rapport aux producteurs non pauvres.

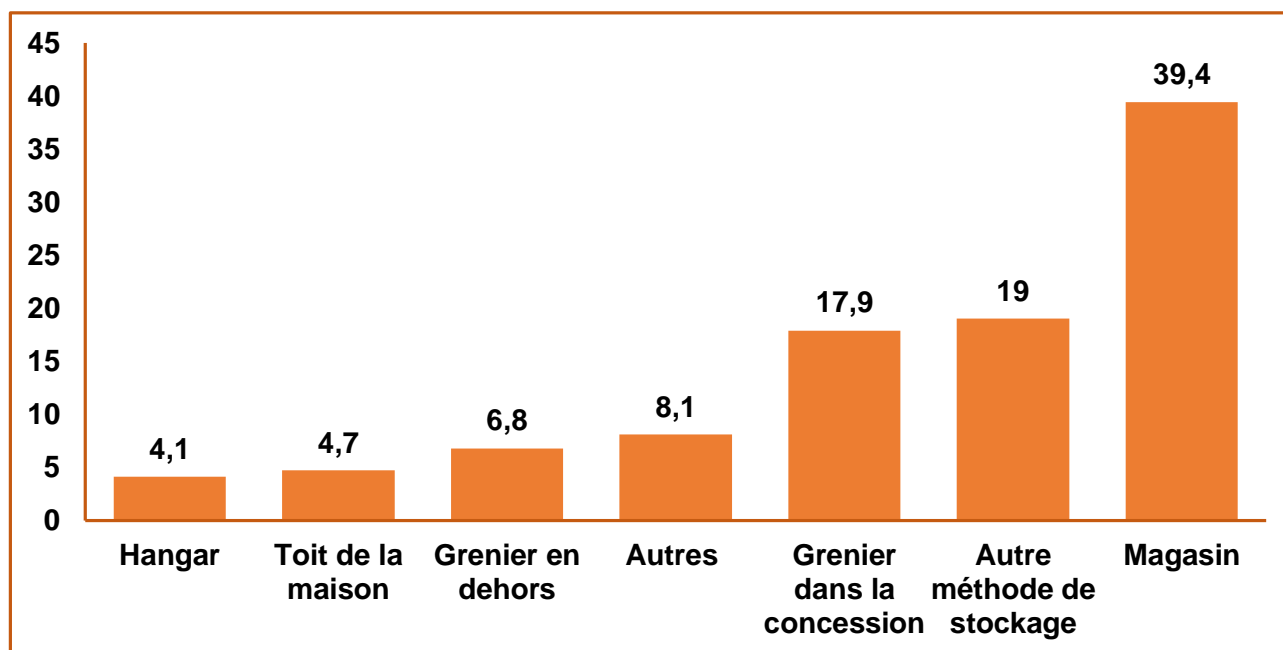
Tableau 8.5: Répartition (%) des ménages agricoles selon le type de clients ayant acheté leurs produits

	Marché	Ménage /Particulier	Coopérative	Opérateur privé	Etat	Banques de céréales	Autre
Ensemble	52	24	9,7	9,1	5,1	0,1	0,1
Région							
Boucle du Mouhoun	44,2	24,2	9,4	11,7	10,2	0,3	0
Cascades	75	10,2	2,8	1,2	10,8	0	0
Centre	63,9	35,6	0,2	0,3	0	0	0
Centre-Est	60,8	18,7	16,6	3,5	0,4	0,1	0
Centre-Nord	42,3	56,9	0	0,4	0	0	0,4
Centre-Ouest	67,7	13,4	14,5	3	1,4	0	0
Centre-Sud	80,3	9	8	2,3	0,4	0	0
Est	54	20	20,6	2	3,4	0	0
Hauts Bassins	18,4	33,5	6,8	30,7	10,3	0,2	0,2
Nord	73,5	26,5	0	0	0	0	0
Plateau-Central	77,8	21,4	0,5	0	0	0,4	0
Sahel	45,5	54,5	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	44,6	21,7	23,1	6	4,6	0	0
Statut de pauvreté							
Non pauvre	53,1	25,2	8,4	9,2	3,9	0,2	0,1
Pauvre	50,4	22,2	11,6	9	6,7	0	0

8.11. Mode de stockage de la production

Après les récoltes, 39,4% de la production est stockée dans des magasins prévus à cet effet. Les greniers dans les concessions (17,9%) et les toits des maisons (4,7%) sont utilisés également pour le stockage.

Figure 8. 3: Répartition (%) de la production selon le principal mode de stockage



8.12. Main d'œuvre agricole

Durant toute la campagne agricole 2017/2018, les exploitants agricoles mobilisent en moyenne quatre personnes membres du ménage et une personne non membres du ménage. Les ménages dirigés par les femmes engagent moins de main-d'œuvre familiale par rapport aux ménages dirigés par les hommes. En effet, sur les parcelles exploitées par des ménages dont le chef est une femme, il y a en moyenne trois travailleurs contre quatre sur celles exploitées par les ménages dirigés par un homme quelle que soit l'étape de la campagne. Les ménages pauvres mobilisent plus de main-d'œuvre familiale que les ménages non pauvres quel que soit le type d'activité.

Tableau 8.6: Nombre moyen de mains d'œuvres familiale et non familiale par type d'activité durant la campagne agricole 2017/2018

	Main d'œuvre familiale			Main d'œuvre non familiale		
	Préparation du sol et semis	Entretien du sol	Récoltes	Préparation du sol et semis	Entretien du sol	Récoltes
Ensemble	3,7	3,8	4	0,6	0,8	1
Sexe du CM						
Homme	3,9	4	4,2	0,6	0,8	1
Femme	2,3	2,4	2,4	0,8	0,8	0,9
Statut de pauvreté						
Non pauvre	3,1	3,2	3,4	0,7	0,8	1
Pauvre	4,8	4,9	5,2	0,5	0,7	0,9

CHAPITRE 9. : ELEVAGE

Ce chapitre traite de l'élevage au Burkina Faso. Il présente les statistiques sur les ménages pratiquant l'élevage, sur la gestion et les produits issus du cheptel et sur les charges liées à l'élevage. Le revenu tiré de l'élevage est pris en compte dans le chapitre sur le revenu.

9.1. Concepts et définitions

Ménage éleveur : Si un ménage ou un de ses membres possède ou élève au moins une espèce d'élevage domestique, qui lui appartient ou qui appartient à un autre ménage, il est considéré comme un ménage éleveur.

Eleveur : c'est tout individu qui, au sein d'un ménage, possède ou élève une ou plusieurs têtes d'une espèce animale domestique quelconque.

Cheptel : c'est l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation, d'une région ou d'un pays donné.

Bétail : c'est l'ensemble des animaux d'élevage exception faite des animaux de basse-cour et de l'aquaculture. Le bétail au sein d'une ferme formant un troupeau, une troupe ou bande constitue le fond du cheptel de celle-ci.

Gros bétail : c'est l'ensemble des gros animaux élevés dans un cadre agricole (bovin, cheval, chameau, âne).

Petit bétail : c'est l'ensemble des petits animaux élevés dans un cadre agricole (mouton, chèvre, porc).

Bovins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « bœuf ».

Ovins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « mouton ».

Caprins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « chèvre ».

Equins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « cheval ».

Asins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « âne ».

Camelins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « chameau ».

Porcins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « cochon ».

Volaille : c'est l'ensemble des oiseaux d'une basse-cour.

9.2. Pratique de l'élevage

9.2.1 Ménages pratiquant l'élevage

Au niveau national, 65,7% des ménages pratiquent l'élevage en 2018. La pratique de l'élevage est plus prépondérante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, neuf ménages sur dix (85,9%), pratiquent l'élevage et seulement deux ménages sur dix du milieu urbain, (21,3%) exercent dans l'élevage.

A l'exception des régions du Centre et des Hauts-Bassins, presque tous les ménages des autres régions exercent l'activité d'élevage. En effet, seulement un ménage sur dix pratique l'élevage dans la région du Centre et quatre ménages sur dix dans la région des Hauts-Bassins. Dans les autres régions du pays, en moyenne huit ménages sur dix pratiquent l'élevage. La plus grande proportion de ménages pratiquant l'élevage est enregistrée dans la région du Plateau-Central (90,8%). Les ménages dirigés par un homme (69,0%) exercent l'activité d'élevage plus que ceux dirigés par une femme (45,2%).

Au Burkina Faso, l'élevage est à majorité pratiqué par les ménages dont le chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction ou a un niveau d'instruction primaire. En effet, 76,1% des ménages qui ont un chef qui n'a aucun niveau d'instruction pratiquent l'élevage. Cette proportion est de 56,8% pour les ménages dont le chef a un niveau d'instruction primaire. A l'opposé, seulement 9,2% des ménages dont le chef a un niveau d'instruction supérieur sont des ménages éleveurs (Tableau 9.1).

Tableau 9.1 : Proportion (%) des ménages pratiquant l'élevage selon certaines caractéristiques sociodémographiques

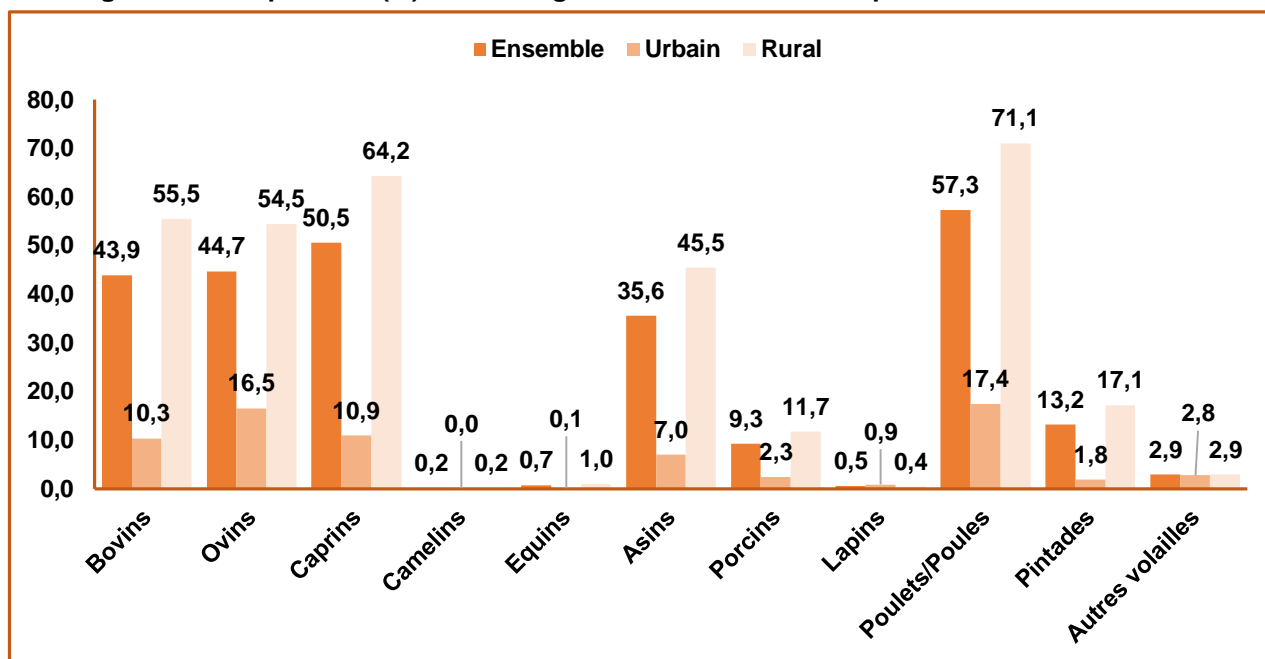
	Proportion des ménages pratiquant l'élevage (%)
Ensemble	65,7
Milieu de résidence	
Urbain	21,3
Rural	85,9
Région	
Boucle du Mouhoun	84,6
Cascades	73,5
Centre	15,5
Centre-Est	72,4
Centre-Nord	88,7
Centre-Ouest	76,1
Centre-Sud	89,8
Est	85,2
Hauts Bassins	46,6
Nord	72,8
Plateau-Central	90,8
Sahel	80,3
Sud-Ouest	78,7
Sexe du CM	
Homme	69,0
Femme	45,2
Niveau d'instruction du CM	
Aucun	76,1
Primaire	56,8
Post primaire	33,7
Secondaire	14,4
Supérieur	9,2

9.2.2 Espèces d'animaux élevés

Au Burkina Faso, l'élevage des poules/poulets occupe 57,3% des ménages éleveurs. Aussi, un ménage éleveur sur deux exerce dans l'élevage des caprins et deux sur cinq comptent des ovins dans leur cheptel. Concernant l'élevage des équins, seulement un ménage éleveur sur dix le pratique.

En milieu urbain 17,4% des ménages éleveurs exercent dans l'élevage des poules/poulets. Cette proportion est de 10,9% pour l'élevage des caprins, 16,5% pour les ovins et 10,3% pour les bovins. En milieu rural, ces proportions sont de 71,1% pour l'élevage des poules/poulets, 64,2% pour les caprins, 44,7% pour les ovins et 43,9% pour les bovins.

Figure 9.1 : Réparation (%) des ménages éleveurs selon les espèces d'animaux élevés



9.2.3 Eleveurs selon le nombre d'espèces animales possédées

Au niveau national, six ménages éleveurs sur dix (58,4%) n'ont pas de trois espèces animales à leur actif. Seulement 2% des ménages éleveurs possèdent plus de six espèces.

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la majorité des ménages éleveurs possèdent au plus trois espèces, soient 83,2% pour le milieu urbain et 55,7% pour le milieu rural.

La région du Centre-sud (52,7%), du Plateau-central (54,2%) et du Centre-ouest (47,0%) sont les régions qui enregistrent plus de ménages éleveurs possédant au moins quatre et au plus six espèces animales. Dans la région du Centre-ouest, 8% des ménages éleveurs possèdent plus de six espèces animales différentes. Cette proportion correspond au pourcentage le plus élevé de toutes les régions du pays.

La majorité des ménages éleveurs, aussi bien pour les chefs de ménages de sexe masculin (56,1%) que ceux de sexe féminin (81,3%), ont à leur actif au plus trois (3) espèces animales différentes.

Tableau 9.2 : Proportion (%) des ménages éleveurs selon le nombre d'espèces animales possédées selon le milieu et la région de résidence

	Au plus 3 espèces	4 à 6 espèces	Plus de 6 espèces
Ensemble	58,4	39,6	2,0
Milieu			
Urbain	83,2	16	0,8
Rural	55,7	42,2	2,1
Région			
Boucle du Mouhoun	53,9	44,6	1,5
Cascades	63,6	36,3	0,1
Centre	84,1	15,6	0,3
Centre-Est	57,2	42,5	0,3
Centre-Nord	53,8	45,9	0,3
Centre-Ouest	45	47	8
Centre-Sud	45,8	52,7	1,5
Est	57,7	39,0	3,3
Hauts Bassins	63,7	35,4	0,9

Nord	70,5	29,0	0,5
Plateau-Central	40,1	54,2	5,7
Sahel	72,4	27,6	0
Sud-Ouest	68,9	30,4	0,7
Sexe du CM			
Homme	56,1	41,8	2,1
Femme	81,3	18,5	0,2

9.2.4 Effectif du cheptel

Au Burkina Faso, les effectifs du cheptel sont estimés à 8,4 millions de bovins, 9,6 millions d'ovins, 10,8 millions de caprins, 32,3 millions de volailles etc.

Tableau 9.3 : Effectif du cheptel par espèce animal possédé par les ménages

Type de cheptel	Nombre
Bovins	8 433 582
Ovins	9 628 086
Caprins	10 894 461
Camelins	4 043
Equins	16 691
Asins	1 376 065
Porcins	1 344 271
Lapins	282 345
Poules/poulets	26 072 260
Pintades	5 061 102
Autre volaille	1 138 024
Total	64 250 930

9.2.5 Gestion et produits du cheptel

9.2.5.1 Production de viande, lait et œufs

La production de viande émane de 23,2% des ménages éleveurs au Burkina Faso. Autrement dit, un ménage éleveur sur cinq, produit de la viande. Quant à la production de lait et celle des œufs, elles sont respectivement le fait de 5,1% et 19,2% des ménages éleveurs (tableau 9.4).

En ce qui concerne les ménages éleveurs en milieu urbain, ils sont 30,0% à produire de la viande, 3,6% pour la production du lait et 18,6% pour la production des œufs. En milieu rural, la production de viande provient de 22,6% des ménages éleveurs et celle des œufs de 19,3%.

La proportion des ménages éleveurs produisant de la viande, du lait et des œufs diffèrent selon les régions. En effet, la proportion des ménages éleveurs produisant de la viande est plus élevée dans les régions du Sud-Ouest (34,4%), du Centre (32,4%), des Cascades (31,7%), du Centre-Ouest (31,4%), tandis qu'elle est faible dans les régions du Centre-Est (16,1%), du Centre-Nord (13,5%) et du Nord (14,6%). Pour la production des œufs, elle est élevée dans les régions de la Boucle du Mouhoun (37,8%), du Centre-Sud (29,9%), et du Sud-Ouest (29,5%). Aussi, la proportion des ménages produisant du lait est plus élevée dans la région du Sahel (16,9%). Quant à la proportion des ménages impliqués dans la transformation du lait, elle est plus élevée dans la région du Centre-Ouest (25,0%).

Tableau 9.4 : Proportion (%) des ménages éleveurs produisant de la viande, du lait et des œufs selon le milieu et la région de résidence

	Production de viande	Production de lait	Transformation du lait	Production des œufs
Ensemble	23,2	5,1	9,6	19,2
Milieu de résidence				
Urbain	30,0	3,6	3,9	18,6
Rural	22,6	5,2	9,8	19,3
Région				
Boucle du Mouhoun	21,8	2,1	3,2	37,8
Cascades	31,7	7,6	0	4,8
Centre	32,4	3,5	0	26,8
Centre-Est	16,1	2	4	14,7
Centre-Nord	13,5	6,1	6,4	20,9
Centre-Ouest	31,4	6,5	25	8,6
Centre-Sud	26,9	3,5	0	29,9
Est	27,5	4,6	0	15
Hauts Bassins	18,7	2,8	11,5	10,9
Nord	14,6	2,2	0	2,4
Plateau-Central	24,1	1,8	0	23,2
Sahel	18,8	16,9	14,2	24,2
Sud-Ouest	34,4	0,2	0	29,5

9.2.5.2 Soins des animaux

Pour préserver la santé des animaux, 39,3% des ménages éleveurs ont fait vacciner leurs troupeaux et 21,2% ont procédé au déparasitage en 2018. A titre curatif, on note que seulement 7% des ménages éleveurs ont soigné leurs animaux.

Quatre ménages éleveurs sur dix (42,5%) en milieu urbain et trois ménages sur dix en rural (39%) ont procédé à la vaccination de leurs troupeaux. Quant au déparasitage, il a été réalisé par trois ménages sur dix en milieu urbain et deux ménages sur dix en milieu rural.

Seules les régions des cascades (57,8%), du centre-sud (50,1%) et des hauts bassins (53,4%) ont enregistré plus de la moitié de leurs ménages éleveurs qui ont vaccinés leurs troupeaux en 2018. Pour ce qui est du déparasitage des troupeaux, c'est seulement dans la région des Hauts-Bassins que plus de la moitié (53,4%) des ménages éleveurs les ont traités.

Tableau 9.5 : Proportion (%) des ménages éleveurs soignant leurs troupeaux selon le milieu et la région de résidence

	Vaccination de troupeaux	Déparasitage de troupeaux	Soins de troupeaux
Ensemble	39,3	21,2	7
Milieu de résidence			
Urbain	42,5	26,8	10,2
Rural	39,0	20,8	6,8
Région			
Boucle du Mouhoun	42,5	21,8	3,4
Cascades	57,8	32,4	20
Centre	32,4	27	9,8
Centre-Est	46	22,8	2,1
Centre-Nord	40,8	13,1	3,7
Centre-Ouest	32,6	15,9	10,7
Centre-Sud	50,1	25,7	14,1
Est	24,8	20,8	10,5
Hauts Bassins	53,4	53,4	13,1
Nord	33,1	11,7	1,1
Plateau-Central	48,5	22,7	4,1
Sahel	26,4	8,2	1,3
Sud-Ouest	31,3	10,5	2,5

9.2.5.3 Charge de l'élevage

En 2018, le montant annuel des charges des ménages éleveurs s'élève à 685,6 milliards de FCFA et repartit comme suit entre les catégories animales : 229,0 milliards pour les gros ruminants (33,4%), 265,7 milliards pour les petits ruminants (38,8%) et 190,9 milliards pour la volaille (27,8%).

La part des charges des ménages éleveurs du milieu rural est de 81,8% en 2018 (560,8 milliards). La répartition selon les catégories animales présente ce qui suit : 34,9% pour les gros ruminants (195,6 milliards), 38,2% pour les petits ruminants (214,3 milliards) et 26,9% pour la volaille (151,0 milliards).

A l'exception de la région de la boucle du Mouhoun où les charges liées aux gros ruminants sont supérieures aux charges liées aux autres catégories animales, dans toutes les autres régions, les charges des ménages éleveurs ont été plus du côté des petits ruminants.

Tableau 9.6 : Montant annuel (en milliards de FCFA) des charges des ménages éleveurs selon la catégorie animale

	Gros ruminants	Petits ruminants	Volaille	Total
Ensemble	228,99	265,71	190,88	685,59
Milieu de résidence				
Urbain	33,39	51,46	39,89	124,74
Rural	195,60	214,25	150,99	560,84
Région				
Boucle du Mouhoun	42,82	34,82	22,34	99,97
Cascades	12,17	15,00	14,24	41,41
Centre	8,45	17,78	15,17	41,40
Centre-Est	17,12	20,11	9,56	46,79
Centre-Nord	14,73	17,04	10,89	42,66
Centre-Ouest	15,83	19,96	15,23	51,03
Centre-Sud	13,98	17,05	14,61	45,64
Est	17,48	21,04	16,38	54,90
Hauts Bassins	39,65	47,22	38,73	125,60
Nord	6,09	7,95	4,29	18,32
Plateau-Central	19,62	22,00	17,50	59,13
Sahel	18,32	18,56	6,76	43,64
Sud-Ouest	2,74	7,17	5,19	15,11

CHAPITRE 10. : DÉPENSES DE CONSOMMATION

Ce chapitre traite des questions de bien-être économique. Il fait d'abord un aperçu sur les définitions et concepts liés aux dépenses de consommation des ménages. Il analyse ensuite les niveaux et l'évolution des dépenses de consommation, les inégalités de la distribution des dépenses de consommation des ménages et une analyse succincte sur les différentes fonctions de consommation. Il décrit enfin les structures des dépenses de consommation moyennes annuelles par tête et par ménage selon les caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage, les régions et le milieu de résidence.

10.1. Définitions des concepts

Biens et services de consommation : on entend par biens et services de consommation selon la 17^{ième} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST, Genève 2003), les biens et services issus d'activités productives au sens économique du terme (SCN 1993, paragr.6.6, p.139) et consommés par les membres des ménages en vue de la satisfaction de leurs besoins personnels.

La dépense de consommation du ménage : c'est la valeur des biens et services de consommation acquis (utilisés ou payés) par un ménage pour satisfaire les besoins de ses membres :

- ✓ Soit par des achats monétaires directs sur le marché ;
- ✓ Soit par le biais du marché mais sans utiliser de l'argent en tant que moyen de paiement (troc, revenu en nature) ;
- ✓ Soit par l'autoconsommation au sein du ménage (consommation propre valorisée).

La valeur respective d'un bien ou service de consommation est définie comme étant la dépense de consommation au titre de ce bien ou service.

Dépense de non consommation : certaines dépenses des ménages, tels des transferts obligatoires ou quasi obligatoires en faveur d'administrations publiques, d'institutions à but non lucratif ou d'autres ménages, ne sont pas dues à l'acquisition de biens et services en vue de satisfaire les besoins de membres de ces ménages. Il s'agit des dépenses autres que les dépenses de consommation.

Dépense totale d'un ménage : c'est la somme de ses dépenses de consommation et de ses dépenses de non-consommation.

Moment de consommation : selon la 17^{ième} CIST, l'enregistrement des dépenses au titre des biens et services peut se faire en tenant compte de leur acquisition, de leur utilisation ou de leur paiement durant une période de référence donnée, à savoir :

- ✓ l'acquisition durant la période de référence indépendamment du moment où les biens ou services seront totalement payés ou utilisés ;
- ✓ l'utilisation pendant la période de référence indépendamment du moment où les biens et services ont été achetés ou totalement payés ;
- ✓ le paiement durant la période de référence indépendamment du moment où les biens et services ont été achetés ou utilisés.

10.1.1 Niveaux et évolution des dépenses moyennes annuelles

10.1.1.1 Dépenses de consommation

Cette section porte sur les dépenses de consommation des ménages en 2018. De façon plus spécifique, elle présente le niveau des dépenses de consommation totale, des dépenses de consommation soit par ménage, soit par tête et la contribution à la dépense totale selon certaines caractéristiques.

Au Burkina Faso, la dépense totale de consommation est estimée à 6 621,8 milliards de FCFA en 2018. Elle est de 3 342,1 milliards de FCFA en milieu urbain et de 3 279,7 en milieu rural.

10.1.1.2 Niveau des dépenses de consommation par ménage

Un ménage vivant au Burkina Faso a une dépense de consommation moyenne de 2,1 millions de Francs CFA au cours de l'année. Il existe une forte disparité selon le milieu de résidence. En effet, un ménage résidant en milieu urbain (3,3 millions de Francs CFA) consomme deux fois plus qu'un ménage qui réside en milieu rural (1,5 millions) dans l'année.

Les ménages résidant dans les régions des cascades (2,3 millions de Francs CFA), du Centre (4 millions de Francs CFA) et des Hauts-Bassins (2,1 millions de francs CFA) ont chacun une dépense de consommation moyenne annuelle supérieure à la moyenne nationale. Ceux des régions du Nord (1,3 millions de francs CFA), du Centre-Ouest (1,3 millions de francs CFA) et du Sahel (1,4 millions de francs CFA) ont chacun une dépense moyenne la plus faible et nettement inférieure à la moyenne nationale.

Les ménages dirigés soit, par les cadres supérieurs (6,5 millions de francs CFA) soit par les patrons (4,5 millions de francs CFA) ont chacun une dépense moyenne annuelle élevée. A contrario, ceux dirigés soit par les stagiaires ou apprentis non rémunérés (1,8 millions de francs CFA) soit par des aides familiaux (1,4 millions de francs CFA) ont chacun une dépense moyenne annuelle la plus faible et en dessous de la moyenne nationale. D'autres ménages comme ceux dirigés par les travailleurs pour compte propre, les stagiaires ou apprentis rémunérés, les manœuvres ou aide ménagères et les ouvriers et employés non qualifiés ont également des dépenses moyennes de consommation par ménage moins élevées que la moyenne nationale.

10.1.1.3 Niveau des dépenses de consommation moyennes annuelles par tête

La dépense moyenne par tête est un indicateur par excellence de niveau de vie. Contrairement à la dépense annuelle moyenne par ménage, elle permet d'amoindrir l'effet taille du ménage en indiquant le niveau réel de la consommation de chaque individu. Elle est appréciée en fonction des facteurs géographique et de certaines caractéristiques du chef de ménage.

Au niveau national et annuellement, une personne consomme en moyenne 425 460 F CFA. Des disparités sont observées entre les différents groupes. En effet, la dépense de consommation moyenne annuelle d'une personne résidant en milieu urbain (619 469 FCFA) vaut trois fois celle d'une personne résidant en milieu rural (210 608 FCFA).

Par ailleurs, cette dépense est plus élevée dans la région du Centre (1 025 075 F CFA) suivie de la région des Cascades (427 246 FCFA) et des Hauts Bassins (413 885 F CFA). Ces trois régions ont une dépense moyenne annuelle par tête supérieure à la moyenne nationale. A l'opposée, la région du Nord (213 593 F CFA) présente la dépense moyenne annuelle par tête la plus faible.

Comparativement à l'analyse de la dépense moyenne annuelle par ménage, certaines régions qui n'étaient pas bien classées ont retrouvé un meilleur rang lorsqu'on utilise la dépense moyenne annuelle par tête. Ainsi, les régions du Sahel et du Centre-Sud gagnent respectivement quatre (04) places et deux (02) places. A contrario, d'autres régions comme l'Est et le Centre-Nord ont reculé dans le classement en perdant respectivement une (01) et deux (02) places. Ainsi, l'analyse de la dépense moyenne annuelle par ménage cache des disparités.

Par ailleurs, les ménages dirigés par les cadres supérieurs ont une dépense moyenne annuelle par tête la plus élevée (2 300 801 F CFA). Ils sont suivis des ménages dirigés par les cadres moyens ou agents de maîtrise (1 077 307 F CFA) et de ceux dirigés par les patrons (880 189 F CFA). Dans tous ces ménages, la dépense de consommation moyenne annuelle par tête est supérieure à la moyenne nationale. A l'inverse, le niveau de la dépense de consommation moyenne annuelle par tête est très bas dans les ménages dirigés soit par les « Aide familiale » (277 958 F CFA), soit par les « Travailleurs pour compte propre » (286 670 F CFA).

10.1.1.4 Contribution à la dépense totale

La part contributive du milieu urbain à la dépense totale de consommation est de 50,5% et de 49,5% pour le milieu rural. Cet équilibre apparent entre les deux milieux est dû au fait que la dépense de consommation par ménage ou par tête est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, les ménages sont plus représentés en milieu rural (68,7%) qu'en milieu urbain (31,3%).

En outre, la région du Centre, à elle seule, contribue au tiers des dépenses totales de consommations. Elle est suivie de la région des Hauts Bassins (11,2%). Toutes les autres régions ont une part contributive qui oscille entre 3% et 7%.

Par ailleurs, les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre contribuent majoritairement à la dépense de consommation totale annuelle en 2018. En effet, 59,5% des dépenses de consommation totale proviennent de ces ménages. La contribution de cette catégorie est suivie par celle des cadres moyens/agent de maîtrise (7,0%). La contribution la plus faible à la dépense de consommation totale est observée dans la catégorie des stagiaires ou apprentis non rémunérés (0,1%).

Tableau 10.1: Dépense totale, moyenne et par tête de consommation de ménages au Burkina Faso en 2018

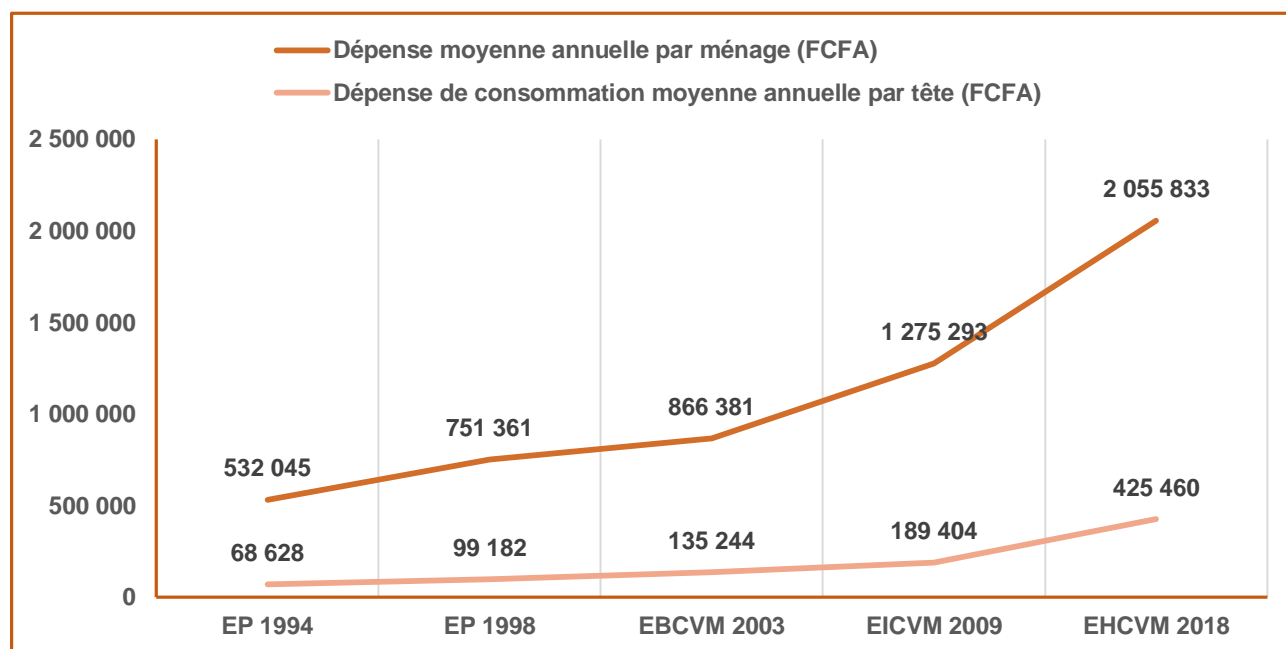
	Dépense de consommation			Contribution à la dépense totale (%)
	Totale	Moyenne par ménage	Par tête	
Ensemble	6 621 791 400 000	2 055 833	425 460	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	3 342 057 700 000	3 312 143	822 073	50,5
Rural	3 279 733 600 000	1 484 084	244 961	49,5
Région				
Boucle du Mouhoun	461 405 450 000	1 625 163	267 746	7,0
Cascades	293 003 680 000	2 300 941	427 246	4,4
Centre	2 244 201 200 000	3 977 596	1 025 075	33,9
Centre-Est	380 055 570 000	1 566 910	290 714	5,7
Centre-Nord	324 188 770 000	1 543 145	221 088	4,9
Centre-Ouest	367 034 340 000	1 348 087	272 876	5,5
Centre-Sud	262 462 460 000	1 675 663	325 452	4,0
Est	413 394 260 000	1 564 322	258 149	6,2
Hauts Bassins	744 825 530 000	2 075 333	413 885	11,2
Nord	287 682 400 000	1 306 450	213 593	4,3
Plateau-Central	264 708 040 000	1 863 601	325 163	4,0
Sahel	348 739 500 000	1 423 943	280 931	5,3
Sud-Ouest	230 090 130 000	1 741 500	310 515	3,5
CSP du CM				
Cadre supérieur	422 864 560 000	6 478 411	2 300 801	6,4
Cadre moyen/agent de maîtrise	465 078 620 000	3 679 036	1 077 307	7,0
Ouvrier ou employé qualifié	297 160 000 000	3 079 247	854 150	4,5
Ouvrier ou employé non qualifié	316 141 500 000	1 915 650	506 796	4,8
Manoeuvre, aide-ménagère	41 061 339 000	1 838 150	441 842	0,6
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	24 871 042 000	1 822 141	596 574	0,4
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	9 314 178 800	1 328 805	377 424	0,1
Aide familial	47 262 542 000	1 396 214	277 958	0,7
Travailleur pour compte propre	3 938 747 600 000	1 670 858	286 670	59,5
Patron	385 319 650 000	4 518 099	880 189	5,8

10.1.1.5 Evolution des dépenses moyennes annuelles

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ont permis de renseigner depuis 1994 jusqu'en 2018 des valeurs moyennes annuelles de la dépense de consommation par ménage et par tête, consignées dans le graphique 10.2. Bien que quelques divergences dans la mesure de l'indicateur puissent exister entre certaines enquêtes, cette section fait néanmoins la dynamique des dépenses moyennes (par tête et par ménage) sous l'hypothèse que ces différences ne sont pas de nature à rendre incomparables les résultats de ces différentes enquêtes.

Ainsi, les dépenses de consommation moyennes annuelles par ménage et par tête ont connu une évolution à la hausse au cours des trois décennies. En effet, la dépense de consommation moyenne annuelle par ménage a quadruplé en passant de 532 045 F CFA en 1994 à 2 055 833 F CFA en 2018. Quant à la dépense de consommation moyenne annuelle par tête, elle a été multipliée par 6 en passant de 68 628 F CFA à 425 460 F CFA au cours de la même période.

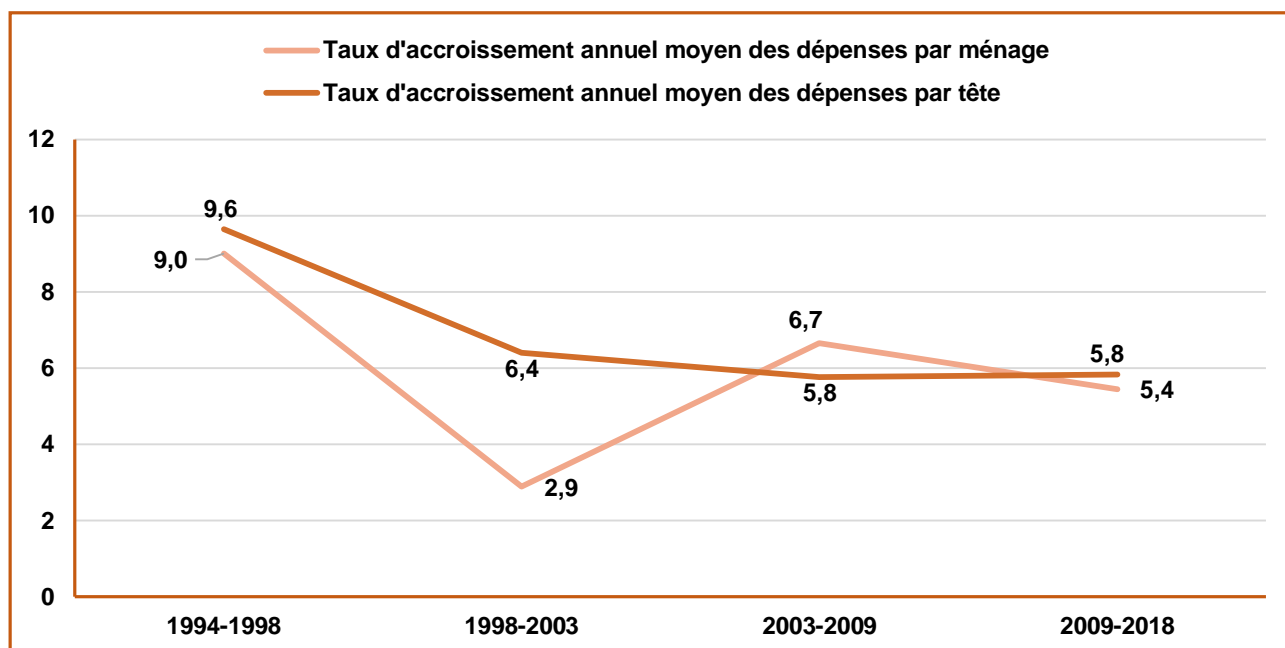
Figure 10. 1: Evolution des dépenses de consommation moyennes annuelles par ménage et par tête



10.1.1.6 Evolution comparée des taux de croissance des dépenses moyennes par tête et des dépenses moyennes par ménage

La dépense moyenne par tête est différente de la dépense moyenne par ménage dans la mesure où cette dernière n'intègre pas la taille du ménage. Toutefois, si la structure des ménages est stable dans le temps, la dépense moyenne par tête devrait évoluer de la même manière que la dépense moyenne par ménage. Le graphique 10.4 présente l'évolution de ces deux indicateurs et ne semble pas confirmer totalement cette hypothèse. En effet, la courbe du taux d'accroissement moyen annuel de la dépense par tête est quasi-linéaire tandis que celle illustrant le taux d'accroissement moyen annuel de la dépense par ménage a évolué en dents de scie. Néanmoins, sur l'ensemble des quatre valeurs de chacun des indicateurs, seules celles de la période 1998-2003 présentent une différence (2,9% pour la dépense moyenne par ménage et 6,4% pour la dépense moyenne par tête).

Figure 10. 2: Evolution des taux de croissance des dépenses moyennes par tête et de celles par ménage



10.1.2 Structure des dépenses de consommation selon le mode d'acquisition des biens et services

Cette section analyse les dépenses de consommation selon le mode d'acquisition des biens et services au niveau national. Il est important dans l'analyse des dépenses totales selon le mode d'acquisition, de distinguer la structure des dépenses alimentaires de la structure des dépenses non alimentaires. Aussi bien pour les dépenses alimentaires que non alimentaires, les achats demeurent le principal mode d'acquisition des biens. Ainsi, ils représentent 72,5% dépenses alimentaires et 70,7% des dépenses non alimentaires. Le second mode d'acquisition (20,6%) est l'autoconsommation pour ce qui concerne les dépenses alimentaires et les valeurs d'usage des biens durables (13,6%) pour ce qui concerne les dépenses non alimentaires.

Tableau 10.2 : Dépenses alimentaires et non alimentaires selon le mode d'acquisition

	Dépenses de consommation (en milliards, FCFA)	
	Produits Alimentaires	Produits Non alimentaires
Achat	2267,5	2468,6
Autoconsommation	644,3	0
Don	217,07	0
Valeur usage BD	0	563,03
Loyer imputée	0	461,84

10.1.2.1 Fonction de consommation

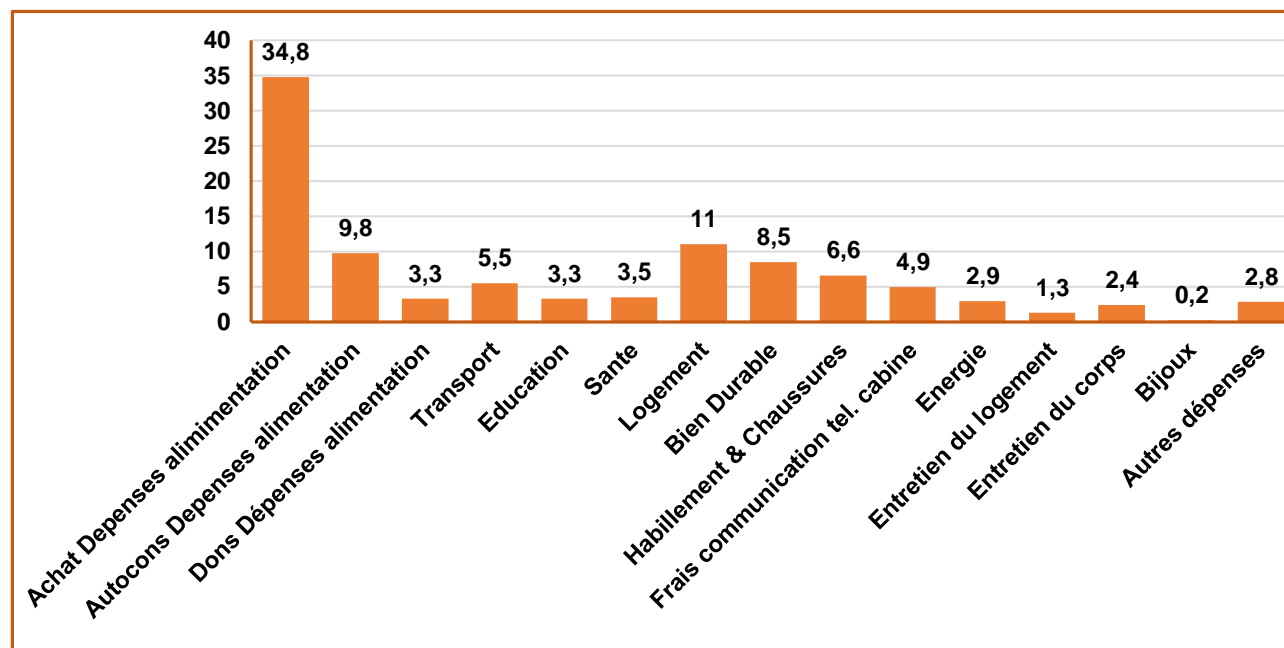
Cette partie présente la répartition des dépenses de consommation selon les fonctions de consommation alimentaire et non alimentaire. Aussi, elle aborde la répartition des dépenses de consommation moyenne par tête par déciles des dépenses de consommation.

10.1.2.2 10.4.1. Répartition des dépenses de consommation par fonction de consommation

Au niveau national, les ménages dépensent principalement dans les produits alimentaires (34,8%) dépenses de consommations sont en grande partie constituées des dépenses alimentaires et des dépenses en logement

(11,0%). Celles effectuées par les ménages pour l'entretien du logement et pour l'achat des bijoux contribuent pour 1,27% respectivement 0,19% et représentent les plus faibles. On note que les dépenses en santé et en éducation cumulées contribuent seulement pour 6,5% aux dépenses totales. Nous avons constaté que les dépenses en communication des ménages (4,84%) contribuent plus aux dépenses totales que les dépenses en santé (2,8%) et en éducation (3,7%).

Figure 10. 3: Répartition (%) des dépenses de consommation par fonction de consommation



10.1.2.3 Dépense de consommation selon les déciles

Le Tableau 10.3 indique que l'évolution de la dépense de consommation moyenne annuelle par tête, laisse transparaître des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. En effet, les 10% les plus riches dépensent en moyenne au moins deux fois que les autres. Ainsi, les résultats montrent que les 10% les plus riches consomment en moyenne huit fois plus que les plus pauvres. Ce résultat traduit donc une forte inégalité des dépenses de consommation au Burkina Faso en 2018.

Tableau 10.3 : Dépense de consommation selon les déciles

	Dépense totale (milliards de FCFA)	Part (%)	Dep_moy/tête	Ratio
Décile 1	159	2,4	173313	7,6
Décile 2	252	3,8	218060	6,0
Décile 3	318	4,8	240886	5,5
Décile 4	380	5,7	278519	4,7
Décile 5	449	6,8	297389	4,4
Décile 6	533	8,0	344750	3,8
Décile 7	628	9,5	421395	3,1
Décile 8	781	11,8	456516	2,9
Décile 9	1040	15,7	656644	2,0
Décile 10	2080	31,4	1317511	1,0
Total	6622	100,0	440381	

CHAPITRE 11. : CHOCS ET STRATÉGIES DE SURVIE

La structure de l'économie du Burkina Faso est caractérisée par une forte dominance du secteur agricole, une économie informelle peu structurée et fortement dépendante des flux commerciaux en provenance du reste du monde. Ces caractéristiques constituent des facteurs pouvant engendrer des chocs au niveau des ménages. Cela pourrait impacter leurs revenus et avoirs, leurs productions, leurs stocks et achats alimentaires ; ce qui risquerait d'aggraver, au niveau macroéconomique, l'incidence de la pauvreté.

La réussite des politiques visant l'amélioration des conditions de vie des ménages exige de la part des pouvoirs publics une bonne connaissance de leur vulnérabilité aux différents chocs qu'ils peuvent subir. Ceci dans la perspective de mieux prendre en compte les besoins réels des populations. En amont, il est important de connaître les chocs que vivent les ménages en termes de fréquence et d'effets.

Le présent chapitre présente la fréquence et la typologie des chocs les plus vécus par les ménages durant la période 2015-2018. Il aborde également les impacts de ces chocs sur les ménages. Aussi, présente-t-il les stratégies de résilience ou de riposte adoptées par les ménages face à ces chocs ou aux risques y relatifs.

11.1. Concepts et définitions

Dans le cadre de cette étude, une vingtaine de chocs sont présentés, parmi lesquels ceux qualifiés de systémiques et ceux appelés idiosyncratiques. Un choc est qualifié de systémique lorsqu'il survient à une échelle communautaire. En d'autres termes, le choc systémique est vécu par plusieurs individus d'une communauté. C'est le cas par exemple des inondations, des sécheresses, ou encore des attaques acridiennes. Le choc idiosyncratique quant à lui, se caractérise essentiellement par le fait qu'il est vécu par un individu. Il s'agit notamment des cas de divorces, de perte d'emploi, etc.

Inflation agricole : c'est l'inflation des prix des intrants agricoles et des produits alimentaires

11.2. Incidence des chocs vécus par les ménages entre 2015 et 2018

Sur la période 2015-2018, la majorité des ménages au Burkina Faso a subi au moins un choc. En effet, sept ménages sur dix (70,2%) ont été touchés par au moins un choc. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (78,6%) qu'en milieu urbain (51,8%).

Au plan régional, seule la région du Centre enregistre moins de la moitié de ses ménages ayant été affectés par au moins un choc. Dans huit régions, la proportion des ménages ayant subi au moins un choc dépasse 70%. Les régions du Sahel, du Plateau-Central, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun ont les plus fortes proportions avec plus de 80% de leurs ménages affectés par au moins un choc. Dans la région du Sahel, 9 ménages sur 10 ont été affectés.

Les ménages dont le chef est un homme ont été plus affectés (71,2%) par les chocs sur la période de 2015 à 2018, comparativement à ceux dont le chef est une femme (64,3%). Aussi, les ménages dont le chef est plus âgé, notamment ceux de 65 ans ou plus, ont le plus subi des chocs (73,8%). Cette proportion est en baisse (66,8%) dans les ménages dont le chef est plus jeune.

Les ménages du milieu rural, ceux de la région du sahel, ceux dirigés par les hommes et âgés de 65 ans ou plus au moment de l'enquête, ont été les plus touchés par au moins un choc sur la période 2015-2018.

Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages ayant été affectés par un moins un choc selon le milieu de résidence

	Aucun choc	Au moins un choc
Ensemble	29,8	70,2
Milieu de résidence		
Urbain	48,2	51,8
Rural	21,4	78,6
Région		
Boucle du Mouhoun	18,2	81,8
Cascades	32,6	67,4
Centre	52,3	47,7
Centre-Est	38,4	61,6
Centre-Nord	21,1	78,9
Centre-Ouest	22,5	77,5
Centre-Sud	35	65
Est	17,5	82,5
Hauts Bassins	35,7	64,3
Nord	29,6	70,4
Plateau-Central	11,8	88,2
Sahel	8,8	91,2
Sud-Ouest	28,8	71,2
Sexe du CM		
Masculin	28,8	71,2
Féminin	35,7	64,3
Groupe d'âges du CM		
16-34 ans	33,2	66,8
35-64 ans	29,2	70,8
65 ans+	26,2	73,8

11.3. Nature et fréquence des chocs vécus par les ménages

Dans l'ensemble, les aléas climatiques et les maladies ou décès constituent les chocs qui ont plus affecté les ménages en 2018. Les aléas climatiques comprennent les sécheresses, les pluies irrégulières, les inondations, les glissements de terrains et les incendies. Les événements liés aux chocs climatiques représentent 44,0% des cas de chocs subis par les ménages et les maladies ou décès représentent 38,7% des cas. Au cours de la même période, les autres événements ne représentaient que des proportions situées entre 0,4% et 6,4% des cas.

Les maladies ou décès constituent les chocs qui ont plus affecté les ménages urbains (51,7%) ayant connu un choc. En milieu rural, ce sont les aléas climatiques qui ont plus affecté les ménages ruraux (53,7%). Ce résultat pourrait être expliqué par l'impact négatif de l'irrégularité des pluies sur les cultures en milieu rural dans la mesure où plus de 90% de la population qui y réside pratique l'agriculture.

La nature du choc varie selon la région de résidence. Les ménages des régions de la Boucle du Mouhoun (58,6%), du Centre-Nord (61,4%), de l'Est (52,5%) et du Sahel (58,2%) ont été plus affectés par les aléas climatiques notamment les sécheresses et les pluies irrégulières tandis que ceux des neuf autres régions restantes ont été plus affectés par les maladies ou décès.

La répartition des ménages selon la nature du choc diffère selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par une femme ont été plus affectés par les maladies ou décès tandis que ceux dirigés par un homme l'ont été plus par les aléas climatiques. Aussi, l'inflation agricole a plus affecté les ménages dirigés par les femmes (10,2%) que ceux dirigés par les hommes (5,8%).

Les ménages dirigés par les individus âgés de moins de 65 ans (plus de 44,6%) ont été plus affectés par les aléas climatiques suivis de l'inflation agricole tandis que ceux dirigés par un chef de 65 ans ou plus ont été plus affectés par les maladies/décès (47,9%). Ce résultat pourrait se justifier par la baisse du pouvoir économique des chef de ménage de 65 ans ou plus.

Les ménages ruraux des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel, ceux dirigés par un homme ou dont le chef est âgé de moins 65, ont été les plus affectés par les aléas climatiques.

Tableau 11.2: Répartition (%) des ménages selon la nature du choc

	Maladie /Décès	Aléas climatiques	Baisse des prix des produits alimentaires	Inflation agricole	Baisse du revenu	Conflit	Divorce /Séparation	Autres
Ensemble	38,7	44	0,4	6,4	6,5	1,7	1	1,4
Milieu de résidence								
Urbain	51,7	11,9	0,2	12,9	18,6	0,8	1,9	1,9
Rural	34,7	53,7	0,5	4,4	2,9	1,9	0,7	1,2
Région								
Boucle du Mouhoun	26,1	58,6	0,3	5,3	6,9	0	0	2,7
Cascades	27,9	48,8	0,6	13,6	5,2	0	1,8	2
Centre	52,7	11	0	9,7	21,5	0,3	2,7	2,1
Centre-Est	50,9	37,4	0,4	6,4	1,5	3	0,1	0,3
Centre-Nord	29,2	61,4	0	2	2,2	4,2	1	0
Centre-Ouest	43,6	45,9	0,9	1,7	4,9	0,6	0,7	1,7
Centre-Sud	41,2	46,1	0,1	6,3	3,4	1,1	0,1	1,7
Est	32,4	52,5	1,7	7,7	2,4	0,8	2	0,5
Hauts Bassins	45,6	33,3	0,3	10,8	8,7	0,3	0,6	0,4
Nord	37,3	55	0	0,4	3,1	1	2,4	0,7
Plateau-Central	42,5	39,5	0,2	7,7	5,2	1	0,2	3,7
Sahel	25,1	58,2	0	4,2	3	8	0,1	1,4
Sud-Ouest	49,5	32,4	0,6	10,1	6,1	0,1	0,6	0,6
Sexe du CM								
Masculin	36,5	46,5	0,5	5,8	6,7	1,8	0,8	1,4
Féminin	53,5	27,1	0	10,2	4,9	0,7	2,7	0,9
Groupe d'âges								
16-34 ans	31,3	45,7	0	8,8	8,2	2,8	1,4	1,8
35-64 ans	39,4	44,6	0,6	5,7	6,5	1,2	0,8	1,1
65 ans+	47,9	38,4	0,1	5,5	3,5	1,7	1,2	1,8

11.4. Effets des chocs sur les revenus et avoirs

Les chocs ont eu un effet négatif sur les revenus et les avoirs des ménages sur la période 2015-2018. En effet, au moins huit ménages sur dix (85,3%) et sept ménages sur dix (76,7%), sont affectés respectivement par une baisse de leurs revenus et une baisse de leurs avoirs, du fait des chocs subis. Toutefois, 11% des ménages ayant été affectés par un choc, ont déclaré que leur revenu est resté inchangé et 17,8% ont déclaré que leurs avoirs sont restés inchangés.

L'effet des chocs sur le revenu des ménages diffèrent selon le milieu de résidence. En effet, les ménages ruraux ont été les plus affectés (87,3%) par la baisse de leur revenus comparé à ceux du milieu urbain (78,9%). De plus, la diminution des avoirs a concerné 68,9% des ménages urbains ayant connu un choc et 79,0% des ménages ruraux. Toutefois, la situation des avoirs reste inchangée dans 24,3% des ménages urbains et 15,9% de ménages ruraux.

La situation présente des disparités entre les régions de résidence. Ainsi, la baisse du revenu des ménages ayant été affectés par un choc varie entre 91,7% dans la région du Plateau-Central à 77,3% dans la région du Centre-Ouest. Les régions du Centre-Sud, du Sahel, du Centre et du Centre-Ouest présentent des proportions inférieures à la moyenne nationale (85,3%). La proportion des ménages ayant été affectés par une baisse des avoirs varie entre 66,4% dans la région du Sud-ouest et 89,8% dans la région de la Boucle du Mouhoun.

La baisse des revenus et des avoirs liée à la survenue d'au moins un choc a concerné la grande majorité (plus de 85%) des ménages quel que soit le sexe du chef de ménage. En outre, les ménages dirigés par des CM exerçant dans l'agriculture, les industries extractives, le BTP, la restaurant/Hôtel et le transport/Communication sont également affectés par une forte baisse de leur revenus et avoirs suite aux chocs. Toutefois, 21,2% des ménages dirigés par des CM exerçant dans le domaine de l'éducation et de la santé ont déclaré que les chocs n'ont pas eu un effet sur leur revenu. Il en est de même pour 30,5% des ménages dirigés par des CM exerçant dans le BTP.

Les ménages ruraux, des régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Sud-Ouest, du Plateau-central et dirigés par les chefs exerçant dans l'agriculture, les industries extractives, le BTP, la restaurant/Hôtel et le transport/Communication sont touchés par une forte baisse de leur revenus et avoirs suite aux chocs.

Tableau 11.3: effets des chocs sur les revenus et avoirs

	Revenu			Avoirs		
	Augmenté	Diminué	Inchangé	Augmenté	Diminué	Inchangé
Ensemble	0,7	85,3	11	0,4	76,7	17,8
Milieu de résidence						
Urbain	1	78,9	16,2	0,4	68,9	24,3
Rural	0,6	87,3	9,4	0,4	79	15,9
Région						
Boucle du Mouhoun	0,3	91,3	8,5	0,3	81,9	17,6
Cascades	1,8	86,7	11,3	2,4	82,5	14,9
Centre	0,4	77,6	16,6	0,2	69,7	21,2
Centre-Est	0,4	87	11,9	0	75,9	23,4
Centre-Nord	0,5	87,9	8,4	0	75,6	19,1
Centre-Ouest	0,4	77,3	10,8	0,5	71	17,9
Centre-Sud	0,1	83,7	7,8	0	81,4	7,9
Est	0,4	89,6	10	0	89,8	10,2
Hauts Bassins	1,5	86,3	11,3	0,1	66,4	23,9
Nord	1,9	86,9	5,1	1,2	80	12
Plateau-Central	0	91,7	7,1	0,8	77,1	10,6
Sahel	1,2	81,3	17,5	0,1	75,5	24,4
Sud-Ouest	0,3	90,4	8,6	0,9	80,8	17,8
Sexe du CM						
Masculin	0,6	85,3	11,1	0,3	76,8	17,8
Féminin	1,1	85,4	9,8	1,3	75,7	17,8
Branche activité emploi du CM						
Agriculture	0,7	87,6	9,1	0,3	80,8	14,5
Elevage/pêche	0,1	79,4	13,8	0,2	68,2	25,1
Industries extractives	0,1	86,8	10,7	0,1	71,4	22,4
Autres industries	0,1	85,1	14,4	1,5	75,3	20,7
BTP	0,9	82,3	13,2	1,7	61,5	30,5
Commerce	1,3	82,1	15,5	0	72,1	26
Restaurant/Hôtel	0	88,8	11,2	0	62,2	9,5
Transport/Communication	0,2	83,1	12,1	1	74,4	18,6
Education/Santé	0	67,8	21,2	1,5	64,7	23,6
Services personnels	0	84	11,7	0,2	74,8	19,3
Autres services	1,2	73,2	21,5	0	61,4	35,7

11.5. Effets des chocs sur l'agriculture et élevage

L'effet des chocs vécus par les ménages sur leur production agricole et sur l'effectif de leur cheptel au cours de la période 2015-2018 est à l'image des effets ressentis au niveau des revenus et des avoirs. Cet effet est globalement négatif. La majorité des ménages (69,1%), est touchée par la diminution de la production agricole. Toutefois, la production de 18,1% des ménages est restée inchangée.

La proportion des ménages ayant subi une baisse de leur production suite aux chocs est plus élevée en milieu rural (79,7%), qu'en milieu urbain (33,6%). Ce résultat pourrait être expliqué par la faible modernisation du secteur agricole qui est fortement tributaire des aléas climatiques. Cette situation expose les ménages ruraux occupés à plus de 90% dans ce secteur. La majorité des ménages a subi une forte baisse de la production agricole dans dix régions à la suite des chocs. Cette baisse a été plus accentuée dans la région de la Boucle du Mouhoun où huit ménages sur dix sont concernés par une baisse de leur production agricole sur la période. A l'opposé, les régions du Centre (25%) et des Hauts-Bassins (55%) qui renferment les plus grands centres urbains du pays ont le moins subi une baisse de leurs productions agricoles. Aussi, ils sont respectivement 26,8% et 22,5% dans la région du Centre et des hauts Bassin à n'avoir pas de changement de leurs productions agricoles.

Les ménages ont connu une diminution de leur production agricole suite aux chocs indépendamment du sexe du chef de ménage. Toutefois, cette baisse a été plus importante dans les ménages dirigés par un homme. Ainsi, elle a concerné environ sept ménages sur dix dirigés par un homme tandis qu'elle n'a concerné que six ménages sur dix dirigés par une femme.

Les ménages dirigés par les agriculteurs, les éleveurs/pêcheurs et les travailleurs dans les industries extractives ont subi une baisse de leur production agricole due aux chocs. Ceux dont les chefs exercent dans le domaine du BTP, du Commerce, de Restaurant/Hôtel, Transport/Communication, Education/Santé et du service personnel présentent une situation inchangée suite aux chocs (14,8-25,9%).

Les chocs subis par les ménages ont eu pour effet, une diminution des effectifs du cheptel dans près de 63% des ménages. A contrario, près du quart des ménages ayant subi des chocs ont déclaré ne pas observer de changements au niveau des effectifs de leurs cheptel.

La diminution des effectifs du cheptel varie selon le milieu et la région de résidence. Ainsi, environ 8 ménages ruraux sur dix ayant subi des chocs ont observé cette diminution tandis qu'en milieu urbain ils sont seulement trois ménages sur dix. Cependant, ces chocs n'ont pas entraîné de changement des effectifs du cheptel dans 29,9% des ménages urbains et dans 22,9% des ménages ruraux. Excepté la région du Centre où seulement 29,7% des ménages ont enregistré une faible diminution des effectifs du cheptel, les ménages des autres régions présentent une proportion d'au moins 50%. C'est dans les régions Centre-Sud (79,6%) et du Nord (79,6%) que les proportions des ménages ayant subi une diminution du cheptel suite aux chocs sont les plus élevées.

Les ménages dirigés par une femme ainsi que ceux dirigés par un homme ont subi une diminution des effectifs du cheptel sur la période 2015-2018. Toutefois, cette baisse des effectifs du cheptel a été plus importante dans les ménages dirigés par les hommes. Ainsi, elle a concerné environ six ménages sur dix dirigés par un homme tandis qu'elle l'est pour cinq ménages sur dix dirigés par une femme.

La majorité des ménages dirigés par les agriculteurs ou les éleveur/pêcheurs ont connu une baisse de leur cheptel due aux chocs. Une proportion non négligeable des ménages dirigés par des CM qui exercent dans le domaine du BTP, du Commerce, de Restaurant/Hôtel, Transport/Communication, Education/Santé et du service personnel présentent une situation inchangée à la suite de chocs.

Tableau 11.4: effets des chocs sur l'agriculture et élevage

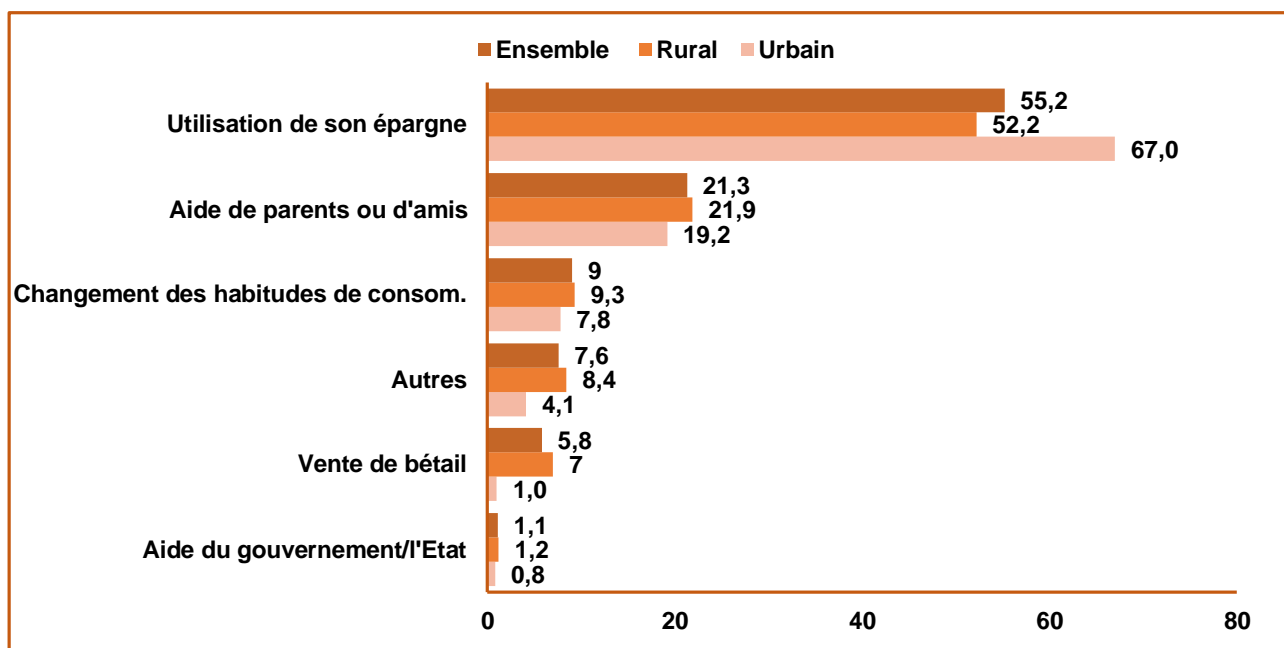
	Production agricole			Effectif du cheptel		
	Augmenté	Diminué	Inchangé	Augmenté	Diminué	Inchangé
Ensemble	0,5	69,1	18,1	0,4	62,6	24,5
Milieu de résidence						
Urbain	0,3	33,6	24,5	0,2	35,8	29,9
Rural	0,5	79,7	16,2	0,5	70,7	22,9
Région						
Boucle du Mouhoun	0,5	87,2	9,2	0,6	69	26,8
Cascades	1,8	70	18,4	0	64,6	23,4
Centre	0,1	25,4	26,8	0	29,7	32,7
Centre-Est	0,3	73,8	16,2	0,3	68,3	17,5
Centre-Nord	0,9	77,9	16,4	0,2	67,7	26,5
Centre-Ouest	0,5	71,5	18,7	0,1	70,2	20,5
Centre-Sud	0,6	79,1	15,6	0	79,6	17,2
Est	0,3	73,7	22,5	0,3	68,5	25,8
Hauts Bassins	0,5	55,3	22,5	0,1	49,9	24,9
Nord	0	84,4	7,1	1,9	79,6	10,6
Plateau-Central	0,6	82,5	12,8	1,7	69,2	17,8
Sahel	0,4	74,4	20,6	0	62,2	33,5
Sud-Ouest	0,1	75,3	20,7	1,4	67,1	27,2
Sexe du CM						
Masculin	0,5	69,9	18,3	0,4	63,5	24,7
Féminin	0,4	63,3	16,9	1	56,2	23,1
Branche activité emploi du CM						
Agriculture	0,5	82,4	14,8	0,6	72,8	21,7
Elevage/pêche	1,3	61,7	28,2	0,1	67,7	27,2
Industries extractives	1,5	57,1	21,2	0	49,5	27,4
Autres industries	0,5	51,4	23,5	0,4	43,2	38
BTP	0	37	16,2	0	44,2	29,1
Commerce	0	45,9	22,4	0	43,4	30,1
Restaurant/Hôtel	0	50,7	15,8	0	51,6	17,9
Transport/Communication	0	41,4	21,8	0	32,8	26
Education/Santé	2,4	21,5	25,9	1,3	28,7	39,2
Services personnels	0	37	26,7	0	31,7	26,7
Autres services	0	31	29,3	0,1	33,5	32,3

11.6. La première stratégie de survie des ménages

Face aux différents types de chocs, les ménages développent plusieurs stratégies de résilience en vue d'anéantir ou d'atténuer les effets collatéraux des chocs. En effet, durant la période 2015-2018, 55,2% des ménages ont fait recours à leurs épargnes ou ont bénéficié de l'aide de parents ou amis (21,3%). De plus, pour faire face aux effets, la vente du bétail a été la solution pour 5,8% des ménages. Par ailleurs, les ménages qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat sont peu représentatifs, car ils atteignent à peine 1,1% des ménages affectés par au moins un choc.

Quel que soit le milieu de résidence, l'utilisation de sa propre épargne est la première stratégie adoptée par la plupart des ménages. Cette solution est plus répandue dans les ménages urbains (67,0%) qu'en milieu rural (52,2%). La solidarité communautaire, notamment l'aide de parents ou d'amis constitue la première solution pour des proportions de ménages relativement similaires en milieu urbain (19,2%) et rural (21,3%). Par contre, certaines solutions sont spécifiques à des zones. C'est le cas de la vente du bétail qui constitue la première solution pour 9,3% de ménages en milieu rural et 7,8% des ménages urbains.

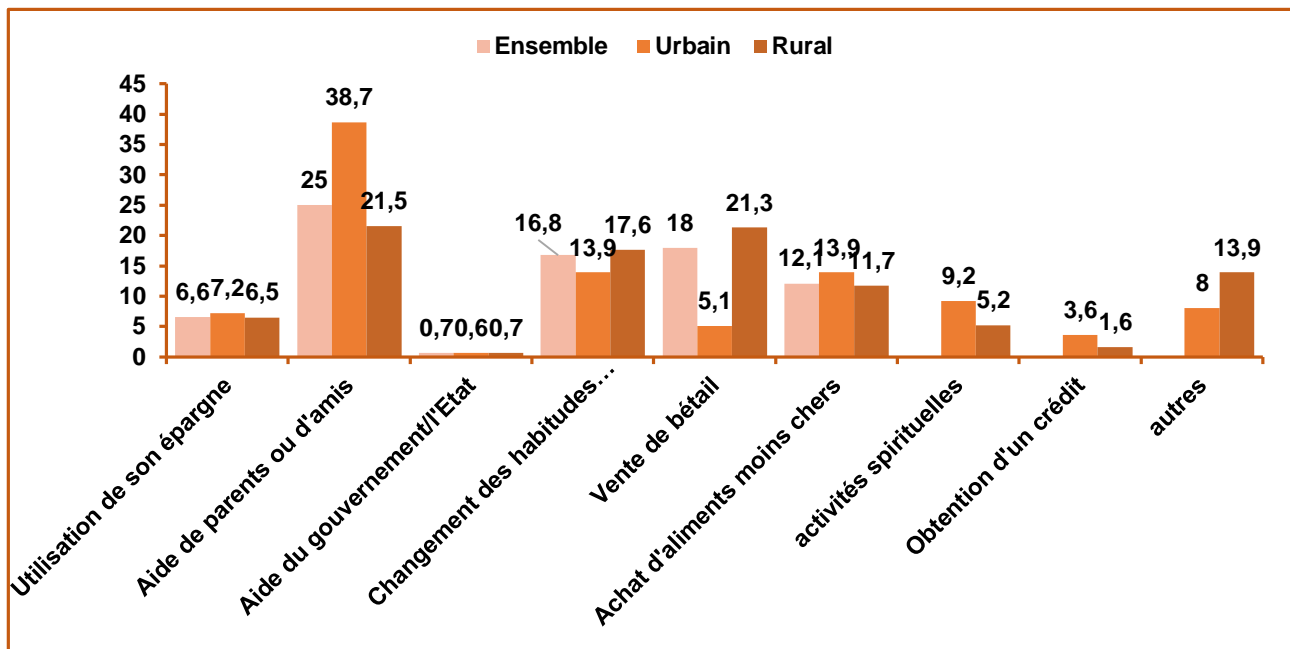
Figure 11. 1: Répartition (%) des ménages ayant développé une stratégie de survie (principale) selon le type



11.7. La deuxième stratégie de survie des ménages

Les ménages ayant subi des chocs ne se contentent pas d'une seule solution pour y faire face. Ils développent d'autres initiatives ou en bénéficient. En deuxième recours, 38,7% des ménages font appel à l'aide des parents ou d'amis. Certains (18,0%) procèdent à la vente de leur bétail et d'autres (16,8%) changent leur habitude de consommation. L'aide du gouvernement/Etat et l'obtention d'un crédit sont faiblement utilisées comme deuxième stratégie par les ménages. Cela pourrait traduire le fait que l'intervention de l'Etat est faible ou est déployée assez tardivement.

Figure 11. 2: Proportion (%) des ménages selon le type de stratégie de survie secondaire développée



CHAPITRE 12. : ENTREPRISES FAMILIALES NON AGRICOLES

Les entreprises familiales non agricoles jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des ménages au Burkina Faso. Elles permettent aux ménages d'améliorer leurs revenus et d'occuper leurs membres d'une part et d'autre part contribuent à la réduction du chômage au sein de la population. De ce fait, il est important d'analyser les caractéristiques de ce type d'entreprises ainsi que leur impact sur les conditions socioéconomiques des ménages. C'est pourquoi une importance particulière est vouée à la thématique « entreprises familiales non agricoles » permettant de faire l'état des lieux de l'entrepreneuriat des ménages au Burkina Faso.

Le présent chapitre est subdivisé en trois principales sections :

La première est consacrée aux ménages possédant une entreprise non agricole. Il fait l'estimation du nombre total des ménages à l'échelle nationale, à leur répartition spatiale selon la région administrative et le milieu de résidence du ménage et à l'estimation de la proportion de ménages possédant au moins une entreprise familiale.

La deuxième section fait l'estimation du nombre total des entreprises à l'échelle nationale. Il fait le point de leur répartition spatiale selon le statut de pauvreté des ménages par région administrative, par milieu de résidence du ménage, par sexe, par niveau d'instruction, par branche d'activité et par quintile de niveau de vie. Il donne également la situation du nombre moyen d'entreprises non agricoles par ménage.

La troisième et dernière section aborde les caractéristiques des entreprises en s'intéressant essentiellement à la principale source de financement de démarrage, à la formule juridique et aux éléments d'identification.

12.1. Concepts et définitions

Entreprise familiale non agricole : toute unité de transformation, de commerce ou de service exerçant dans une branche autre que l'agriculture et dont un ou plusieurs membres du ménage en détiennent tout ou une partie du capital, de la propriété et /ou du contrôle.

Entreprise individuelle : une entreprise individuelle se définit comme une entreprise familiale dans laquelle le patron est totalement responsable à titre personnel du patrimoine de l'entreprise.

12.2. Ménages possédant au moins une entreprise non agricole

Au Burkina Faso, le nombre total de ménages possédant au moins une entreprise familiale non agricole est estimé à 1,5 millions soit environ 49,1% de l'ensemble des ménages.

La proportion de ménages possédant au moins une entreprise non agricole, est plus élevée en milieu urbain (59,3%) qu'en milieu rural (44,5%).

Au niveau régional, c'est la région du Sud-Ouest (69,5%) qui occupe la première place en termes de ménages possédant au moins une entreprise familiale non agricole, suivie du Plateau-Central (66,1%). La région du Sahel occupe la dernière position avec seulement 29,5% de ménages entrepreneurs. Plus de la moitié des ménages possède au moins une entreprise non agricole dans chacun de ces six régions du Burkina Faso : Centre, Hauts-Bassins, Plateau-Central, Cascades, Centre-Est et Sud-Ouest.

Tableau 12.1: Proportion (%) des ménages possédant au moins une entreprise non agricole (ENA) par milieu de résidence et région

	Nombre	Proportion
Ensemble	1 525 543	49,1
Milieu résidence		
Urbain	576 319	59,3
Rural	949 224	44,5
Région résidence		
Boucle du Mouhoun	127 977	46,6
Cascades	67 476	54,8
Centre	297 360	54,7
Centre-Est	127 890	54,3
Centre-Nord	79 009	38,9
Centre-Ouest	119 999	45,6
Centre-Sud	68 934	45,3
Est	97 031	38
Hauts Bassins	206 763	59,9
Nord	83 894	39,7
Plateau-Central	90 571	66,1
Sahel	69 367	29,5
Sud-Ouest	89 273	69,5

12.3. Estimation du nombre total d'entreprises au Burkina Faso

12.3.1 Entreprises non agricoles par région et milieu de résidence selon le statut de pauvreté au Burkina Faso

Au niveau national, le nombre total d'entreprises familiales non agricoles détenues par les ménages est estimé à 2,1 millions. Les régions du Centre (426 505) et des Hauts-Bassins (327 739) qui abritent les grands centres urbains du pays comptent le plus grand nombre d'entreprises. Les régions du Sahel (74 334) et du Centre-sud (94 593) détiennent les effectifs les plus faibles d'entreprises familiales non agricoles. Globalement, 1,3 millions d'entreprises familiales (soit 59,4% des entreprises) sont détenues par des ménages résidant en milieu rural.

La grande majorité des entreprises sont détenues par des ménages non pauvres au Burkina Faso. En effet sur un total de 2 136 963 entreprises, 1 597 932 (trois quarts) sont détenues par des ménages non pauvres. Cette tendance est confirmée selon le milieu de résidence et la région de résidence des ménages à l'exception de la région du Nord. Par ailleurs, en milieu urbain le nombre de ménages pauvres propriétaires d'au moins d'une entreprise non agricole est très faible (seulement 78 845 entreprises sur un total de 867 764 de ce milieu). La quasi-totalité des entreprises non agricoles sont détenues par les non pauvres dans le milieu urbain d'une manière générale (environ 91,0%) et plus particulièrement dans la région du centre (97,3%).

Tableau 12.2 : Nombre d'entreprises non agricoles par région et milieu de résidence selon le statut de pauvreté

	Non pauvre	Pauvre	Total
Ensemble	1 597 932	539 031	2 136 963
Milieu résidence			
Urbain	788 920	78 845	867 764
Rural	809 012	460 186	1 269 198
Région résidence			
Boucle du Mouhoun	115 265	56 919	172 184
Cascades	92 086	10 315	102 401
Centre	414 786	11 719	426 505
Centre-Est	121 005	72 749	193 754
Centre-Nord	54 663	47 823	102 485
Centre-Ouest	82 972	65 483	148 455
Centre-Sud	81 311	13 283	94 593
Est	71 233	46 478	117 711
Hauts Bassins	273 573	54 167	327 739
Nord	47 533	64 226	111 758
Plateau-Central	99 905	34 978	134 883
Sahel	58 270	16 064	74 334
Sud-Ouest	85 331	44 830	130 161

12.3.2 Entreprises non agricoles par sexe, niveau d'instruction, branche d'activité et quintile de niveau de vie selon le statut de pauvreté au Burkina Faso

La plupart des entreprises familiales burkinabè sont détenues par des hommes. En effet, sur 2,1 millions entreprises, 87,9% appartiennent aux hommes. Lorsque l'on considère le niveau d'instruction, 72,8% des propriétaires d'entreprises n'ont aucun niveau d'instruction. La plupart des entreprises familiales non agricoles se rapportent au commerce (382 967 entreprises soit 17,9%) et aux services personnels (7,1%). Les services personnels comprennent les débits de boissons, les grillades, les jus et friands, etc. Il n'y a pas une grande variation dans les effectifs des entreprises familiales au niveau des différents quintiles de niveau de vie. Toutefois, le quatrième quintile se démarque des autres avec un effectif plus élevé (581 300).

La majorité des entreprises est détenue par des ménages non pauvres quels que soient le sexe, le niveau d'instruction et la branche d'activité du chef de ménage. Par exemple, parmi les entreprises familiales non agricoles appartenant à des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction, 1 065 289 sur un total de 1 556 177 (soit 68,5%) sont détenues par les non pauvres. De même, parmi les entreprises appartenant aux ménages dirigés par une femme, 203 445 sur un total de 257 941 (soit 78,9%) appartiennent aux non pauvres. D'une manière globale, le nombre d'entreprises augmente avec le niveau de vie chez les ménages non pauvre mais diminue avec le niveau de vie chez les ménages pauvres.

Tableau 12.3: Nombre d'entreprises non agricoles par sexe, niveau d'instruction, branche d'activité et quintile de niveau de vie selon le statut de pauvreté

	Non pauvre	Pauvre	Total
Ensemble	1 597 932	539 031	2 136 963
Sexe du CM			
Masculin	1 394 487	484 535	1 879 022
Féminin	203 445	54 496	257 941
Niveau d'instruction du CM			
Aucun ou maternelle	1 065 289	490 889	1 556 177
Primaire	622	-	622
Secondaire	211 046	6 397	217 443
Supérieur ou postsecondaire	41 690	307	41 997
Branche activité du CM			
Inactif	116 727	34 217	150 944
Agriculture	541 050	360 921	901 971
Elevage/pêche	30 925	17 886	48 811
Industries extractives	49 056	5 125	54 181
Autres industries	127 236	31 959	159 195
BTP	82 347	8 836	91 183
Commerce	336 176	46 791	382 967
Restaurant/Hôtel	38 383	8 838	47 220
Transport/Communication	37 305	3 054	40 358
Education/Santé	51 868	3 044	54 912
Services personnels	137 881	15 391	153 271
Autres services	48 979	2 970	51 949
Quintile de consommation			
Quintile 1	-	312 797	312 797
Quintile 2	152 318	223 138	375 456
Quintile 3	429 216	3 096	432 311
Quintile 4	581 300	-	581 300
Quintile 5	435 098	-	435 098

12.4. Caractéristiques des entreprises

Trois éléments essentiels permettent de caractériser les entreprises familiales : la principale source de financement de démarrage, la forme juridique et les éléments d'identification.

12.4.1 Entreprises familiales selon la principale source de financement de démarrage

Au Burkina Faso, la majorité des entreprises fonctionnent sur fonds propre (81,4%). En dehors du financement sur fonds propre, la plupart des financements proviennent de l'aide d'un parent au pays (12,2%). Les banques financent très faiblement les entreprises familiales non agricoles (seulement 0,9%) . Aussi, quels que soient le milieu de résidence et la région, le financement sur fonds propre demeure la principale source de financement.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, le financement par les banques est faible. Aussi, quatre entreprises sur cinq sont financées sur fonds propres quel que soit le sexe du chef de ménage. L'alphabétisation du chef de ménage est favorable à l'obtention de financement par prêt bancaire. En effet, la proportion des entreprises financées par prêts bancaires est plus élevée pour les ménages dont le niveau d'instruction est élevé.

Tableau 12.4: Répartition (%) des entreprises familiales selon la principale source de financement de démarrage par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage

	Fonds propre	Aide d'un Parent au pays	Aide d'un Parent de l'étranger	Prêt d'un autre ménage	Prêt d'une tontine	Prêt bancaire ou IMF	Prêt/ Appui d'une coopérative	Prêt/ Appui d'une ONG	Autre
Ensemble	81,4	12,2	1	0,9	0,4	0,9	0,2	0	3,1
Milieu résidence									
Urbain	75,9	17	0,9	1,1	0,5	1,5	0,1	0	3
Rural	85,1	8,8	1	0,8	0,3	0,5	0,3	0	3,2
Région résidence									
Boucle du Mouhoun	82,5	10,9	1,3	1,5	0,1	0,3	0,2	0	3,3
Cascades	80	13	0,2	0,6	0	1,3	0	0	4,8
Centre	77,6	16,1	0,9	0,9	0,4	1,6	0,2	0	2,3
Centre-Est	86,8	8,2	1,4	1,4	0,4	0	0	0	1,8
Centre-Nord	79,4	9,8	0,7	0,7	1,4	0,2	0	0	7,8
Centre-Ouest	85,3	10,1	2,5	0,3	0,1	0,2	0	0	1,5
Centre-Sud	87,9	9	1,2	0	0,1	0	0,4	0	1,4
Est	92,5	3,9	0,9	1,4	0	0	0,2	0	1,1
Hauts Bassins	77	15,9	0,8	1	0,6	2,3	0	0	2,5
Nord	77	14,8	0,1	0,9	0	0,8	0,9	0	5,5
Plateau-Central	77,1	15,1	1	1,2	1,1	0	0,2	0	4,2
Sahel	83,5	12,5	0,1	0	0,1	0,1	0,8	0,1	2,8
Sud-Ouest	85,3	5,2	1,1	1,1	0,3	1,1	0,5	0	5,4
Sexe du CM									
Masculin	80,8	12,4	0,9	0,9	0,4	1	0,2	0	3,4
Féminin	85,4	10,3	1,7	1	0,3	0,2	0	0	1,1
Alphabétisation du CM									
Non	82,6	11,2	0,8	1,1	0,4	0,5	0,3	0	3,1
Oui	79,4	13,6	1,2	0,7	0,3	1,6	0,1	0	3,1

12.4.3 Entreprises familiales selon la forme juridique

La quasi-totalité des entreprises familiales non agricoles sont individuelles. Quel que soit le milieu, la région de résidence, le sexe du chef de ménage et le niveau d'alphabétisation, la proportion des entreprises familiales non agricoles individuelles est très élevée.

Tableau 12.5: Répartition (%) des entreprises familiales selon la formule juridique par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage

	Entreprise individuelle	Coopératives / GIE	Autre
Ensemble	99	0,4	0,6
Milieu résidence			
Urbain	98,4	0,5	1,1
Rural	99,5	0,4	0,2
Région résidence			
Boucle du Mouhoun	99,9	0,1	0
Cascades	98,7	0,4	0,9
Centre	97,6	0,7	1,6
Centre-Est	99,7	0,3	0
Centre-Nord	99,9	0,1	0
Centre-Ouest	100	0	0
Centre-Sud	99,3	0,6	0
Est	99,4	0,2	0,4
Hauts Bassins	99,2	0,2	0,6
Nord	98,2	0,9	1
Plateau-Central	98,1	1,9	0
Sahel	99,9	0	0,1
Sud-Ouest	99,8	0	0,2
Sexe du CM			
Masculin	98,9	0,5	0,6
Féminin	100	0	0
Alphabétisation du CM			
Non	99,5	0,3	0,3
Oui	98,3	0,7	1

12.4.4 Entreprises familiales disposant des éléments d'identification

Les entreprises familiales non agricoles se caractérisent par un niveau de formalisation très faible. Cela se traduit par la quasi-inexistence de la sécurité sociale pour les employés, la non tenue d'une comptabilité formelle et la non déclaration de l'entreprise auprès des autorités compétentes, particulièrement celles fiscales. En effet, seulement 2,3% des entreprises familiales non agricoles possèdent un numéro Identifiant fiscal unique (IFU), 5,4 % tiennent une comptabilité écrite et 1% déclarent tout ou partie de leur personnel à la CNSS. Les proportions les plus importantes s'observent en milieu urbain. Par exemple, 5,5% des entreprises familiales ont un numéro IFU en milieu urbain contre seulement 0,2% en milieu rural. La région du Centre se démarque des autres avec les proportions les plus élevées en termes de possession de documents d'identification. Aussi, l'alphabétisation joue un rôle prépondérant dans la possession de documents d'identification. En effet 4,5% des entreprises appartenant à des chefs de ménage alphabétisés, possèdent un numéro IFU contre 1,0% pour les non alphabétisés.

Tableau 12.6: Proportion (%) d'entreprises familiales non agricoles disposant des éléments d'identification par milieu de résidence, par région, par sexe et alphabétisation du chef de ménage

	Une comptabilité écrite		Un IFU	EF dont les employés sont déclarés à a CNSS
	Oui, transmise à la DGI	Oui, non transmise à la DGI		
Ensemble	1,3	4,1	2,3	1
Milieu résidence				
Urbain	2,8	5,3	5,5	2,2
Rural	0,2	3,2	0,2	0,1
Région résidence				
Boucle du Mouhoun	0,3	4,9	1	0,4
Cascades	0,9	12,7	1	0,8
Centre	4,5	7,1	9,1	3,2
Centre-Est	0,9	1,4	1,4	0,3
Centre-Nord	0,8	0,5	0,8	0,2
Centre-Ouest	0,2	0,3	0,2	0
Centre-Sud	1	0,2	0,2	0,8
Est	0,4	0,1	0,5	0,2
Hauts Bassins	0,5	1,8	0,6	0,4
Nord	0,1	16,6	1,1	0,6
Plateau-Central	0,1	4,1	0	0,9
Sahel	0,1	0,5	0,6	0,2
Sud-Ouest	0,1	0,6	0,1	0,1
Alphabétisation du CM				
Non	0,5	3,3	1	0,4
Oui	2,5	5,3	4,5	1,8

CHAPITRE 13. : EPARGNE ET CRÉDIT

Cette partie aborde l'épargne et l'accès au crédit des individus âgés de 15 ans ou plus. De manière plus détaillée, l'épargne et l'accès au crédit sont analysés suivant le milieu de résidence, la région, le sexe et le niveau d'instruction des individus.

13.1. Définitions des concepts

L'épargne : c'est la partie du revenu des ménages qui n'est pas consommée pendant une période donnée.

Le taux de bancarisation : au sens large, il se définit comme la proportion de la population des 15 ans ou plus titulaires d'au moins un compte de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les Systèmes financiers décentralisés (SFD). En ne prenant en compte que les banques, les services postaux et les caisses nationales d'épargne, on aboutit à la définition stricte du taux de bancarisation. Cependant, dans la mesure où le Trésor et les Systèmes financiers décentralisés (SFD) font partie intégrante du système financier du pays, il est plus judicieux d'appréhender son développement par le taux de bancarisation au sens large.

Le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière : il représente la proportion de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, à laquelle s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

Le niveau de vie : le niveau de vie est appréhendé par le niveau de consommation, plus précisément le quintile de consommation.

13.2. Possession de compte et d'épargne

Au Burkina Faso, l'épargne peut être formelle ou informelle. L'épargne formelle est collectée par des institutions financières reconnues par les pouvoirs publics, tandis que le système informel n'est reconnu que par les différents acteurs.

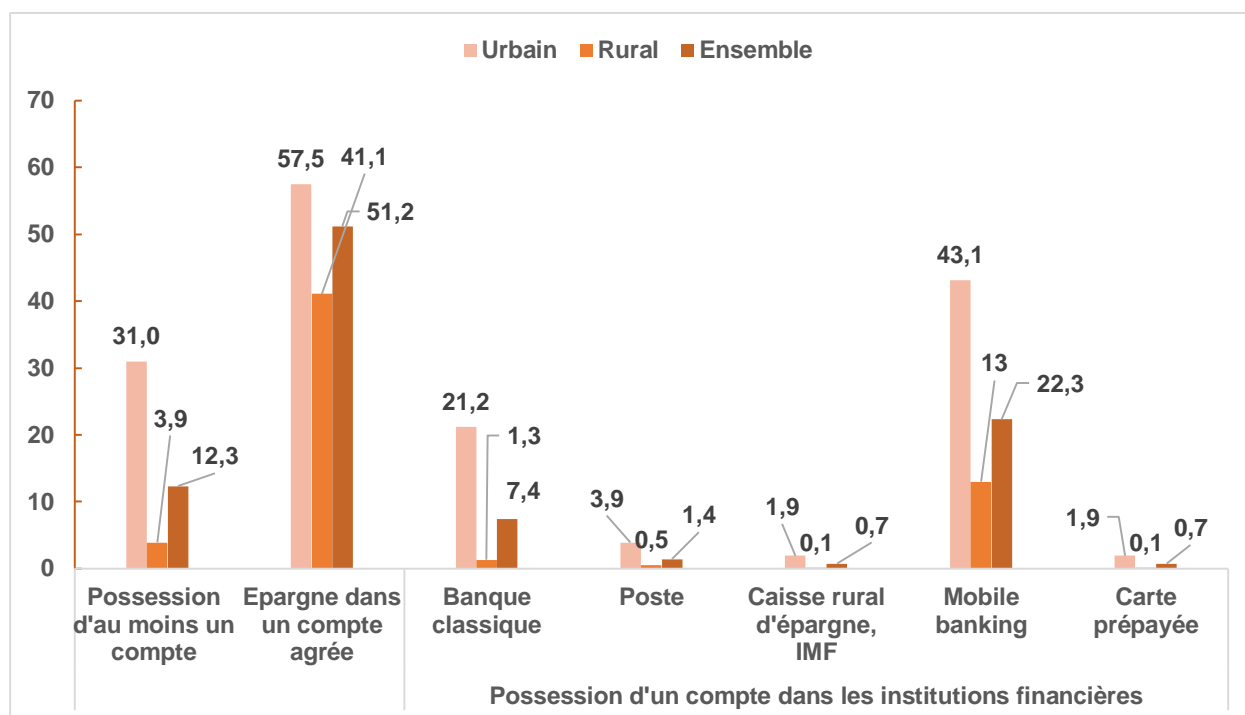
L'indicateur utilisé pour mesurer le niveau d'utilisation des services bancaires et financiers est le taux de bancarisation. Il permet de rendre compte aussi du développement du système financier. Il importe de relever que la présente étude ne concerne pas les caisses nationales d'épargne et le trésor public.

Au Burkina Faso, la bancarisation demeure faible au niveau national en 2018. En effet, seulement 12,3% des individus adultes sont titulaires d'un compte de dépôt ou de crédit. Néanmoins, une légère amélioration du niveau de bancarisation se dégage comparativement à 2014 où le taux de bancarisation était de 10% (INSD, EMC-2014). Concernant la bancarisation, la situation est meilleure en milieu urbain (31,0%) qu'en milieu rural (3,9%).

En 2018, un individu sur deux (51,2%) titulaire d'au moins un compte bancaire, détient une épargne auprès d'un établissement agréé au plan national. L'épargne est plus développée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 57,5% des individus détenant au moins un compte bancaire en milieu urbain ont une épargne dans au moins un de ces compte alors que cette proportion est de 41,1% en milieu rural.

Le mobile Banking est le service financier le plus utilisé (22,3%). Il est suivi de loin par les banques classiques qui intéressent 7,4% des personnes adultes. Les autres institutions financières concernent, chacune moins de 2% des individus adultes au niveau national. En considérant le milieu de résidence, le mobile Banking est le service financier le plus sollicité en milieu urbain (43,1%) qu'en milieu rural (13,0%). Le service financier par la banque classique présente une situation similaire selon le milieu de résidence. En effet, 21,2% des personnes adultes vivant en milieu urbain ont recouru à ce service contre seulement 1,3% de celles résidant en milieu rural.

Figure 13.1: Proportion (%) de la population (15 ans ou plus) disposant d'au moins un compte



13.3. Crédits

13.3.1 Accès au crédit

L'accès aux crédits renvoie aux demandes de crédit ayant abouti à l'octroi du crédit. Il concerne donc les prêts accordés sur demande, par les établissements financiers formels au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

L'accès au crédit présente un niveau élevé au Burkina Faso en 2018. En effet, quatre demandeurs de crédit sur cinq ont bénéficié d'un crédit au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Le niveau d'accès au crédit reste élevé quel que soit le milieu de résidence. Il l'est encore plus en milieu rural (82,2%) qu'en milieu urbain (78,3%).

Le niveau d'accès au crédit varie avec la région de résidence de l'individu demandeur. En effet, huit régions sur treize ont des niveaux d'accès différents et supérieurs à la moyenne nationale (79,8).

L'accès au crédit est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. En effet, 86,0% des femmes ont eu accès au crédit au cours des douze derniers mois précédant l'enquête et 77,2% des hommes l'ont obtenu au cours de la même période.

L'accès aux crédits est également élevé quel que soit le niveau d'instruction du demandeur. Toutefois, le niveau d'accès est le plus élevé chez les personnes ayant un niveau secondaire (90,6%) et moins chez celles de niveau post-primaire (64,7%).

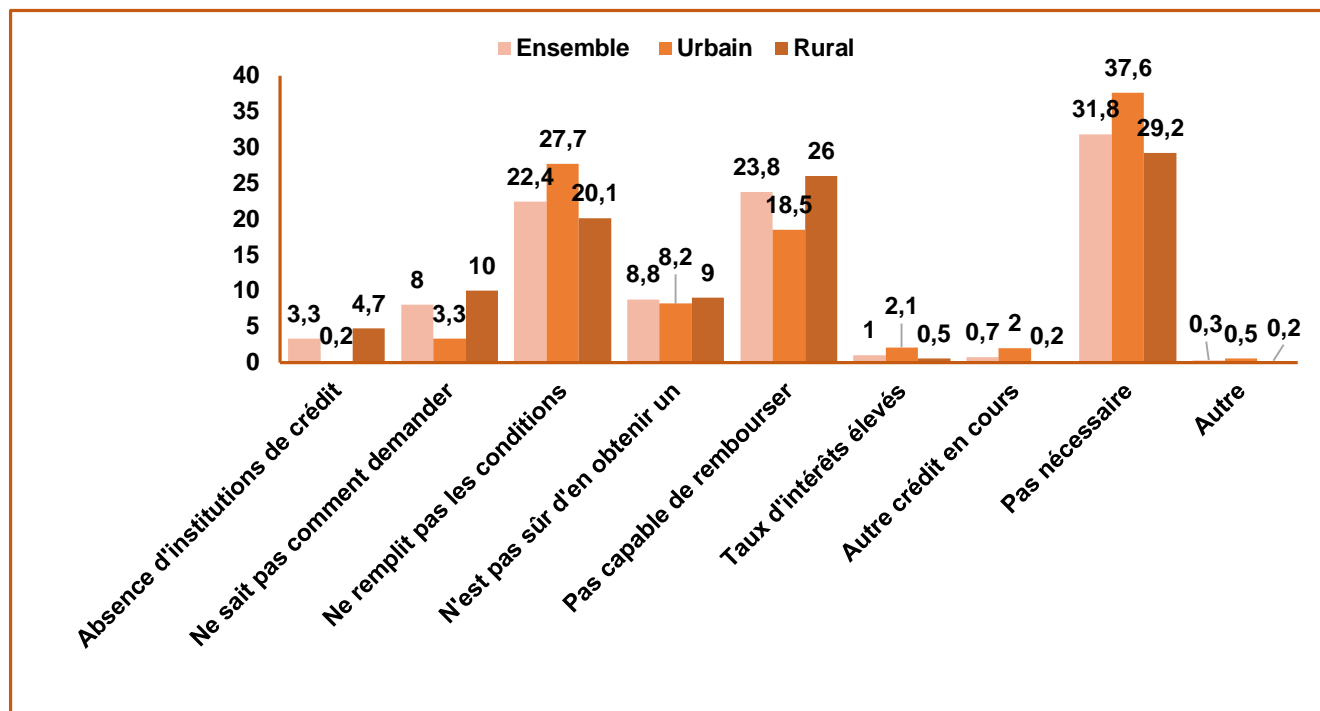
Tableau 13.1: Proportion (%) des populations ayant accès au crédit

	Accès au crédit (%)
Ensemble	79,8
Milieu de résidence	
Urbain	78,3
Rural	82,2
Région	
Boucle du Mouhoun	77,2
Cascades	77,1
Centre	74,9
Centre-Est	88,9
Centre-Nord	100
Centre-Ouest	72,4
Centre-Sud	80,7
Est	94,1
Hauts Bassins	90,6
Nord	64,6
Plateau-Central	96,2
Sahel	92,6
Sud-Ouest	83,3
Sexe	
Homme	77,2
Femme	86
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	80,9
Primaire	82
Post-primaire	64,7
Secondaire	90,6
Supérieur	78,9

13.3.2 Entraves à la demande de crédit

Les entraves à la demande désignent toutes les raisons évoquées par les personnes pour justifier la non sollicitation d'un crédit auprès d'une institution financière au cours des 12 derniers mois. Au Burkina Faso, selon les personnes adultes n'ayant pas demandé un crédit, plusieurs raisons justifient leur choix. Trois de ces raisons sont les plus fréquentes chez ces individus non demandeurs de crédit. Il s'agit par ordre d'importance, de l'absence de nécessité (31,8%), de l'incapacité de rembourser (23,8%) et du non remplissage des conditions (22,4%). En considérant le milieu de résidence, l'absence de nécessité (37,6%) et le non remplissage des conditions (27,7%) sont les plus évoqués en milieu urbain. En revanche, l'incapacité de rembourser est la raison qui prédomine en milieu rural (26,0%).

Figure 13. 2: Raisons (%) de non demande de crédits

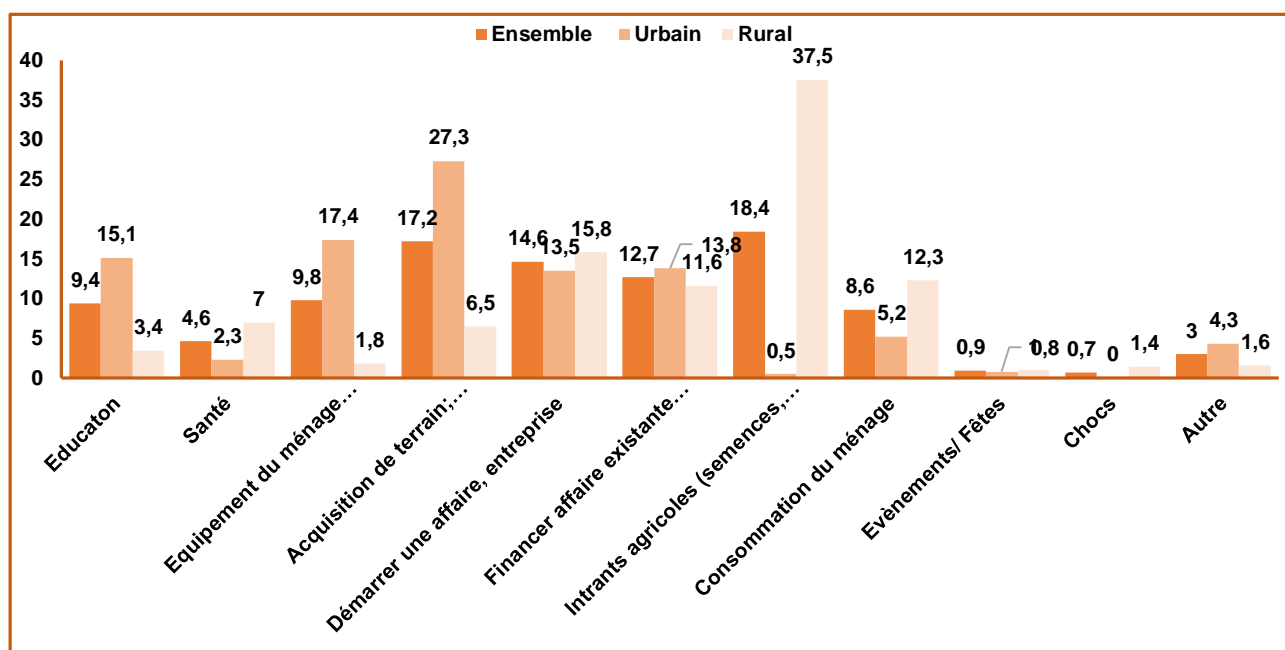


13.3.3 Principales utilisations faites des crédits

Au Burkina Faso, les crédits obtenus ont des utilisations très variées. Parmi celles-ci, quatre utilisations sont fréquemment citées. L'achat des intrants agricoles (18,4%) est la principale utilisation des crédits obtenus. Il est suivi par l'acquisition de terrain, construction ou réparation de maison (17,2%), le démarrage d'une affaire ou nouvelle entreprise (14,6%) et la poursuite des activités d'une affaire ou entreprise existante (12,7%).

En se référant au milieu de résidence, l'acquisition de terrain (27,3%), les équipements ménagers (17,4%) et l'éducation (15,1%) sont les principales utilisations des crédits contractés en milieu urbain. Par contre en milieu rural, ce sont l'achat des intrants agricoles (37,5%), le démarrage d'une affaire ou nouvelle entreprise (15,8%) et la consommation du ménage (12,3%) qui sont les plus évoqués pour l'utilisation des crédits.

Figure 13. 3: Répartition (%) de la population selon la principale utilisation du crédit obtenu



CHAPITRE 14. : REVENU ET AVOIRS DES MÉNAGES BURKINABÉ EN 2018

Ce chapitre analyse les revenus et la situation des avoirs des ménages au Burkina Faso en 2018. L'intérêt de l'analyse sur les revenus et des avoirs réside dans le fait qu'elle renseigne sur la structure et les sources de revenu et le niveau de vie des ménages. Ces informations sont essentielles pour la formulation des politiques et programmes visant à améliorer le revenu des ménages et à lutter efficacement contre la pauvreté

14.1. REVENUS

Dans le cadre de l'EHCVM 2018, le revenu des ménages est cerné selon la définition proposée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) . Ainsi, à partir de cette définition, six sources de revenus ont été identifiées et mesurées au cours de l'opération statistique : le revenu de l'emploi, le revenu de l'élevage, le revenu de l'agriculture, le revenu de l'entreprise non agricole, le revenu de la rente, le revenu des transferts.

14.2. Définition des concepts

Revenu de l'emploi : c'est l'ensemble des recettes tirées de la participation à des activités économiques strictement en relation avec l'emploi. Il est constitué du revenu de l'emploi salarié et du revenu de l'emploi indépendant (rémunération du travail).

Revenu de la propriété : c'est le revenu issu de la propriété d'actifs financiers et autres, par exemple paiements d'intérêts.

Transferts monétaires reçus : c'est tout transfert en espèces que le chef d'un ménage ou un de ses membres reçoit en provenance de son fils, sa fille, son père, sa mère, son frère, sa sœur, de son conjoint(e) ou d'un autre membre de la famille n'habitant pas le ménage.

Entreprise non agricole : c'est toute entreprise dont la production principale n'est pas liée à l'agriculture.

Revenu de l'élevage : est calculé sur la base des ventes des produits animaux (animaux sur pieds toute catégorie confondue, viande, lait, œufs, peaux, autres produits dérivés) auxquelles sont soustraites les charges liées à l'élevage (gardiennage, aliments, produits vétérinaires, achats d'animaux, frais de transport, commissions et taxes).

Revenu de l'agriculture : c'est la différence entre le produit issu de l'agriculture et les charges agricoles.

Le revenu de la rente : comporte de façon élargie la pension de retraite, la pension de veuvage, la pension alimentaire, le loyer de maison d'habitation, les revenus des mobiliers, des produits financiers et monétaires et les autres revenus comme gain de loterie, héritage, vente de biens, etc.

Les exclusions du revenu : Le revenu des ménages ne prend pas en compte normalement les transferts en capital, les écarts de conversions actifs et passifs, les créances de prêts, les plus-values de actifs immobiliers, financiers. Outre ces exclusions naturelles, d'autres sources de revenu ne sont pas prises en compte dans l'évaluation pour diverses raisons : insuffisance de précision dans la mesure, difficulté de valorisation, irrégularité de la source. Il s'agit des revenus de la pêche, de la chasse, de l'exploitation forestière, de certains produits agricoles comme les agrumes, et de l'assurance.

14.3. Revenu par milieu de résidence et par région

Le revenu des ménages est estimé à 6,3 milliards de FCFA en 2018. La part des ménages urbains dans la formation du revenu total des ménages représente 62,8%. La région du Centre participe le plus à la formation du revenu total des ménages avec 42,4%. A l'opposé, c'est la région du Plateau-Central qui contribue le moins à la formation du revenu national (2,1%).

Le revenu moyen annuel des ménages est de 2 millions de FCFA soit 477 000 FCFA par habitant. En milieu urbain, il vaut 4,1 millions de FCFA soit 4 fois celui du milieu rural. En outre, un habitant du milieu rural est six fois moins riche que celui du milieu urbain en ce sens que les revenus moyens par tête se situent respectivement à 191 000 FCFA et 1,1 million de FCFA dans ces deux milieux. La région du Centre a le revenu moyen annuel par ménage le plus élevé (4,9 millions de FCFA) contre 743 000 FCFA pour la région Centre-Nord. En revenu moyen par tête, les habitants de la région du Centre-Nord sont également les moins nantis avec 115 000 FCFA contrairement à ceux de la région du Centre avec 1,5 million.

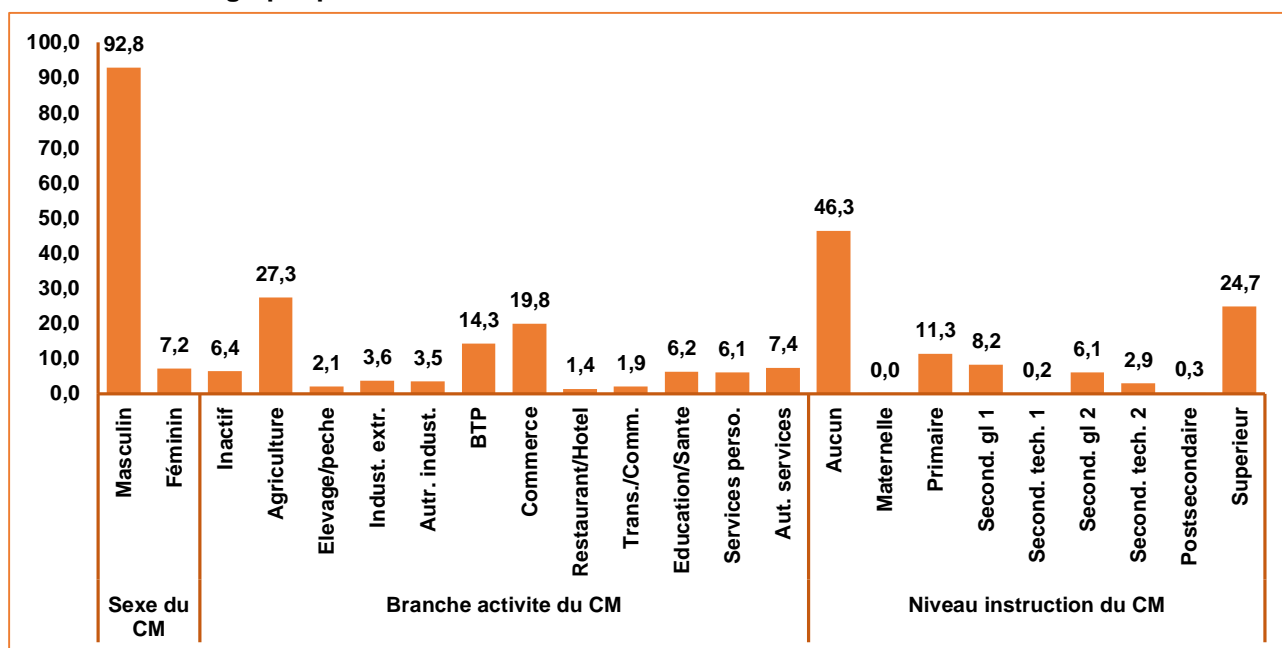
Tableau 14.1: Répartition (%) du revenu total des ménages par milieu et région de résidence

	Total	Moyen par ménage	Moyen par tête	Contribution (%)
Ensemble	6 288 000 000 000	2 023 634	476 687	100
Milieu résidence				
Urbain	3 950 000 000 000	4 064 120	1 105 344	62,8
Rural	2 338 000 000 000	1 094 947	190 565	37,2
Région résidence				
Boucle du Mouhoun	441 700 000 000	1 608 534	263 835	7
Cascades	294 800 000 000	2 396 683	568 994	4,7
Centre	2 665 000 000 000	4 906 007	1 452 118	42,4
Centre-Est	428 900 000 000	1 820 126	375 447	6,8
Centre-Nord	151 000 000 000	742 793	115 135	2,4
Centre-Ouest	240 500 000 000	914 020	203 435	3,8
Centre-Sud	185 500 000 000	1 219 759	220 955	3
Est	259 300 000 000	1 014 582	174 195	4,1
Hauts Bassins	877 600 000 000	2 543 632	460 011	14
Nord	201 600 000 000	953 419	177 490	3,2
Plateau-Central	134 900 000 000	983 788	173 280	2,1
Sahel	244 800 000 000	1 042 131	241 895	3,9
Sud-Ouest	162 600 000 000	1 265 989	230 822	2,6

14.3.1 Revenu selon certaines caractéristiques sociodémographiques du CM

Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction participent plus à la formation du revenu total (46,3%). Ils sont suivis des ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur (24,7%). Les ménages dont le chef évolue dans l'agriculture détiennent 27,3% du revenu total. Ceux dont le chef est dans la restauration ou l'hôtellerie détiennent 1,4% du revenu total. Les ménages dont le chef est un homme participent à hauteur de 92,8% à la formation du revenu total. Ces résultats découlent surtout de l'effet des effectifs. Par exemple, dans la mesure où la majorité des chefs de ménages sont des hommes, il est tout à fait logique que leur part dans le revenu total soit si élevée.

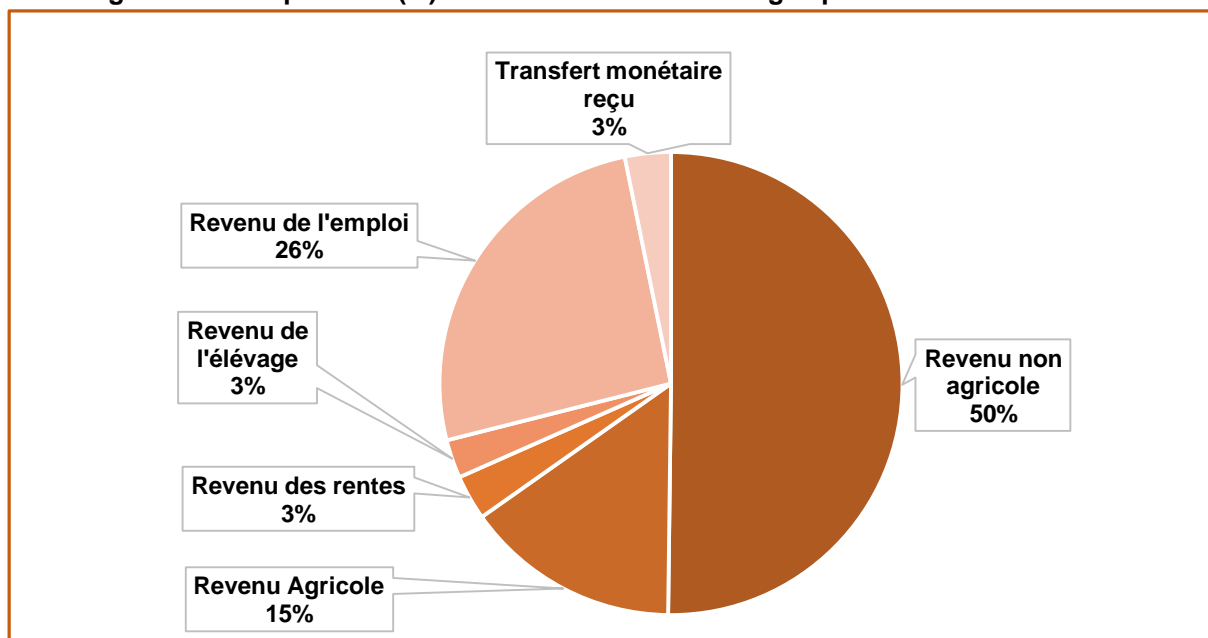
***Figure 14. 1: Répartition (%) du revenu total selon certaines caractéristiques sociodémographiques du CM**



14.3.2 Sources de revenu

Les entreprises non agricoles représentent la première source de revenu des ménages. En effet, les ménages tirent la moitié de leur revenu de l'exploitation d'entreprises non agricoles. Le quart du revenu des ménages provient d'un emploi salarié et 15% de l'agriculture.

Figure 14. 2: Répartition (%) du revenu total des ménages par sources de revenu



14.3.2.1 Sources de revenu selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Pour les ménages urbains, la plus importante source de revenu demeure les entreprises non agricoles. Pour les ménages ruraux, l'agriculture est la principale source de revenu. C'est seulement dans les régions du

Centre-Nord, Centre-Ouest et l'Est que le revenu tiré de l'agriculture est plus important que celui provenant des entreprises non agricoles. Les ménages dirigés par une femme tirent principalement leur revenu de l'emploi. Par contre, pour les ménages dirigés par un homme, c'est le revenu tiré des entreprises non agricoles qui est dominant. Hormis les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture ou le transport/communication, tous les autres ménages ont pour principales sources de revenu les entreprises non agricoles.

Tableau 14.2 : Revenu total des ménages (en milliards de FCFA) par milieu et région de résidence selon la source de revenu

	Revenu non agricole	Revenu Agricole	Revenu des rentes	Revenu de l'élevage	Revenu de l'emploi	Transfert monétaire reçu
Ensemble	3 160	946	198	169	1 620	202
Milieu résidence						
Urbain	2 400	62,7	137	16,8	1 230,00	104
Rural	762	883	60,8	153	382	97,2
Région résidence						
Boucle du Mouhoun	221	122	15,2	13,9	44,8	24,4
Cascades	147	65,4	24,3	5,87	44,9	7,42
Centre	1 530,00	21,5	98,1	7,6	943	63,5
Centre-Est	262	57	12,5	24,5	50,3	22,9
Centre-Nord	37,6	47,3	1,84	14,8	43,6	5,95
Centre-Ouest	45,8	92,5	4,03	19,1	64,1	15
Centre-Sud	83	53,8	1,19	16,1	21,3	10,2
Est	69,4	114	1,89	18,4	50,9	5,06
Hauts Bassins	501	193	18,6	8,35	139	17,8
Nord	66,7	49,5	7,97	9,26	56,8	11,4
Plateau-Central	60,9	31,6	4,29	6,81	24,1	7,19
Sahel	56	52,9	3,43	23,6	103	6,14
Sud-Ouest	77,5	45,5	4,25	1,1	29,4	4,82
Sexe du CM						
Masculin	3 060	898	161	165	1 410	144
Féminin	104	48	36,3	4,95	201	58,1
Branche activité du CM						
Inactif	117	34,6	80,7	10	113	43,7
Agriculture	526	818	45	95,1	168	64,6
Elevage/pêche	44,5	24,1	6,85	35,3	15,9	4,1
Industrie extractive	125	10,6	2,17	0,97	86,3	4,3
Autre industrie	109	9,35	5,45	1,65	85,7	7,2
BTP	788	4,49	16,9	1,68	85,8	3,3
Commerce	1 080,00	27,1	18,5	9,71	86,7	28,1
Restaurant/Hôtel	47,3	5	0,46	1,8	23	8,5
Transport/Communication	53,1	1,56	1,21	0,35	62,5	3,3
Education/Santé	78,7	3,34	6,47	5,97	292	5,7
Services personnels	144	5,55	6,86	5,61	201	19,6
Autres services	48	2,08	6,98	1,22	395	9,3

14.3.2.2 Revenu par quintiles

Le revenu des ménages croît avec le niveau de vie. De 433 milliards de FCFA pour le premier quintile, le revenu s'établit à 3 523 milliards de FCFA pour le cinquième quintile. Cette même tendance est observée dans le milieu urbain. Cependant, le revenu évolue en cloche dans le milieu rural. En effet, de 419 milliards

de FCFA pour le premier quintile, il s'établit à 590 milliards de FCFA pour le quintile 3 avant de baisser à 346 milliards de FCFA pour le cinquième quintile. Par ailleurs, les ménages les moins aisés tirent principalement leur revenu de l'agriculture et les ménages les plus aisés des entreprises non agricoles.

Tableau 14.3: Revenu des ménages (en milliards de FCFA) par sources et selon les quintiles de consommation

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Ensemble	433	559	772	1 002	3 523
Milieu de résidence					
Urbain	14	61	182	516	3 176
Rural	419	498	590	486	346
Source de revenu					
Revenu non agricole	103	158	276	477	2 150
Revenu Agricole	223	271	235	158	59
Revenu des rentes	3	8	18	43	126
Revenu de l'élevage	46	34	41	27	22
Revenu de l'emploi	42	63	177	246	1 090
Transfert monétaire reçu	16	24	26	51	84

14.4. Avoirs des ménages

Les avoirs des ménages jouent un rôle important dans l'évaluation de leur niveau de vie. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Au niveau national, certains biens tels que la bicyclette (76,7%), la mobylette (57,3%), le matelas simple (56,2%) et le téléphone portable (93,3%) sont fortement possédés par les ménages car la proportion des ménages qui les possèdent excède 50%. Par contre, d'autres sont faiblement possédés notamment la voiture personnelle (4,0%), la tablette (2,2%), le climatiseur/split (1,5%) et le congélateur (1,8%).

Pour la plupart des biens, il existe une répartition inégalitaire de leur possession selon le milieu de résidence, la région de résidence et le sexe du chef de ménage. En effet, les moyens de déplacement sont plus possédés par les ménages dirigés par un homme tandis que les bien de cuisine sont plus possédés par les ménages dirigés par une femme. En dehors de la bicyclette et des immeubles/maison, tous les biens sont plus possédés par les ménages du milieu urbain que ceux du milieu rural. Par exemple, la proportion des ménages possédant la télévision en milieu urbain dépasse 5 fois celle des ménages vivant en milieu rural. Le même constat est fait concernant les meubles, le réfrigérateur, l'antenne parabolique. Plus de 90% des ménages possèdent un téléphone portable quel que soit le milieu de résidence.

Globalement, la possession de biens est liée au niveau de vie du ménage. Autrement dit, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus la proportion des ménages possédant des biens est élevée. Les engins à moteur (voiture personnelle, motos), la télévision, le lit, les fauteuils salon, l'antenne parabolique, le ventilateur, etc., ont une possession fortement liée au niveau de vie du ménage.

Tableau 14.4: Proportion (%) des ménages selon les biens possédés

	Ensemble	Milieu de résidence		Sexe du chef de ménage		Quintiles du niveau de vie				
		Urbain	Rural	Masc	Fém	1er quint	2e quint	3e quint	4e quint	5e quint
Bicyclette	76,7	59,5	84,6	78,5	65,5	82,9	85,9	84,3	82,1	59,8
Cyclomoteur/Vélocycle, motocyclette	57,3	77,8	48	61,1	33,8	28,4	44,1	49,8	60,5	81,2
Voiture personnelle	4	12	0,4	4,3	2,5	0	0,1	0,1	0,6	13,2
Radio simple/Radiocassette	42,4	40,2	43,4	45,6	22,6	30,6	43,1	40,9	47,2	45,1
Appareil TV	30,6	69	13,1	31,3	25,9	5,1	8,3	14,5	27,4	68
Lit	40,5	74,3	25,1	41,6	33,3	12	18,9	29,5	42,3	72,1
Réfrigérateur	8	24,6	0,4	7,8	8,9	0,3	0	0,2	2,1	25,4
Salon (Fauteuils et table basse)	18,4	53,5	2,4	18,5	17,5	0,3	0,6	2,4	11,9	52
Matelas simple	56,2	86,5	42,4	57,3	49,3	18,8	31,8	46,2	66,5	86,7
Armoires et autres meubles	14,2	36,8	4	14,1	15,3	0,3	1,4	6	11,8	35,3
Fer à repasser (électrique)		6,8	0,1	2,1	2,6	0	0	0,1	0,7	6,9
Cuisine à gaz ou électrique	10	29,9	1	10	10,5	0	0	0,8	4,1	30,9
Bonbonne de gaz	20,8	58,8	3,6	20,1	25,3	0,5	0,6	4,1	15,6	56,6
Foyer amélioré	7	12	4,8	6,8	8,4	0,6	1,6	3,5	10	13,2
Congélateur	1,8	5,4	0,1	1,8	1,6	0	0	0,2	0,5	5,5
Ventilateur sur pied	19,6	51	5,3	19,6	19,1	1,5	2,4	3,7	14,6	51,8
Antenne parabolique / décodeur	15,8	41,2	4,2	16	14,3	0,4	1,8	3,4	9,7	43,5
Climatiseur/split	1,5	4,8	0	1,5	1,6	0	0	0	0	5,1
Téléphone portable	93,3	99	90,6	94,6	84,9	85,4	90,1	92,2	95,9	97,6
Tablette	2,2	7	0	2,3	1,9	0	0	0	0,2	7,4
Ordinateur	5,8	18,2	0,2	6,1	3,9	0	0	0,1	0,9	19,2
Immeuble/maison	35	18,7	42,4	37,1	21,9	45,8	42,2	38,3	35,2	23,6
Terrain non bâti	6,5	13,1	3,5	7,2	2	0,6	1,1	3,9	5,1	15

CHAPITRE 15. : TRANSFERTS MONÉTAIRES REÇUS ET VERSÉS PAR LES MENAGES

Ce chapitre analyse les transferts monétaires reçus et versés par les ménages au Burkina Faso en 2018. Il permet d'appréhender d'une part, la proportion des ménages concernés par ces mouvements monétaires, et d'autre part, les montants ainsi que les lieux de provenance et de destination des différentes transactions.

15.1. Définition de quelques concepts

Transfert monétaire reçu : tout transfert en espèces que le Chef d'un ménage ou un de ses membres reçoit en provenance de son fils, sa fille, son père, sa mère, son frère, sa sœur, de son conjoint(e) ou toute autre personne ne faisant pas partie du ménage.

Transfert monétaire versé : tout transfert en espèces que le Chef ou un membre d'un ménage envoie à son fils, sa fille, son père, sa mère, son frère, sa sœur, à son conjoint(e) ou toute autre personne ne faisant pas partie du ménage.

Transfert monétaire net : différence entre les transferts monétaires reçus et les transferts monétaires versés.

Mobile Banking : système de transfert d'argent à travers les sociétés de téléphonie mobile.

15.2. Ménages et transferts reçus ou versés

En 2018, un ménage sur trois au Burkina Faso a reçu au moins un transfert monétaire. Ce constat est le même quel que soit le milieu de résidence. En effet, la proportion des ménages ayant reçu au moins un transfert monétaire en 2018 est de 34,7% en milieu urbain et de 32,5% en milieu rural. La région du Plateau central se démarque des autres avec un taux de 56,7%. Elle est suivie des régions du Centre-Ouest (47,2%) et des Cascades (43,3%).

Plus de la moitié (57,3%) des ménages dont le chef est une femme ont reçu au moins un transfert monétaire en 2018. Cette proportion est de 29,3% pour les ménages dirigés par un homme soit deux fois moins que celle des ménages dirigés par une femme. Aussi, la proportion des ménages ayant reçu au moins un transfert est plus (49,2%) élevée dans les ménages dont le chef est plus âgé (65 ans et plus).

Quant aux transferts versés, un ménage sur quatre a effectué au moins une fois un transfert monétaire, soit au profit d'autres ménages résidents, soit au profit de ménages non-résidents. Des disparités existent cependant selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la proportion des ménages ayant effectué au moins un transfert monétaire en 2018 est de 49,9% tandis qu'elle est de 17,5% en milieu rural.

Les régions du Centre (57,2%), des Cascades (43,9%) et des Hauts-Bassins (31,3%) présentent les plus fortes proportions des ménages ayant effectué au moins un transfert d'argent en 2018. Par contre, dans les régions fortement touchées par les attaques terroristes telles que le Centre-Nord et le Sahel, elles sont particulièrement faibles (13,1% et 2,8% respectivement).

Les ménages dont le chef s'inscrit dans la tranche d'âges 26-35 ans sont plus concernés par les transferts versés (35,6%). De même, la proportion des ménages dirigés par un homme ayant effectué au moins un transfert est plus élevée que celle des ménages dirigés par une femme (16,7%).

Tableau 15.1: Proportion des ménages ayant reçu ou versé un transfert monétaire

	Reçus	Versés
Ensemble	33,2	27,6
Milieu de résidence		
Urbain	34,7	49,9
Rural	32,5	17,5
Région		
Boucle du Mouhoun	33	22,9
Cascades	43,3	43,9
Centre	34,6	57,2
Centre-Est	34,7	13,5
Centre-Nord	27	13,1
Centre-Ouest	47,2	26
Centre-Sud	31	15,7
Est	24,2	25,7
Hauts Bassins	25,8	31,3
Nord	32,8	16,1
Plateau-Central	56,7	27,6
Sahel	27,3	2,8
Sud-Ouest	23,6	21,8
Groupe d'âges		
16-25 ans	38,8	17,5
26-35 ans	29,1	35,6
36-64 ans	31	28,6
65 ans et plus	49,2	12,6
Sexe du CM		
Homme	29,3	29,4
Femme	57,3	16,7
Statut de pauvreté		
Non pauvre	35,6	35,9
Pauvre	28	9,7

15.2.2 Provenance des transferts monétaires reçus - destination des transferts monétaires versés

15.2.2.1 15.3.1. Provenance des transferts monétaires reçus

Les transferts monétaires reçus par les ménages en 2018 proviennent en grande partie de l'interne du pays (67,5%). Seulement le tiers des transferts provient de l'extérieur. Cette observation est valable quel que soit le milieu de résidence et la région (sauf le centre-est et le centre-nord et le centre-ouest).

Tableau 15.2: Répartition (%) des ménages selon le lieu de résidence de l'expéditeur

	Burkina Faso	UEMOA hormis Burkina Faso	Autres pays d'Afrique	France	Autres pays
Ensemble	67,5	24,8	3,6	0,6	3,6
Milieu de résidence					
Urbain	76,2	14,6	2,4	1,4	5,5
Rural	63,1	30	4,1	0,1	2,7
Région					
Boucle du Mouhoun	68,6	28,9	0,9	0,4	1,1
Cascades	76,6	21,8	0,4	0,4	0,9
Centre	73,6	13,5	2,8	1,7	8,4
Centre-Est	45,9	25,2	16,3	0	12,6
Centre-Nord	48,1	49,9	1,8	0	0,2
Centre-Ouest	50,3	44,8	2,3	0,7	1,8
Centre-Sud	72,3	14,8	10	1	2
Est	87,4	10,1	2,2	0,1	0,2
Hauts Bassins	79,2	17,5	0,9	0,3	2,1
Nord	65,3	34	0,1	0,3	0,4
Plateau-Central	78,4	20,5	0,4	0,1	0,5
Sahel	73,5	24,8	0,2	0	1,5
Sud-Ouest	44,2	46,3	6,8	0,3	2,4

15.2.2.2 15.3.2. Destination des transferts monétaires versés

La majeure partie des transferts émis (51,7%) ont pour destination les autres localités du pays. Ce même constat est fait pour le milieu urbain. Cependant, en milieu rural, les transferts versés ont pour principale destination la même localité. Dans les régions du Centre-Est, de l'Est, du Sahel et du Plateau Central, la principale destination des transferts émis est la « même localité ». Par contre, dans les autres régions, ce sont autres localités du pays qui sont les principales destinations des transferts émis.

T

Tableau 15.3: Répartition (%) des transferts versés selon le lieu de destination

	Même localité	Ouaga	Autres localités du pays	UEMOA hormis Burkina Faso	Autres pays d'Afrique	France	Autres pays
Ensemble	32,7	8,9	51,7	4,8	0,7	0,2	0,9
Milieu de résidence							
Urbain	25,4	8,1	59,6	4,8	0,9	0,4	0,7
Rural	42,2	10	41,3	4,7	0,4	0	1,2
Région							
Boucle du Mouhoun	38,8	9	46,7	2	0	0	3,5
Cascades	34,4	4,3	56,7	4,6	0	0	0
Centre	21,2	4,7	67,2	4,6	0,8	0,7	0,7
Centre-Est	45,3	12,6	39,2	2,8	0	0	0
Centre-Nord	39,4	13,2	45,9	1,4	0,2	0	0
Centre-Ouest	32,7	20,4	41,4	4,2	1,3	0	0
Centre-Sud	18,7	25,2	45,5	6,4	4,3	0	0
Est	62,8	5,1	27,2	4,9	0	0	0
Hauts Bassins	35	9,7	43,8	6,6	1,4	0	3,4
Nord	32,7	17,3	44	6	0	0	0
Plateau-Central	42,6	13,3	37,4	6,6	0	0	0
Sahel	49,8	9,3	37	2,5	0	0,7	0,8
Sud-Ouest	24,9	9	57,3	8	0,6	0	0,2

15.2.3 Principaux motifs des transferts monétaires reçus ou versés

15.2.3.1 Principaux motifs des transferts monétaires reçus

Les transferts monétaires constituent une source importante de revenu pour les ménages. Ces transferts contribuent à améliorer la santé, l'éducation et le bien-être des ménages bénéficiaires. En 2018, en dehors du soutien courant, ce sont les dépenses courantes de consommations ou de fêtes qui constituent le principal motif des transferts reçus. En effet, plus de 70% des transferts reçus ont pour principal motif le « soutien courant » quels que soient le milieu de résidence. Les transferts selon le motif « fête/événement » sont plus fréquents en milieu urbain (7,1%) qu'en milieu rural (5,7%).

Tableau 15.4: Proportion (%) des transferts reçus selon le principal motif

Motif de transferts reçus	Urbain	Rural	Ensemble
Scolarité éducation	6,4	3,9	4,7
Santé, maladie	5,9	9,5	8,3
Soutien courant	75,2	74	74,4
Appui travaux champs	0,2	3,2	2,2
Appui / démarrage d'une ENA	0,6	0,9	0,8
Fête/Évènements	7,1	5,7	6,2
Achat de terrain	0,1	0,1	0,1
Construction d'une maison	1,2	1,6	1,5
Autres	3,4	1,1	1,9

15.2.3.2 Principaux motifs des transferts monétaires versés

En 2018, en dehors du soutien courant (64,8%), ce sont les dépenses d'éducation et de santé (11,8%) qui constituent les principaux motifs des transferts versés. Plus de la moitié des transferts versés ont pour principal motif le « soutien courant » quel que soit le milieu de résidence. Les transferts destinés à la scolarisation et à la santé sont plus fréquents en milieu rural (16,4%) qu'en milieu urbain (10,0%). Dans l'ensemble, la proportion des transferts émis dont le principal motif est l'achat de terrain est négligeable et surtout dans le milieu rural.

Tableau 15.5: Proportion (%) des transferts versés selon le principal motif

Motif de transferts versé ou émis	Urbain	Rural	Ensemble
colarité éducation	8,4	16,4	11,8
Santé, maladie	8,9	10	9,4
Soutien courant	71,2	56,6	64,8
Appui travaux champs	3,7	2,5	3,2
Appui / démarrage d'une ENA	0,9	1,3	1,1
Fête/Èvènements	5,3	11,2	7,8
Achat de terrain	0,1	0	0,1
Construction d'une maison	0,2	0,3	0,3
Autres	1,4	1,7	1,5

15.3. Principaux canaux d'envoi des transferts monétaires reçus ou versés par les ménages

Au Burkina Faso, le mobile Banking est le principal moyen par lequel les transferts monétaires sont effectués en 2018. En effet, plus de la moitié des transferts reçus (51,4%) ou versés (57,7%) ont transité par le canal mobile Banking. Ce même constat s'observe quel que soit le milieu de résidence. Les autres canaux sont également utilisés dans les deux milieux de résidence mais à des proportions plus faibles comparativement au mobile Banking. Les canaux les moins utilisés sont la banque et la poste.

Tableau 15.6: Répartition (%) des ménages selon le principal canal de transferts reçus

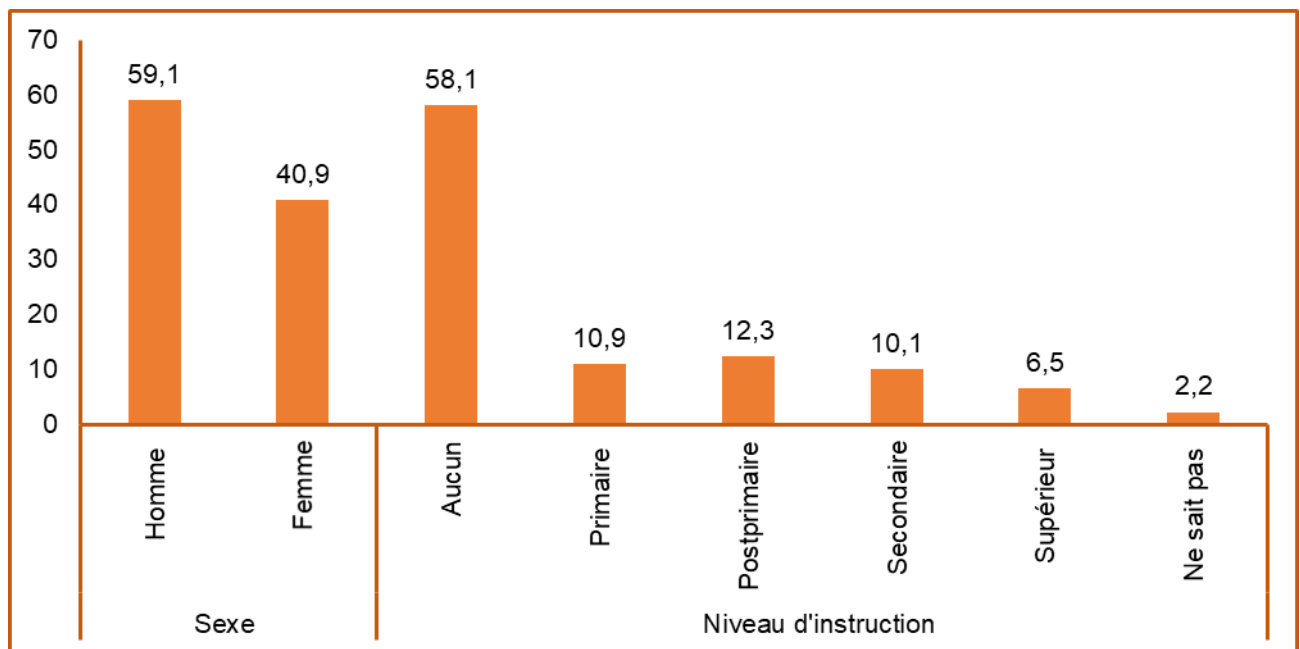
Canaux	Transferts monétaires reçus			Transferts monétaires versés		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Société de transferts	6	8,5	4,7	2,3	3,1	1,2
Banque	1,1	2,6	0,3	0,5	0,8	0
Poste	1,3	1,1	1,4	0,4	0,5	0,2
Mobile Banking	51,4	56,3	49	57,7	68,4	43,8
Tierce Personne	16,1	8	20,1	7,5	4,2	11,9
Cash	21,1	22,3	20,5	30,3	21,8	41,3
Voyageur	3	1	4	1,2	0,9	1,6
Autre	0,1	0,2	0	0,1	0,1	0

15.5. Caractéristiques des bénéficiaires des transferts reçus ou versés

15.5.1 Sexe et niveau d'instruction des bénéficiaires des transferts reçus

Au niveau national, la plupart des transferts reçus (51,8%) ont pour destinataires des femmes. Pour le niveau d'instruction, les transferts reçus l'ont été plus par des bénéficiaires qui n'ont aucun niveau d'instruction. D'une manière globale, la proportion des transferts reçus baisse avec le niveau d'instruction des bénéficiaires.

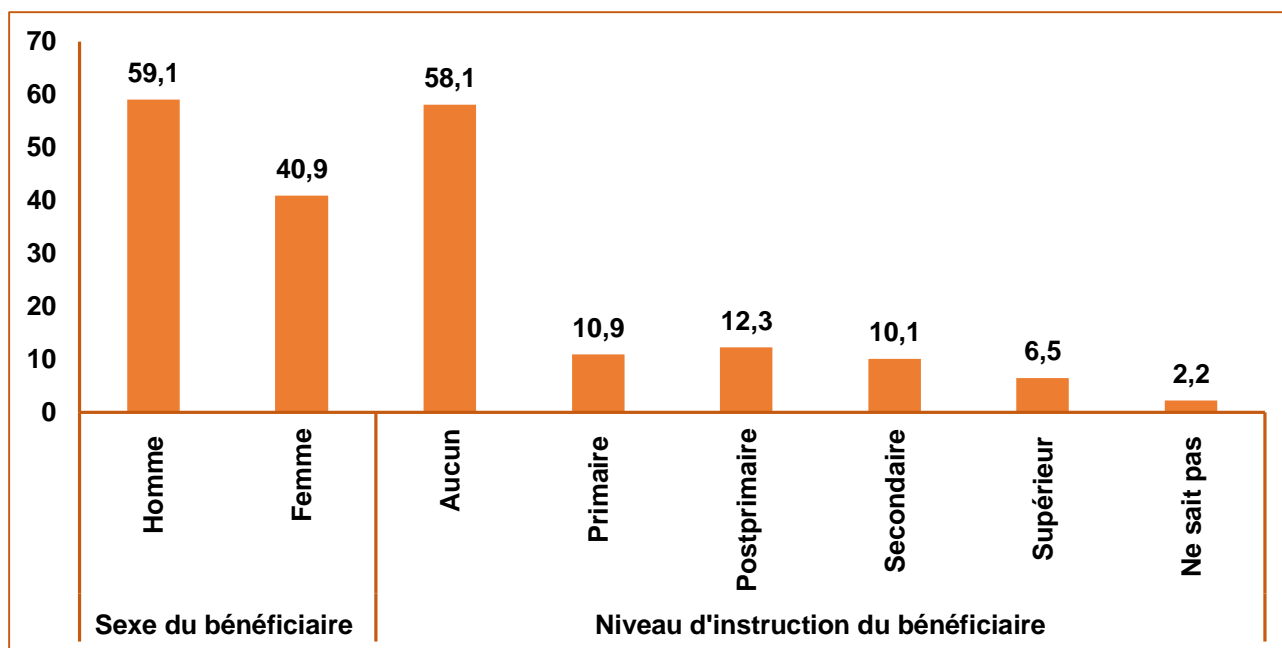
Figure 15. 1 : Répartition (%) des bénéficiaires de transferts reçus selon le sexe et le niveau d'instruction



15.5.2 Sexe et niveau d'instruction des bénéficiaires des transferts versés

Contrairement aux transferts reçus, les transferts émis ont plus concerné les bénéficiaires hommes (59,1%). La plupart des transferts versés l'ont été pour des bénéficiaires qui n'ont aucun niveau d'instruction (58,1%). Globalement, plus le niveau d'instruction du bénéficiaire est élevé, moins il reçoit de transferts émis. Ainsi les bénéficiaires ayant le niveau supérieur ont reçu seulement 6,5% du nombre total de transferts versés.

Figure 15. 2 : Répartition (%) des transferts émis selon le sexe et le niveau d'instruction des bénéficiaires de



15.5.3 Montants des transferts monétaires reçus ou versés par les ménages

Au Burkina Faso, les transferts reçus ou versés par les ménages ont été estimés en 2018 en milliards de FCFA. En effet, le montant global des transferts reçus par les ménages au cours des douze derniers mois avoisine les 180,7 milliards de FCFA et celui des transferts versés atteint 149,8 milliards de FCFA. Bien que le milieu rural abrite 75% de la population totale du pays, le volume des transferts reçus et versés sont plus importants en milieu urbain (54,4% et 56,1% respectivement). Le groupe d'âge des adultes est concerné par plus de la moitié des transferts reçus et versés (57,5% et 75,5% respectivement). C'est la région du Centre qui a reçu le plus gros volume avec 32,0% du volume total. Si la région du Plateau-central a la plus forte proportion de ménages ayant reçu des transferts au cours de cette période, elle n'a pas reçu le plus gros volume de transfert. Elle occupe la 8e place en termes de montant de transferts reçus, soit 3,1% du total des transferts reçus. Parmi les ménages ayant reçu un transfert, le montant moyen par ménage est de 195 403 FCFA. Cette moyenne varie entre 50 000 F CFA dans la région du Plateau-central et 235 000 FCFA dans la région du Centre.

Les envois de fonds concernent essentiellement les ménages de régions abritant des grands centres urbains comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et particulièrement la Boucle du Mouhoun. En 2018, ces trois régions ont transféré à elles seules plus de 75% du montant total des transferts versés à d'autres ménages, soit un montant total de 114,3 milliards de FCFA.

Le Burkina Faso a enregistré un transfert net global positif de l'ordre de 43,4 milliards de FCFA. Autrement dit, il y a eu plus de transfert reçus que de transferts expédiés par les ménages au Burkina Faso en 2018.

Tableau 15.7: Répartition (%) des ménages selon les lieux de destination des transferts émis par les ménages

	Montant des transferts reçus			Montant des transferts versés		
	Moyenne par ménage	Total	Part (%)	Moyenne par ménage	Total	Part (%)
Ensemble	132 319	180 677 060 550	100	130 783	149 749 010 000	100
Milieu de résidence						
Urbain	206 256	98 286 864 550	54	129 780	83 998 574 000	56
Rural	95 526	82 390 196 000	46	132 098	65 750 438 000	44
Groupe d'âges						
16-25 ans	118 436	8 054 024 000	5	58 267	1 922 118 000	1
26-35 ans	134 710	34 238 490 000	19	93 312	29 636 179 000	20
36-64 ans	137 801	103 948 189 050	58	153 617	112 270 780 000	75
65 ans et plus	119 076	34 426 952 500	19	102 177	5 919 937 500	4
Statut de pauvreté						
Non pauvre	146 791	154 966 515 950	86	139 450	145 527 620 000	97
Pauvre	85 888	25 710 544 600	14	44 250	4 221 393 600	3
Région						
Boucle du Mouhoun	188 453	22 139 481 250	12	515 853	44 877 541 000	30
Cascades	88 024	6 720 156 000	4	88 293	8 552 278 000	6
Centre	236 559	59 706 400 100	33	144 714	57 656 757 000	39
Centre-Est	148 117	18 983 227 000	11	91 610	3 632 860 000	2
Centre-Nord	89 053	4 906 638 000	3	70 545	2 048 290 000	1
Centre-Ouest	94 681	13 474 403 600	8	59 740	5 096 821 100	3
Centre-Sud	115 467	9 161 261 000	5	78 090	2 533 084 300	2
Est	52 121	4 093 273 500	2	38 800	3 532 693 500	2
Hauts Bassins	144 354	16 606 373 700	9	86 469	11 765 112 000	8
Nord	117 295	9 994 599 500	6	80 749	2 945 663 000	2
Plateau-Central	49 660	5 689 185 800	3	45 574	2 171 974 500	2
Sahel	80 194	4 919 881 100	3	245 653	2 110 612 500	1
Sud-Ouest	134 565	4 282 180 000	2	80 075	2 825 324 000	2

CHAPITRE 16. : FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ ET INDICATEURS DE PAUVRETE

16.1. FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ

Les programmes de filets sociaux de sécurité cherchent à cibler les espaces géographiques et les ménages les plus pauvres et vulnérables en priorité afin de trouver des réponses appropriées à leurs besoins prioritaires à court terme (urgence) et à moyen terme (résilience). Ce ciblage est d'autant plus important, parce que ce sont les ménages pauvres et vulnérables qui résistent moins bien aux chocs. C'est par ailleurs le ciblage qui constitue la différence fondamentale entre les approches de filets sociaux de sécurité et les autres programmes de développement. Dans le cadre de la protection sociale au Burkina Faso, plusieurs initiatives de programmes de filets sociaux de sécurité ont été mises en œuvre afin de favoriser l'accessibilité aux services sociaux de base et à l'emploi pour les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables face aux chocs.

L'objectif de cette thématique est d'analyser les indicateurs relatifs à l'accès des ménages à certains programmes de filets sociaux de sécurité mises en œuvre par le Gouvernement Burkinabè.

Les programmes de filets de sécurité prises en compte sont :

- les dons de céréales sous forme de grain et sous forme de farine ;
- les dons de repas scolaires ;
- les dons de nourriture contre travail ;
- es travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ;
- es transferts en cash du gouvernement ;
- es dons de suppléments alimentaires pour les enfants souffrant de malnutrition ;
- les prises en charge des femmes enceintes ;
- les soins pour les enfants de moins de 5 ans ;
- et enfin, les dons de moustiquaires imprégnées.

16.1.1 Ménages bénéficiaires de programmes de filets sociaux par région et par milieu de résidence

Cette partie présente les résultats issus de l'analyse descriptive des dix programmes de filets de sécurité du Burkina Faso. En effet, elle présente l'accès des ménages et le nombre de dons des différents programmes au niveau national et fait une comparaison entre les milieux de résidence. Aussi, l'accès des ménages aux programmes de filets de sécurité suivant les variables de pauvreté et les quintiles des dépenses par tête est présenté.

En 2018, un ménage sur deux est bénéficiaire d'un programme de filets sociaux au Burkina Faso. Ces programmes ont plus concerné les ménages urbains (37,5%) que les ménages ruraux (22,5%). De même, la région du Centre qui abrite la plus grande agglomération du pays est celle qui concentre la plus grande proportion de ménages bénéficiaires de programmes de filets sociaux de sécurité soit 43,4% des ménages de la région contre 15,1% pour la région du Sahel. Par ailleurs, la proportion de ménages bénéficiaires augmente avec le niveau de niveau. Ces résultats montrent que globalement, les filets sociaux de sécurité ne profitent pas toujours ni aux ménages les plus vulnérables qui sont souvent les ménages ruraux, résidant dans les régions les plus pauvres. Cela peut s'expliquer par un mécanisme de ciblage peu efficace ou une faible accessibilité aux services sociaux pour ces populations. Par ailleurs, les femmes (50,2%) sont plus touchées par les programmes de filets sociaux que les hommes (33,8%).

Tableau 16.1: Proportion (%) des ménages ayant bénéficié d'un programme de filets sociaux

Proportion de ménages bénéficiaires	
Ensemble	27,2
Milieu résidence	
Urbain	37,5
Rural	22,5
Région	
Boucle du Mouhoun	15,8
Cascades	32,1
Centre	43,4
Centre-Est	30,7
Centre-Nord	15,5
Centre-Ouest	21,3
Centre-Sud	32,2
Est	25,6
Hauts Bassins	26,3
Nord	30,9
Plateau-Central	15,7
Sahel	15,1
Sud-Ouest	30,9
Sexe du CM	
Masculin	33,8
Féminin	50,2
Quintile de revenu	
Premier quintile	18,2
Deuxième quintile	19,2
Troisième quintile	20,7
Quatrième quintile	27,6
Cinquième quintile	40

16.1.2 Ménages bénéficiaires par type de programme de filets sociaux

Les transferts monétaires sont la première intervention à laquelle l'on pense en matière de protection sociale quoi que son efficacité reste mitigée. Au niveau national, seulement 0,6% des ménages ont eu accès à au moins un transfert en cash. La proportion des ménages ayant bénéficié d'au moins un transfert en cash est quasi nulle en zone urbaine et en zone rurale elle est de 0,9%. Les transferts en cash doivent a priori être associés au niveau de vie du ménage, les ménages pauvres et/ou vulnérables étant les cibles prioritaires de ce filet social de sécurité. En 2018, les ménages pauvres ont reçu, proportionnellement plus de distribution d'argent sous forme de transferts en cash (1,4%) que les ménages non pauvres (0,3%). Suivant le quintile des dépenses par tête des ménages, il s'avère que les outils de ciblage des ménages des transferts en cash sont relativement efficaces. La proportion des ménages ayant bénéficié d'au moins un transfert en cash décroît suivant le quintile, passant de 1,8% pour les ménages les moins aisés (1er quintile) à 0,1% pour les ménages les plus aisés (5ème quintile).

Les céréales sont l'aliment de base pour les populations du Sahel, le riz et le maïs étant les plus prépondérantes. En 2018, la part des ménages qui ont reçu au moins un don de céréale sous forme de grain est de 5,0% au Burkina Faso. Selon le milieu de résidence, les ménages ruraux (6,0%) reçoivent proportionnellement plus de dons de céréales que les ménages urbains (2,6%). Selon les quintiles de dépenses par tête des ménages, les ménages les moins aisés (1er quintile) avec une proportion de 5,5% reçoivent proportionnellement plus de don de céréale que les ménages les plus aisés (5ème quintile) avec

une proportion de 2,8%. Toutefois, il s'avère que ce sont les ménages des 3ème (6,1%) et 4ème (6,8%) quintiles qui ont reçu relativement plus de don de céréale que les autres.

Une intervention des structures de protection sociale consiste au don de semoules. Les dons de farine de céréales sont très faibles comparativement aux dons sous forme de grain de céréales. En effet, c'est seulement 0,2% des ménages qui en ont reçu au moins une fois de la farine de céréales. Il n'existe presque pas de différence entre les zones urbaine et rurale en termes d'accès aux dons de farine : 0,3% et 0,2% des ménages ont eu accès à au moins un don de farine respectivement pour les milieux urbain et rural. L'accès des ménages aux dons de semoule semble être invariable suivant le statut de pauvreté, du moins en ce qui concerne la valeur relative : 0,2% des ménages pauvres et des ménages non pauvres ont eu accès à au moins un don de farine. Suivant le quintile des dépenses par tête des ménages, les ménages les plus riches ou ménages ayant les dépenses par tête les plus élevées (5ème quintile) sont ceux qui bénéficient le plus du filet de sécurité farines de céréales (semoule).

Le programme d'alimentation scolaire (Cantines Scolaires), est un instrument de protection sociale implémenté à échelle nationale burkinabé depuis plusieurs décennies. Cette initiative vise à améliorer la sécurité alimentaire, les performances scolaires et l'accès à l'éducation. Cependant, très peu de ménages ont eu accès au filet de sécurité don de nourriture à l'école. En effet, seulement 0,3% des ménages au niveau national, 0,1% des ménages urbains et 0,4% des ménages ruraux en ont bénéficié. Aussi, ce sont les élèves appartenant aux ménages des 3ème et 4ème quintile des dépenses par tête qui ont le plus accès au don de nourriture à l'école, au détriment des 1er et 2ème quintile qui sont les ménages les moins aisés.

Depuis 2011, le Gouvernement avec l'appui des agences de coopération s'est penché sur l'importance de l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement, y compris par le biais de l'approche Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Cette approche est une mesure de protection sociale qui combine les objectifs de création de l'emploi et de protection sociale avec ceux de la création des infrastructures productives, sociales, marchandes ou de protection de l'environnement. La part des ménages ayant bénéficié d'au moins un cas de distribution de nourriture contre travail est de 0,3% au niveau national, 0,1% en zone urbaine et 0,4% en zone rurale. En outre, les ménages les plus aisés (4ème et 5ème quintiles), sont ceux qui ont le plus bénéficié des distributions de nourritures contre travail.

Seulement 0,1% des ménages de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (Cash for work ou HIMO) au niveau national ont bénéficié d'au moins un cas de distribution d'argent contre travail. Cette proportion reste inchangée aussi bien pour le milieu rural que le milieu urbain. Par ailleurs, les ménages pauvres bénéficient moins du filet.

La loi portant régime d'Assurance maladie universelle (AMU) adoptée en septembre 2015, vise à garantir l'accès, avec ticket modérateur, aux soins curatifs, préventifs, promotionnels et ré-adaptatifs. L'exemption de paiement ou gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes mise en œuvre depuis 2016 est un réel atout pour réduire la mortalité maternelle et infantile au Burkina Faso.

En 2018, la proportion des ménages ayant bénéficié d'au moins un cas de prise en charge des femmes enceintes est de 9,7% au niveau national. Les ménages résidant en milieu rural sont donc ceux qui bénéficient le plus des programmes de prise en charge des femmes enceintes avec 11,6% contre 5,4% en milieu urbain. Suivant le quintile des dépenses par tête, les ménages les moins aisés (1er quintile) avec une proportion de 9,8% ont plus eu accès à au moins une prise en charge des femmes enceintes comparativement à ceux les plus aisés (5ème quintile) dont la proportion est de 5,9%.

Les ménages ayant bénéficié d'au moins un cas de prise en charge gratuite des enfants de moins de 5 ans est de 38,9% au niveau national, 25,4% en milieu urbain et 45,0% en milieu rural. Les ménages résidant en milieu rural bénéficient donc plus du filet de sécurité soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, la part des ménages ayant eu accès à ce type de soin suivant le quintile des dépenses par tête va de 45,1% chez les ménages les plus pauvres (1er quintile) à 23,6% chez les ménages les plus riches (5ème quintile).

Peu de cas de dons de suppléments alimentaires pour les enfants malnutris ont été enregistrés en 2018. La part des ménages ayant bénéficié d'au moins un cas de dons de suppléments alimentaires pour les enfants

malnutris est 0,1% au niveau national, 0,0% en milieu urbain et 0,1% en zone rurale. Le filet de suppléments alimentaires pour les enfants malnutris est exclusivement de la zone rurale.

Dans la perspective de renforcer la lutte contre le paludisme et de contribuer à l'atteinte de l'objectif « éliminer le paludisme à l'horizon 2030 », le Burkina Faso a organisé 4 campagnes de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) à la population depuis 2010. De telles campagnes permettent de généraliser l'emploi des moustiquaires imprégnées, ce qui pourrait réduire l'incidence des fièvres et de la mortalité paludique. En 2018, la proportion des ménages ayant bénéficié d'au moins un cas de don de moustiquaire imprégnée est 7,6% au niveau national, 8,6% en zone urbaine et 7,2% en zone rurale. Par ailleurs, la part des ménages ayant bénéficié d'au moins un don de moustiquaire imprégnée croît suivant le quintile des dépenses par tête des ménages, passant de 5,0% chez les ménages les moins aisés (1er quintile) à 9,1% chez les ménages les plus aisés (5ème quintile).

Tableau 16.2: Proportion (%) des ménages bénéficiaires de programme de filets sociaux selon le type

	Don de céréales	Don de farines de céréales (semoule)	Don de nourriture pour les élèves à l'école	Nourriture contre travail	Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre	Transferts en cash du gouvernement	Programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins de 5 ans	Don de moustiquaire imprégnée
Ensemble	5	0,2	7,2	0,4	0,1	0,1	0,6	9,7	38,9	7,6
Milieu résidence										
Urbain	2,6	0,3	4,9	0,1	0	0,1	0	5,4	25,4	8,6
Rural	6	0,2	8,2	0,4	0,1	0,1	0,9	11,6	45	7,2
Région										
Boucle du Mouhoun	4	0,6	16,9	0,9	0,2	0,1	0	16,9	57,1	11
Cascades	0,3	0	19,4	0,6	0,2	0	0,2	19,6	40,4	11,4
Centre	2,6	0,3	1,9	0,2	0	0	0,1	3,8	19,6	8,6
Centre-Est	1,5	0	2,4	0	0,2	0	0,4	7,7	27,8	3,2
Centre-Nord	7,1	0,3	9,6	0,4	0,3	0	0,1	7,9	47,3	3,3
Centre-Ouest	4,9	0	3,3	0	0	0	1,1	10,5	41,3	4,5
Centre-Sud	6,4	0,4	6,1	0	0	0	0	7,8	27	4,9
Est	0,5	0,6	0,7	0	0,1	0	1,8	6,9	57,9	7,5
Hauts Bassins	1,4	0,2	15,7	0,1	0	0,3	0	8,1	44,2	7,1
Nord	3,8	0	2,4	0	0	0	2,5	10,1	24,1	3
Plateau-Central	16,1	0	4,5	2,6	0,3	0	2,3	25,7	49,9	24,4
Sahel	21,4	0	9,3	0	0	0,8	0,7	10,6	50,6	9,8
Sud-Ouest	1,5	0	8,3	1,2	0	0,1	0	6,1	34,7	4,8
Sexe										

Masculin	6,2	0,3	10,1	0,4	0,1	0,2	0,8	12,9	53,9	10,2
Féminin	9,3	0,4	5,2	0,9	0,2	0	1,1	11,5	33,1	9

Tableau 16.2: Proportion (%) des ménages bénéficiaires de programme de filets sociaux selon le type (suite)

	Don de céréales	Don de farine de céréales (semoule)	Don de nourriture pour les élèves à l'école	Nourriture contre travail	Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre	Transferts en cash du gouvernement	Programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins de 5 ans	Don de moustiquaire imprégnée
Quintile de revenu										
Premier quintile	5,5	0,3	2,6	0	0,1	0	1,8	9,8	45,1	5
Deuxième quintile	4,6	0,1	5,6	0,4	0,1	0,4	1,2	11,4	46,4	4,8
Troisième quintile	6,1	0,3	9,8	0,6	0,1	0,1	0,5	12,1	48,2	7,8
Quatrième quintile	6,8	0,2	11,4	0,4	0,1	0,1	0,3	11,1	41,6	9,4
Cinquième quintile	2,8	0,2	5,5	0,2	0,1	0,1	0,1	5,9	23,6	9,1

16.1.3 Indicateurs de pauvreté et inégalité

L'EHCVM établit une nouvelle base de référence pour la mesure et le suivi de la pauvreté. Par conséquent, la comparaison des chiffres issus de l'EHCVM avec ceux des enquêtes précédentes n'est pas valable sur un plan scientifique. Bien que la méthode utilisée dans l'EHCVM pour déterminer le seuil de pauvreté soit la même que dans l'EMC-2014 (méthode du coût des besoins essentiels, CBE), les paramètres utilisés dans l'EHCVM sont très différents de ceux de l'EMC. Tout ceci a permis d'établir un nouveau seuil de pauvreté significativement plus élevé dont la valeur est de 194 629 F CFA par personne et par an. Sur la base de ce nouveau seuil de pauvreté, l'incidence de la pauvreté se situe à 41,4% au niveau national. Ce qui correspond à une population de 8,4 millions de personnes pauvres. Cependant, les inégalités de consommation semblent modérées dans le pays, l'indice de Gini se situant 0,38.

Au Burkina Faso, la pauvreté sévit plus en milieu rural en 2018. En effet, cinq habitants sur dix du milieu rural est pauvre contre un habitant sur dix en milieu urbain. C'est d'ailleurs le milieu rural qui contribue le plus à la pauvreté dans le pays à 91,8%.

Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, la sévérité de la pauvreté doit être combinée à l'incidence de la pauvreté afin de s'assurer que la situation des plus pauvres s'améliore. En effet, l'incidence de la pauvreté aussi bien que la profondeur de la pauvreté peuvent baisser même si la situation des plus pauvres parmi les pauvres se dégrade (augmentation de la sévérité de la pauvreté). Ainsi, la profondeur de la pauvreté au Burkina Faso en 2018 est de 12,3%. Quant à la sévérité de la pauvreté, elle se situe à 5,0%.

Deux régions se démarquent des autres selon l'incidence de la pauvreté qui sévit au sein de leur population. Premièrement, la région du centre, où la pauvreté monétaire a une incidence faible (5,3%), a une consommation moyenne d'un million par habitant. La consommation y est la plus inégalitaire avec un indice

de Gini se situant à 0,39. En second lieu, la région du Nord est la région qui compte plus de pauvres au sein de sa population, soit 70,9%.

La moins inégalitaire des régions est celle de l'Est avec un indice de Gini de 0,26. Par ailleurs, les régions du Nord et du Centre-Nord qui sont d'ailleurs les plus pauvres du pays sont celles qui contribuent le plus à la pauvreté.

Tableau 16.3: Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence et la région

	Part dans la population	Dépense moyenne de consommation par tête	Indices de pauvreté			Contribution C0	Indice de Gini
			Taux de pauvreté (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)		
Ensemble	100,0	425 460	41,4	12,3	5,0	100,0	0,38
Milieu résidence							
Urbain	25,7	822 073	13,1	3,3	1,3	8,2	0,39
Rural	74,3	244 961	51,1	15,3	6,3	91,8	0,30
Région résidence							
Boucle du Mouhoun	9,8	267 746	50,6	14,3	5,7	12,0	0,31
Cascades	4,1	427 246	20,6	5,4	1,9	2,0	0,32
Centre	13,6	1 025 075	5,3	1,1	0,3	1,7	0,39
Centre-Est	8,0	290 714	53,3	19,7	9,5	10,3	0,36
Centre-Nord	8,3	221 088	60,8	20,0	8,4	12,3	0,29
Centre-Ouest	8,1	272 876	53,9	14,6	5,5	10,6	0,30
Centre-Sud	4,3	325 452	26,1	5,8	2,0	2,7	0,27
Est	8,8	258 149	45,1	11,5	3,9	9,6	0,26
Hauts Bassins	11,1	413 885	34,0	8,5	3,2	9,1	0,32
Nord	8,1	213 593	70,9	25,6	11,7	13,8	0,30
Plateau-Central	4,7	325 163	34,2	9,2	3,5	3,9	0,32
Sahel	6,9	280 931	44,2	13,0	5,2	7,4	0,32
Sud-Ouest	4,3	310 515	45,0	10,8	3,6	4,7	0,32

CONCLUSION

La réalisation de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de l'année 2018 a permis de disposer de bon nombre d'indicateurs dans les secteurs de développement socio-économiques du pays. Les résultats mettent en évidence d'importants progrès en matière de conditions de vie des ménages bien que certaines cibles au plan national et international soient loin d'être atteintes à l'échéance.

Du point de vue caractéristiques sociodémographiques, l'EHCVM estime à 20,2 millions la population Burkinabè en 2018. Cette population est caractérisée par sa jeunesse en raison de l'âge moyen et médian estimés respectivement à 21,8 ans et à 16 ans. Ces Burkinabè vivent dans 3,1 millions de ménages à raison de 6,5 personnes en moyenne par ménage. Leurs conditions d'accès au logement et à certains services sociaux se sont améliorées comparativement à 2014. En termes d'entrepreneuriat, les ménages Burkinabè sont entrepreneurs. Ils disposent de 2,1 millions d'entreprises familiales non agricoles qui leur génèrent 2 100 milliards de FCFA et créent 3,58 millions d'emplois dont 2,57 millions d'emplois familiaux en 2018.

Des progrès significatifs en matière d'éducation sont notés ces dix dernières années. Certaines cibles nationales sont atteintes et le pays tend vers la réalisation des ODD 4 et 5 à l'échéance 2030. Le taux brut de fréquentation scolaire a augmenté significativement au cours des cinq dernières années à tous les niveaux, notamment au post primaire et au secondaire. En 2018, il est de 79,7% ; 50,2% et 222,8% respectivement au primaire, post-primaire et secondaire. La discrimination à l'égard des filles disparaît progressivement et même quasi inexistante au niveau primaire. Cependant, des disparités existent au niveau des régions et des milieux de résidence. Le milieu rural traîne encore et les régions de l'Est et du Sahel connaissent de grands retards en matière de scolarisation des enfants par rapport aux autres. En matière d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus, le taux s'est également amélioré en passant de 28% en 2009 à 39,3% en 2018.

S'agissant de l'état de santé de la population, les résultats de l'EHCVM montrent qu'il reste préoccupant malgré les efforts du gouvernement et de l'appui de ses partenaires. La morbidité des 30 derniers jours touche 29,5% des burkinabè (contre 20,7% en 2014) et 59,6% ont été empêchés de mener normalement leurs activités au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête du fait d'une maladie ou d'un problème de santé. Les principales causes de cette morbidité sont par ordre d'importance, le paludisme, les problèmes respiratoires et les problèmes gastriques qui ont affecté respectivement 63,1%, 9,1% et 6,6% des personnes malades. Malgré la montée du niveau de la morbidité, la fréquentation des centres de santé formel n'a pas évolué depuis 2014 (56,1% en 2018 contre 56,8% en 2014) à cause de l'automédication, de la négligence des maladies, du manque d'argent et du recours au guérisseur traditionnel.

Le suivi des indicateurs du marché du travail est très important dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de promotion d'emploi. Les résultats de l'analyse du module consacré à ce secteur indiquent le niveau d'emploi à 57,1% des personnes de 15 ans ou plus et un niveau de chômage à 1,2% et 2,9% au plan national respectivement selon la définition du BIT et au sens large. Mais des disparités existent entre les milieux et les régions de résidence en matière de chômage. Il demeure un phénomène plus profond en milieu urbain et dans les régions qui abritent les grands centres urbains. Le sous-emploi est aussi un phénomène à regarder de près, car il touche quatre travailleurs burkinabè sur dix en 2018 et concerne plus les femmes que les hommes.

L'emploi débouche sur les revenus des ménages qui constitue le principal déterminant de leurs conditions de vie. L'EHCVM 2018 en a constitué un module à part entière. Ainsi, le revenu total des ménages est de 6 621,8 milliards de FCFA en 2018 (0,477 million de FCFA par tête) et est très inégalement réparti. Pendant que les régions du Centre et des Hauts-Bassins y concentrent respectivement 42,4% et 14,0%, les autres régions n'ont que moins de 5% du revenu total. Les Burkinabè tirent leurs revenus essentiellement des entreprises non agricoles, de l'emploi salarié et de l'agriculture. En effet, un travailleur sur deux, tire son revenu d'une entreprise familiale non agricole, un travailleur sur quatre au niveau de l'emploi salarié et 15% dans l'Agriculture. En dehors de ces sources, les transferts monétaires constituent une importante source de revenu pour les ménages burkinabè en 2018. D'origine essentiellement interne, le montant des transferts nets est estimé à 81 milliards de FCFA et affecté principalement aux dépenses courantes de consommation et d'investissement.

Parlant de consommation, il ressort que la dépense de consommation moyenne annuelle par ménage est estimée à 2 055 833 F CFA (425 460 FCFA par tête et par an), mais présente une forte disparité selon le milieu de résidence. Elle est plus que doublée en ville comparativement en milieu rural. Ces dépenses de consommation sont principalement affectées aux dépenses alimentaires.

Pour ce qui concerne le secteur rural, les résultats de l'EHCVM indiquent que plus de trois quarts des superficies des parcelles agricoles sont acquises par héritage. Lors de la campagne 2017/2018, 8,1 millions d'hectares de superficies ont été cultivées et concernent principalement les céréales telles que le sorgho, le mil et le maïs. L'agriculture burkinabè est encore très peu mécanisée. Les équipements agricoles manuels tels que la houe, la daba et le hilaire sont utilisés par au moins 95% des ménages agricoles en 2018 contre moins de 1% pour les équipements motorisés. Concernant l'élevage, sa pratique est très répandue au pays ; mais essentiellement rurale. En dehors des régions fortement urbanisées, sept ménages sur dix sont éleveurs dans les autres régions. L'élevage du poulet demeure la plus pratiquée. Au moins un ménage sur quatre pratique l'élevage du poulet ; 20,3% des ménages pour les caprins ; 16,3% pour l'élevage des bovins. L'un des faits le plus remarquable, est la place qu'occupe désormais le Sahel en termes de pratique d'élevage. En effet, cette région autrefois réputée première zone d'élevage, se classe derrière cinq autres régions en 2018 ; sans doute pour cause d'insécurité. Le manque à gagner dans le secteur rural, principal secteur pourvoyeur d'emplois, conduit inexorablement à l'insécurité alimentaire dans les ménages. Au Burkina Faso en 2018, l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation touche respectivement 39% et 33,5% de la population.

Dans le secteur financier, il ressort que le niveau de bancarisation bien que faible, s'améliore. En effet, le taux de bancarisation est de 12,3% contre 10% en 2014. Cela s'est accompagné d'une amélioration du niveau d'utilisation des services financiers porté essentiellement par le système mobile banking. Concernant l'épargne, une personne titulaire de compte bancaire ou mobile sur deux détient une épargne auprès d'un établissement financier agréé. Pour l'accès au crédit, bien que son niveau soit élevé, la demande de crédit demeure très faible en 2018, à cause du manque de garantie et de l'incapacité à rembourser le crédit.

Les marges de progrès en matière de lutte contre la pauvreté restent énormes malgré les progrès significatifs réalisés au cours des quinze dernières années grâce à la mise en œuvre de différents référentiels de développement que sont le CSLP, la SCADD et le PNDES. Si les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) de 2018 réalisée parallèlement à l'EHCVM donnent bon espoir du recul de la pauvreté (incidence de pauvreté à 36,2% en 2018 contre 40,1% en 2014), les indicateurs de l'EHCVM estimés sur la base du seuil de pauvreté établi à 194 629 FCFA remettent en doute l'atteinte des cibles définies au plan national (PNDES) et international (ODD). En effet, l'incidence de la pauvreté est de 41,4%, celle de la pauvreté alimentaire de 50,7% et l'extrême pauvreté à 8,2% selon l'EHCVM 2018.

A la pauvreté monétaire s'est associés certains chocs, notamment les aléas climatiques, les maladies ou des décès qu'ont vécu sept ménages sur dix au cours de la période de 2015-2018. Les stratégies de survie utilisées sont d'ordre privé : le recours à l'épargne et à l'aide des parents et amis sont les principales.

Par ailleurs, l'Etat appui les ménages par divers canaux sous forme de programmes de filets sociaux de sécurité. Les résultats de l'EHCVM ont relevé un déficit de prise en charge des questions sociales malgré les multiples actions déjà entreprises. En 2018, ces actions ont concerné 5% des ménages pour les dons de céréales ; 0,6% des ménages pour le transfert en cash ; 0,3% des ménages pour la distribution de nourriture contre travail ; 9,7% des ménages pour la prise en charge des femmes enceintes ; 38,9% des ménages pour la prise en charge gratuite des enfants de moins de 5 ans et 7,6% des ménages pour le don de moustiquaire imprégnée.

En fin de compte, il est noté de façon globale, des avancées majeures dans tous les secteurs socioéconomiques améliorant ainsi, les conditions de vie des ménages. Cependant, ces avancées se sont réalisées dans un contexte de remontée des inégalités sociaux, de disparités régionales et de milieux de résidence.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	ii
SOMMAIRE	1
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS	9
RESUME	11
CHAPITRE 1.:PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	13
1.1. Présentation générale du pays.....	13
1.1.1 Contexte géographique et sociopolitique.....	13
1.1.1.1 Situation géographique	13
1.1.1.2 Situation socio-politique.....	13
1.1.2 Contexte socio-démographique.....	13
1.1.3 Contexte économique.....	14
1.2. Objectifs et méthodologie de l'enquête.....	15
1.2.1 Cadre Institutionnel.....	15
1.2.2 Objectifs de l'enquête	15
1.2.3 Présentation des outils de collecte	15
1.3. Champ de l'EHCVM.....	16
1.3.1 Plan de sondage.....	16
1.3.2 Personnel et activités de l'EHCVM.....	18
1.3.3 Traitement des données	18
1.3.4 Innovations majeures de l'EHCVM.....	18
1.3.5 Bilan de la collecte des données	19
CHAPITRE 2.: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES	21
2.1. Caractéristiques des ménages.....	21
2.1.1 Répartition spatiale des ménages	21
2.1.2 Caractéristiques des chefs de ménages.....	21
2.1.3 Taille des ménages.....	24
2.2. Caractéristiques de la population	25
2.2.1 Structure de la population par région et par milieu de résidence	25
2.2.2 Structure par sexe et par âge de la population	25
2.2.3 Ages moyen et médian de la population.....	26
2.2.4 Lien de parenté des membres avec le chef de ménage.....	27
2.2.5 Etat matrimoniale de la population résidente selon le milieu de résidence	28
CHAPITRE 3.: EDUCATION ; ALPHABETISATION ET SCOLARISATION.....	29

3.1.	Concepts et définitions	29
3.2.	Alphabétisation.....	30
3.2.1	Alphabétisation et sa dynamique.....	30
3.2.2	Alphabétisation selon certaines caractéristiques socio-démographiques	31
3.2.3	Alphabétisation dans les langues	31
3.3.	Scolarisation et fréquentation scolaire.....	33
3.3.1	Fréquentation scolaire de la population de 25 ans et plus	33
3.3.2	Niveau d'instruction	34
3.3.3	Taux brut de fréquentation scolaire	35
3.3.4	Taux net de fréquentation scolaire	37
3.3.5	Taux d'achèvement	39
3.3.6	Raisons de la non fréquentation scolaire.....	39
3.3.7	Type d'école fréquentée	40
3.3.8	Niveau de satisfaction des apprenants.....	41
3.3.9	Age moyen d'entrée à l'école.....	42
3.3.10	Problèmes rencontrés.....	43
3.3.11	Education non formelle	44
3.3.12	Dépenses d'éducation.....	45
3.3.12.1	Volume des dépenses d'éducation	45
3.3.12.2	Structure des dépenses d'éducation.....	47
CHAPITRE 4.:	EMPLOI ET CHOMAGE	49
4.1.	Définitions des concepts.....	49
4.2.	Population en âge de travailler.....	50
4.2.1	Situation d'activités des personnes en âge de travailler.....	51
4.2.1.1	Situation d'activités des personnes en âge de travailler par région et milieu de résidence.....	51
4.2.1.2	Situation d'activités des personnes en âge de travailler par sexe, niveau d'instruction et groupe d'âges	52
4.2.2	Emploi et type d'employeur.....	53
4.2.3	Emploi et branche d'activités.....	54
4.2.4	Emplois vulnérables, pluriactivités et salarisation	56
4.2.5	Sous-utilisation de la main d'œuvre.....	57
4.2.6	Chômage du moment	59
4.2.7	Primo-demandeurs d'emploi et anciens actifs occupés.....	60
4.2.8	Principaux canaux de recherche d'emploi	61
4.2.9	Aspirations des chercheurs d'emploi.....	63
CHAPITRE 5.:	SANTÉ GÉNÉRALE	65
5.1.	Concepts et définitions	65

5.2.	Morbidité de la population.....	65
5.2.1	Personnes morbides empêchées de mener leur activité quotidienne normale.....	66
5.2.2	Principaux problèmes de santé	67
5.2.3	Consultation dans les formations sanitaires.....	68
5.2.4	5.6.1. Personnes morbides ayant consultées un centre de santé.....	68
5.3.	Consultation dans les formations sanitaires.....	70
5.3.1	Principales raisons de non-consultation dans les formations sanitaires.....	70
5.3.2	Raison de non consultation des centres de santé selon le type de maladie	71
5.3.3	Répartition des consultations selon le type de formations sanitaires	72
5.3.4	5.6.4. Personnel de santé consulté	73
5.4.	Satisfaction des usagers des formations sanitaires	74
5.4.1	Niveau de satisfaction des usagers des formations sanitaires selon le problème de santé.....	75
5.4.2	Principaux problèmes rencontrés lors de la consultation.....	76
5.5.	Distance parcourue pour la première consultation.....	76
5.6.	Personnes ayant des difficultés de santé particulières.....	78
5.7.	Couverture par une assurance maladie.....	78
CHAPITRE 6.: SECURITE ALIMENTAIRE		81
6.1.	Analyse de la faim basée sur les expériences (FIES).....	81
6.2.	Analyse de la prévalence de la sous-alimentation	81
6.3.	Consommation alimentaire moyenne en énergie et en macronutriments	82
6.3.1	Consommation alimentaire moyenne en énergie par région et milieu de résidence en 2018	82
6.3.2	Consommation moyenne en macronutriments par région et milieu de résidence en 2018.....	82
CHAPITRE 7.: HABITAT, EAU ET ASSAINISSEMENT		85
7.1.	Situation du logement	85
7.1.1	Situation de promiscuité dans les ménages.....	85
7.1.2	Nature des matériaux de construction du logement principal	87
7.1.3	Statut d'occupation des logements.....	88
7.2.	Accès des ménages aux technologies de l'information et de la communication	88
7.3.	Eau de boisson et assainissement	89
7.3.1	Sources d'approvisionnement en eau de boisson	89
7.3.2	Accès à l'assainissement	90
7.4.	Sources d'Energie utilisée par les ménages.....	91
7.4.1	Principal mode d'éclairage du logement	91
7.4.2	Principal combustible utilisé pour la cuisine.....	92
CHAPITRE 8.: AGRICULTURE.....		93
8.1.	Concepts et définitions.....	93
8.2.	Mode de gestion et d'occupation de la parcelle agricole.....	93
8.3.	Mode d'acquisition des parcelles agricoles.....	94

8.4.	Source d'eau de la parcelle	94
8.5.	Qualité des sols.....	95
8.6.	Mode de labour	96
8.7.	Utilisation de fertilisants	96
8.8.	Principales cultures pratiquées	97
8.10.	Principale clientèle.....	98
8.11.	Mode de stockage de la production.....	99
8.12.	Main d'œuvre agricole	99
CHAPITRE 9.: ELEVAGE		101
9.1.	Concepts et définitions	101
9.2.	Pratique de l'élevage	101
9.2.1	Ménages pratiquant l'élevage	101
9.2.2	Espèces d'animaux élevés.....	102
9.2.3	Eleveurs selon le nombre d'espèces animales possédé	103
9.2.4	Effectif du cheptel	104
9.2.5	Gestion et produits du cheptel.....	104
9.2.5.1	Production de viande, lait et œufs	104
9.2.5.2	Soins des animaux.....	105
9.2.5.3	Charge de l'élevage	106
CHAPITRE 10.: DÉPENSES DE CONSOMMATION.....		109
10.1.	Définitions des concepts	109
10.1.1	Niveaux et évolution des dépenses moyennes annuelles	109
10.1.1.1	Dépenses de consommation	109
10.1.1.2	Niveau des dépenses de consommation par ménage	110
10.1.1.3	Niveau des dépenses de consommation moyennes annuelles par tête.....	110
10.1.1.4	Contribution à la dépense totale	111
10.1.1.5	Evolution des dépenses moyennes annuelles.....	112
10.1.1.6	Evolution comparée des taux de croissance des dépenses moyennes par tête et des dépenses moyennes par ménage.....	112
10.1.2	Structure des dépenses de consommation selon le mode d'acquisition des biens et services 113	
10.1.2.1	Fonction de consommation.....	113
10.1.2.2	10.4.1. Répartition des dépenses de consommation par fonction de consommation ...	113
10.1.2.3	Dépense de consommation selon les déciles.....	114
CHAPITRE 11.: CHOCS ET STRATÉGIES DE SURVIE		115
11.1.	Concepts et définitions	115
11.2.	Incidence des chocs vécus par les ménages entre 2015 et 2018	115
11.3.	Nature et fréquence des chocs vécus par les ménages.....	116

11.4.	Effets des chocs sur les revenus et avoirs.....	117
11.5.	Effets des chocs sur l'agriculture et élevage.....	119
11.6.	La première stratégie de survie des ménages.....	120
11.7.	La deuxième stratégie de survie des ménages.....	121
CHAPITRE 12.: ENTREPRISES FAMILIALES NON AGRICOLES		123
12.1.	Concepts et définitions.....	123
12.2.	Ménages possédant au moins une entreprise non agricole	123
12.3.	Estimation du nombre total d'entreprises au Burkina Faso	124
12.3.1	Entreprises non agricoles par région et milieu de résidence selon le statut de pauvreté au Burkina Faso.....	124
12.3.2	Entreprises non agricoles par sexe, niveau d'instruction, branche d'activité et quintile de niveau de vie selon le statut de pauvreté au Burkina Faso.....	125
12.4.	Caractéristiques des entreprises	126
12.4.1	Entreprises familiales selon la principale source de financement de démarrage.....	126
12.4.3	Entreprises familiales selon la forme juridique	128
12.4.4	Entreprises familiales disposant des éléments d'identification.....	128
CHAPITRE 13. : EPARGNE ET CRÉDIT		131
13.1.	Définitions des concepts	131
13.2.	Possession de compte et d'épargne.....	131
13.3.	Crédits.....	132
13.3.1	Accès au crédit	132
13.3.2	Entraves à la demande de crédit	133
13.3.3	Principales utilisations faites des crédits.....	134
CHAPITRE 14.: REVENU ET AVOIRS DES MÉNAGES BURKINABÉ EN 2018.....		137
14.1.	REVENUS.....	137
14.2.	Définition des concepts.....	137
14.3.	Revenu par milieu de résidence et par région	137
14.3.1	Revenu selon certaines caractéristiques sociodémographiques du CM	138
14.3.2	Sources de revenu.....	139
14.3.2.1	Sources de revenu selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....	139
14.3.2.2	Revenu par quintiles.....	140
14.4.	Avoirs des ménages	141
CHAPITRE 15.: TRANSFERTS MONÉTAIRES REÇUS ET VERSÉS PAR LES MENAGES		143
15.1.	Définition de quelques concepts	143
15.2.	Ménages et transferts reçus ou versés.....	143
15.2.2	Provenance des transferts monétaires reçus - destination des transferts monétaires versés	145
15.2.2.1	15.3.1. Provenance des transferts monétaires reçus.....	145
15.2.2.2	15.3.2. Destination des transferts monétaires versés	145

15.2.3	Principaux motifs des transferts monétaires reçus ou versés	146
15.2.3.1	Principaux motifs des transferts monétaires reçus	146
15.2.3.2	Principaux motifs des transferts monétaires versés	147
15.3.	Principaux canaux d'envoi des transferts monétaires reçus ou versés par les ménages	147
15.5.	Caractéristiques des bénéficiaires des transferts reçus ou versés	148
15.5.1	Sexe et niveau d'instruction des bénéficiaires des transferts reçus	148
15.5.2	Sexe et niveau d'instruction des bénéficiaires des transferts versés	148
15.5.3	Montants des transferts monétaires reçus ou versés par les ménages	149
CHAPITRE 16.: FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ ET INDICATEURS DE PAUVRETE.....		151
16.1.	Filets sociaux de sécurité.....	151
16.1.1	Ménages bénéficiaires de programmes de filets sociaux par région et par milieu de résidence 151	
16.1.2	Ménages bénéficiaires par type de programme de filets sociaux	152
16.1.3	Indicateurs de pauvreté et inégalité.....	155
CONCLUSION.....		157
TABLE DES MATIÈRES.....		159

DSCVM/SCVM 2022/003

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf